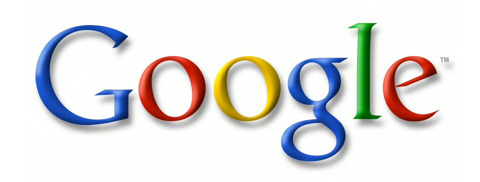
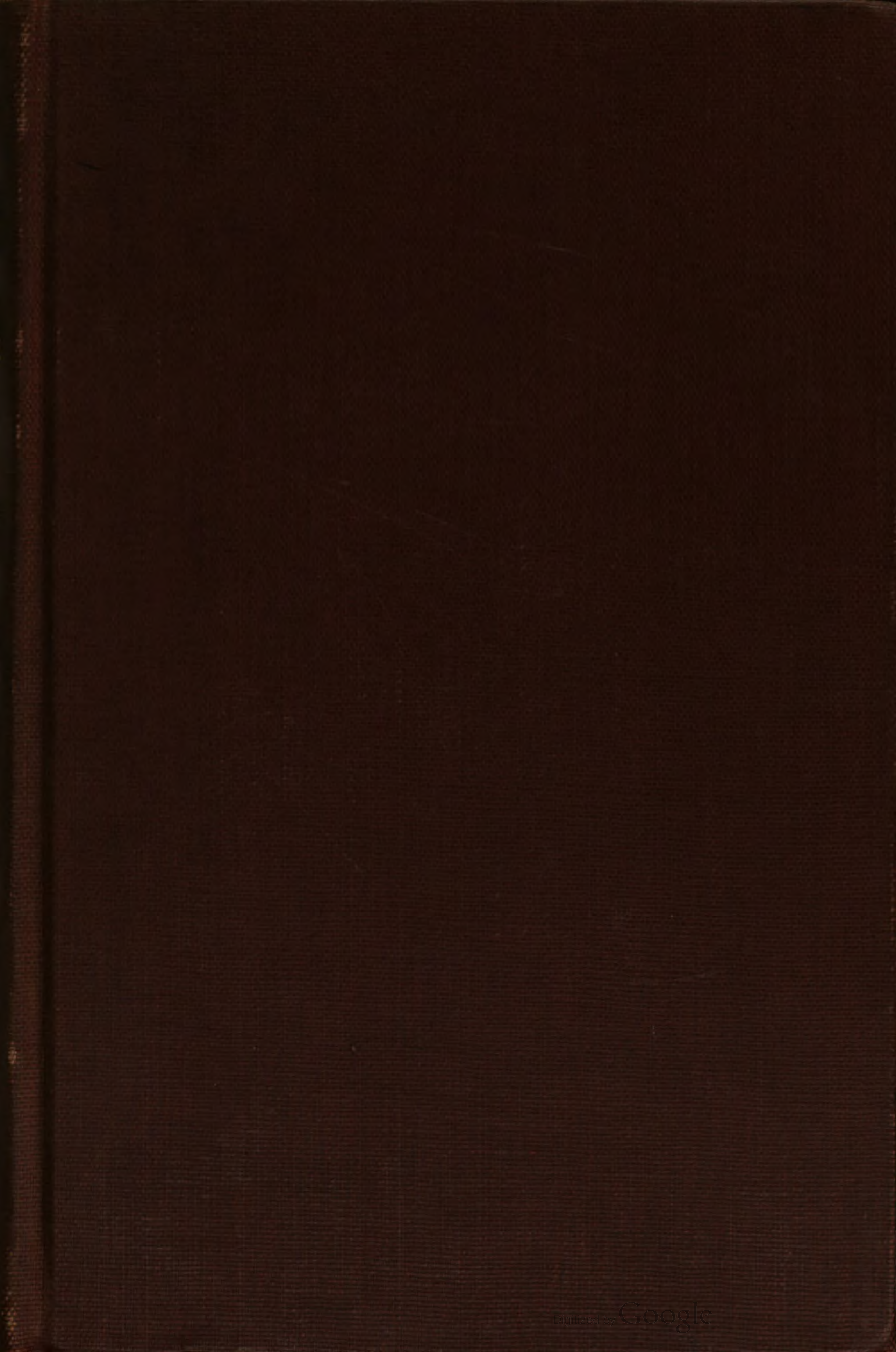





SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
LVX
FIAT
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS



VINGTIÈME VOLUME. JANVIER-JUIN 1920-1921

# LE BIBLIOGRAPHE MODERNE

## Courrier international des Archives et des Bibliothèques

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. HENRI STEIN

SOMMAIRE DES NUMÉROS 115-117. — ANNEE 1920-1921



PARIS

AUGUSTE PICARD

LIBRAIRE-EDITEUR

82, rue Bonaparte, 82

1921

## OUVRAGES ANALYSÉS

**Dans les comptes rendus de la présente livraison :**

P. BOUDET : *Les archives et les bibliothèques de l'Indochine.*

C. COUDERC : *Bibliographie historique du Rouergue.*

J. SOYER : *Répertoire bibliographique de l'histoire du département du Loiret.*

R. ALMAGIA : *La Geografia.*

C. LEVI : *Il Teatro.*

R. J. ODAVITCH : *Essai de bibliographie française sur les Serbes, Croates et Slovènes.*

P. MASSON : *Éléments d'une bibliographie française de la Syrie.*

W. NIJHOFF : *L'art typographique dans les Pays-Bas* (1500-1540) ; — *Nederlandsche Bibliographie van 1500 tot 1540.*

C. P. BURGER : *De Incunabelen en de Nederlandsche Uitgaven tot 1540 in de Bibliotheek der Universiteit van Amsterdam.*

E. DE BOM et H. POTTMEYER : *De Incunabelen van de Hoofdbibliotheek der Stad Antwerpen.*

---

LE

# BIBLIOGRAPHE MODERNE

COURRIER INTERNATIONAL

DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES

LE

# BIBLIOGRAPHE MODERNE

## COURRIER INTERNATIONAL

## DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. HENRI STEIN

**20e ANNÉE. — 1920-1921**

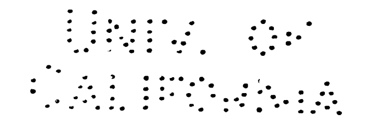


PARIS

AUGUSTE PICARD

LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, rue Bonaparte, 82




# LE FONDS

DE

# L'ABBAYE DE SAVIGNY

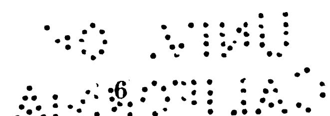
ET

## LA MISSION DE NATALIS DE WAILLY A MORTAIN

---

Le département de la Manche s'est vu enlever, en 1839, une importante collection de documents qui, en vertu des lois constitutives des archives départementales et dans l'intérêt bien compris de la science historique, aurait dû être versée au dépôt d'archives de Saint-Lo. Environ 1700 pièces, presque toutes des xiie et xiiie siècles, provenant des chartriers de Savigny et de l'Abbaye-Blanche, furent alors transférées de la sous-préfecture et de l'hôtel-de-ville de Mortain aux Archives du royaume, par les soins de M. Natalis de Wailly, chef de bureau à la Section administrative de cet établissement. Un rapport officiel de M. de Wailly, conservé au secrétariat des Archives nationales, expose dans quelles conditions s'est opéré ce transfert.

M. de Wailly fut chargé par le Ministre de l'Intérieur, dont relevait alors le service des Archives, « de se rendre à Mortain pour y examiner les documents déposés dans un local dépendant de la sous-préfecture, et de faire transporter à Paris ceux qu'il conviendrait de réunir aux collections que l'on conserve à la Section historique des Archives du royaume ». Il définit comme il suit l'origine de ce fonds : « Au moment de la Révolution, on transporta, dit-on, dans le grenier [du local précité] les archives de l'abbaye de Savigny, de l'abbaye Blanche et de l'abbaye de Moutons; on y réunit aussi les titres saisis chez plusieurs familles nobles des environs et, quelques années après,





l'on plaça dans le même local ceux des papiers administratifs de l'ancien district de Mortain qui étaient inutiles au travail courant des bureaux. Tout récemment, lors de la démolition d'une tour dans laquelle étaient conservées les archives de l'ancienne vicomté de Mortain, une grande quantité de dossiers furent encore transportés dans ce grenier. » Il ajoute dans son rapport : « J'ai recueilli 116 pièces, presque toutes antérieures au xiv<sup>e</sup> siècle, et qui aujourd'hui sont réunies à la Section Historique des Archives du Royaume; dans les parties de la collection déjà classées par M. Léchaudey d'Anisy, j'ai fait choix d'environ 1400 pièces, qui ont été transportées à Paris... En remuant les gravois, je suis parvenu à recueillir encore 105 chartes du xii<sup>e</sup> et du xiii<sup>e</sup> siècle... » Le choix de M. de Wailly s'est porté sur « ce qui paraissait offrir de l'intérêt pour les études paléographiques ou se rattachait aux points les plus importants de l'histoire... ». Le reste fut réservé pour les « archives locales », c'est-à-dire pour les Archives départementales de la Manche à Saint-Lo [1].

Nous n'avons pas à critiquer ici le rapport de M. de Wailly, qui est exact dans ses grandes lignes. Évidemment, quand il parle de « l'ancienne vicomté » de Mortain, c'est « l'ancien comté » qu'il veut dire; et quand il nous apprend qu'au moment de la Révolution, on transporta dans le local de l'administration du district les archives de l'abbaye de Moutons, il oublie que cette abbaye avait été réunie, un siècle auparavant, à celle des Bénédictines d'Avranches : ses archives se trouvaient, en 1790, dans cette dernière ville, d'où elles ont été transférées régulièrement à Saint-Lo [2]. Une dizaine de documents tout au plus étaient restés à Mortain, où Léchaudé d'Anisy les vit en 1839 et en corsa son rapport. Mais ce sont là de légères inexactitudes, qu'un savant illustre peut se permettre. Son examen des chartes de Mortain fut forcément rapide, et son triage plu-

1. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, LXXVIII (1917), p. 59.

2. Une lettre du procureur syndic du district de Mortain, du 14 décembre 1791, ne cite que 4 établissements religieux du district dont les archives aient été confisquées : Savigny, l'Abbaye-Blanche, le chapitre de Mortain et le séminaire de la Garlière, en Saint-Laurent-de-Cuves (Arch. de la Manche, L 954, fol 88).

tôt vite fait. Cette opération n'en constituait pas moins une violation flagrante de la loi du 5 brumaire an V, dont l'article 1er avait ordonné la réunion dans les chefs-lieux de département de tous les titres et papiers acquis à la République; elle était contraire au « principe fondamental de l'archivéconomie, celui du respect des fonds »; et l'on se demande dans quel état se trouveraient aujourd'hui nos belles collections départementales, s'il avait pris fantaisie au ministre d'alors, le comte Duchâtel, ou à ses successeurs, de leur appliquer à toutes le même traitement. S'il faut en croire Léopold Delisle [1], « les antiquaires du pays protestèrent avec une extrême violence contre ce qu'ils appelaient un enlèvement illégal ». « Que de fois, ajoute-t-il, M. de Gerville m'a-t-il fait entendre ses plaintes d'avoir vu la province frustrée d'un des plus précieux monuments de son histoire!... » Mais toutes ces protestations furent inutiles, et les plaintes, d'ailleurs justifiées, de M. de Gerville restèrent sans écho, même auprès du savant illustre qui s'honora pendant toute sa vie d'avoir été son disciple.

L'administration du district de Mortain était entrée en possession du chartrier de Savigny en vertu de l'article 9 du titre III de la loi du 5 novembre 1790. Cet article est ainsi conçu : « Les registres, les papiers, les terriers, les chartes et tous autres titres quelconques des bénéficiers, corps, maisons et communautés, des biens desquels l'administration est confiée aux administrations de département et de district, seront déposés aux archives du district de la situation desdits bénéfices ou établissements, avec l'inventaire qui aura été ou qui sera fait préalablement. » Mais dès le 20 mai de la même année, les officiers municipaux de Savigny avaient dressé un inventaire du mobilier de l'abbaye et envoyé au district les clefs du chartrier [2]. Le district attendit près de dix mois avant de procéder au recense-

1. Léopold Delisle, *Rouleau mortuaire du B. Vital, abbé de Savigny*, Avant-Propos, p. VI.

2. La vente aux enchères du mobilier de l'abbaye eut lieu le 15 décembre 1791 (Arch. de la Manche, série Q, pièce non classée). Le 15 octobre précédent, il avait été procédé à l'apurement du compte de l'abbaye et à la liquidation du traitement des religieux (Ibid.) V. également H. Sauvage, *Mortain pendant la Terreur* (*Revue de l'Avranchin*, X, 1900, p. 47, 48).

ment de l'inventaire et à l'apposition des scellés. Cette formalité ne fut remplie que le 14 mars 1791 par le citoyen Gautier, administrateur du district, en présence de la municipalité et de sept religieux qui n'avaient pas encore quitté le monastère [1]. Des cachets en cire rouge, aux armes du district, furent apposés sur les deux serrures de la porte du chartrier, et on les recouvrit, pour plus de sûreté, d'une plaque en fer-blanc. Le 20 mars, il fut rendu compte de cette opération au Procureur général syndic du département Frémin de Beaumont [2]. Une question se posait : Que fallait-il faire de la bibliothèque et des archives? Il y avait là une masse considérable de livres et de documents qui occupaient deux pièces séparées de l'abbaye, et qu'on ne pouvait transporter au secrétariat du district, à cause de l'insuffisance du local. Le directoire du département répondit par un arrêté, daté du 23 mars, portant que « les titres, papiers et bibliothèque seraient provisoirement déposés et mis sous scellés dans un appartement que désignerait le commissaire chargé de faire le recensement des meubles » [3]. Le commissaire jugea que l'appartement était tout désigné : c'étaient ceux-là même qu'occupaient la bibliothèque et le chartrier. Il laissa les choses en l'état, sous la surveillance des religieux, constitués gardiens des scellés.

Cette situation ne pouvait se prolonger sans inconvénient. A la rigueur, il importait peu que la bibliothèque restât fermée, puisque les derniers habitants de l'abbaye allaient la quitter. Les religieux se retirèrent les uns après les autres, emportant non seulement leur mobilier, mais jusqu'aux placards et aux lambris de leurs cellules. Il fut un instant question de faire de Savigny une maison départementale pour les réguliers qui voudraient continuer la vie commune : presque tous ayant préféré leur liberté, ce projet dut être abandonné, et l'abbaye resta déserte. A deux reprises, le 10 avril et le 31 juillet 1791 [4], les Co-

1. Inventaire de l'abbaye de Savigny, 14 mars 1791; papier, 10 feuillets (Arch. de la Manche, série Q, non classée). Les cinq chevaux de l'abbaye avaient été vendus aux enchères, par ordre du district, le 9 février précédent.

2. Arch. de la Manche, L 954, fol. 31.

3. Ibid., fol. 36.

4. Ibid., fol. 66.

mités de la Constituante, et en particulier le Comité ecclésiastique, demandèrent avec instance au district, soit directement soit par l'intermédiaire du procureur général syndic, un relevé des livres et des objets d'art précieux provenant des établissements supprimés : le district se borna à répondre que la seule bibliothèque de Savigny présentait quelque intérêt, mais qu'elle était encore sous scellés et que, « quoique assez nombreuse, elle ne contenait aucuns manuscrits et très peu de livres dignes de piquer la curiosité des savants ». Des savants peut-être, encore bien que l'assertion eût besoin d'être vérifiée. Mais les voleurs furent plus curieux. Au cours de l'année 1792, ils brisèrent la vitre d'une des fenêtres donnant sur le jardin légumier, pénétrèrent dans l'appartement et firent main basse sur les livres [1]. Il fut impossible d'évaluer l'importance du pillage, aucun inventaire n'ayant été dressé. Ce vol, au surplus, n'intéressait que les amis des lettres, et il ne semble pas qu'ils fussent alors très nombreux dans le pays.

Mais on avait besoin des archives. La loi du 5 novembre 1790 n'avait ordonné leur réunion au chef-lieu du district que pour permettre à la nation de faire valoir ses droits sur les biens de l'abbaye devenus sa propriété. Privée de ses titres, la nation était exposée à perdre un très grand nombre de rentes par la prescription et à subir un préjudice du seul fait d'un retard dans le paiement des arrérages. Le 6 août 1791, les administrateurs du district de Bayeux ayant demandé qu'on leur envoie « les titres des domaines nationaux dépendant de l'abbaye de

1. Procès-verbal du citoyen Gesbert, administrateur du district, 24 septembre 1792 (Arch. de la Manche, série Q, non classé). La « Déclaration des biens, revenus et mobiliers de l'abbaye de Savigny », que les religieux fournirent en 1790 (Arch. nat., L 966, nº 64), donne les renseignements suivants sur la bibliothèque : « Les livres qui la composent sont au nombre de 3400, en y comprenant 80 manuscrits sur velin, de peu de conséquence, et les brochures, polémiques ou périodiques. Les in-folios ont pour la plupart d'anciennes éditions des Saints Pères et des théologiens des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, des commentaires ou gloses sur l'écriture sainte. Les autres livres sont in-4e, in-8º, etc., presque tous des traités de théologies cholastique, de controverses et de morale, des œuvres ascétiques, de piété, etc., etc. Il y a peu de livres d'histoire et d'érudition philosophique. » (H. Sauvage, *L'Abbaye de Savigny au moment de la fermeture de ses cloîtres*, dans la *Revue de l'Avranchin*, IX, p. 71-80.)

Savigny qui font partie de leur district »[1], les administrateurs du district de Mortain doivent s'excuser de n'avoir pu faire encore le triage de ces titres, restés sous scellés à l'abbaye et qu'il est impossible de transporter dans le local de l'administration, faute de place pour les recevoir. Or les biens de Savigny s'étendaient très loin, non seulement dans la Manche, mais dans les départements voisins du Calvados, de l'Orne, de l'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne. Des requêtes semblables à celle du district de Bayeux pouvaient se produire à chaque instant. D'autre part, comme le faisait observer le procureur général syndic du département dans sa lettre du 9 décembre 1791[2], la Régie des droits d'enregistrement avait été chargée de faire dresser un état de tous les droits et de toutes les rentes appartenant à la nation; pour former ces états et établir des cueilloirs exacts, les préposés de la régie avaient été autorisés à prendre communication de tous les titres qui, conformément à la loi du 5 novembre, devaient être déposés dans les archives de chaque district. Il importait de leur ouvrir au plus vite ce dépôt, pour mettre à couvert la responsabilité de l'administration en cas de retard dans la poursuite et l'achèvement de leur travail.

Il n'y avait là qu'une question de local à régler, et les administrateurs du district s'en préoccupaient déjà depuis longtemps. Un décret de l'Assemblée nationale, du 22 juillet 1791, les avait autorisés à acquérir l'hôtel de M. de Vaufleury, ancien lieutenant général du bailliage, pour y installer les bureaux du district et le tribunal[3]. Les travaux d'aménagement demandèrent plusieurs mois : ils ne furent achevés que pendant le premier trimestre de l'année 1792. C'est alors que le district prit réellement possession du chartrier de Savigny et que l'on procéda à son transfert à Mortain. Le 16 février 1792, l'un des administrateurs, le citoyen Gesbert, se rendait à l'abbaye, levait les scellés, et, avec l'aide du concierge, emballait la plus grande partie des titres et tous les ornements d'église restés dans le chartrier. Les titres remplirent à eux seuls 59 caisses, qui fu-

1. Arch. de la Manche, L 954, fol. 68.
2. Ibid., fol. 87.
3. Ibid., fol. 66 et 75.

rent dirigées le lendemain vers le chef-lieu du district. Le citoyen Gesbert ne laissa sur place que « quelques papiers, registres, mémoires et procédures » qui lui parurent moins importants que les autres. Mais, soit remords de sa part, soit clairvoyance plus grande de la part de ses collègues, il revint le 7 avril achever ce déménagement, et cette fois il emporta « soixante bordereaux ou registres en papier, trente-trois autres bordereaux ou registres couverts en parchemin, et *quatre livres ou états de donations faites à ladite abbaye* », ainsi que « plusieurs pièces d'écriture de main, procédures et mémoires imprimés », qu'il avait mis d'abord au rebut [1].

Ce fut une heureuse inspiration : car dans les « quatre livres ou états de donations », qui l'ont ainsi échappé belle, ou du moins dans trois d'entre eux, les érudits normands sont unanimes à reconnaître trois manuscrits précieux des Archives de la Manche : le Cartulaire ou Livre noir de Savigny, magnifique manuscrit en parchemin, du XIIe siècle, 177 fol., écrit sur deux colonnes, avec titres en couleur, dans lequel se trouvent transcrites et classées par diocèses 679 chartes, intéressant l'histoire de l'abbaye pendant le premier siècle de son existence et fournissant des renseignements très utiles sur la Normandie, la Bretagne, le Maine et l'Anjou ; — le grand Cartulaire du Maine, registre en parchemin, de 186 feuillets, qui contient la transcription, faite au XVIIe siècle, de titres ayant trait aux possessions de l'abbaye de Savigny dans le pays du Maine, depuis le XIIe siècle jusqu'à la seconde moitié du XVIe ; — l'Inventaire des chartes de Savigny, dressé en 1523 sur l'ordre de l'abbé Louis d'Estouteville et donné par lui au monastère, registre parchemin de 76 feuillets, divisé primitivement en huit chapitres, en tête duquel se trouvait une liste, malheureusement perdue, « des abbeies dependentes dudit Savigni ». Peut-être faut-il voir dans le n° 4 un registre grand in-fol. de 304 feuillets, que l'on a parfois désigné, mais à tort, sous le nom de Cartulaire et qui est un état ou une suite d'états des revenus de l'abbaye, arrê-

1. Procès-verbal du transport des titres et papiers et autres effets encore existants dans la maison de la cy-devant abbaye de Savigny, 16 février, 7 avril 1792 (Arch. de la Manche, série Q, non classé), pap., 2 feuillets.



tés chaque année, de 1735 à 1760, en présence du prieur et des religieux — ou encore ce beau rentier de la seigneurie de Saint-Aubin-Fosse-Louvain, dans le comté du Maine, registre grand in-fol. parchemin, 79 feuillets, que date la copie authentique d'une charte de Charles VIII, donnée à Montils-lez-Tours, le 16 mai 1491, pour l'amortissement de cette seigneurie, acquise par l'abbé de Savigny du seigneur de la Floscellière [1].

Les archives de Savigny avaient mis dix-sept mois à franchir les obstacles qui s'opposaient à leur transfert dans les bureaux du district, et à parcourir la distance de vingt kilomètres qui sépare Savigny de Mortain. Il leur fallut plus de soixante ans pour arriver à Saint-Lo. Déposées dans les greniers de l'hôtel de Vaufleury, elles y reçurent certainement la visite des agents des domaines, qui, pour toutes les opérations concernant la vente des biens nationaux, eurent plus d'une fois besoin de les consulter. Mais il ne semble pas qu'on ait jamais tenté de les mettre en ordre ni d'en dresser un inventaire. Elles tombèrent vite dans l'oubli. Il y eut cependant à Mortain, sous l'Empire et pendant une partie de la Restauration, un dépôt d'archives antérieures à 1790, et même un archiviste, le citoyen Bareigne, qui faisait valoir, en l'an XIII, « sa connaissance des anciennes écritures » [2]. Mais ce dépôt n'avait rien de commun avec celui de l'hôtel de Vaufleury : il était situé dans une des tours du château et se composait des minutes des greffes, des registres des tabellionages et de ceux de l'état civil, dépendant de l'ancien comté de Mortain, qui, au moment de la Révolution, appartenait au duc d'Orléans [3]. Ce dernier avait confié la garde du dépôt à un archiviste assermenté « chargé de délivrer des expéditions aux parties qui le requéraient ». L'origine de cette collection précieuse se trouve dans des lettres patentes du roi, da-

1. Le fonds de Savigny, aux Archives de la Manche, a été classé et répertorié par N. Dubosc. Le répertoire très sommaire a besoin d'être revisé.

2. Arch. de la Manche, M 13, liasse 3.

3. Le domaine de Mortain fut vendu aux enchères, à la requête du duc d'Orléans, Philippe Égalité, le 16 octobre 1792, devant M[es] Guillaume et Robin, notaires à Paris; il fut adjugé pour 800000 livres à Germain Bastard, avoué à Paris (H. Sauvage, *Mortain pendant la Terreur*, dans la *Revue de l'Avranchin*, XV, 49-54).

tées du 13 juin 1770, qui en autorisent la formation. Elle avait ainsi un caractère officiel; elle intéressait tous les habitants de l'arrondissement, et les sous-préfets de Mortain n'en connaissaient pas d'autre. A une demande de renseignements concernant les archives, que lui adressait en 1807 le baron Costaz, préfet de la Manche, le sous-préfet Pallix répondait par un exposé de l'origine de ce fonds et par des détails sur le fonctionnement du service. Lors de la grande enquête que prescrivit M. de Montalivet, ministre de l'Intérieur, par sa circulaire du 22 septembre 1812, le même sous-préfet se contenta, pour toute réponse, de renvoyer à ses lettres antérieures. Il faut descendre jusqu'à l'enquête de 1820, ordonnée par le comte Siméon, pour découvrir une vague mention des chartriers de Savigny et de l'abbaye Blanche. Un questionnaire, exactement calqué sur celui de 1812, avait été envoyé dans toutes les sous-préfectures. La 11me question était la suivante : A-t-on réuni, trié, inventorié des papiers provenant des établissements monastiques, ecclésiastiques ou civils supprimés? M. de Lespinasse, sous-préfet de Mortain, après avoir répondu négativement, ajouta : « Il pourrait cependant s'en trouver dans un tas de papiers déposés sans ordre ni nombre tant au bas d'une grande armoire qui existe au dépôt des archives (celui de la tour du château) que dans les greniers de la sous-préfecture... Il serait du plus grand intérêt, soit pour les établissements publics soit pour les familles, que ces papiers, au nombre desquels il ne peut manquer d'y en avoir d'importants, fussent soigneusement examinés et triés par une personne versée dans la lecture des anciennes écritures... [1]. » Mais cette sollicitude un peu tardive de l'administration s'explique aisément lorsqu'on sait que M. de Gerville était venu à Mortain l'année précédente et qu'il y avait découvert ces magnifiques archives, laissées depuis si longtemps à l'abandon.

Dans l'Avant-Propos qui précède l'édition phototypique du *Rouleau mortuaire du B. Vital, abbé de Savigni*, Léopold Delisle a raconté avec beaucoup de charme le voyage de son vieux

1. Arch. de la Manche, M 13, f. 3.

maître dans le sud du département, où il poursuivait, à petites journées, son exploration méthodique de tous les monuments, antiquités et objets d'art, ainsi que de tous les dépôts d'archives intéressant l'histoire et l'archéologie normandes. Il nous a peint son émerveillement lorsque, invité par le sous-préfet à voir un tas de parchemins et de papiers qui se trouvaient dans un grenier, il fut mis en présence d'une très considérable portion du chartrier de Savigny... « Il fut ébloui par la richesse d'un tel trésor. Jamais il n'avait vu une aussi considérable masse de chartes, remontant au XII<sup>e</sup> siècle, toutes étonnamment bien conservées sous une épaisse couche de poussière, et munies pour la plupart de sceaux parfaitement intacts. » Dans le tas de parchemins Gerville distingua le Cartulaire, qu'il emporta pour le copier, avec l'agrément du sous-préfet, et qu'il jugea prudent de renvoyer directement aux Archives de la Manche. Il remarqua aussi le fameux Rouleau mortuaire qu'il prit pour un rôle d'affiliation des abbayes en rapport avec Savigny : il ne pouvait prévoir que ce document contribuerait, dans une si large mesure, à fonder la réputation d'érudit de son illustre disciple, ni qu'il deviendrait un jour l'une des plus belles pièces du Musée des Archives nationales; sans quoi, il lui eût fait prendre, à n'en pas douter, le même chemin que le Cartulaire.

Il est étonnant que Léopold Delisle, en racontant le voyage d'exploration de M. de Gerville, n'ait pas songé à le rattacher à cette vaste entreprise de recherches sur les antiquités de la France, dont l'Empire avait eu, en 1810, la première idée, et qui, mise de nouveau en train par le gouvernement de la Restauration, se poursuivait alors dans toutes nos provinces sous le patronage de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. Une circulaire du comte Decazes, ministre de l'Intérieur, datée du 8 avril 1819, avait recommandé cette entreprise à la sollicitude des préfets [1], et celui de la Manche, le baron de Vanssay, s'était aussitôt préoccupé de l'organiser dans son département. Le très curieux arrêté qu'il prit à cette occasion porte la date du

1. Arch de la Manche, T 15, f. 1.

31 décembre 1819 [1]. Mais dès le mois d'avril des démarches étaient faites pour trouver dans chaque arrondissement le correspondant demandé par le ministère. Parmi les savants qui paraissaient le plus capables de seconder les vues du Gouvernement, M. de Gerville, membre du Conseil général, était au premier rang. Le préfet n'eut pas de peine à obtenir son concours. Une lettre d'introduction auprès du sous-préfet de Mortain lui fut remise dès le 24 avril, et au mois d'août suivant il put accomplir cette mission, qui devait avoir des résultats si importants pour l'histoire du département. M. de Lespinasse en rendait compte au préfet, le 27 août : « Je me suis fait un plaisir, lui écrivait-il, de donner à M. de Gerville tous les renseignements qui étaient en mon pouvoir. J'ai mis à sa disposition quelques manuscrits anciens relatifs à l'abbaye de Savigny, qui se trouvent déposés dans mes bureaux, et lui ai procuré un maître de dessin qui s'est chargé d'esquisser au crayon divers objets qui lui ont paru mériter quelque intérêt. A peine avait-il parcouru quelques communes de l'arrondissement que la goutte l'obligea de rentrer à Mortain, où il garde la chambre depuis près de huit jours. Cela ne l'a pas empêché de se livrer à l'étude. Aussi a-t-il profité de sa captivité pour lire les manuscrits que je lui ai procurés. M. Leverdays [2], de son côté, est venu à son secours en lui prêtant divers auteurs, et M. le curé de Mortain a mis aussi sa bibliothèque à sa disposition. » Et le sous-préfet ajoutait (ceci pour donner tort à la légende qui fait de M. de Gerville un savant dépourvu d'aménité) : « Il a l'intention de revenir dans l'arrondissement le printemps prochain. Je serai très flatté, en mon particulier, de renouveler connaissance avec lui. Sa société est douce et très intéressante, et tous ceux qui ont eu l'honneur de le voir lui rendent la justice qui lui est due, et seront fort aises de le posséder [3]. »

M. de Gerville a eu le mérite de découvrir les archives de Mor-

1. Reg. des arrêtés généraux du Préfet, n° 63, fol. 68-69 (Arch. de la Manche, série K).

2. Docteur en médecine, maire de Mortain, M. Leverdays devint député de la Manche en 1831. Il était né au Rocher le 31 août 1772; il mourut à Mortain le 11 avril 1849.

3. Arch. de la Manche, T 15, f. 1.

tain et d'en signaler l'importance. Il a eu le mérite non moins grand, et peut-être plus rare, d'explorer ces richesses sans céder à la tentation d'en dérober la moindre partie. Les personnes qui visitèrent après lui les greniers de la sous-préfecture partagèrent son enthousiasme mais n'eurent pas ses scrupules. Qu'il y ait eu un « pillage organisé » de cette magnifique collection de documents, c'est peut-être beaucoup dire. Mais des vols assez nombreux furent commis, dont la sagacité de Léopold Delisle devait plus tard retrouver la trace dans les catalogues des libraires et les collections publiques ou privées. On hésite à reconnaître le produit d'un vol dans ce « lot de chartes relatives à l'Anjou qui arriva entre les mains de Toussaint Grille et fut acheté par les soins de Marchegay pour les Archives de Maine-et-Loire »[1]. Ces documents avaient sans doute été envoyés par les administrateurs du département de la Manche à leurs collègues de Maine-et-Loire, lors de la vente des biens nationaux, en l'an V ou en l'an VI, époques où des échanges de titres eurent lieu entre plusieurs départements. Depuis ils étaient tombés en des mains particulières. Mais le doute n'est plus permis pour les 217 pièces de la collection Leber, que ce bibliophile céda en 1838 à la Bibliothèque de Rouen (Catalogue, n° 3122), ni pour quelques chartes isolées qui ont été cédées par des brocanteurs à la Bibliothèque nationale ou qu'on retrouve dans la collection Mancel[2], à la Bibliothèque de Caen; ni pour cet acte curieux d'André de Vitré, daté de 1184 au siège de Karak en Terre Sainte, qui, recueilli par l'abbé Couanier de Launay, est aujourd'hui compris dans le recueil manuscrit n° 207 de la Bibliothèque de Laval; ni enfin pour cette série de pièces très intéressantes, munies de sceaux bien conservés, qui trouva place dans le cabinet de Léchaudé d'Anisy et fut attribuée en 1854 aux Archives de la Manche. L'archiviste d'alors, Nicolas Dubosc, a fait dans son rapport annuel le récit de cette importante restitution[3], due au zèle de Léopold Delisle : elle

1. *Rouleau mortuaire du B. Vital*, avant-propos, p. III-IV.

2. T 4, nos 22, 30, 31, 32 (*Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, XLIV, 40).

3. *Annuaire de la Manche*, 1855, p. 523-524.

comprenait 151 pièces, parmi lesquelles une centaine d'originaux des XI[e], XII[e] et XIII[e] siècles, et 40 sceaux isolés, détachés de leurs chartes. Avec la collection des Archives nationales, c'est certainement ce qu'il y avait de mieux dans le chartrier de Savigny.

Léchaudé d'Anisy avait eu des facilités particulières pour explorer les archives de Mortain et enrichir sa collection à leurs dépens. La Commission des Records d'Angleterre l'avait chargé, en 1834 [1], de rechercher dans ce dépôt, comme dans les autres du département, les actes relatifs à l'histoire anglaise, et cette mission l'avait mis en rapport avec un sous-préfet intelligent, M. Lemaistre, qui se préoccupait de réunir des notes historiques sur la ville et l'ancien comté de Mortain. C'est M. Lemaistre qui signala au préfet d'alors, M. Gattier, l'importance des documents ensevelis dans les greniers de sa sous-préfecture. L'Annuaire de la Manche de 1836 [2], a sauvé de l'oubli l'excellent rapport qu'il présenta sur cette question au Conseil d'arrondissement : il y reproduisait une longue lettre de Léchaudé d'Anisy, auquel il avait demandé, le 5 mars 1835, des renseignements « sur la situation et la richesse des archives de Mortain ». Le Conseil d'arrondissement soumit la question au Conseil général, et celui-ci, dans sa session de 1835, émit le vœu que « les richesses archéologiques, dont l'existence lui était révélée, fussent signalées au gouvernement, et que, dans un prompt délai, un élève de l'École des Chartes fût envoyé à Mortain pour en faire le dépouillement » [3]. Le préfet écrivit dans ce sens au ministre de l'Instruction publique, qui était alors Guizot. On sait le grand intérêt que ce dernier portait au développement des études historiques et combien il s'efforçait de faire concourir à cette œuvre les Archives départementales. Il accueillit favorablement les ouvertures de M. Gattier et chargea un illustre érudit normand, M. de Caumont, de se rendre à Mortain pour examiner les papiers de la sous-préfecture. M. de Caumont dé-

1. *Annuaire de la Manche*, 1835, p. 256.
2. Ibid., 1836, p. 101-105.
3. *Procès-verbaux des délibérations du Conseil général*, t. VII (1834-1835), p. 611.

clina cette mission, ou, s'il l'accepta, ne put la remplir. On songea donc à Léchaudé d'Anisy, que le sous-préfet Lemaistre recommandait vivement et qui, d'ailleurs, semblait tout désigné par sa première exploration du fonds d'archives qu'il s'agissait de classer. Léchaudé éleva d'abord des prétentions pécuniaires que le ministre jugea inadmissibles. Les choses traînèrent en longueur. C'était l'époque de la Monarchie de Juillet où les ministères se succédaient avec une étonnante rapidité. Il ne fallut pas moins de quatre ministres de l'Instruction Publique, Guizot, Pelet (de la Lozère), de Salvandy et Parant, pour régler cette petite affaire. Entre temps, sur la demande de Guizot et la proposition du préfet, qui lui non plus n'était plus le même (c'était M. Mercier), le Conseil général avait voté une somme de 300 francs pour contribuer à indemniser « l'archiviste paléographe » que le ministre avait promis d'envoyer [1]. Le ministère y ajouta, de son côté, une somme égale. Finalement Léchaudé d'Anisy accepta et fut désigné par un arrêté de M. de Salvandy, du 15 février 1839. Son séjour à Mortain se prolongea de la mi-avril à la mi-juin. Il ne semble avoir fait pendant ce temps aucun travail de classement proprement dit, et on ne saurait trop lui en vouloir puisque, de l'aveu même du sous-préfet, aucun local ne pouvait être mis à sa disposition pour recevoir les dossiers qu'il aurait classés. Son rapport, dont une copie existe aux Archives de la Manche [2], nous apprend qu'il se borna à recueillir 1569 chartes de l'abbaye de Savigny, qu'il les analysa « scrupuleusement », et qu'il dessina de 125 à 130 sceaux, presque tous du XII[e] et du XIII[e] siècle. Le tout fut enlevé par ses soins du grenier de la sous-préfecture et déposé dans des armoires, à l'hôtel-de-ville de Mortain. Nous savons par ailleurs qu'il n'oublia pas sa collection particulière et qu'il préleva, pour l'enrichir, sur les fonds de Savigny et de l'abbaye Blanche une partie des pièces, qu'il dut remettre plus tard à MM. Delisle, Tardif et Hippeau, commis par le Ministère de l'Intérieur au triage de cette collection. On voudrait être certain qu'il n'en a

1. *Procès-verbaux des délibérations du Conseil général*, t. IX (1837), p. 507.
2. Arch. de la Manche, M 13, liasse 4.

pas « emprunté » d'autres, et que les Archives de la Manche sont bien rentrées en possession, au mois d'avril 1854, de tout le lot dont il les avait frustrées.

La mission de Léchaudé d'Anisy avait à peine pris fin qu'un autre missionnaire arrivait à Mortain, envoyé celui-ci par le Ministère de l'Intérieur, dans les attributions duquel était alors le service des Archives. Les deux voyages sont trop rapprochés pour qu'il n'y ait pas entre eux quelque relation. Il est possible que l'on ait eu déjà en haut lieu des soupçons sur le manque de scrupules de Léchaudé. Pour Léopold Delisle, c'est « le scandaleux état du chartrier de Mortain » qui provoqua l'envoi de M. de Wailly. « Le ministre n'hésita pas à mettre un terme au pillage organisé d'une aussi magnifique collection de documents. Il décida que les chartes déposées à la sous-préfecture de Mortain seraient transférées à Paris et incorporées dans la Section historique des Archives du Royaume. Natalis de Wailly, alors chef de la section domaniale, fut chargé d'en aller prendre possession. Nul n'était plus en état d'en apprécier la valeur. A peine informé de la commission qui lui était confiée, il partait pour Mortain, présentait sa commission au sous-préfet, faisait emballer sous ses yeux les parchemins du fameux grenier, et ramenait triomphalement à Paris, au bout de peu de jours, l'une des plus notables conquêtes qui ont enrichi les Archives du Palais Soubise au XIXe siècle. La translation s'était accomplie sans que la décision ministérielle eût transpiré en dehors de la sous-préfecture... [1]. »

La version que nous donne Léopold Delisle est évidemment celle qui avait cours aux Archives du Royaume, dans les environs de l'année 1840, et il est tout naturel qu'il s'en soit fait l'écho. Mais qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son. Celui que donnent les Archives de la Manche est un peu différent.

C'est une question de savoir si, en transférant à Paris « les parchemins du fameux grenier », — non pas tous, d'ailleurs, mais une partie, — M. de Wailly a bien suivi les instructions

1. *Rouleau mortuaire du B. Vital*, loc. cit.

qu'il avait reçues du Ministère, ou s'il ne les a pas dépassées, par excès de zèle. Sa mission dans tous les cas ne fut pas secrète, et l'enlèvement des chartes de Mortain n'eut pas le caractère de surprise que lui attribue Léopold Delisle. Une intéressante correspondance fut échangée à ce sujet entre le comte Duchâtel, alors ministre de l'Intérieur, et M. Mercier, préfet de la Manche [1]. Dès le 29 août 1839, ce dernier est prévenu des intentions du ministre. Il est question du « triage des chartes de Mortain » et de l'envoi de M. de Wailly. Une lettre ministérielle du 18 septembre, adressée au préfet, définit en termes précis l'objet de sa mission :

« M. Natalis de Wailly, écrit le ministre, va partir pour remplir la mission dont je l'ai chargé, ainsi que je vous l'ai annoncé par ma lettre du 29 août, pour le triage des Archives de la sous-préfecture de Mortain. Je saisis cette occasion pour vous entretenir de quelques mesures relatives aux Archives départementales de la Manche.

« Je vous ai déja fait connaître, Monsieur le Préfet, l'intérêt que je porte à ces Archives, qui peuvent favoriser les études sur l'histoire de l'ancienne Normandie auxquelles plusieurs habitants de votre département se livrent avec un zèle et un talent qui ont été distingués plusieurs fois par l'Institut royal de France. Je ne doute pas que vous ne me prêtiez un actif concours pour rendre cet établissement aussi utile que possible.

« Et d'abord je persiste à penser qu'un des moyens les plus efficaces pour atteindre ce but est de centraliser dans les Archives de la Préfecture tous les documents d'intérêt local qui seraient épars dans d'autres dépôts publics. Outre que les personnes studieuses trouveront dans cette mesure l'avantage d'avoir, rassemblés dans un seul lieu, les matériaux de leurs études, la réunion que je désire offrirait au département, pour tous les objets dignes de conservation, la responsabilité de l'archiviste de la Préfecture, c'est-à-dire d'un fonctionnaire comprenant l'importance de ses fonctions et placé sous votre surveillance immédiate.

« Je crois devoir vous inviter, Monsieur le Préfet, à signaler à M. de Wailly, lorsqu'il se présentera à votre Préfecture, les dépôts analogues à celui de la sous-préfecture de Mortain, qui pourraient se trouver dans votre département, afin qu'il fasse, si cela lui est possible, le triage des documents utiles et inutiles, et que, parmi les premiers, il désigne ceux qu'il conviendrait de classer dans les Archives de la Préfecture, ou de transférer aux Archives générales du Royaume.

1. Arch. de la Manche, M 13, l. 4.

« Quoique je me propose de ne faire transférer à Paris que des pièces et documens qui n'ont point essentiellement un intérêt local, et qui doivent compléter des collections déja existantes dans notre grand dépôt national, cependant si, parmi les pièces transférées, et dont il vous sera laissé une note exacte, il s'en trouvait que vous jugiez convenable de conserver dans vos Archives, j'aurais soin qu'il vous en fût délivré des copies certifiées conformes, au cas où la pièce originale ne pourrait vous être abandonnée. J'ai même l'intention d'accorder, autant que cela sera possible, de semblables copies pour les pièces qui se rattachent à l'histoire locale et qui se trouveraient dans des dépôts ressortissant à mon ministère. J'espère aussi obtenir des autres ministères des mesures analogues....

« Je désire vivement, Monsieur le Préfet, que vous profitiez, dans l'intérêt des Archives de votre département, de la présence d'un homme aussi éclairé et animé d'un zèle aussi désintéressé pour la science que l'est M. de Wailly. Vous pourriez, par exemple, vous éclairer de ses avis pour l'organisation des Archives de votre département, que je lui recommande de visiter d'une manière spéciale. Je ne doute pas, du reste, que vous ne preniez les mesures nécessaires pour qu'il puisse remplir sa mission avec toute la facilité et la promptitude possible, dans les diverses localités où il sera appelé.... »

La distinction établie par le ministre entre pièces se rattachant soit à l'histoire générale, soit à l'histoire particulière de la Normandie, était purement arbitraire, et la loi du 5 brumaire an V n'avait prévu rien de tel. Mais son intention était bien, d'après cette lettre, de laisser aux Archives du département tous les titres présentant un intérêt local et de ne faire transférer à Paris que ceux de nature à compléter des collections déjà existantes au Palais Soubise. Dans ce dernier cas, il accordait même aux Archives de la Manche des compensations qui sont restées à l'état de promesses. M. de Wailly n'avait nullement été chargé d'écrémer les dossiers de Savigny et de l'abbaye Blanche, pour en extraire tout ce qu'il jugerait intéressant au point de vue paléographique et le réunir à la presque totalité des chartes déjà mises de côté par Léchaudé d'Anisy, dont le travail lui permit de ne faire qu'un très bref séjour à Mortain et de hâter sa rentrée « triomphale » au Palais Soubise. Sa mission eut lieu dans les premiers jours d'octobre. Elle devait s'étendre, on l'a vu, à tout le département. Le préfet en avait pré-

venu, dès le 24 septembre, non seulement le sous-préfet de Mortain, mais les autres sous-préfets, l'évêque de Coutances Mgr Robiou, et le président de la société d'archéologie du département de la Manche, qui était alors M. Feuillet, le père du célèbre écrivain : il les priait de lui indiquer tous les dépôts d'archives anciennes qu'ils connaîtraient et de faciliter à M. de Wailly leur exploration. Ce dernier passa par Saint-Lo, où le préfet lui soumit l'arrêté qu'il avait pris, le 26 avril précédent, pour la réorganisation des archives départementales [1], entassées encore sans aucun ordre, partie dans les greniers des bureaux, partie dans une vieille tour des jardins de la préfecture : on se préoccupait enfin de les loger dans un bâtiment neuf, et elles venaient d'être confiées à la garde d'un archiviste compétent, Nicolas Dubosc, dont le premier rapport porte la date du 22 août 1839 [2]. De Saint-Lo, M. de Wailly se rendit à Coutances, où l'évêque lui ouvrit ses archives et lui donna tous les renseignements qu'il désirait. Il visita la bibliothèque d'Avranches, que le ministre avait signalée à son attention, croyant qu'elle renfermait non seulement les manuscrits mais les archives de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Il arriva enfin à Mortain, où quelques jours lui suffirent pour trier et faire emballer les documents précieux, qu'il connaissait déjà de réputation.

Son travail terminé, il en rendit compte au sous-préfet par une lettre datée du 17 octobre : « J'ai terminé aujourd'hui, lui écrivait-il, le triage des documents qui avaient été inventoriés par M. Léchaudé d'Anisy. J'ai l'honneur de vous adresser l'état de ceux que j'ai fait emballer pour les transporter aux Archives du Royaume. J'ai en outre recueilli, soit dans les deux armoires qui se trouvent momentanément dans une des salles de la mairie, soit dans le grenier de la sous-préfecture, 213 chartes et un rôle de parchemin, dont un inventaire sera prochainement adressé par M. le Garde général des Archives du Royaume à M. le Ministre de l'Intérieur pour être transmis à M. le Préfet de

1. Arrêtés généraux du Préfet, reg. 78, fol. 46-54 (Arch. de la Manche, série K). Plusieurs expéditions de cet arrêté se trouvent dans la liasse M 13[4].

2. La minute de ce rapport, qui n'a pas été imprimé, se trouve aux Arch. de la Manche, M 13, l. 4.

la Manche. » A cette lettre est joint un état des documents enlevés : ces documents y sont désignés par les numéros qu'ils portent sur l'inventaire dressé par M. Léchaudé d'Anisy. Ils sont au nombre de 1183 pour l'abbaye de Savigny (numérotés de 1 à 1553), de 275 pour l'Abbaye Blanche (numérotés de 1 à 398), de 2 pour l'abbaye de Montmorel et de 2 pour l'abbaye de Troarn. M. de Wailly a mis au bas de cet état, qu'il a rédigé lui-même et signé, la note suivante : « Je déclare en outre avoir emporté pour les Archives du Royaume 1° le grand rôle sur parchemin dressé à la mort de saint Vital, premier abbé de Savigny; 2° deux cent quatorze pièces qui n'avaient pas été comprises dans le travail de M. Léchaudé d'Anisy [1]. » Et il ajoute : « J'ai vainement cherché dans la collection de M. Léchaudé d'Anisy le n° 1505 et les n$^{os}$ 1511 à 1547 inclusivement. » Dans *l'État sommaire des documents entrés aux Archives nationales par des voies extraordinaires* [2], M. le Directeur des Archives exprime le regret de n'avoir pu retrouver « l'état des documents transportés à Paris que M. de Wailly dut joindre à son rapport ». « Sa récolte, dit-il, fut immédiatement répartie entre les séries de la Section historique, surtout K, L et M, et on ne peut déterminer aujourd'hui avec certitude, faute de savoir exactement ce qu'il apporta, tout ce qui aux Archives provient de cette acquisition. De là provient sûrement, pourtant, tout le fonds de l'abbaye de Savigny. » Et aussi celui de l'abbaye Blanche, qui occupe le carton 979. Mais ne serait-il pas possible désormais de s'en assurer, si les chartes des Archives nationales, comme celles des Archives de la Manche qui ont la même origine, portent, écrit en une encre très caractéristique, le numéro d'ordre que leur a donné Léchaudé d'Anisy?

En transmettant au préfet de la Manche la lettre de M. de Wailly et l'état des documents transportés à Paris par ce der-

1. Dans le rapport de M. de Wailly, qui se trouve aux Archives nationales et que j'ai cité au début de cette étude, il est question « d'environ 1400 pièces » provenant de la collection déjà classée par Léchaudé d'Anisy (ce sont les 1462 pièces dont le détail est donné plus haut), puis de 116 pièces d'une part et de 105 de l'autre; ce qui ferait 221 au lieu de 214. Le sous-préfet, dans sa lettre, donne le chiffre de 213.

2. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, LXXVIII (1917), p. 59.

nier, M. Lemaistre, sous-préfet de Mortain, formulait un vœu très raisonnable, et conforme d'ailleurs aux intentions du ministre : « Aussitôt que vous aurez bien voulu, Monsieur le Préfet, écrivait-il, me communiquer l'inventaire analytique des pièces transférées et dont une partie dépend de la collection classée par M. d'Anisy, j'aurai l'honneur de vous faire connaître ceux de ces actes dont il pourrait être de quelque intérêt que des copies fussent conservées dans le pays. Il en est un surtout dont il serait à regretter que la copie du moins ne restât pas dans la localité qu'il concerne plus particulièrement. C'est le grand rôle sur parchemin, dressé à la mort de saint Vital, premier abbé de Savigny, et auquel M. Léchaudey d'Anisy a donné le nom de rôle d'affiliation de l'abbaye de Savigny. » La Préfecture de la Manche n'a pas reçu les copies promises par le ministre, et il ne semble point, d'ailleurs, qu'elle les ait jamais demandées. Les Archives départementales ne possèdent qu'une assez médiocre copie des chartes de l'Abbaye Blanche, aujourd'hui conservées dans le carton L 979 des Archives nationales. Mais l'inventaire analytique réclamé par le sous-préfet de Mortain fut bien envoyé à Saint-Lo. L'extrait suivant du Rapport du Préfet au Conseil général, lors de la session de 1840, suffirait à le prouver. Après avoir rendu compte de la mission de M. de Wailly, « envoyé au mois d'octobre par M. le Ministre de l'Intérieur pour inspecter les Archives départementales », le Préfet ajoute : « M. Nathalis de Wailly a visité également le dépôt existant à Mortain. Il en a extrait pour les archives du royaume le beau rôle de l'abbaye de Savigny, 1183 chartes originales provenant de la même abbaye, 275 de l'abbaye Blanche, 2 de l'abbaye de Troarn, 2 de l'abbaye de Montmorel, et 214 des deux premières de ces mêmes abbayes qui n'avaient pas été comprises dans le travail de M. Léchaudey-Danisy. M. le Ministre de l'Intérieur m'en a adressé l'inventaire, dont j'ai transmis copie à M. le sous-préfet de Mortain, pour conserver dans le dépôt la trace des titres que cet inventaire mentionne[1]. » Malheureusement, cet inventaire, que possèdent encore les Archives de la Manche, ne

1. *Procès-verbaux des délibérations du Conseil général*, t. 11, p. 330.

porte que sur les 214 pièces indiquées ci-dessus; nous n'avons plus celui de Léchaudé, qu'il ne fait que compléter. Si la copie de ce dernier a disparu également des Archives nationales, on peut en revanche consulter dans ce même établissement, pour le fonds de l'abbaye de Savigny, la table alphabétique des noms de lieu, dressée en 1883 par Lecoy de la Marche, et, pour les fonds des abbayes de Savigny et de Mortain, l'excellent répertoire numérique, avec table, que M. P. de Vaissière a mis, en 1900, à la disposition des travailleurs [1].

La mission de Natalis de Wailly aurait dû provoquer le transfert immédiat du chartrier de Mortain à Saint-Lo et mettre fin à toutes ces péripéties. Il n'en fut rien. Comment se fait-il que ces malheureuses archives, objet de tant de convoitises, aient encore attendu près de quatorze ans avant d'aller occuper la place que la loi leur assignait depuis l'an V? Cela tient à plusieurs causes : insuffisance du local destiné à les recevoir (le bâtiment des Archives départementales était alors en construction, et les collections centralisées à Saint-Lo n'y furent installées qu'en 1847), — difficulté des communications, qui a toujours fait du Mortainais une région isolée dans le département, — événements de 1848, qui ont bouleversé le haut personnel de la préfecture: sept commissaires et préfets se sont succédé dans la Manche de 1848 à 1853; — enfin, il faut bien le dire, indifférence de l'administration, qui ne portait plus aux Archives le même intérêt que sous la Monarchie de juillet. Des changements non moins importants se produisaient à la sous-préfecture de Mortain. Elle avait été transférée de l'hôtel de Vaufleury, aujourd'hui hôtel de M^me de Morel, dans le château, qui venait d'être acheté par le département, de M. de Pracontal, acquéreur de l'antique domaine de Mortain et de la forêt de Lande-Pourrie [2]. Mais les archives ne suivirent pas les bureaux : elles restèrent dans leur grenier et eurent ainsi la chance d'éviter un nouveau

1. *État des inventaires des Archives nationales au 1er janvier 1914*, nos 203 et 217.

2. V. Gastebois, *Les sous-préfets de Mortain* (*Revue du Mortainais*, 3e année, no 9, p. 444). Voir également le dossier des Archives de la Manche, N 3, l. 4 (Sous-préfecture de Mortain).



déménagement. Le dépôt de l'hôtel de Vaûfleury fut même augmenté. Dans une salle située au bas de l'escalier on entassa pêle-mêle tout le chartrier de l'ancien comté de Mortain, provenant de la tour du château, qui fut démolie lors de l'installation de la sous-préfecture[1]. Des registres de l'état-civil, environ 3000 registres de tabellionage, les papiers du domaine, tout ce qui restait des archives du bailliage, et de nombreux titres de propriété confisqués sur les émigrés furent jetés sans ordre sur le plancher de cette salle, où le temps et l'humidité les ont gravement endommagés. L'archiviste départemental les visita en 1845, et proposa, mais sans succès, de transférer tout ce dépôt à Saint-Lo. Un autre visiteur qualifié, Ch. de Beaurepaire, put se rendre compte en 1849 de l'importance de ces documents et de leur lamentable situation. Ce fut seulement en 1853 qu'on prit la mesure de salut qui s'imposait depuis longtemps.

Par dépêche du 21 avril, le Ministre de l'Intérieur prescrivit de déposer aux Archives de la Préfecture les parchemins et les papiers que M. de Wailly avait laissés à Mortain. Au mois de mars de l'année suivante, les mêmes ordres furent donnés pour l'ancien chartrier de la tour du château. Le déménagement eut lieu en 1853 et 1854. On en trouvera le récit dans les deux rapports annuels de l'archiviste, qui ont été imprimés à la suite des *Procès-verbaux des délibérations du Conseil général*[2]. Désormais les archives de Mortain étaient à l'abri, dans un local digne d'elles. Réparties entre les séries B, E et H, classées et répertoriées par Nicolas Dubosc, elles occupent aujourd'hui une place de choix parmi les collections du dépôt départemental de la Manche, qui, pour l'histoire des abbayes normandes notamment, ne le cède en importance qu'à celui de la Seine-Inférieure.

Il est permis de regretter que le fonds de Savigny soit entré mutilé dans ce dépôt. Cette abbaye était, ainsi que le rappelle Léopold Delisle, « l'une des plus puissantes de France, la mère d'une des plus notables familles cisterciennes[3] ». Le rôle capi-

1. D'après M. H. Sauvage, cette tour fut démolie dans la semaine de Pâques de l'année 1838 (*Revue de l'Avranchin*, X, 1901, p. 271).

2. *Annuaire de la Manche*, 1854, p. 324 et suiv., et 1855, p. 517 et suiv.

3. *Rouleau mortuaire du B. Vital*, loc. cit.

tal qu'elle a joué dans l'histoire religieuse de nos provinces de l'Ouest, au XIIe siècle, aurait peut-être tenté quelque érudit normand, s'il avait eu cet avantage, que lui promettait le comte Duchâtel, en 1839, de « trouver rassemblés, dans un seul lieu, les matériaux de son étude », et si les chartes anciennes des XIIe et XIIIe siècles, aujourd'hui conservées à Paris et à Rouen, étaient venues reprendre, à la tête des nombreux dossiers de Saint-Lo, la place que leur assignent à la fois le bon sens et la loi.

PAUL LE CACHEUX.

---

# CATALOGUE DES MANUSCRITS

DE LA

# BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LUNÉVILLE

## (DEUXIÈME SUPPLÉMENT)

---

La Bibliothèque Municipale de Lunéville possède 210 manuscrits. Les numéros 1 à 179 furent catalogués par M. Mather, bibliothécaire, ancien professeur de philosophie. Les notices parurent en 1893, dans le t. XXI (p. 173 à 191) du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*. Les numéros 180 à 196 furent catalogués par M. Monin, bibliothécaire, ancien professeur de mathématiques. Ces notices parurent en 1903 dans le t. XLI (p. 654 à 657) du *Catalogue général*. Nous donnons aujourd'hui au public les notices des numéros 197 à 210.

M. ROUSSET,

***Ancien bibliothécaire de Lunéville.***

---

**197**. Recueil de neuf pièces concernant principalement Nicolas de Charmes [1], prévôt de Marsal [2].

1° En présence de Pierre Peltreman, commis tabellion de Marsal, et moyennant 120 francs de Lorraine, Germain Andrieu, de Semy-Bessange [3], cède à Baibillon Andrieu, veuve de Jean Loillier, de Guénes-

1. Charmes; Vosges, arrondissement de Mirecourt.
2. Marsal : Meurthe, arrondissement de Château-Salins, canton de Vic-sur-Seille, annexé à l'Allemagne en 1871, désannexé en 1919.
3. Semy-Bessange; aujourd'hui Bezange-la-Petite, Meurthe, arrondissement

troff [1], ses droits sur le tiers d'une maison et le tiers d'un jardin sis à Geuvelize [2]. — 9 avril 1576.

2° En présence de Nicolas de Charmes, clerc juré et tabellion de Marsal, et moyennant 168 francs de Lorraine, Mougenot Guérard, de Marsal, vend à Claudon-Jean Peltre, moitrier [3] de la Neufve-Recourt [4], trois journaux de terre sis au ban de Marsal. — 14 décembre 1587.

3° En présence de Nicolas de Charmes, clerc juré et tabellion de Marsal, François Guérard, agissant comme tuteur de Jean Guérard, fils de Mougenot Guérard, reconnait devoir à Gérard Loillier 177 francs 6 gros de Lorraine. — 12 décembre 1588.

4° En présence de Pierre Peltreman, commis tabellion en la prévôté de Marsal, messire Claude de Charmes, chapelain du château de Tantonville [5], renonce, en faveur de son frère Nicolas de Charmes, prévôt de Marsal, à sa part de l'héritage paternel, à condition que son dit frère lui verse la somme de 250 francs de Lorraine et paye pour eux deux le douaire de leur belle-mère. — 7 octobre 1597.

5° Par-devant Pierre Peltreman, commis tabellion en la prévôté de Marsal, et moyennant 16 francs 9 gros de Lorraine, Jean Méquillé, de Jevelise [6], vend à Nicolas de Charmes, prévôt de Marsal, un demi journal de terre sis au ban de Hublange [7]. — 11 décembre 1597.

6° Par-devant Pierre Peltreman, commis tabellion en la prévôté de Marsal, Gaspard Mulquin (ou Malquin), doyen en la justice de Marsal, renonce, en faveur de Nicolas de Charmes, prévôt de Marsal, aux terres sises à Vézelise [8] à lui revenant en héritage de ses grand-père et grand'mère, à condition que le dit Nicolas de Charmes lui donne 250 francs de Lorraine et paye le douaire de sa belle-mère. — 31 janvier 1598.

7° Par-devant Pierre Peltreman, commis tabellion en la prévôté de Marsal, Pierre Laphon, qui sort de prison, approuve la vente d'une

de Château-Salins, canton de Vic-sur-Seille; annexé à l'Allemagne en 1871, désannexé en 1919.

1. Guénestroff; Meurthe, arrondissement de Château-Salins, canton de Dieuze; annexé à l'Allemagne en 1871, désannexé en 1919.

2 Geuvelize; aujourd'hui Juvelise, Meurthe, arrondissement de Château-Salins, canton de Vic; annexé à l'Allemagne en 1871, désannexé en 1919.

3. Moitrier; fermier.

4. La Neuve-Recourt; Meurthe, arrondissement de Château-Salins, canton de Vic-sur-Seille, commune de Lezey; annexé à l'Allemagne en 1871, désannexé en 1919.

5 Tantonville; Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Nancy, canton de Haroué.

6. Aujourd'hui Juvelise, voir plus haut.

7. Le ban de Hublange se trouve entre les finages de Marsal, Juvelise, Blanche-Église et Guéblange.

8. Vézelise; Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Nancy.

terre et d'un pré, sis à Juvelise, faite par sa femme, pendant sa détention, à Nicolas de Charmes, prévôt de Marsal. — 12 mai 1599.

8° Par-devant Nicolas Bardouillot, tabellion à Marsal, les frères Bastien et Clément Pidollat renoncent, en faveur de Nicolas de Charmes, à tout ce qui leur revient dans la succession de leur grand-père Jean de Charmes, de Vezelise, à condition que le dit Nicolas de Charmes leur donne à chacun 50 francs de Lorraine. — 7 janvier 1604.

9° Par-devant Nicolas Bardouillot, tabellion à Marsal, et moyennant 28 francs 9 gros de Lorraine, Claude de Malvoisin, seigneur d'Aboncourt [1], vend à Nicolas de Charmes, prévôt de Marsal, deux pièces de terre sises à Juvelise. — 28 février 1605.

1576-1605. Parchemin. Les sceaux manquent. — (Donné à la Bibliothèque de Lunéville, le 26 avril 1884, par M. Humbert, professeur.)

**198.** Pour récompenser les services militaires de Charles Mairot, le roi d'Espagne Charles II use de son droit de retenue féodale sur une portion de la seigneurie de Lencourt, en Franche-Comté, afin de permettre au dit Mairot d'acheter la dite portion. — Bruxelles ; 16 septembre 1666.

Parchemin. Reste d'un sceau de cire rouge sur double-queue de parchemin.

**199.** Recueil de quatre pièces diverses.

1° Par-devant Ambroise, tabellion à Mirecourt, et moyennant 100 francs de principal, Catherine Grandidier, veuve de Jean de Ville, bourgeois de Mirecourt, agissant tant en son nom qu'au nom de ses enfants mineurs, vend à Brice Piéry, bourgeois de Mirecourt, réprésenté par Marguerite Grandidier sa femme, un jardin, franc de toutes redevances, sis à Mirecourt au lieudit *sur la chaussée*. — Mirecourt, 23 novembre 1659.

2° Nonobstant les arrêts du 3 août 1669, 10 septembre 1737 et 24 mai 1776, le Parlement de Nancy autorise Joseph Bourguignon, avocat à Sarreguemines [2], à conserver les arbres fruitiers qui se trouvent dans sa vigne de Lunéville. — Nancy, 21 janvier 1778.

3° Contrat de mariage de Jean-Baptiste Balland, maître d'école à

1. Aboncourt-en-Vosges ; Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Toul, canton de Colombey.

2. Sarreguemines ; chef-lieu d'arrondissement de la Moselle.

Hériménil [1], et de Jeanne Pannot, veuve de Jean-François Husson, tailleur à Lunéville. — Lunéville ; 2 novembre 1781.

4° Contrat de mariage de Gaspard Lapierre, jardinier à Lunéville, et de Marie Saint-Simon. — Lunéville ; 24 mars 1785.

1659-1785. Parchemin.

**200**. Contrat de mariage du chevalier Jean-Pierre de Laroque, baron de Budos [2], et de Marianne de Bordes. — Bordeaux ; 18 avril 1715.

Cahier de papier timbré de 12 feuillets. — (Don de M. le Dr Briquel, de Lunéville.)

**201**. Inventaire de la succession mobilière du chevalier Pierre-Joseph de Calmeilh, seigneur de Lafosse [3], Viaud [4] et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de vaisseau, inventaire dressé à la requête de sa veuve, née Marie de Laroque de Budos. — Château de La Fosse ; 24-30 novembre 1760.

**202**. Recueil de quatre feuilles contenant des études de fortification d'après Vauban. Au bas de la première feuille on lit : « Gourdon, 1703. »

XVIIIe siècle. Parchemin. Quatre feuilles séparées :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1re feuille | | 510 × 340 | millim. |
| 2e | — | 840 × 230 | — |
| 3e | — | 760 × 230 | — |
| 4e | — | 510 × 340 | — |

**203**. Copie, prise en octobre 1879, par M. Mather, bibliothécaire de Lunéville, d'un document appartenant à M. le rabbin Lévy et intitulé : « Mémoire pour les Juifs de Lunéville et de Sarguemines à nosseigneurs de l'Assemblée Nationale. »

Cahier de papier de quatre feuillets. 250 sur 182 millim.

1. Hériménil ; Meurthe-et-Moselle, arrondissement et canton sud de Lunéville.

2. Budos ; Gironde, arrondissement de Bordeaux, canton de Podensac.

3. Lafosse ; Gironde, arrondissement de Blaye, canton de Saint-Savin.

4. Viaud ; Lot-et-Garonne, arrondissement et canton de Marmande, commune de Sainte-Bazeille.



**204**. Recueil de quatre pièces diverses.

1° Congé militaire absolu, délivré, à Colmar, le 29 août 1787, à Joseph Fiat, de Lunéville, soldat de la compagnie d'Elbée, au régiment de chasseurs à cheval *des Sevennes*.

2° Certificat de vie, délivré, le 13 novembre 1788, par Jean-Antoine Thiéry, lieutenant-général civil et criminel au bailliage de Lunéville, à l'abbé Jacques-Honoré Moreau, ancien aumônier du roi Stanislas.

3° Acte de notoriété, fait à Lunéville, le 24 Vendémiaire an VII (15 octobre 1798), établissant par le témoignage de Nicolas Challier et de Charles Pierre, tous deux jardiniers au dit Lunéville, que Claude Barbier, bûcheron à Lunéville, est l'unique enfant de feu Nicolas Barbier.

4° Copie de la prétendue lettre [1] adressée au roi Louis XVIII par le maréchal Moncey, pour refuser de faire partie du Conseil de guerre devant juger le maréchal Ney.

XVIII^e et XIX^e siècles. Papier.

**205**. Recueil de deux pièces relatives à l'érection, à Lunéville, d'un monument à la mémoire d'Emile Erckmann.

1° Manuscrit autographe (4 feuillets) du discours [2] prononcé par M. Camille Viox, ancien député de Lunéville, à l'inauguration (14 décembre 1902) du monument Erckmann.

2° Copie, certifiée conforme à l'original par MM. Viox et Ribaud, du compte définitif du monument Erckmann (26 décembre 1903).

XIX^e siècle. Papier. — (Don de M. Camille Viox, ancien député de Meurthe-et-Moselle).

**206**. Registre des délibérations du Comité formé pour l'érection à Lunéville d'une statue à Emile Erckmann.

15 janvier 1900 — 30 décembre 1903. Papier, 158 feuillets. 220 sur 170 millim. Couverture toile. — (Don de M. Camille Viox, président du dit Comité).

**207** Page 1. « Disputationes theologicæ de justitia et jure. »

1. Cf. Henri Houssaye, *1815 : la seconde abdication, la Terreur blanche*, 19e édit., p. 570, note 1.

2. Ce discours a été publié dans le journal l'*Indépendant de Lunéville* du 18 décembre 1902.

Page 492. Comptes domestiques d'un particulier inconnu pendant les années 1752-1757. Sont mentionnés dans ces comptes François Villaume, Françoise Marchal et un certain Valentin.

Page 503. « Tractatus de contractibus in genere et particulari. »

XVIIIe siècle. Papier. 534 pages. 210 sur 160 millim. Reliure pleine maroquin.

**208.** Recueil de morceaux choisis dans les œuvres des poètes français du XVIIe, XVIIIe et commencement du XIXe siècle.

Epoque de la monarchie de juillet (une pièce est adressée au ministre Montalivet). Papier. 190 feuillets : 210 sur 175 millim. Broché.

**209.** Résumé de l'histoire générale, par Mougin.

Fol. 1. « Réflexions sur l'histoire. — On convient généralement de l'utilité de l'histoire, et on la regarde comme une partie essentielle de l'instruction. »

Fol. 158, v° et 159. « Les événements du règne suivant [celui de Louis XVI] sont trop près de nous pour les apprécier avec cette exactitude sévère qui convient à l'histoire. C'est à la [fol. 159] postérité impartiale à examiner quelle influence le gouvernement de Louis XVI a pu avoir sur cette étonnante révolution, que (*sic*) les germes depuis longtemps préparé sn'attendaient que des circonstances favorables à leur développement. »

Commencement du XIXe siècle. Papier. 159 feuillets : 200 sur 150 millim. Broché.

**210.** Page 1. « Coutumes générales du duché de Lorraine, pour les bailliages de Nanci, Vosges et Allemagne. »

Page 127. « Nouvelles dispositions et interprétations de la Coutume de Lorraine, depuis le règne de S. A. R. Léopold Ier. »

Page 154. « Table des titres des coutumes anciennes et nouvelles. »

Page 156. « Table des nouvelles dispositions et Interprétation de la Coutume de Lorraine, depuis le règne de S. A. R. Léopold Ier ».

Fin du XVIIIe siècle. Papier. 159 pages (plus la page 152 bis). 200 sur 160 millim. Dem. rel. et coins veau. Sur le dernier feuillet de garde est écrit : « André Martney, 1780. »

---

LA

# SUCCURSALE PLANTINIENNE

## DE PARIS

(A PROPOS DU 5e CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE CHRISTOPHE PLANTIN)

---

Christophe Plantin jouit d'une notoriété universelle. Il la doit, non seulement au nombre et à la beauté des éditions qui sont sorties de ses presses, mais encore et surtout peut-être, pour la majeure partie du public, à sa célèbre demeure d'Anvers, restée jusqu'à nos jours telle qu'elle existait à l'époque de son fondateur.

Ce que l'on sait peut-être moins, c'est que Christophe Plantin a établi une succursale à Paris pour la vente des ouvrages qu'il imprimait, et que ses gendres, à qui il confia la gérance de cet établissement, y créèrent à leur tour un atelier typographique; mais cet atelier, peu prospère, dura peu, et n'a jamais été spécialement étudié. A l'aide de correspondances conservées au Musée Plantin même, il n'est pas impossible de grouper ici quelques curieux détails sur son fonctionnement éphémère.



Dès ses débuts, Christophe Plantin avait entretenu des relations d'affaires avec Paris. Un de ses amis d'enfance, Pierre Porret, apothicaire de son état, qui habitait cette ville, se chargeait volontiers de ses commissions, encaissait et payait pour lui, achetait papier [1], poinçons, caractères pour le compte de l'imprimeur anversois.

1. Ce papier provenait principalement de Troyes, d'Auvergne, de Lorraine

Désireux de donner à ses affaires une plus grande extension, Plantin décida, au commencement de l'année 1567, d'ouvrir une filiale à Paris, dans la maison de ce Pierre Porret qui habitait précisément en plein centre universitaire, rue Saint-Jacques, près des Mathurins. Un premier envoi de livres représentait une somme de 2432 florins 10 sous. A la fin de l'exercice, le compte de dépôt se montait à 9582 florins, et trois ans après, il atteignait un chiffre supérieur à 18880 florins. L'affaire était lancée et en très bonne voie. La gérance de cette succursale avait été confiée, sous la direction de Pierre Porret, à un employé de Plantin, originaire de Haeghe près Breda, Gilles Beys, parti pour Paris en février 1567 [1]. Gilles Beys touchait des gages fixes, auxquels venait s'ajouter une commission de 7 1/2 pour 100 sur chaque volume vendu [2]. Dès le 7 juillet 1567, il se fit naturaliser [3]. C'est lui désormais qui exécute les commandes de son patron, comme on en peut juger par cette lettre qu'il adresse à Jean Moerentorff, autre employé de l'officine anversoise :

« Nostre maistre m'a mandé aussy par la sienne susdite qu'il vouldroit bien avoir quelques quarante ou cinquante rames de papier real de Troye tel comme il imprime la Bible en quatre langues. J'ai esté hier par toute la ville de Paris, mais il n'y en a pas maintenant. Le sire Cosme Carel m'a dit qu'il en espere recevoir demain ou apres demain. Je suis marry que je ne vous puis envoyer le papier Grand bastard, faulte que la voicture est trop chere qui est maintenant à 55 sols et 60 sols tournoiz le cent, qui est trop pour de papier [4]. »

Ce papier de Troyes, qui servait à imprimer la Bible polyglotte, était acheté à Guillaume Le Bé, et payé 4 livres 15 sous tournois la rame. Plus tard Plantin sera en relations commer-

(Archives du Musée Plantin, Giornale della Stampa, ff. 14 et 18); il en venait également de Bâle et des foires de Francfort, qu'on expédiait à Plantin *via* Cologne et Maestricht.

1. Archives du Musée Plantin, Journal des Affaires, t. III, f° 62.

2. Idem, Grand Livre C, f° 88.

3. Max Rooses, *Christophe Plantin, imprimeur anversois* (Anvers, 1883, in-folio), p. 224 ; 2e édit. (Anvers, 1896, in-4), p. 212 et 252.

4. Archives du Musée Plantin, Ontvangen Brieven, t. LXXVII, f° 9 (Lettre du 8 mars 1570).



merciales avec trois autres papetiers de Troyes, Jean Hennequin[1], Sébastien Nivelle[2], Jean Gouault[3], et aussi avec Nicolas Trezer, marchand papetier à Paris[4].

Il faut croire que Gilles Beys travaillait consciencieusement et donnait toute satisfaction à Christophe Plantin puisque celui-ci, à la demande de Pierre Porret, consentit à le prendre pour gendre en lui accordant sa fille Madeleine, qui n'avait guère plus de quinze ans et donnait des preuves manifestes d'une intelligence ouverte et extraordinairement précoce[5]. Il annonce à Jean Moerentorff les fiançailles et le mariage en ces termes :

« Frere et amy Jehan, la presente sera seullement pour vous advertir que monsieur vostre beau pere est arrivé en ceste ville en bonne santé[6] le samedy passé bien tard, et le jour de saint Michel[7] après vespres votre seur Magdaleine et moy nous nous sommes fiancés ensemble, et lundy ou mardy qui viendra, Dieu aidant, nous nous marions et espouserons. Je prie Dieu qu'il nous donne sa saincte benediction et paix et amitié ensemble. Si vous plaist vous trouver à nostre feste avec ma future belle mere, vostre femme, et amys de par delà avec les miens, vous nous serez les plus que bien venus et desirez[8]. »

Quelques jours après, c'est Madeleine qui informe sa belle-sœur Martine Moerentorff de l'événement qui s'est accompli :

« Ma seur et bonne amye, Ce petit mot sera seullement pour vous advertir que nous nous portons encore tous bien, Dieu merci, ainsi comme j'espère qu'ainsi soit il de vous tous, et principallement de ma tres chiere mere à laquelle, s'il vous plaist, vous luy communiquerez

1. Archives du musée Plantin, Grand Livre C, f° 134.
2. Idem, ibid., f° 131.
3. Idem, ibid., ff. 101, 119, 136, 142, 176. — Sur Jean Gouault, on peut consulter une notice d'Albert Babeau : *Un marchand de province sous Henri IV* (Paris, 1883, in-8; extr. de la *Réforme sociale*).
4. Idem, ibid., f° 148.
5. Voir le paragraphe qui la concerne dans une lettre de Chr. Plantin, publiée dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, IX (1882), p. 113, après l'avoir été dans le *Bibliographer* de Londres.
6. Il venait d'être malade à Valenciennes, comme il l'écrit lui-même à Arias Montanus et à D. Juan de Vargas (*Correspondance de Christophe Plantin*, publ. par Max Rooses, t. III, p. 189, 196 et 199).
7. Le 29 septembre.
8. Archives du Musée Plantin, Ontvangen Brieven, vol. LXXVII, f° 23 (Lettre du 30 septembre 1572). La cérémonie eut lieu le 7 octobre.

ceste lettre pour luy donner à entendre comment nostre pere, étant arrivé en ceste ville de Paris, s'est conseillé avecques ses plus grands amys touchant le mariage d'avecques Gilles et moy, et a esté trouvé bon de le faire, tellement que, Dieu merci, nous sommes ensemble et esperons de vivre ensemble comme il appartient que l'homme et la femme vivent selon que Dieu et rayson nous le commande [1]. »

Le mariage a d'ailleurs détourné Gilles Beys de l'étude. Il va songer à compléter son instruction, notamment dans les langues mortes ou vivantes, ainsi qu'il ressort d'un billet par lui adressé à Jean Moerentorff :

« Je vous prie, mon frere, quand vous me rescrirez, me rescrire en italien ou en latin, affin que je vous responde au mieulx que je pourray en l'ung des deux langues et que par ce moyen là je puisse commencer à faire es dittes langues, sinon par moy mesmes en lisant quelque livre, et vouldrois fort bien scavoir escrire seullement quelques lettres missives es diltes langues pour m'en servir à mon besoing [2]. »

Christophe Plantin, qui a connu des déboires cruels, car, de son propre aveu, « l'imprimerie est ung vray abisme ou goufre auquel par ung labeur assidu et une constance ferme et asseurée il convient perpetuellement entendre luy jecter en la gueule et fournir tout ce qu'il est necessaire, ou autrement il devore et engloustit son maistre, mesmes et tous ceux qui s'en meslent avec luy », espère que son gendre se tirera bien d'affaire et saura être « idoine de pouvoir entretenir nostre imprimerie pourveu qu'il n'entreprenne rien que n'ayons accoustumé de faire et qu'il ne face besongner qu'à peu de presses » [3].

Beys prétend s'efforcer d'ailleurs d'être très attentif aux intérêts commerciaux dont il a la charge et qu'il défend de son mieux, mais la guerre civile qui sévit en France n'est guère favorable au commerce des livres :

« Nous esperons de recevoir mardy ou mecredy prochain le Julius Caesar, je dis Augustus Caesar sera le bienvenu, et ay bien bon espoir

1. Archives du musée Plantin, ibid., f° 31 (Lettre du 14 octobre 1572). — Voir une lettre de Gilles Beys à J. Moerentorff, du même jour, dans la *Correspondance de Christophe Plantin*, publ. par Max Rooses, t. III (1911), p. 184.

2. Idem, ibid., f° 39 (Lettre du 15 novembre 1572).

3. *Correspondance de Christophe Plantin*. t. III, p. 244-245.



d'en vendre quelques ungs pour la nouveauté, et mesmes quelques Julius Caesar[1] pour accompagner l'Augustus. Pourtant avez vous fort bien faict de m'en envoyer huit exemplaires dudit Julius Caesar, car je n'en ay plus que deux, dont l'ung est imparfaict, et des Fastes[2] n'en ay plus que cinq ; mais il n'est point besoing de m'envoyer d'avantage des dits Fastes ny d'aultres livres, si je ne vous en mande, ne fussent quelques livres nouveaulx de vostre impression desquels il sera bon d'en envoyer tousjours quelque vingt cinq ou cinquante pour sortir pour nouveauté, mais point davantage à cause que la voicture est par trop chere et la vente totallement morte et telle qu'on ne l'a jamais veue par quelques troubles ou guerres qu'on ait eus en France[3]. »

Nous savons que la succursale parisienne de la maison d'Anvers fut définitivement confiée le 21 juillet 1575 à Gilles Beys et à sa femme, puis vendue le 22 août 1577 à Michel Sonnius pour désintéresser des créanciers, moyennant 7500 livres tournois payable en cinq termes à partir du 7 septembre suivant[4]. Gilles Beys va dès lors s'établir à son compte comme imprimeur et libraire, mais ce sont les fonds qui lui manquent, et sa situation financière demeurera précaire. Au 21 juillet 1575, il devait à son beau-père 8845 florins 6 deniers (ou 10614 livres 2 sous 7 deniers tournois) pour les divers volumes qui lui avaient été laissés en compte ; deux ans après, Plantin, venu tout exprès à Paris pour négocier avec Sonnius la vente de sa succursale, lui retire ces volumes restés en magasin, laissant son gendre débiteur d'une autre somme de 1000 florins pour livres reliés et cartes de géographie, dont le prix n'a pas été payé et qui devra être réglée en trois termes[5].

Des difficultés matérielles, des récriminations fréquentes du beau-père, quelque jalousie à l'endroit du beau-frère Jean Moerentorff[6], des soucis pour l'avenir, le tout avait contribué

1. Les Commentaires de Jules César, avec notes de Fulvio Orsino, avaient été publiés en 1570 par Plantin (Ruelens et A. de Backer, *Annales plantiniennes*, Paris, 1866, in-8, p. 103). — Il y en eut d'autres éditions ultérieures.

2. Sans doute l'édition de 1561 (*Annales plantiniennes*, p° 25).

3. Archives du musée Plantin, Ontvangen Brieven, vol. LXXVII, f° 51 (Lettre du 31 janvier 1574)

4. Idem, Brieven, t. XVII, ff. 412 et 413.

5. Idem, Grand Livre C, f° 88.

6. « Dites moi, je vous prie, n'avez vous jamais escript ou requis chose que

à aigrir le caractère de Gilles Beys et de sa femme. Les relations, déjà légèrement tendues avec Chr. Plantin, deviennent de moins en moins amicales, ainsi qu'il ressort des lettres de Plantin lui-même :

« Ma fille Magdelaine, Pour response aux vostres du 3 de ce mois, tenés vous asseurés que vostre mere ne moy n'avons ni n'aurons souvenance des fautes passées que recognoissés, pour vous en porter rancune ne despit, scachants bien que faillir est commun à l'ignorance, mais c'est à vous de vous en souvenir pour éviter le mal qui s'en ensuit. Quant à la demande que me faictes de mon enseigne [1] et des livres de mon impression avec leurs affiches, je seray tres content de le faire, non seulement aux conditions et moyens que j'en reçoy de celuy qui les a maintenant [2], mais encores à cent escus moins par an qu'il ne m'en baille. »

Mais Sonnius paye d'avance, et, par contre, Gilles Beys est mauvais payeur ; son beau-père n'a qu'une confiance très limitée, et ajoute, en donnant à sa fille Madeleine quelques conseils de sagesse dictés par la raison et l'expérience :

« Et pourtant, ma fille, considérés la verité de ce que je vous ay tousjours advertie touchant nostre moyen, qui n'a esté autre qu'en labeur assidu et sobriété ou espargne, de ce que possible nous a esté de contenter nature sans adviser à la grandeur du nom ne maniere de faire d'autruy, car nous n'avons jamais eu rien de nos parents que charges et cousts, et si avons commencé premierement mesnage du seul mesnage de nos mains...., et pourtant je vous supplie d'adviser si vous pourez faire comme autruy à cent escus moins par an, comme dict est, et nous serons tres joyeux et contents qu'ayez l'honneur et le profit [3]. »

En même temps, Chr. Plantin complète sa pensée dans une lettre un peu sévère, écrite, à la même date, à son gendre :

« Mais oyez bien ceci. Il faut savoir prendre chaussure à son pied ; si l'on y a mal, ne pas les avoir trop étroites, sans regarder à ce qu'en

je ne l'ay executé le plus tost possible ? Le frere Mourentorff c'est cellui qui est seul qui a mangé le lard et de qui on se plaint partout. » (Idem, Brieven, t. VIII, f° 94 v°).

1. Le Compas d'or.
2. Michel Sonnius.
3. Archives du Musée Plantin, Brieven, vol. X, f° 20 v°.



dira le vulgaire.... Je vous répète que la nécessité m'a toujours contraint et me force encores d'user de tout labeur assidu, d'espargne, et de tous autres moyens qu'il plaist à Dieu me donner pour soustenir nostre honneur, et par conséquent celuy d'entre vous tous et des vostres qui apres nous (mais non devant) devés estre heritiers de nous deux, vieux et caducs, ausquels devés maintenant aider et non pas nuire, à nous acquitter et vivre le reste des jours qu'il plaira à Dieu de nous laisser entre les hommes : ce que commencerés de faire si premierement nous payez ce que dewés, comme il appartient que le faciés plus tost qu'autres, estant certain que toute personne raisonnable tasche plus tost de faire le devoir et payer ses amis et prochains que les estrangers, de qui ils ne pretendent d'estre heritiers; et ainsi l'ay je tousjours practiqué et le praticqueray autant que Dieu m'en fera la grace, aimant beaucoup mieux devoir aux estrangers qu'aux amys [1]. »

Gilles Beys feint de ne pas comprendre la leçon, se rebiffe et reçoit peu de temps après la nouvelle et rude admonestation que voici :

« Gilles, Pour response aux vostres du 12 janvier, je m'esbahi grandement que ne pouvés comprendre les raisons qui me contraignent, selon Dieu et la nature, de n'obtempérer à vostre requeste autant incivile et non acceptable que seroit celle d'ung jeune homme fort et robuste pour marcher de soy mesmes, qui voudroit persuader à son pere vieil et caduc de luy bailler pour tousjours le baston dequel il s'apuye pour marcher; car vous donnant mon enseigne, livres et affiches, celuy qui m'en achepte et distribue si grand nombre n'en voudroit plus pour diverses causes trop longues à réciter maintenant, qui suis trop occupé à d'autres affaires et debile; et ainsi demourerois je frustré des moyens et commodités que je reçoy de ce costé là, et en danger d'estre ruyné. Quant au faict de continuer l'imprimerie vous mesmes, qu'escrivez de n'avoir moyen de rien payer, non pas la voitture, et qu'avez tant emprunté pour vivre, par quoy vous eussiez mieux fait de m'escrire telle nécessité sans me mander le dernier tonneau que je veux bien que faciés recevoir par mon frere Porret ou par le sygneur Sonnius qui en paiera la voitture et me le gardera; et j'eusse tasché de vous assister à mon povoir, comme je le desire de tout mon cueur et comme vray pere doibt estre affectionné de faire tandis qu'il vit et qu'il peut à son enfant, non selon que l'enfant ignorant et outrecuidé en son audace et fantasie le voudroit bien; car cela leur seroit luy mal faire, ainsi qu'il advient à maints peres trop légers, credules et singes de leurs enfants qu'ils pensent advancer en leur livrant ce qu'ils demandent, estant encores jeunes escholiers et non experimentés aux

1. Archives du musée Plantin, ibid., vol. X, f° 24.

affaires et voulans comme oyseaux encores non emplumés voler plus haut qu'ils ne doivent, en se voulant esgaler à ceux qui ont moyen ou veulent qu'on croye qu'ils l'ont, faisants à la mode de la chouette esopicque, et en fin se trouvant trompés : ce que je vous conseille et exhorte de laisser et de vous remettre à travailler constamment comme il appartient selon Dieu et la raison. Que s'il n'y a qui vous baille besongne à ce que vous pouvez faire par delà. m'en advertissant, je m'efforceray de vous en bailler ou faire bailler. Que si vous pensés ne pouvoir plus tailler et qu'aimiés mieux venir par deçà, je vous emploieray bien volentiers à ordonner de pendre et despendre les formes de l'imprimerie, à bailler les papiers, à collationner, assembler, et à faire toutes autres choses possibles, et n'aurés pis ne mieulx que nous mesmes. Brief, je suis prest de vous aider selon ma puissance, outre laquelle je ferois mal de me vouloir efforcer et vous octroyer ce que demanderiés outre icelle, comme le pere qui estant pauvre voudroit entreprendre d'enrichir son enfant. *Labore constanter* [1]. »

Ainsi donc, l'imprimeur anversois, la leçon donnée, offre à son gendre de revenir auprès de lui ; il trouvera à l'occuper chez lui à une besogne modeste, mais utile ; il lui conseille de prendre sa propre devise comme règle de conduite. Cela vaudra mieux que continuer à végéter à Paris en faisant des dettes et en attendant vainement la clientèle.

Cependant Gilles Beys a, dès 1577, imprimé divers ouvrages de science, traités de rhétorique, d'arithmetique, d'astronomie, de philosophie, des traductions d'auteurs anciens, des œuvres poétiques d'auteurs modernes. Il continue en même temps de satisfaire aux rares demandes qui lui sont adressées, entre autres à celle de l'évêque de Dol :

« J'aurois bien à faire encores de 3 *Psalterium Chori* et 3 *Antiphonarium*, avec 2 *Graduale Romanum*, si par fortune il s'en trouvast par delà à bon compte ; ce seroit pour parfaire le nombre que m'a prié Mgr d'Espinay, evesque de Dol, de luy faire venir et tenir prest. J'ay encores les aultres Psaultiers et Antiphoniers en mon logis, la contagion qui a esté si grande en Bretaigne et principallement à Dol en est cause, mais, graces à Dieu, ledit sieur evesque se porte bien et ladite contagion a esté cessée [2]. »

1. Archives du musée Plantin, Brieven, t. X, f° 23 v° (Lettre du 2 février 1581).

2. Idem, ibid., t. X, f° 61 (Lettre de G. Beys à J. Moerentorff, du 4 décembre 1583).



La peste, invoquée comme excuse, était-elle la seule coupable ? C'est fort improbable, car les années se succèdent et la situation financière de l'établissement parisien ne s'améliorera pas ; bien au contraire. En voici deux preuves manifestes, qui accusent un état de choses empirant chaque jour :

« Mon très chier et tres honnoré pere, Je suis par la tres grande necessité du temps contraincte de vous requerir mon pain de moy et de mes huict enfans et tantost neuf, car je suis grosse de six mois, et fault necessairement que nous mourrions de ragie de fain, si nous n'avons secours de vous et bien tost, nous n'avons rien céans de quoy nous puissions faire de l'argeant, non pas un liart, car de la marchandise aultant comme de rien, tellement, s'il vous plaist de nous secourir, je vous prie que ce soit pour le pain, il nous en fault pour quatre francs. S'il vous plaisoit de nous les assigner quelque part, je les iroys querir moy mesme, à faulte de quoy, mon pere, nous demeurons sans substance de rien, et prieray Dieu pour vous et pour ma tres chiere et tres honnoree mere, car c'est un estrange cas de ne vendre pas pour un liart; croyés fermement que nous sommes en un tres grand désastre [1]. »

Entre temps, Gilles Beys est allé à Anvers; il y réside au mois de septembre 1589 ; il profite de ce séjour pour demander que les livres de la maison Plantin qu'on lui envoie en dépôt lui soient fournis, comme à Sonnius, avec un rabais de 40 0/0 ; on fait droit à cette légitime réclamation. Mais il profite aussi de sa présence à Anvers pour remonter à peu de frais sa garde-robe; il se commande un pourpoint neuf et un manteau, il achète une paire de chausses, une paire de souliers, de la futaine blanche, etc., et fait payer le tout par son beau-frère Moerentorff, qui d'ailleurs le portera en compte. Il souhaiterait aussi que sa famille payât les traites de Sonnius, d'Abel L'Angelier et de Sébastien Nivelle [2], renvoyées de Paris et présentées

1. Lettre de Madeleine Beys, du 8 juin 1589, déjà publiée par Alf. de Decker, *Eenige antwerpsche drukkers in den vreemde* (Antwerpen, 1881, in-8, p. 22).

2. Independamment de ces libraires parisiens, voici quelques autres libraires de France et de l'étranger qui étaient en relations d'affaires avec la maison Plantin : François Boulet, à Lille; Victor Robert, à Cambrai; Jean Bogaert, Étienne de Lagache, Jean Peluti et Vincent Du Puis, à Douai ; Claude Buyens, Jean Bourgeois le jeune, Thomas et Nicolas Dacquin, à Arras; Jérôme de Marnef et Emmanuel Richard, à Paris; Pierre Du Four, à Metz;

à Anvers; mais si Moerentorff y consent, ce n'est qu'à titre d'avance : le tout sera ajouté au débit de son compte[1].

Nouvelle lettre, quelques mois après, de Madeleine Beys, qui vient d'être très malade, à son frère[2] :

« Je n'ay pas voulu faillir de vous escripre en reccongnoissance de remerciement du plaisir que vous me faictes de m'assister d'argeant à ma grande nécessité, qui est aultant que si vous me le donniés, estant certes en nécessité à cause de ce malheureux temps là où nous sommes, et vous prie pour l'honneur de Dieu de voulloir continuer, s'il vous plaist[3]. »

Cette funeste situation explique pourquoi Gilles Beys a cessé de publier des ouvrages nouveaux à partir de 1588; elle explique peut-être aussi, jusqu'à un certain point, son retour à Anvers, où nous le retrouvons libraire et imprimeur en 1591[4]. Il avait quitté Paris sans pouvoir rien réaliser de son avoir et s'était installé dans la Kammerstrate, dans une maison toute voisine de celle de son beau-frère. Le premier ouvrage qu'il fit alors paraître, *Psalmi Davidis*[5], était orné d'une belle marque, très peu différente de celle de l'imprimerie plantinienne : un compas accompagné d'un plant de lis, avec la devise du beau-père, *Labore et constantia,* et la sienne propre, *Casta placent superis.* Mais J. Moerentorff n'admettait pas qu'un autre que lui eût le droit de se servir de la marque de son beau-père, dont il prétendait se réserver l'usage exclusif. Un procès, engagé dès le mois de novembre 1591, se termina par un jugement du Conseil de Brabant (5 août 1592), qui adopta une transaction : J. Moerentorff conservait seul le droit d'employer dans les Pays-Bas espagnols la marque au compas plantinienne; Gilles Beys

Jean Stratius, à Lyon; Scanio de Reneaulme, à Londres; Arnold Mylius, à Cologne; Venturino Tramesino, à Rome; Blas de Roblas, à Madrid; Paul van Assche et autres, à Medina del Campo.

1. Archives du Musée Plantin. Ontvangen Brieven, vol. LXXVII, ff. 60 et 359.

2. Chr. Plantin était mort le 1er juillet 1589.

3. Archives du Musée Plantin, Ontvangen Brieven, vol. LXXVII, f° 69 (Lettre du 6 février 1590).

4. Il est reçu dans la bourgeoisie d'Anvers le 22 février 1591 et entre aussi dans la corporation de Saint-Luc.

5. Daté de 1592, mais mis en vente dans les derniers mois de 1591.

obtint le droit d'imprimer 82 ouvrages dont Plantin avait acquis le privilége, et en outre quelques livres liturgiques de différents formats [1].

Les relations entre les deux beaux-frères ne parurent pas se ressentir des difficultés auxquelles le jugement de Bruxelles avait mis fin. Après avoir édité un dernier livre religieux, celui du P. Canisius, qui porte la date de 1594, Gilles Beys quitte Anvers, reprend la route de Paris, et s'y trouve réinstallé avant le 16 octobre 1594. Dès les mois suivants, il publie quelques nouveaux volumes sur le titre desquels on peut voir la marque au compas, avec la devise plantinienne *Labore et constantia;* le plant de lis a disparu, mais, à droite et à gauche de la main qui tient le compas, figure un H surmonté d'une fleur de lis. En même temps il réclame de son beau-frère un assortiment de livres qu'il sera seul à avoir le droit de mettre en vente à Paris, suivant l'accord qu'ils ont conclu à ce sujet :

« Pourtant je vous prie de envoyer doresnavant aulcuns livres de vostre impression ou de celle de feu nostre beau pere Plantin en ceste ville qu'à moy, suyvant l'accord et promesse qui est entre vous et moy, et esperez que n'y perderez rien, et sera l'honneur de la maison de feu nostre pere et de vous et de moy, je pense..... ; car je ne pourois pas bien veoir ny endurer que tout le monde vendist icy des livres sortant de soubs le nom « Ex officina Plantina », fors que moy, suivant nostre dit accord, et me semble qu'il sera aussi honorable aux Sonius et aultres de Paris de venir prendre chez moy ce qu'ilz pourroient avoir affaire de livres de vostre maison ou de celle de feu nostre pere qu'à moy de les aller demander chez eulx,.... et seroys infiniment mary et jaloux que aultre eust l'honeur de porter icy le nom de Plantin [2]. »

Six mois après, Gilles Beys meurt (19 avril 1595). Au mois d'août 1596, sa veuve allait épouser à Morigny, près d'Étampes, Adrien Périer, frère d'un de ses gendres [3], qui avait déjà exercé de 1584 à 1586 comme libraire à Paris, rue Saint-Jean-de-Beau-

1. Voir, sur cette question, Rooses, ouvr. cité, p. 380, et A. de Decker, p. 27.
2. Archives du Musée Plantin, Ontvangen Brieven, vol. LXXVII, f° 71 (Lettre du 16 octobre 1594).
3. Idem, ibid., f° 99. — Plusieurs Perier étaient libraires à Paris (Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens*, 1898, pp. 289-290).

vais, au Franc-Murier, gagna ensuite Lyon où il s'était fixé en 1587 [1], pour revenir enfin diriger la maison plantinienne de la rue Saint-Jacques à Paris, au Compas d'or [2]. Il y édita, avec la devise *Tollit ad astra virtus*, une série d'ouvrages, tous fort rares, qui parurent de 1597 à 1618, et dont nous espérons pouvoir dresser quelque jour la bibliographie; ce sont bien en réalité des productions de la succursale plantinienne de Paris, bien qu'ils n'en portent pas la marque. Devenu veuf, Adrien Périer convola en secondes noces, le 16 septembre 1603, à Sandricourt, paroisse d'Amblainville [3], avec une hollandaise, Marie Pinsen-Simon, dont il avait eu déjà deux enfants, l'un âgé de deux ans, l'autre n'ayant guère plus de dix mois [4].

Gilles Beys avait laissé cinq fils et cinq filles. L'aîné, né en juin 1576, s'appelait Christophe et avait été mis en apprentissage chez un oncle à Leide, d'où il vint, en mai 1595, à Paris où son père venait de mourir, pour ouvrir aussitôt après une boutique de librairie rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Compas d'or couronné [5]. Laissons-le raconter lui-même son arrivée et les difficultés auxquelles il va se heurter dès les premiers jours :

« Très cher et très honnoré oncle, Toutes recommandations premises, ceste servira pour vous advertir que, jeudy 25e du present mois de may suis arrivé en ceste ville de Paris, aiant laissé ma mere et mes seurs encores à Leyden pour le peu de force que ma dite mere avoit, à cause de la fiebvre qu'elle a eue; elle ne sçait pourtant encores (que je sache) le désastre à nous advenu, pour ce que ne luy avons voulu dire à cause de sa maladie, craignant qu'elle s'empireroit. Or, très cher oncle, il faut sçavoir que feu mon pere aiant esté quinze jours ensuivants malade d'une fiebvre continue, Dieu l'a appellé de ce monde; je vous laisse à penser quelles tristes nouvelles ce sont esté à moi d'ouir, toutesfois il ne faut pas perdre courage, ains esperer que Dieu par sa saincte grace nous veuille aider et secourir en noz afflictions, et se fier du tout en luy. Estant arrivé à Paris, il y avoit desja cinq

1. Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. II (1896), pp. 210-217. — Il était associé à Étienne Michel et cette association ne fut pas heureuse.

2. Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens, fondeurs de caractères et correcteurs d'imprimerie* (Paris, 1898, in-8), p. 290.

3. Cant. de Méru, arrt de Beauvais (Oise).

4. Archives nationales, Y 142, f° 332. Voir ce document plus loin.

5. Ph. Renouard, *Documents sur les imprimeurs, libraires.... ayant exercé à Paris de 1450 à 1600* (Paris, 1901, in-8), p. 15.

sepmaines qu'il estoit décédé (car Dieu l'a appellé le 19e d'apvril passé), ay trouvé la maison fermée et sellée, premierement par les Messieurs de Saint Benoist, pour leur droict d'obere, secondement les Messieurs de la Cour de parlement et du Thresor du Roy, pour ce que feu mon pere estoit estranger; mais, Dieu merci, alla moi mesme avec le cousin Emond parler au procureur et advocat du Roy en lui laissant veoir les lettres de naturalité. Disoient que tout cela n'aidoit de rien, ils procedoient que nous n'estions pas regnicoles ains estrangers, et il m'a fallu eslever nos aages, comment nous avons esté baptiszez sur les fons de Saint Benoist. Alors estoient tous bien estonnez; et à l'heure mesme Messieurs du Tresor du Roy, son advocat et procureur avec un greffier, assisté de mes bons amis, ont faict ouverture de la maison de leur propre auctorité, sans procéder plus oultre, encores que Messieurs de Saint Benoist n'en voulussent tenir comte, ains protestoient à l'encontre ceulx du Thresor; mais ceulx du Thresor respondoient que ils avoient toute puissance et eulx rien, car, si le Roy n'y pretendoit rien, que eulx y pretendoient encores moins, et qui s'en allassent chauffez, et eulx de s'en aller avec un pied de nez. Maintenant je suis dans la maison, Dieu merci, mais y ay bien eu de difficulté; toutesfois cela est fait. Maintenant, mon oncle, puisqu'il a pleu à Dieu de appeller mon pere, je vous voudrois bien prier que nous entretenassons l'amitié et les contrats faits durant sa vie et par vous dernierement signez, car, puisqu'ainsi est, vous devez selon raison nous estre plus secourables.... J'ay bien fort affaire de cent ou plus de Lipsius *De Cruce*[1]; je vous prie me le envoier avec cent de tous les livres qu'il fera imprimer de nouveau; et asserez vous qu'en sera satisfaict, car je vous advertiz qu'il y en a en ceste ville qui ont voulu imprimer et faire tailler les figures de Lipsius *de Cruce*, mais je leur ai asseuré que j'en recevrois bien tost, et m'ont dit qu'ils le defereroyent[2]. »

Le 10 juillet suivant, nouvelle demande de livres. Il ne s'agit plus d'un unique ouvrage de Juste Lipse, mais de toute une série d'ouvrages variés :

« 100 Horae in-12 cuivre; 50 item en bois; 10 Horae in-24 cuivre; 50 item en bois; 25 Diurnale in-8 bois; 50 item en cuivre; 25 Missale in-8 bois; 50 item en cuivre; 12 Officium nocturnum in-16; 12 Libelles so-

1. Cet ouvrage de Juste Lipse, imprimé en 1593, a été réimprimé régulièrement dans les années qui suivirent, ainsi que l'on peut s'en rendre compte par les indications précises de la *Bibliographie lipsienne*, t. I (Gand, 1886, in-16), pp. 181 et suiv.

2. Archives du Musée Plantin, Ontvangen Brieven, vol. LXXVII, f° 79 (Lettre du 29 mai 1595, à J. Moerentorff).

dalitat in-16; 100 Manuale Canisii cuivre [1]; 50 item en bois; 1 Anales Baronii tomes 1 et 2 [2], rouge ou blanc, car je l'ay promis à Monsieur le premier president; 25 item, tomus 5 in-folio; 50 Lipsius de Cruce in-8; 100 Militia sacra in-4; 12 Musica de Luca Marentio à cinq voix in-4 [3]; 12 item à six voix in-4; 12 Suetonio in-4 [4]; 50 Biblia latina in-4; 25 Promptuarium morale in-8; 25 Lazarillo de Tormes in-8; 12 Osorius de Sanctis; 6 Aristeneti Epistolæ in-4 [5]; 6 pour sorte de nouveau d'autres libraires, mais rien contre nostre Roy [6]. »

Mais Christophe Beys se contenta d'être un dépositaire et, à l'encontre de son père, n'édita rien, les exemplaires du *de Cruce* de Juste Lipse avec la date de 1598 n'étant que des exemplaires de l'imprimerie d'Anvers, sur le titre desquels on se contenta de marquer son nom [7]. Commercialement d'ailleurs, il ne vaut pas mieux que son père, est toujours à court d'argent et besogneux. L'office de libraire-juré de l'Université lui est retiré [8] en avril 1601 et confié à David Douceur [9]. Ruiné, il quitte Paris en 1608 et s'installe à Rennes, espérant y être plus favorisé. Il y imprime les œuvres de Sannazar [10], volume qui porte la date de 1609, et n'y demeure que dix-huit mois environ. Poursuivi par la justice, contraint de quitter sa nouvelle résidence subitement, il retourne à Paris, où il ne fait que passer, et prend le chemin d'Amiens, puis de Saint-Omer, d'où, le 28 janvier 1610,

1. Le *Manuale catholicorum* du jésuite Canisius a été imprimé en 1588 et en 1589 par Chr. Plantin *(Annales plantiniennes*, p. 308 et 317), et souvent réédité.

2. Plantin avait commencé d'imprimer ce livre au moment de sa mort *(Annales plantiniennes*, p. 323); la publication fut poursuivie après 1589 et terminée en 1603.

3. Luca Marenzio est un des plus grands compositeurs italiens du XVIe siècle, surnommé « il dolce cigno », maître de chapelle à Rome, mort en 1599; l'édition d'Anvers de ses œuvres date de 1593.

4. Imprimé à Anvers en 1574, puis en 1578 et en 1592 *(Annales plantiniennes*, p. 148 et 184).

5. Édité par Plantin en 1566 *(Idem*, p. 55).

6. Archives du Musée Plantin, Ontvangen Brieven, vol. LXXVII, f° 85.

7. G. Lepreux (*Gallia typographica*, t. I, Paris, 1909, in-8) a donc tort, je crois, d'écrire (p. 22) : « Dès 1598 apparaissent *des livres* portant la souscription : Apud Christophorum Beys, etc. »

8. Ch. Jourdain, *Histoire de l'Université de Paris*, preuves, n •IX.

9. Sur David Douceur, voir Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens* (1898), p. 101.

10. Biblioth. de Rennes, n° 7318 du Catalogue, et Musée Plantin.

il écrit une longue lettre à son oncle, à Anvers, pour lui exposer les poursuites[1] dont il fut l'objet en Bretagne, expliquer son départ de Rennes, se plaindre de sa mauvaise étoile et réclamer à nouveau assistance dans la détresse où il se trouve :

« Très cher et très honnoré oncle, M'estant humblement recommandé tant à vos bonnes graces qu'à celles de madamoiselle ma tante votre compagne et tous mes cousins et cousines vos enfans, celle servira pour vous advertir le comportement et estat miserable de mes affaires, encores que passé deux mois et davantage je vous ay escrit de Paris, ne sçachant s'il vous a pleu rendre responce à icelles lettres qui contenoient amplement la vérité de mon desastre et mon innocence, d'autant que je suis ruiné pour n'avoir point offencé personne ; et pour plus amplement vous donner à entendre et esclaircir mon innocence du fait dont est question[2], je vous envoye la lettre d'un gentilhomme, lieutenant de la ville de Rennes en Bretaigne, lieu où je faisois ma demeure depuis un an et demy en çà, par laquelle vous verrez comment je me suis comporté en l'affaire; mais, patience, c'est le plaisir d'un grand de m'avoir ruiné, fol est qui se fie aux grands. Si j'eusse mis en usage le prouverbe commun qui est : *Quicquid agas, prudenter agas, sed respice finem*, je ne serois en la peine où je suis; mais il est trop tard d'y remédier. Vous verrez par la lettre que ce gentilhomme est en soucy où je suis allé, et comment, après mon départ, ils ont fait saisir tout mon bien, puis baillé mainlevée à ma femme de l'imprimerie et de quelques meubles; toutesfois je ne sçay la vraye vérité comme tout s'est passé. Toutesfois je vous declareray le commencement de mon desastre : les quatre que je vous ay mandé, qui ont esté executez de mort estant condamnez, de rage que j'estois la principale cause de leur execution, ont dit que j'estois de la partie et consentant à tout ce qu'ils vouloient faire, chose du tout fausse, tellement que le lendemain de l'exécution, Messieurs ayant veu leur derniere deposition, ils decreterent prise de corps contre plusieurs, et pour mon regard furent plus de deux heures à deliberer si ils me devoient mettre au decret ou non. Les conseilliers estoient touts d'accord que non et qu'il n'y avoit point de ma faulte, mais le président (qui par avant m'estoit ennemy) disoit qu'il vouloit que je fusse amené devant eux et interrogé pour les

1. Poursuites sur lesquelles G. Lepreux déclare pertinemment (*Gallia typographica*, Série départementale, t. I, p. 22, et t. IV, p. 30, et *Les imprimeurs belges en France*, dans le *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire*, 1910, p. 378) n'avoir pu trouver aucun éclaircissement. — J. Houdoy, *Les Imprimeurs lillois* (Lille, 1879, in-4), p. 69, résume la lettre que nous imprimons ici intégralement.

2. Il avait été poursuivi, croit-on, pour magie.



esclaircir des doutes qu'il avoit encores pour l'affaire dont estoit question, tellement que le decret contre moy ne fut signé ce jour là. Mais au contraire le conseiller qui estoit le rapporteur du procez sortit de la Chambre avant les autres et m'envoya querir, et me dit que toute la Cour estoit troublée par mon subject, et que le president vouloit faire decreter contre moy, mais que les conseillers estoient tous d'autre opinion, mais que de peur que d'autorité privée il envoiast des huissiers chez moy, qu'il estoit bon que je m'absentasse pour un temps, attendant que sa colère fust passée, et qu'il m'assisteroit en ce qu'il pourroit. Je creu son conseil, et, au sortir de son logis, je trouve un huissier qui me dit qu'il avoit charge de Monsieur le président de la tournelle de me mettre prisonnier, mais que, pour l'amitié de mes amis, il n'en feroit rien; toutesfois, que si il me trouvoit au logis, qu'il seroit contraint de le faire, me priant de ne m'y point trouver, et qu'il alloit querir ses compagnons pour aller chez moy, ce qu'il fit, assisté de huict autres huissiers; mais il ne me trouverent point, suivant l'advis que j'en avois eu. Autant en dit le greffier à un mien amy pour me chercher et advertir de ce que dessus. Par là vous voyez assez clairement et amplement que ce n'est qu'une animosité et inimitié qu'aucuns me portent, et principallement un religieux carmelite qui est frere du gentilhomme qui est en fuite, principal autheur de tout le malheur, lequel carmelite est confesseur de M. le procureur général; cela m'a fait tout le tort. Ayant donc sceu et esté adverty de tout ce qui se passoit contre moy, je me sauve dans la maison du gentilhomme qui est la partie des executez et dont je vous envoye la lettre qu'il m'a escritte; où estant, je le trouvay avec deux ou trois autres de mes amis; je leur compte l'advis qu'on m'avoit donné et l'animosité que me portoit Monsieur le president; eux furent fort faschez et sçavoient bien ce qui s'estoit passé. Tous m'offrirent leurs maisons pour seureté, mais je ne m'y voulois fier, de peur d'estre trahy par quelqu'un de leurs gens. Nous deliberasmes donc qu'il estoit plus expedient de m'en aller pour quelque temps, et pour ce faire, afin de n'estre descouvert de quelqu'un de mes ennemys, ils s'offrirent de m'accompagner jusques en lieu de seureté; ce qu'ils firent et monterent quatre à cheval, aux pistolets et armes, et me conduirent à dix lieues de Rennes, en la ville de Dinan, et s'en retournerent. Je fus en ceste ville quelque huict jours pour sçavoir plus promptement tout ce qui se faisoit contre moy, tellement que Monsieur le president, voyant mon absence et qu'il ne me pouvoit attraper, fit saisir tout mon bien, marchandise et imprimerie, ce que ma femme voyant, alla presenter sa requeste afin d'avoir mainlevée, mais il ne luy fut baillé mainlevée que de l'imprimerie, ainsi que je puis veoir. Ce que sçachant, je me retiray à Paris auprès de mes freres, où estant nous consultasmes ce que je devois faire. Le Conseil trouva bon que, j'avois le president ennemy et tous les parens des exe-





cutez et de ceux qui sont en fuite, qu'ils ne me conseilloyent point de retourner au pays, et qu'il valloit mieux mander ma femme avec ce qu'elle pourroit sauver du naufrage, et me retirer en quelque ville où je trouverais bon pour faire mon profit, plus tost que d'estre à la misericorde d'un president qui pour son plaisir me feroit bailler la torture et question, et estre de cela le reste de mes jours impotent. Je rescris donc à ma femme et à mon serviteur, nommé Lambert Foncq, fils de cette boulangere qui avoit nourri mon frere Gilles, lequel travaille chez moi et son frere aussy depuis un an et demi en ça, le priant de ne quitter la maison tant qu'il auroit amené et conduit ma femme à Calais, où estant nous adviserions le meilleur expedient de ce que je devrois faire. Ma femme et luy me rescrivirent par diverses fois qu'elle effectueroit le contenu en mes lettres le plus tost que faire ce pourroient, dont par la derniere lettre escrite de Rennes il me mande que je partasse pour venir à Saint Omer, et qu'il avoit envoyé mon imprimerie à Dinan pour embarquer pour Calais, et qu'il suivroit luy, ma femme et enfans, le 17e de decembre dernier, et que j'allasse toujours devant. Ceste lettre me fut envoyée par mes freres à Amiens où j'estois allé [1]. »

Et Christophe Beys continue sa lettre en exposant qu'il tomba malade à Amiens, y dépensa tout ce qui lui restait de l'argent donné par ses frères pour le voyage, poursuivit sa route vers Saint-Omer où il vint frapper à la porte de l'imprimeur François Bellet, ancien employé de la maison d'Anvers, qui précisément venait de quitter son domicile depuis huit jours pour aller chercher fortune à Ypres [2]; alors il se rendit à Calais, où il comptait voir arriver le bateau qui devait amener sa famille, et déçu, il partit pour Dunkerque et pour Ypres, espérant y trouver quelque occupation provisoire. « Le sieur Bellet me dit que toute son imprimerie estoit encores sens dessus dessous, et qu'il ne pouvoit baillé à travailler, tellement que je fus contraint de revenir en ceste ville de Saint Omer où je pensois travailler chez les pères Jésuites Anglois, mais ils ont des gens que trop et de leur nation ; toutesfois le Père Wilson me dist que, si je sçavois quelque chose à la reliure, qu'il disoit à leur relieur qu'il me baillast de la besongne, ce qu'il fist plustost

1. Archives du Musée Plantin, Ontvangen Brieven, vol. LXXVII, f° 143 (Lettre du 28 janvier 1610).

2. Cf. *Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. VII, p. 199; et G. Lepreux, *Gallia typographica*, t. I (1909), p. 100.

par pitié qu'autre chose, car c'est un mestier où je n'entends pas grand'chose. » Ne recevant toujours aucune nouvelle de Calais, inquiet, sans un sou vaillant, Christophe Beys ne sait plus à quel saint se vouer : « Que si la fortune m'est si contraire que je soys contraint de travailler chez les maistres, je desirerois me retirer à Anvers, si tant estoit qu'il vous plairoit me bailler de la besongne à travailler chez vous à la composition ou à ce qu'il vous plairoit m'employer, car ce me seroit plus d'honneur de travailler chez vous qu'ailleurs. » Et le malheureux sollicite l'envoi, non seulement d'argent, mais de vieux vêtements et de vieux haut-de-chausses, car les habits qu'il porte sont à ce point déchirés qu'il a honte de se voir en un tel état.

Orgueil, paresse, habitudes d'intempérance, inconduite, mauvais ménage, ce furent là les principales causes de cette lamentable situation. Elle allait pourtant se modifier pour un temps. Au mois de mai 1610, il s'établit typographe à Lille, rue de la Clef, à l'Image de saint Luc, puis rue Notre-Dame, à l'enseigne du Lys blanc, qui avait été celle de son père à Paris ; il paraît y avoir d'abord assez bien réussi. Dans une lettre du 23 mai [1], il demande à son cousin Moerentorff de lui expédier « une augustine lettre flamande pour imprimer des *Pater Noster* et des *Sept Psaulmes*, et aussi une augustine lettre françoise », environ 60 à 70 livres de chacune ; il y en a tout un lot à Anvers qui ne sert point. Il n'a besoin ni de caractères romains ni d'italiques, dont il est suffisamment pourvu ; mais il acceptera volontiers l'envoi d' « une livre de noir à imprimer en taille douce » et de l'encre. Nous n'insisterons pas davantage sur les phases mouvementées de son existence à Lille [2], déjà suffisamment étudiées [3] ; il y termina en 1647, dans la misère et dans l'isolement, une vie singulièrement agitée et malheureuse.

Quant aux autres enfants de Gilles Beys et de Madeleine Plantin, ils paraissent avoir mieux prospéré. Une fille, Marie,

1. Archives du Musée Plantin, Ontvangen Brieven, vol. LXXVII, f° 141.

2. Une lettre signée de lui, du 28 février 1632 (Idem, ibid., f° 167), avoue que « l'on fait très peu de chose en impressions ».

3. Par J. Houdoy, *Les Imprimeurs lillois*.

épousa Olivier de Varennes, libraire ; une autre, Marguerite, fut mariée à Pierre Pautonnier, imprimeur du roi pour les lettres grecques[1]. Leur frère, Adrien Beys, dont on a nié longtemps l'existence[2], né à Breda, fit son apprentissage chez son oncle, fut naturalisé et reçu maître libraire à Paris en 1602[3]. Parmi les publications les plus fréquemment demandées par Adrien Beys pour la vente courante, dès les premiers jours de son établissement rue Saint-Jacques[4], figurent l'édition de Baronius et de nombreux ouvrages de Juste Lipse[5]. Un certain nombre d'ouvrages portent sa firme, entre les années 1604 et 1613.

Le frère d'Adrien Périer, Jérémie[6], fut aussi libraire à Paris, rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Bellérophon, où il exerça de 1596 à 1618 ; il épousa Madeleine Beys, belle-fille de son frère, laquelle écrit, le 8 juillet 1598, à son oncle Moerentorff pour réclamer la part de ses droits de propriété dans l'imprimerie plantinienne :

1. Alf. de Decker, *Eenige Antwerpsche drukkers in den vreemde*, pp. 32 et suiv. — Archives du Musée Plantin, Ontvangen Brieven, vol. LXXVII, f° 133 (Lettre du 6 avril 1602).

2. L. de Burbure, dans *Biographie nationale* [*belge*], t. II, col. 409; — et Ph. Tamizey de Larroque, *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, t. I, p. 185.

3. Ph. Renouard, *Documents sur les imprimeurs, libraires.... ayant exercé à Paris de 1450 à 1600* (Paris, 1901, in-8), p. 15 ; d'après le ms. français 33047 de la Bibliothèque nationale, p. 881.

4. Archives du Musée Plantin, Ontvangen Brieven, vol. LXXVII, f° 137.

5. *De Militia, Politica, Panegiricus, Epistolarum centuriæ, Opera critica, Contra Mirandulanum, Admiranda.*

6. Ph. Renouard. *Imprimeurs parisiens* (1898), p. 291. — Une lettre de sa belle-mère, du 22 janvier 1596, nous renseigne quelque peu sur son mariage : « C'est pour vous advertir que j'ay marié ma fille Magdelaine Beys à un jeune homme libraire, nommé Jhpremie Perier, un tres honneste jeune homme demeurant et tenant la bouticque à nostre rue Saint Jacques, de l'aultre costé, tellement que nous voyons ou pouvons voir l'un l'aultre de nostre porte; voyant que c'estoit un tres honneste jeune homme qui ce presantoit pour ma fille, je n'ay pas voulu perdre cette occasion, que je luy aye baillée comme j'ay faict, et me suis efforcée de luy faire du mieulx que j'ay peu, combien que je sçai que le jeune homme en a refusé de beaucoup plus riche sans comparaison que la mienne... J'ay baillé à ma fille en mariage une chambre garnie jusques à la valleur de cent escus, et deux cens escus d'argeant contant, et puis elle prandra de la part de son pere ce qu'il lui adviendra selon l'inventaire qu'il en a esté faict depuis la mort. C'est peu au regard des mariages de ceste ville, mais c'est beaucoup pour moi au regard de mes fortunes. » (Archives du Musée Plantin, Ontvangen Brieven, vol. LXXVII, f° 93.)

« Mon très cher oncle, La presente servira pour vous donner advis comme mon mary le sieur Jérémie Périer est allé à Anvers et est party il y a huict jours d'ici, pour s'acheminer et vous aller voir, ensemble tous les parens et amys de par delà, auquel je vous prie, mon oncle, tant que je puis, luy prester tout aide et faveur de ce qui peut dependre de vous comme de la marchandise qui est chez le sieur Vantongren, et aussi pour ma part de l'imprimerie qui est entre vos mains ; du tout vous vous en accommoderez par ensemble comme trouverez estre bon, et aussi pour éviter à procès mon dict mary et procuration de moy pour cest effect, et vous fera bonne quittance de tout ; je crois que mon beau frère, qui est aussi mon beau père, voudroit bien que tout luy demeurast, tout avoir, mais ce n'est pas la raison, car chacun le sien n'est pas trop ; nous sommes jeunes et avons des enfans ; fault que nous taschions à nous maintenir, de si peu que nous avons, et tacher à entrer en crédit avec les marchants et négotier au mieux qui nous sera possible [1]. »

Nous terminerons en rappelant que l'un des nombreux enfants de Gilles Beys et de Madeleine Plantin, nommé Gilles comme son père, et baptisé en la cathédrale d'Anvers le 19 janvier 1574, suivit la carrière paternelle [2]; après avoir fait son apprentissage à Anvers et à Leide, il se décida à partir pour l'étranger. Il se rendit d'abord à Paris, où la lettre suivante de Juste Lipse [3] lui parvint dans le courant d'octobre 1599 :

« Sieur Beys, J'ay entendu par la vostre que estes arrivé en santé où que desirez estre ; Dieu vous y vueille conserver et maintenir en tranquillité et prosperité. Quant à ce que m'escrivés de la vocation en ce lieu, je n'en ay rien entendu jusques astheure, et lors pourray veoir que resouldre. Je sçay que j'ay des bons sieurs et amys en ceste ville, voire en toute la France, comme aussy de ma part j'ayme la nation et beaucoup des singuliers personnaiges en icelle ; entre lesquels saluerez de ma part en toute affection messieurs d'Aimeri et Pithou, et, si l'occasion se presente, Messieurs Puteanus et Faber. A Lovain, ce 10 d'octobre 1599. Vostre ami et affectioné, J. Lipsius [4]. »

1. Archives du Musée Plantin, Ontvangen Brieven, vol. LXXVII, f° 111.
2. A. de Decker, *Eenige Antwerpsche drukkers in den vreemde* (1881), p. 36; et P. Bergmans, *Les imprimeurs belges à l'étranger* (Gand, 1897, in-8, p. 17.
3. Les rapports constants de Juste Lipse avec Plantin et sa famille sont attestés par de nombreux documents (Voir *Bibliographie lipsienne*, I, p. 247 et suiv.).
4. Bibliothèque nationale, coll. Dupuy, vol. 699, f° 92.



Malgré ces heureuses recommandations, Gilles Beys ne parait pas s'être fixé longtemps à Paris. On le voit plus tard partir pour Lyon, voyager en Espagne, séjourner à Pampelune, et, au retour de cette ville, écrire de Bordeaux le 18 novembre 1618[1]:

« Après avoir quitté le service dudit sieur Adrian Perier mon beau pere, je feus à Lyon avecq Mons[r] Rousselet et y demeurai quelque troys ans, à la fin desquelz mon beau frere Olivier de Varennes me mande de retourner à Paris pour demander compte audit Perier (disant qu'il alloit faire banqueroute), ce que faisant, et rentré à Paris, etc. »

Les affaires ne paraissant pas faciles à arranger, il lui fallut plaider, le procès dura un an, et Gilles dépensa (et au delà) les 350 livres qu'il avait pu mettre de côté jusqu'à ce moment. C'est alors qu'il avait songé, son esprit aventureux aidant, à aller chercher fortune ailleurs.

Enfin, installé à Bordeaux, il déclare qu' « il sait aussi bien la librairie qu'un autre », mais qu' « il n'y a point de trafic dans cette ville » ; il avoue qu'il n'y restera pas. Puis, à partir de ce moment, nous le perdons de vue.

Nous sommes loin d'ailleurs de l'objet de notre étude, limitée à la succursale plantinienne de Paris. Mais il ressort de ces quelques pages que la marque et le nom de Plantin, s'ils ont acquis à Anvers une célébrité mondiale, n'ont guère porté chance aux membres de sa famille qui ont exercé à Paris et ailleurs.

HENRI STEIN.

---

I.

*Contrat de mariage d'Adrien Périer.*

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, Rolland Polle, garde commis de par le roy nostre sire du seel aux contractz de la ville et chastellenie de Chambly, salut. Sçavoir faisons que par devant François de La Mothe, notaire royal et tabellion juré commis, institué, or-

1. Archives du Musée Plantin, Ontvangen Brieven, vol. LXXVII, f° 163.

donné et estably de par le roy nostre dit sire en la ditte ville et chastellenie, et presens les tesmoings bas nommez, furent presens en leurs personnes honnorable homme Adrien Perrier, marchant libraire et bourgeois de Paris, y demeurant rue Saint Jacques, où pend pour enseigne le Compas, bouticque de Plantain, paroisse St Benoist le bien tourné, estant de present à ce village de Sandericourt, parroisse d'Amblinville au dioceze de Rouen, d'une part, et Marye Pinsen Simon, majeu[re], fille de deffunct Simon Corneille Pinsen (sic), son pere, et de Corneille Girard, sa mere, demeurant à La Haye, pays de Hollendre, où pend pour enseigne le Pan, estant aussy laditte Marye audit Sandricourt, dioceze de Rouen, duché de Normandie au royaulme de France, d'autre part; lesquelles parties, de leurs bonnes vollentez, sans aulcune force ne contraincte, recongnurent et confesserent que, pour parvenir au mariage ja encommencé par parolles de futur entre les dits Adrian Perier et ladite Marie Pinsen Simon, et qui au plaisir de Dieu aura sa perfection en face de nostre mere saincte eglise catholique, apostolique et romaine, sy Dieu premierement et son espouse l'eglise s'y consentent et accordent en ce, en dedans le temps introduict par nostre dite mere l'eglise, ou le plus bref que faire ce pourra, ont icelles parties avant touttes choses promis et promettent par ces presentes reciprocquement l'un à l'autre la foy et loy de mariage, et promis de prendre l'un d'eux l'aultre par foy et loy de mariage en laditte face de l'eglise, comme dict est, et pour le bien et augmentation duquel mariage font l'un à l'aultre les dons, douaires, accordz et conventions matrimonialles selon et ainsy qu'il s'ensuict : c'est assavoir que de la part dudit Adrian Perier il a doué et doue laditte Marie Pinsen Simon, sa femme espouze, du droict de douaire coustumier tel que la coustume de la prevosté et viconté de Paris le donne et permect, au dedans de laquelle ledict Perier est demeurant, pour d'icelluy droict de douaire coustumier en user et joyr par laditte Marie Pinsen Simon, sa future espouze, quand douaire aura lieu, ou bien aura et prendra laditte Marie la somme de 1500 livres tournois de douaire prefix et pension viagere, pour une fois payer seullement, sur tous et chacuns les biens meubles et immeubles dudit Perrier plus claires et apparens d'iceulx, et qui luy appartiendront au jour de son decedz; ausquelz deux droictz de douaires cy dessus sera loisible à laditte Marie, lors ledict decedz advenu, de choisir lequel des deux elle vouldra prendre et soy tenir et contanter à son cheoix et option; et ce il advenoit que ledict Perier deceddast paravant la dicte Marie Pinsen Simon sans aulcuns enffans procreez de leurs corps, et que laditte Marie voulsist renoncer à la succession dudict Perier son futur espoux, et ne poinct aprehender la communaulté d'entre ledict Perier et elle, faire le pourra sy bon luy semble, et soy tenir à l'un des dicts deux douaires qu'elle pourra choisir lors, comme dict est cy dessus, le tout sans estre par elle subjecte à aulcunes debtes qui

pourroient estre lors deubes au jour dudict decedz et creées depuis la celebration dudict mariage jusques au dict decedz, et mesmes reprendre par la ditte Marie tous ses habitz, bagues et joyaux qu'elle aura porté en la ditte communaulté, et pourra avoir lors dudit decedz en nature sans estre tenue des dictes debtes, comme dict est cy dessus; et par reciprocque sy laditte Marie entree en ladicte communaulté, est consideré que son proffict soyct après le deceds dudict Perier son futur espoux faire le pourra, sy bon luy semble, avecq ce prendre l'un desdicts deux douaires cy dessus declarez à choisir lors, comme dict est, en payant par la ditte Marie moictié des debtes d'icelle communaulté et qui auront esté faictes et creées depuis laditte cellebration d'icelluy mariage jusques au jour du decedz dudict Perier, et non de celles qui pourroient estre deubes et creées auparavant ledict mariage; d'aventage ont les dicts deux futurs mariez cy dessus nommez recongnu et confessé reciprocquement l'un avec l'autre que, depuis la promesse de mariage qu'ilz auroient promise l'un à l'autre, trois ans sont dès le quinziesme jour de septembre dernier y eust, ilz avoient eu deux petitz enffans masles, l'un nommé Michel, aagé de deux ans, et l'autre nommé Thomas, aagé de dix mois ou environ, lesquelz tous deux ilz ont recongnu et recognoissent par ces presentes estre de leur faict provenuz, procreez, yssus et sortis de leurs corps, et comme telz les tiennent et advouent par ces mesmes presentes pour leurs vraiz enffans legitimes et naturelz et comme s'ils avoient esté creez après la cellebration d'iceluy mariage; ces presens traicté, dons, douaire, accordz et conventions matrimonialles ainsy faictz, comme dict est, pour le bien et augmentation duquel mariage, sans lesquelles faire et entretenir ledict mariage n'eust esté faict et accomply, dont les dictes parties comparans dessus nommez se sont tenuz et tiennent pour contans, mesmes pour faire insinuer ces presentes par devant tous juges qu'il apartiendra, soict aussy bien en la presence que absence des dictz futurs mariez ou de l'un d'eulx; iceulx futurs ont faict et constitué, font et constituent par ces presentes leur procureur general et special le porteur de ces presentes, auquel ilz ont donné pouvoir et puissance de tout ce que au cas sera requis et necessaire, sy comme tout ce les dicts futurs mariez disoient estre vray par devant ledict notaire.... Ce fut faict et passé devant ledit notaire, au chasteau et lieu seigneurial de Sandricourt, presens honnestes personnes Loys Gussin, receveur audit chasteau de Sandiricourt, y demeurant, et Simphorien Thibault, maistre tailleur d'habitz à Paris, rue Saint Martial en la cité, estant audict Sandiricourt, tesmoings à ce requis et appellez pour l'absence des autres notaires, le mardy XVI$^{e}$ jour de septembre mil six cens et trois, huict heures du matin [1].

1. Archives nationales, Y 142, f° 332.

II.

*Arrêt du Conseil privé relatif au différend existant entre Adrien Périer et Jean Richer, tous deux libraires à Paris, au sujet de la vente d'un livre dont ce dernier prétendait avoir privilège.*

Sur la requeste presentée au Roy en son Conseil par Adrian Perier, marchand libraire de Paris, tendante à ce que, sans avoir esgard à la requeste presentée par Jean Richier, aussy marchand libraire de laditte ville, affin d'evocation audit Conseil du different d'entre les parties ou de renvoy aux Requestes de l'hostel, il pleust à Sa Majesté renvoyer lesdites parties en la Chambre de l'esdict du Parlement de Paris pour y proceder suivant l'arrest donné en icelle chambre le 4e may 1612, avec deffenses aux parties de se pourveoir aillieurs à peine de tous despens, dommages et interestz; Veu ladicte requeste dudict Perier, aultre requeste presentée par ledict Richier aux sieurs maistres des requestes de l'hostel du Roy, juges souverains en ceste partie, le 16e d'april 1612, tendante affin de taire prendre et arrester certains exemplaires d'ung livre duquel ledict Richier dist avoir privilege, sur laquelle requeste ladicte saisie luy auroit esté permise, et en cas d'opposition, assignation par devant lesdicts sieurs maistres des requestes, exploict dudict jour de saisie de trois exemplaires dudict livre en la maison dudict Perier, et assignation à luy donnée, requeste presentée en ladicte Chambre de l'edict par ledict Perier, le 3e jour du present mois, tendant affin d'evocation de ladicte instance, attendu la qualité dudict Perier, qui est de la religion pretendue reformée, signiffiée audict Richier ledict jour, arrest de ladicte Chambre de l'édict du 4e jour dudict mois, par lequel est ordonné que les parties viendroient plaider au premier jour en icelle Chambre avec deffences de se pourveoir aillieurs, à peine de tous despens, dommages et interestz, lettres obtenues par ledict Richier de reiglement de juge, du 11e jour dudict mois, exploict d'assignation faict en vertu d'icelles audict Conseil, tout veu et considéré, et rapport fait par le commissaire à ce depputé, le Roy en son Conseil, faisant droit sur la requeste dudict Perier, sans s'arrester ausdictes lettres du 11e jour du present mois de may, a renvoyé et renvoye les parties en la Chambre de l'edict du Parlement de Paris pour y proceder sur leurs differentz suivant les derniers errementz, avec deffences audict Richier de poursuivre aillieurs, à peine de nullité.

Faict au Conseil privé du Roy tenu à Paris, le 14e jour de may 1612.

BRULARD. MARESCOT [1].

1. Archives nationales, V6 21, n° 6.



# UN NOUVEAU PROJET DE LOI

SUR

# LE DÉPOT LÉGAL

Depuis de longues années on se préoccupe de modifier la loi qui régit le dépôt légal, fonctionnant en France d'une façon très irrégulière et insuffisante, dont le public et nos collections nationales souffrent également. Le Parlement a d'autres préoccupations. D'ailleurs les services intéressés, les auteurs, les imprimeurs et les éditeurs n'ont pas la même façon d'envisager la meilleure solution à intervenir, leurs points de vue étant fort différents.

Le Cercle de la Librairie, ému et peu satisfait d'un projet naguère présenté par la Société des gens de lettres, s'est avisé d'intervenir à son tour, après avoir pris conseil des personnalités compétentes en pareille matière. Consultée, la Société française de Bibliographie a étudié la question avec autant d'impartialité que de soin, cherchant à concilier des intérêts parfois contraires; voici le texte qu'elle croit pouvoir, après une étude attentive, soumettre à l'attention de tous ceux qui ont le désir de voir s'améliorer une situation unanimement considérée comme défectueuse [1].

H. S.

1. Ce texte diffère, sur quelques points, du projet élaboré par le Syndicat pour la protection de la propriété intellectuelle.

## PROJET DE LOI

Article premier. — Les imprimés de toute nature (livres, brochures, estampes, affiches, cartes de géographie, musique, billets de part de naissance, mariage et décès, photographies, mémoires et factums judiciaires, avis de changements d'offices ministériels ou de maisons de commerce) et généralement toutes les productions des arts graphiques, reproduits en nombre, qu'ils soient destinés à la vente ou réservés à une distribution gratuite, qu'il s'agisse d'une première publication, d'une nouvelle édition ou d'une reproduction, sont l'objet d'un dépôt en double exemplaire, effectué au bureau du dépôt légal.

Article 2. — Il est créé au Ministère de l'Intérieur, pour recevoir les articles déposés, un *Office central du Dépôt légal* chargé d'enregistrer ces articles dès leur réception, d'en dresser le catalogue suivant les règles bibliographiques et de publier, avec le concours du Cercle de la Librairie, un bulletin hebdomadaire, constituant la Bibliographie de la France.

Les titres imprimés dans ce bulletin, découpés et collés sur fiches, d'une part, serviront à établir dans les bureaux de l'Office des répertoires permanents au moyen desquels les renseignements et attestations intéressant la protection de la propriété intellectuelle pourront être officiellement délivrés sans frais; d'autre part, ces fiches pourront être cédées comme cartes de catalogues aux bibliothèques publiques et aux particuliers qui en feraient la demande.

Article 3. — Les productions assujetties au dépôt en vertu de l'article 1 doivent porter : l'indication du nom de l'imprimeur ou du producteur et du lieu de sa résidence, le millésime de l'année où elles sont produites, ainsi que le nom de l'auteur, sauf lorsqu'il s'agit d'œuvres publiées anonymes.

Article 4. — Sont exclus du dépôt les ouvrages de ville ou bilboquets (cartes de visite, bulletins de vote, fournitures de papeterie, factures, étiquettes commerciales, modèles et marques de fabrique, etc...) à l'exception de ceux de ces articles qui sont énumérés à l'article premier.

Article 5. — Le dépôt est effectué, selon les cas, par l'éditeur, l'imprimeur ou le producteur.

*a)* Toutes les fois qu'une publication portera l'indication d'un éditeur (libraire, ou dépositaire général ou principal) c'est par cet éditeur que le dépôt devra être effectué, même si la publication a été exécutée à l'étranger.

*b)* Le dépôt d'imprimés fait pour le compte de particuliers et qui ne

sont pas destinés à la vente, s'il ne porte pas de nom d'éditeur, sera fait par celui pour le compte de qui sera faite l'impression, ou à son défaut par l'imprimeur.

*c)* Le dépôt des impressions faites pour le compte d'administrations publiques dépendant de l'État, des départements ou des villes et communes, sera effectué par l'imprimeur. Il en sera de même pour toute publication faite par un imprimeur pour son propre compte, et aussi quand il n'y aura aucune indication d'éditeur.

*d)* Le dépôt des écrits périodiques, ainsi que des tirages à part de ces publications (revues, publications de sociétés savantes, journaux) sera fait par l'éditeur ou, à défaut d'éditeur, par les administrateurs de ces revues et sociétés. A cette fin, le bureau du dépôt légal devra figurer en tête de la liste des abonnements ou des sociétaires, avec cette différence que la quittance d'abonnement ou de cotisation sera remplacée par la déclaration de dépôt.

Article 6. — Le dépôt est effectué après l'achèvement des publications visées à l'article I<sup>er</sup> et les exemplaires fournis devront être complets et conformes en tous points à ceux qui sont destinés à la vente ou à la distribution.

Article 7. — Le dépôt est fait au bureau du dépôt légal, soit directement, soit en franchise postale sous pli recommandé, quel que soit le lieu de la production (France, Algérie et colonies). Le délai imparti pour effectuer le dépôt est de trois mois pour la France, de cinq mois pour l'Algérie et les colonies, à dater du jour porté sur la déclaration dont il sera question à l'article suivant.

Article 8. — Le dépôt est accompagné d'une déclaration datée et signée par celui qui doit l'effectuer. Elle mentionne en outre : le nom de l'auteur s'il est indiqué, le titre de l'ouvrage, les noms et sujets des estampes et gravures, le chiffre du tirage, le nom de l'imprimeur, celui de la personne pour qui est faite l'impression (particuliers, sociétés, administrations) et le prix fort.

Article 9. — Les imprimeurs devront faire la déclaration prescrite par l'article 8, non seulement pour les publications dont le dépôt leur incombe, mais encore pour toutes les impressions dont le dépôt est mis à la charge de l'éditeur ou du producteur. Le libellé des formules de dépôt permettra d'établir les différences nécessaires. Ces diverses formules seront fournies sans frais aux intéressés par le bureau du dépôt.

Article 10. — Le bureau du dépôt délivre un reçu de tout dépôt. Ce reçu sera remis sans frais au déposant s'il se présente en personne ou par personne déléguée, ou sera envoyé par la poste en franchise. Le reçu sera détaché d'un livre à souche et portera les mêmes indications

que celles de la déclaration remise par le déposant en vertu des articles 8 et 9. Il portera en outre un numéro d'ordre et un timbrage qui seront reproduits sur chaque pièce déposée.

Article 11. — Les éditeurs et libraires étrangers ayant une maison ou une succursale en France seront astreints aux mêmes obligations que les éditeurs français.

Article 12. — Par dérogation à l'article Ier, le dépôt des publications dites de luxe, quand le tirage sera inférieur à 100 exemplaires, est réduit à un seul exemplaire. Il en sera de même des estampes artistiques tirées à moins de 100 exemplaires et numérotées.

Article 13. — La Bibliothèque nationale aura le droit de prélever un des deux exemplaires des publications visées à l'article Ier, et l'exemplaire visé à l'article 12.

Le second exemplaire déposé en vertu de l'article Ier sera, sauf en ce qui concerne les productions musicales, attribué à une autre bibliothèque de Paris ou de France (Algérie et colonies), conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel qui établira la liste des établissements publics de France entre lesquels cette répartition devra être faite.

Le second exemplaire des publications musicales sera attribué de droit à la Bibliothèque du Conservatoire de musique de Paris.

## SANCTIONS DU DÉPOT

Article 14. — Le défaut de dépôt dans le délai prescrit à l'article 7, le défaut de déclaration des imprimeurs, éditeurs et producteurs visés aux articles 8 et 9, ou la déclaration fausse ou incomplète, seront punis d'une amende de 100 francs.

L'omission totale du dépôt ou le dépôt défectueux (exemplaires incomplets ou nombre d'exemplaires inférieur à celui qui est prescrit) seront punis : 1° pour les publications destinées à la vente, d'une amende égale à cinq fois le prix fort d'un exemplaire complet ; 2° pour les publications non destinées au commerce, d'une amende calculée à raison de 10 francs par feuille ou fraction de feuille d'impression.

De plus, pour ces deux espèces de publication, il devra être remis au dépôt quatre exemplaires au lieu de deux prévus à l'article Ier et deux exemplaires au lieu de un prévu à l'article 12. Dans le cas où la publication serait déjà épuisée et que la personne astreinte au dépôt n'en posséderait plus d'exemplaire, l'État aura le droit d'en acquérir un exemplaire aux frais du déposant fautif.

Article 15. — L'action publique contre les contrevenants sera prescrite par cinq ans à partir du jour de la publication. Pendant ce temps, l'État conserve le droit de réclamer à celui à qui incombe l'obligation

du dépôt les exemplaires qui n'ont pas été déposés ou qui l'auraient été d'une façon incomplète ou défectueuse, de les acquérir, dans le cas prévu à l'article 14, ou même de les faire saisir par le commissaire de police.

EFFETS DU DÉPOT

Article 16. — Les déclarations prévues aux articles 7 et 9 peuvent être librement consultées par les déposants eux-mêmes, les auteurs, les producteurs, ou leurs ayants droit respectifs; ils ont le droit d'obtenir la délivrance de copies certifiées conformes de ces déclarations.

Article 17. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à la présente loi, notamment les art. 6 de la loi des 19-24 juillet 1793, et 3 et 4 de la loi du 29 juillet 1881.

---

# CHRONIQUE DES ARCHIVES

**Allemagne.** — Lors des émeutes qui eurent lieu à Munich en avril 1919, les archives « criminelles » de la Préfecture de police ont été détruites.

— Un 4e volume de l'*Uebersicht über den Inhalt der kleineren Archive der Rheinprovinz*, par Joh. Krudewig, a paru (Bonn, Behrendt, 1915; in-8 de XII–515 p.).

— De l'*Inventare der nichtstaatlichen Archive der Provinz Westphalen* il a été publié deux nouveaux fascicules : II, 3, consacré au district de Lüdingshausen (Münster, Aschendorff, 1917, in-8 de IX-115 p.); et III, 1, consacré au district de Büren (Münster, 1915; in-8 de IV-206 p.).

**Autriche.** — A l'occasion d'un procès actuellement en cours à Vienne et où les héritiers Hohenberg sont partie, le gouvernement autrichien a décidé l'ouverture de neuf caisses contenant les documents qui proviennent de l'archiduc François-Ferdinand, assassiné en 1914 à Serajevo. Ces documents, envoyés aux archives d'État après la mort de ce personnage, ne devront pas être utilisés avant cinquante ans, d'après les instructions de l'empereur, car ils renferment des correspondances de la plus haute importance. — G. BN.

**Belgique.** — Un arrêté royal du 27 décembre 1919 spécifie que nul ne peut être définitivement nommé à un emploi scientifique dans les Archives de l'État si, muni du diplôme de docteur en philosophie et lettres (section historique) et ayant passé avec succès l'examen spécial prévu par l'arrêté du 14 juin 1895, il n'a suivi avec fruit, pendant un semestre au moins, le cours d'archivéconomie professé aux Archives générales du royaume.

— Des renseignements qui nous sont fournis de source sûre, on peut établir avec précision le bilan des pertes subies par les archives belges pendant l'invasion allemande :

Il ne reste rien des belles archives communales de Dinant, Namur (fonds moderne depuis 1815), Visé, Herve, Aerschot, Termonde, Lierre, Ypres, et à peu près rien de celles de Dixmude, Furnes, Nieuport, ainsi que du précieux dépôt de l'institution de Messines; ces destructions, jointes à beaucoup d'autres d'ordre secondaire, sont le fait de bombardements, d'incendies et de pillages.

Lors de l'invasion en août 1914, le dépôt de l'État à Liége, bien installé au palais des princes-évêques, fut occupé par les troupes allemandes, qui se sont conduites là comme ailleurs; il s'en fallut de peu qu'un incendie allumé par des soldats ne détruisit tout, et le conservateur des archives n'a pu rentrer en possession de ses bureaux et de son dépôt qu'après l'armistice. Alors un récolement a permis de constater la disparition d'un certain nombre de chartes et liasses des fonds de Saint-Jacques de Liége, du Val-Saint-Lambert (y compris un cartulaire du XIIIe siècle), de Saint-Denis et Saint-Martin de Liége, de la cour de Hombourg, du duché de Limbourg, et de divers registres de sentences de justice.

A Arlon, les archives de l'État, délogées en 1915 pour faire place au chauffeur du gouverneur civil allemand, expulsées de nouveau en 1916, transférées ensuite au palais de justice, ont reçu dans ce dernier local la visite de la soldatesque, qui s'est complue à détruire, à souiller et à lacérer de la façon la plus odieuse et la plus inutile : on regrettera surtout la perte presque totale des précieux fonds des abbayes de Clairefontaine et de Saint-Hubert, une série de cartes et plans, cinq cartons de dénombrements de feux.

Si les bombes ennemies n'ont pas détruit le dépôt des archives de l'État à Namur, il s'en est fallu de bien peu; de même à Anvers, où l'excellence des matériaux de construction a réussi à écarter le désastre. Par contre, une bombe d'avion a éclaté (nuit du 14 au 15 mai 1918) dans la salle publique du dépôt de l'État à Bruges, et réduit en miettes tout ce qui s'y trouvait.

Les belles archives de l'Université de Louvain ont péri.

Enfin les Archives générales du royaume à Bruxelles, les dépôts de l'État à Gand et à Hasselt ont perdu quelques dossiers ou portefeuilles qui avaient été communiqués au dehors (Université de Louvain, Archives de Liége, etc.); et un recensement des métiers et manufactures des Pays-Bas autrichiens en 1738 a été dérobé par les Allemands dans le cabinet d'un directeur au Ministère des Affaires étrangères où il était déposé momentanément.

L'Allemagne pourrait dédommager en partie la Belgique de ces pertes en lui restituant le fonds de la commanderie de l'ordre teutonique des Vieux-Joncs (conservé à Düsseldorf) et la belle collection de chartes de Saint-Pierre de Louvain (conservée à Berlin). Puisque la Conférence de la Paix n'a pas admis les revendications belges sur les papiers intéressant les anciens Pays-Bas autrichiens que détiennent l'Allemagne et l'Autriche, — ce qui n'a pas été sans provoquer quelque désillusion à Bruxelles, — on estime qu'il y aurait peut-être lieu du moins de faire payer à l'Allemagne les destructions de documents publics occasionnées par ses armées dans la guerre qu'elle a provoquée. Cf. J. Cuvelier, *Les revendications d'archives belges à l'Allemagne et à l'Autriche*

(Bruxelles, Hayez, 1919; in-8 de 15 p., extr. du *Bulletin de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique).*

— Des lettres closes de Charles VI publiées par M. L. Mirot dans le *Moyen Age*, XXI (1919), pp. 1-44, douze sont extraites des archives de Tournai.

**France**. — La Direction vient de distribuer le fascicule 2 du tome Ier de l'*État sommaire des versements faits aux Archives nationales par les Ministères et les administrations qui en dépendent*, comprenant la série F1, consacrée à l'Administration générale (Paris, impr. nationale, 1920; in-8 de 64 p.); — ainsi que *Actes du Parlement de Paris;* 2e série (jugés), t. I (1328-1342), par Henri Furgeot (Paris, Plon-Nourrit, 1920, in-4 de [IV-] IV-467 p.).

— Un premier volume de dépouillement des Archives nationales, au point de vue de l'histoire révolutionnaire dans le département de l'Yonne, a été préparé et publié d'excellente façon par M. Ch. Porée ; *Sources manuscrites de l'histoire de la Révolution dans l'Yonne; Inventaire*, I (Auxerre, impr. coopérative, 1918; in-8 de VI-457 p. et fig.).

— D'après le registre LL 1527a des Archives nationales, le fr. A. de Sérent publie dans la *France Franciscaine*, III, pp. 335-382, la liste des Pères gardiens du grand couvent des Cordeliers de Paris, de 1502 à 1764.

— M. Th. Mallet a étudié aux archives historiques de la Guerre la correspondance militaire de Camille de Neufville, archevêque de Lyon et lieutenant général en Lyonnais, pour les années 1649 à 1654 (cf. *Bulletin historique et philologique du Comité*, 1918, pp. 278-313).

— Bien que la place normale de tels documents soit dans les collections des Archives nationales, c'est la Bibliothèque-Musée de la Guerre qui a hérité des archives de la censure pour la période de 1914-1919; cette dispersion n'est pas conforme aux règlements en vigueur.

— Après un très long silence, le Ministère des Affaires Étrangères vient de reprendre la publication des inventaires de ses archives. Le tome II de la *Correspondance politique* (Paris, impr. nationale, 1920, in-8) est entièrement consacré à l'Espagne et va jusqu'à l'année 1830 : c'est dire quelle mine précieuse sera ce volume pour les études historiques sur ce pays voisin du nôtre et sur les relations franco-espagnoles, si importantes depuis le XVIe siècle.

Allier. — Les archives départementales se sont enrichies des papiers de la seigneurie du Luc (près de Vicq), remontant au XVIe siècle.. — Dans le *Bulletin de la Société bourbonnaise des Études locales*, no 1 (1920), M. l'archiviste Fazy attire l'attention sur l'intérêt des archives communales ; dans le no 2, il étudie les sources de l'histoire communale aux archives départementales, et publie un essai de bibliographie des monographies communales de l'Allier.

Aube. — L'abbé G. Verdin a imprimé l'inventaire très sommaire de la

série A des archives hospitalières de Bar-sur-Aube antérieures à 1790 (Bar-sur-Aube, impr. Lebois, 1917 ; in 8 de 4 p.) ; — de la série H des Archives départementales de l'Aube (Troyes, impr. Frémont, 1918 ; in-8 de 8 p.), et celui de la série G du même dépôt (Troyes, impr. Frémont, 1918 ; in-8 de 16 p.). Ces publications ne sont que la reproduction des renseignements fournis par l'*État général des Archives départementales;* M. Verdin n'a donc aucun mérite à les donner à nouveau et parait quelque peu audacieux de les publier ainsi sous son nom, sans aucune observation préliminaire.

Cote-d'Or. — Aux archives de ce département appartiennent les papiers provenant de Mlle de Noyers, dont M. H. Jassemin a donné un aperçu et des extraits dans le *Bulletin historique et philologique du Comité*, 1918, pp. 174-226.

Loiret. — Les archives départementales possédent six bulles pontificales des XII^e-XIII^e siècles, inédites, concernant l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes à Soissons, dont M. J. Soyer a imprimé le texte dans le *Bulletin philologique et historique du Comité*, 1916, pp. 424-430.

— Les mêmes archives ont reçu en don, dans le dernier exercice, une liasse de titres concernant la corporation des bouchers d'Orléans (dep. 1220) ; une liasse relative au service des turcies et levées de la Loire (XVIII^e siècle) ; les papiers du citoyen Guérin, membre de l'administration centrale du Loiret. Elles ont acquis divers documents ayant appartenu à feu G. Vignat (dep. le XII^e siècle) et comprenant notamment des titres des seigneuries de Vennecy, de Machaut, de Genouilly, de Grand et de Petit-Boynes (à Baccon), un cartulaire du prieuré-cure de Saint-Hilaire d'Orléans, des autographes de personnages orléanais connus. — Le répertoire des estampes et photographies a été continué. — De nombreux documents historiques ont été retrouvés dans un grenier de la mairie de Malesherbes. Tous les titres communaux d'Orléans antérieurs à 1815 vont être déposés au dépôt départemental, ce qui en facilitera singulièrement la communication.

Nord. — De l'enquête faite par M. Bruchet, archiviste départemental, sur l'état des dépôts communaux depuis la libération, il résulte que 82 dépôts présentaient avant la guerre un intérêt historique (29 inventaires publiés dans la série in-4° et 7 dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix*; 46 inventaires manuscrits); la guerre a fait disparaître en totalité ceux de Bailleul, Cambrai [incendie volontaire], Clary [idem], Erquinghem-Lys [idem], Estaires [idem], Illies, La Bassée, La Gorgue, Landrecies, Merville. Mortagne, Seclin ; en partie ceux de Bouchain, Bousbecque, Carnin, Cysoing [incendie volontaire], Dechy, Mareschés, Wasquehal. Parmi les autres dépôts, moins intéressants historiquement, qui ont été détruits plus ou moins complètement, on peut citer Aniche, Bettignies, Cuincy, Fressain, Goeulzin, Guesnain, Gussi-

gnies, Herlies, Jenlain, Lallaing, La Neuville, Lesdain, Lieu-Saint-Armand, Louvroil, Marquillies, Merris, Mœuvres, Moustier, Naves, Neuf-Berquin, Neuville-Saint-Remy, Prémesques, Radinghem, Rousies, Sepmeries, Taisnières-en-Thiérache, Trélon, Vieux-Berquin, Villers-Ghislain, Warneton. D'autre part ont disparu en totalité ou à peu près les dépôts hospitaliers d'Armentières, de Bouchain, de Cambrai [incendie volontaire], de Cysoing [idem], d'Estaires, d'Herlies, de La Bassée, de La Gorgue, de Maubeuge, de Merville, de Vieux-Berquin ; les archives des sous-préfectures d'Avesnes, de Cambrai, de Valenciennes ; les archives du tribunal civil de Cambrai [perte très préjudiciable à la reconstitution de l'état civil des localités détruites du Cambrésis]. Si l'on joint à cela la disparition des archives modernes de la ville de Lille, incendiées (sauf l'état civil et une partie de la période révolutionnaire) le 23 avril 1916, on aura un aperçu à peu près complet du bilan des destructions, qui eussent été plus graves encore si des mesures d'évacuation et de sauvegarde n'avaient été prises un peu partout.

— Quant au dépôt départemental, il a été entièrement préservé. On trouvera dans le *Rapport* de M. Bruchet pour 1919 d'intéressants détails sur les relations du conservateur avec les autorités allemandes pendant l'occupation.

SEINE-ET-OISE. — Le service des Domaines a transmis aux Archives départementales un important terrier de Garches et Saint-Cloud ; et du château de Mareil-le-Guyon sont venus des documents sur les eaux et forêts, les papiers Chaumont de La Galaizière (affaires d'Alsace, 1739-1790 ; assemblée des notables 1787-1788), et les papiers [modernes] de Le Peletier d'Aunay.

VIENNE. — Un manuscrit appartenant à la bibliothèque de la Société des antiquaires de l'Ouest, et déposé aux Archives de la Vienne, connu sous le nom de « manuscrit d'Auzance », est en réalité un cartulaire municipal de Poitiers, du XVIIIe siècle, dont on trouvera l'analyse détaillée, par E. Audouin, dans le *Bulletin philologique et historique du Comité*, 1918, pp. 151-160.

— Les archives départementales ont reçu deux caisses de papiers de la famille de Clervaux (XVe-XVIIIe siècles), intéressant ses domaines poitevins ; et des titres domaniaux de la famille de Clisson (XVe-XIXe siècles), offerts à la Société des antiquaires de l'Ouest. Le notaire de Couhé a déposé ses anciennes minutes des années 1729 à 1792. — Les communes de Jazeneuil et des Roches-Prémarie conservent un assez grand nombre de documents de l'époque révolutionnaire.

**Grande-Bretagne.** — Les documents relatifs au Ponthieu, conservés dans la collection de l' « Ancient Correspondence » au Public Record Office, ont été longuement analysés par M. C. Brunel dans le *Bulletin historique et philologique du Comité*, 1918, pp. 231-277.

**Italie.** — L'*Annuario del R. Archivio di Stato in Milano* en est à son 9e volume pour 1919 (Milano, Palazzo del Senato, 1920 ; in-8 de 94 p.). Indépendamment des renseignements qu'il fournit d'ordinaire sur les travaux accomplis dans ce dépôt, sur les accroissements, etc., on y trouvera deux travaux originaux : celui de M. G. Vittani est intitulé : *Guerre a paci nei resti dell' archivio visconteo,* et intéresse le xve siècle ; — celui de M. Ferorelli, plus étendu, étudie la correspondance diplomatique autrichienne de Gênes (conservée à Milan), pour les années 1704-1718, correspondance qui a été inventoriée par ses soins.

— Un lot des archives des Medici-Tornaquinci non revendiqué par le gouvernement italien a été mis en vente à Londres en mai 1919 et acheté au prix de 2310 livres sterling par une maison de librairie anglaise ; ce lot comprenait notamment une série de registres de comptabilité de la banque des Medici. Une partie de ce lot a repassé en vente, en 1920, dans un catalogue de la librairie Henry Sotheran, à des prix fort élevés.

— Par l'article 189 du traité de Saint-Germain (10 septembre 1919), l'Autriche s'est engagée à restituer à l'Italie tous les documents d'archives et objets d'art enlevés des territoires envahis ou cédés.

— Il a été créé un dépôt d'archives d'État à Trente ; en même temps que l'inauguration aura lieu dans cette ville un congrès et sera définitivement constituée l' « Association italienne des amis des archives ».

— Ont été fondés deux dépôts d'archives provinciales à Ancône et à Macerata.

— A Moresco (Marches), la démolition d'un mur dans la maison commune a mis à jour un important dépôt d'archives anciennes totalement inconnues.

— En reconnaissance d'une récente restitution de manuscrits jadis distraits des archives épiscopales, l'évêque de Senigallia a promis l'ouverture de ces archives au public studieux qui sollicitera son admission.

**Mexique.** — Sous l'impulsion du gouvernement du Mexique, M. Ezequiel A. Chavez publie un *Manual de organizacion de Archivos* (Mexico, Poder Ejecutivo federal, 1920 ; in-4° de 88 p.) où les idées préconisées par cet auteur sont en partie empruntées au Manuel Muller-Feith-Fruin dont il a connu la traduction française. Mais quelle singulière idée de vouloir adopter, pour l'organisation des archives, la classification décimale, et surtout de consacrer à cet objet un volume entier pour la seule subdivision de l'administration fédérale, signé du nom de M. Manuel Aguirre Berlanga : *Archivos ; Clasificacion decimal de los asuntos* (Mexico, impr. de la Secretaria de Gobernacion, 1919 ; in-8 de II-217 p.), et imprimé sur un excellent papier ! La répartition des différents fonds est ainsi constituée : Décisions du gouvernement ; Consultations juridiques ; Relations intérieures ; Législation et justice ; Émigration ; Archives et bibliothèques ; Administration.

**Pérou.** — Les archives nationales du Pérou viennent d'être réorganisées sur des bases nouvelles, d'après le décret du 17 mars 1919. La *Revista del Archivo nacional del Peru*, créée à Lima en 1920, se propose de publier les documents les plus importants, et les sources de l'histoire politique et administrative du pays, sous la direction de Horacio H. Urteaga et Fr. Domingo Angulo.

**Russie.** — Le gouvernement bolchéviste a décrété, par un acte du 18 juin 1918, dont nous reproduisons le texte, une nouvelle législation des archives russes : 1. Toutes les archives des institutions gouvernementales sont dissoutes en tant qu'institutions ministérielles ; les dossiers et documents qui les composent constituent désormais un fonds d'archives unique et gouvernemental ; — 2. La gestion du fonds gouvernement d'archives est confiée à la direction générale des archives ; — 3. Les dossiers et la correspondance des institutions gouvernementales jusqu'au 25 octobre 1917 sont incorporés au fonds gouvernemental des archives ; — 4. Les dossiers d'affaires en cours restent dans les bureaux intéressés pour une période de temps que fixera spécialement le Conseil des commissaires du peuple après entente avec chaque département, tout en étant à la disposition de la direction générale des archives, et seront remis après ce délai au fonds gouvernemental des archives ; — 5. Les institutions gouvernementales n'ont le droit de détruire aucun dossier, ni correspondance, ni papier, sans y avoir été autorisées par écrit par la direction générale des archives, et les personnes coupables d'infraction à cette défense seront poursuivies comme responsables devant les tribunaux ; — 6. La direction générale des archives doit immédiatement établir sur quelles bases pourront être communiqués les dossiers demandés au fonds gouvernemental des archives, et le droit d'obtention de ces dossiers demeure de préférence à l'institution où l'affaire a été examinée ; — 7. Les parties séparées du fonds gouvernemental des archives doivent être réunies dans la mesure du possible, suivant le principe de la centralisation, afin de permettre leur meilleure utilisation scientifique, de faciliter leur conservation et de diminuer les dépenses ; — 8. La direction générale des archives est rattachée au commissariat de l'instruction publique ; — 9. Le gouvernement central nomme le directeur des archives sur présentation du commissariat du peuple à l'instruction publique, et le directeur représente la direction des archives devant le gouvernement central ; — 10. Un règlement général sera publié ultérieurement ; — 11. Tous décrets et arrêtés antérieurs sur l'organisation des archives en Russie sont abolis ; — 12. A partir du 1er juillet 1918 les crédits alloués aux différents ministères pour l'entretien de leurs archives seront mis à la disposition du commissaire à l'instruction publique pour les besoins de la direction générale des archives.

# CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

**Allemagne.** — Les collections de la bibliothèque universitaire de Heidelberg renferment un certain nombre de précieux manuscrits intéressant l'ancienne littérature française. M. K. Christ en a étudié l'histoire et le contenu dans son travail : *Die altfranzösische Handschriften der Palatina ; ein Beitrag zur Geschichte der Heidelberger Büchersammlungen und zur Kenntnis der aelteren französischen Literatur* (Leipzig, Harrassowitz, 1916; in-8 de VII-123 p.).

**Autriche.** — Quelques missels manuscrits précieux, conservés en Styrie, ont été décrits par Joh. Köch dans un volume intitulé : *Handschriftliche Missalien in Steiermark* (Graz, 1916; in-8 de VII-200 p. et pl.).

**Belgique.** — Une bible à miniatures, provenant de la maison d'Anjou de Naples, et appartenant à la bibliothèque du Grand séminaire de Malines, dont la Revue de l'Art chrétien a déjà parlé en 1909, a fait l'objet d'une nouvelle notice parue dans *La France Franciscaine*, III, pp. 410-419.

— Un manuscrit de la bibliothèque royale de Belgique a fait l'objet d'une étude de W. Edw. Collinson, *Die Katharinenlegende der hs. der kgl. Bibliothek zu Brüssel* (Heidelberg, Winter, 1915; in-8 de XII-178p.).

**Espagne.** — Le catalogue des incunables appartenant à la bibliothèque de l'Académie d'histoire de Madrid vient de paraitre par les soins de Fr. Garcia Moreno, dans le *Boletin de la R. Academia de la Historia*, LXXVII (1920), pp. 220-244.

**États-Unis.** — La New York Library comporte actuellement, dit la revue américaine *Army and Navy Journal* du 4 septembre 1920, une collection de brochures et d'ouvrages sur la grande guerre, montant à 17000 unités, dont 4500 livres classés à l'histoire européenne, et indépendamment d'environ 6800 articles classés sous diverses autres rubriques (histoire navale et diplomatique, aéroplanes, droit international). La direction de la bibliothèque s'efforce, en outre, de grouper le plus qu'elle peut d'historiques militaires provenant de divisions, régiments et compagnies. Le général Pershing a fait don à l'institution de cartes d'opérations, qui montrent les séjours successifs en France des divisions américaines depuis leur débarquement en Europe jusqu'à l'ar-

mistice; des collections de photographies et de timbres de guerre ont été constituées. — G. Bn.

**France.** — Les peintures des manuscrits persans de la collection Marteau à la Bibliothèque nationale, entrés dans cet établissement à la fin de l'année 1916 et dont l'intérêt réside surtout dans la perfection de l'écriture et de l'enluminure, ont fait l'objet d'un important article de M. E. Blochet dans les *Monuments et Mémoires* (fondation Eugène Piot), tome XXIII (1919), pp. 129-220. Sept planches accompagnent cette publication.

— Jean Armingaud, qui travailla avec tant de curiosité et de persévérance dans les archives italiennes jusqu'à sa mort survenue en 1889, et tout particulièrement à Florence, Turin, Milan, Modène et Mantoue, a laissé une collection de copies, auxquelles sont joints deux recueils de pièces originales, et conservées aujourd'hui à la Bibliothèque nationale; M. Lucien Auvray en a donné le catalogue dans les *Études italiennes* (Paris, Leroux), 1re année (juillet et octobre 1919).

— L'acquisition des manuscrits orientaux d'Anquetil-Duperron par la Bibliothèque impériale en l'an XIII a été étudiée par M. H. Dehérain dans le *Journal des Savants*, 1919, pp. 151-157.

— Le ms. 3516 de la Bibliothèque de l'Arsenal, ms. unique d'un roman français du XIIIe siècle, a été publié pour la première fois par H. Breuer : *Cristal und Clarie*; *Altfranzösischer Abenteuerroman des* XIII *Jahrhunderts* (Halle, Niemeyer, 1915; in-8 de LXXX-326 p.).

— Dans une étude de C. de Boer, *Ovide moralisé, poème du commencement du XIVe siècle* (Amsterdam, 1915, in-8), l'auteur démontre que le manuscrit 662 de la bibliothèque de Saint-Omer, catalogué comme étant une traduction latine de l'ouvrage attribué (à tort) à Philippe de Vitry, est en réalité une copie du « Reductorium » ou commentaire sur les métamorphoses d'Ovide rédigé par Pierre Bersuire en 1342.

— Un psautier d'origine tourangelle, illustré vers 1460, est conservé sous le n° 10 des manuscrits de la bibliothèque d'Avignon; on lira à son sujet quelques pages d'Henri Guerlin dans le *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, XXI, pp. 19-31. Il porte la devise de Jean III Le Meingre de Boucicaut.

— La bibliothèque municipale de Besançon possède un curieux armorial de France, de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle, qui est le plus ancien connu; M. Max. Prinet imprime le texte dans le *Moyen-Age*, 1920, pp. 1-49, en l'accompagnant d'identifications précieuses et de commentaires érudits dont il a le secret.

— Dans le *Bulletin de la Société française de reproductions de manuscrits à peintures*, n° 1 de 1919, M. Émile Ginot décrit amplement, en joignant à son article 27 planches, le ms. 250 de la bibliothèque de la ville de Poitiers (ms. de Sainte-Radegonde), dont il avait précédemment (1912) signalé l'intérêt dans le *Bulletin archéologique*.

**Grande-Bretagne.** — La langue dans laquelle a été écrit le manuscrit B 14-52 de Trinity College à Oxford a fait l'objet d'une étude très complète de O. Strauss, *Die Sprache der mittelenglischen Predigtsammlung in der Handschrift B 14-52 des Trinity College* (Wien, Braumüller, 1916; in-8 de XI-136 p.).

**Grèce.** — Dans les publications de l'Académie des sciences de Vienne a paru en 1917 (in-4 de III-27 p. et 32 pl.) un article abondamment illustré de Paul Buberl sur les manuscrits à miniatures de la bibliothèque nationale d'Athènes.

**Italie.** — M. Casamassa publie dans le *Bollettino del Bibliofilo* (Napoli), anno I, pp. 365-397, trente-et-une lettres et notes retrouvées au Vatican, qui exposent les circonstances dans lesquelles fut fait le transfert de très bons manuscrits des bibliothèques de Naples, envoyés en 1716-1718 par l'empereur Charles VI pour enrichir la bibliothèque Palatine de Vienne; on y constate la résistance opposée par la curie romaine à ce transfert, aussi bien par la secrétairerie d'État que par ses nonces à Naples et à Vienne, mais l'empereur et ses ministres passèrent outre, en présentant comme argument principal que ces manuscrits trouveraient beaucoup plus de sécurité à Vienne qu'à Naples! Les Italiens d'aujourd'hui s'empressent de les revendiquer.

— L'Académie des sciences de Heidelberg a publié en 1915 un important travail sur les manuscrits médiévaux des bibliothèques de Rome intéressant l'astrologie et la mythologie, dû à Fr. Saxl : *Verzeichnis astrologischer und mythologischer illustrierter Handschriften des lateinischen Mittelalters in römischen Bibliotheken* (in-8 de XVIII-143 p. et 21 pl.).

**Suisse.** — Au P. Emm. Munding on est redevable d'une ample et érudite description d'un manuscrit hagiographique de la bibliothèque de Saint-Gall : *Das Verzeichnis der St. Galler Heiligenleben und ihrer Handschriften in Codex Sangallensis 566; ein Beitrag zur Frühgeschichte der St. Galler Handschriftensammlung* (Beuron, 1918; in-8 de XX-184 p.).

**Turquie.** — Un fac-similé d'un manuscrit de l'Aya Sufiyya Library à Constantinople a été donné par L. Caetani : *The Tajarib-al-Uman; or History of Ibn Miskawayh* (London, 1917 ; in-8 de 528 p.).

— Une brochure de Stephen Gaselee a décrit les manuscrits grecs d'une mosquée de Constantinople : *The greek manuscripts in the Old Seraglio at Constantinople* (New York, Putnam, 1916; in-8 de 34 p.).

---

# CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

**Bibliographie de documents officiels.** — Le *Bulletin de l'Institut intermédiaire international*, qui a commencé de paraître en 1919, trimestriel, à Haarlem (Pays-Bas), contient une liste de documents officiels des divers États parus pendant la guerre de 1914-1918 et relatifs à la guerre.

**Bibliographie de l'histoire des Pays-Bas.** — Cette littérature fait l'objet, comme précédemment, de rapports détaillés du professeur N. Japiske dans les *Bijdragen voor vaterlandsche Geschiedenis en Oudheidkunde ;* le dernier paru est dans le tome VI de la 5ᵉ série (1919).

**Bibliographie de l'esthétique.** — *L'histoire de l'esthétique française, de 1700 à 1900*, par T.-M. Mustoxidi (Paris, Champion, 1920; in-8 de 320 p.), contient une bibliographie générale de l'esthétique française depuis les origines ; ce travail, malgré son étendue (51 pages), est assez médiocre et notoirement insuffisant.

**Bibliographies géologiques de l'Amérique du Sud.** — On est heureux d'enregistrer les publications successivement entreprises pour mettre à jour la littérature géologique, minéralogique et paléontologique des principales régions de l'Amérique du Sud. La plus ancienne est de J. C. Branner pour le Brésil, dans le *Bulletin of the geological Society of America*, XX (1909). Elle a été suivie par celle de l'Uruguay, parue en 1917, grâce aux soins de R. Marstrander, dans le tome VIII des *Proceedings of the Second Pan american Scient. Congress*, pp. 659-674 ; — puis par celle du Chili, due à J. Bruggen (*Boletin min. de la Sociedad nacional de minerio*, XXXI, 1919, pp, 441-513 et 539-607). Enfin, tout récemment, vient de paraître un travail analogue pour la République Argentine, où sont relevés plus de 500 travaux et notices imprimés de 1900 à 1914, sous la signature de E. Sparn (*Academia nacional de Ciencias*, Cordoba, 1920 ; in-8 de 58 p.).

**Bibliographie des anciens guides anglais et français.** — Sir Herbert G. Fordham a publié successivement un catalogue des anciens guides de Grande-Bretagne et d'Irlande, dans les *Transactions of the Bibliographical Society*, XIII (1916), et un catalogue des guides-rou-

tiers et itinéraires français de l'année 1552 à 1850 dans le *Bulletin de la section de géographie du Comité des travaux historiques*, XXXIV (1919), p. 213; cf. plus loin, p. 104.

**Bibliographie de la mécanique.** — On trouvera une intéressante bibliographie de la mécanique, considérée au point de vue de son développement historique, depuis les origines jusqu'en 1640, dans un intéressant article de M. E. W. Hulm, *Introduction to the literature of historical engineering to the year 1640*, publié par la revue technique *The Engineer* (12 novembre 1920), pp. 482-484. — G. Bn.

**Bibliographie catholique internationale.** — Sous la direction de M. G. Sismondi et le titre de *I libri nostri*, vieut d'être fondée une revue de bibliographie bimestrielle catholique internationale, dont le premier numéro porte la date de juillet 1920 (Torino, via Garibaldi, 18; prix : 6 lire). — G. Bn.

**Publications du Grolier Club.** — Le Grolier Club de New York a organisé une exposition d'éditions originales des œuvres de romanciers anglais, qui a eu lieu en avril-mai 1917, et dont le catalogue, fort curieux, mais réservé à ses seuls membres, forme un élégant petit volume : *A catalogue of books in first editions selected to illustrate the history of english prose fiction from 1485 to 1870* (New York, 1917; in-16 de IX-149 p.).

**Bibliothèques et musées de la guerre.** — Sous ce titre la *Revue de Paris* du 1er février 1920 a publié un fort intéressant article de M. C. Bloch sur tout ce qui a été entrepris, tant à l'étranger qu'en France, dans ces dernières années, pour rassembler tous les souvenirs de la guerre 1914-1918, et surtout ce qui pourra servir à sa documentation. L'auteur insiste tout particulièrement sur les fondations allemandes et françaises, dont les programmes sont vastes et les réalisations satisfaisantes. — Toutefois il n'a point cité le service des Archives de la guerre belges, institué dès le mois de mai 1916 par le gouvernement belge et confié à M. Paul Lambotte avec une commission consultative composée de professeurs d'université, et avec des ramifications dans les pays alliés ou neutres. Cet essai de concentration, tout modeste qu'il soit, ne doit pas être oublié.

**Histoire de l'imprimerie.** — A une érudite notice sur *La Croisade de 1517-1519 dans le diocèse de Bourges*, M. Ch. Barbarin a joint quelques recherches sur Pierre Gresle, neveu de l'archevêque Pierre Cadouet, libraire, puis imprimeur à Bourges dès 1510, qu'il suit à partir de 1494; il convient de lui attribuer des bulles pontificales, des confessionaux de la croisade (tirés à 33100 exemplaires!) et peut-être aussi un bréviaire de Saint-Satur cité par La Thaumassière. L'histoire de l'imprimerie à Bourges, à laquelle M. Samaran a naguère (*Biblio-*

*graphe moderne*, 1919) apporté une précieuse contribution, s'éclaire ici d'un jour nouveau (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XXXVIII, 1919).

— Le discours prononcé par M. Paul Lacombe à l'assemblée générale de la Société de l'histoire de Normandie le 1er juillet 1919 est consacré aux *Anciens almanachs imprimés et publiés à Rouen* (Rouen, impr. Lainé, 1919; in-8 de 15 p.), où sont décrits quelques rarissimes petits livrets du XVIIe siècle, dont raffolent les collectionneurs.

— On doit au Dr P. Pansier (*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1919, pp. 153-178), une étude sur les débuts de l'imprimerie à Avignon jusqu'au milieu du XVIe siècle, où il passe au crible d'une sévère critique les travaux antérieurs de Requin, Bayle et Pellechet. D'après les conclusions de M. Pansier, Waldfoghel n'aurait même pas eu à sa disposition l'embryon d'un matériel d'imprimerie, et ses stériles tentatives ne lui donneraient aucun droit à une place dans l'histoire de la typographie avignonnaise; Isoard Eymar, dit Marc, originaire du diocèse de Gap et installé à Avignon en 1485, ne serait qu'un simple libraire-relieur (malgre son titre d'*impressor librorum*!); au lieu de Nicolas Tepe, qui n'est qu'un simple bailleur de fonds, il convient d'accorder une place dans cet exposé à Pierre Rouault, natif d'Amiens, qu'on trouve installé en 1497 et qui serait le véritable créateur de l'imprimerie avignonnaise (ce qui nous parait bien tardif), puis à Jean de La Rivière (et non de Riparia), originaire du diocèse du Mans, établi en 1500; à Pierre Paterelli, à Thomas de Campanis, dit Le Breton, connu aussi comme ayant exercé à Sisteron; à Jean de Channey, venu de Montferrat à Avignon en 1511. Par contre il y aurait lieu de rayer de la liste des imprimeurs avignonnnais George Serre, que Mlle Pellechet s'était crue autorisée à y introduire. Mais je n'ose croire que les conclusions ainsi énoncées seront unanimement approuvées.

**Le 4e centenaire de Plantin.** — Les fêtes du 4e centenaire ont eu lieu à Anvers, dans les salons du Cercle artistique, au début d'août 1920. D'excellents discours ont été prononcés, qui ont célébré la gloire du grand typographe, par M. Maurice Sabbe, conservateur du Musée Plantin, M. Henri Pirenne, recteur de l'Université de Gand, le R. P. Kruitwagen, rédacteur de « Het Boek », qui apporta le salut de la Hollande, M. P. S. Allen, professeur d'Oxford, et M. Abel Lefranc, professeur au Collège de France, qui parla au nom de l'érudition française. En attendant la publication annoncée qui doit conserver une trace durable de cette cérémonie imposante, on en lira les détails dans le *Matin* (d'Anvers), n° du 10 août 1920.



# COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

## REVUES SPÉCIALES

1. — REVISTA DE ARCHIVOS, BIBLIOTECAS Y MUSEOS (sept.-dic. 1918) : A. P. Ballesteros, Alfonso X de Castilla y la corona de Alemania; — J. Catalán, Don Gregorio de Brito gobernador de las armas de Lérida (1646-1648): — G. Vazquez Nuñez, El padre Fr. Zumel general de la Merced; — P. Galindo y Romeo, La Universidad de Alcalà ; — A. Gonzalez Palencia, Fragmentos del archivo particular de Antonio Pérez secretario de Felipe II; — Guia histórica y descriptiva del Archivo general de Simancas; — J. Menéndez Pidal, Catálogo de sellos del Archivo histórico nacional [suite]; — A. Paz y Melia, Catálogo abreviado de Papeles de Inquisición [suite].

— REVISTA DE ARCHIVOS, BIBLIOTECAS Y MUSEOS (en.-junio 1919) : J. Cuervo, Fr. Luis de Granada verdadero y unico autor del Libro de la Oración [suite]; — Guia histórica y descriptiva del Archivo general de Indias; — Ad. Poschmann, El consulado español en Danzig desde 1752 hasta 1773; — A. M. Alcover, Bibliografia filológica de la lengua castellana; — M. Serrano y Sanz, Documentos ribagorzanos del tiempo de los reyes franceses Lotario y Roberto.

— REVISTA DE ARCHIVOS, BIBLIOTECAS Y MUSEOS (julio-dic. 1919) : A. P. Ballesteros, Alfonso X de Castilla y la corona de Alemania [suite]; — Guia histórica y descrittiva del Archivo de la Corona de Aragón; — A. Huarte y Echeniqne, Apuntes para la biografia del maestro Juan Vaséo; — G. Vasquez Nuñez, El Padre F. Zumel [fin]; — M. Jimenez-Catalán, Don Gregorio de Brito [fin].

— REVISTA DE ARCHIVOS, BIBLIOTECAS Y MUSEOS (en.-marzo 1920) : A. M. Alcover, Algo sobre la biografia y bibliografia de J. M Quadrado; — M. Serrano y Sanz, Documentos ribagorzanos del tiempo de los reyes franceses Lotario y Roberto [suite]; — A. Gonzalez Palencia, Fragmentos del Archivo particular de Antonio Pérez, secretario de Felipe II [suite].

2. — BULLETIN DU BIBLIOPHILE ET DU BIBLIOTHÉCAIRE (sept.-déc. 1919): E. Jovy, Quelques autographes d'auteurs du XIX[e] siècle; — L. de La-

borde, Étude sur la bibliothèque de la cathédrale de Rouen [fin]; — M. Henriet, Thomas et ses amis [suite]; — E. Griselle, Les tribulations d'un ambassadeur en Suisse (M. de La Barde).

— BULLETIN DU BIBLIOPHILE ET DU BIBLIOTHÉCAIRE (janv.-avril 1920) : E. Dacier, Un bibliophile du XVIII^e siècle, J.-L.-Gaignat; — M. Henriet, Thomas et ses amis [suite].

3. — NEDERLANDSCH ARCHIEVENBLAD (1916-1917) : S. Muller, De opneming van private archieven in openbare depots; — H. E. van Gelder, Opneming van private archieven; — R. Fruin, Over de verzorging van private archieven; — S. Muller, Een nieuwe provinciale-en gemeente-archieven; — B. M. de Jonge van Ellemeet, De Kerkelijke archieven; — K. Heeringa, Over Oost-Europa; — H. P. Coster, De gemeente-archieven in 1915; — N. Japikse, Les archives d'Ypres; — H. Brugmans, Bibliographie der werken van Nederlandsche archivarissen over 1916; — R. Fruin, Over de opneming van private archieven in openbare depots; — L. Lasonder, Het concept-reglement op de archieven van de Nederlandsche Hervormde Kerk van 1916; — P. Berends, Het oudste stadrecht van Steenwijk.

— NEDERLANDSCH ARCHIEVENBLAD (1917-1918) : S. Muller, Onze Handleiding en de private archieven; — L. Lasonder, Het concept-reglement op de archieven van de Ned. Hervormde Kerk van 1917; — Ontwerp van wet tot regeling van het Archiefwezen; — P. van Meurs, De voorgestelde Archiefwet in verband met de Gemeente-en-Waterschapsarchieven; — De oude gemeente-archieven en de voorgestelde Archiefwet; — J. M. Sernée, Oorlogsweëen voor het Archiefwezen; — P. Berends, Doop-, trouw-en doodboeken in Overijsel; — W. Moll, De gemeente-archieven in 1916; — H. Brugmans, Bibliographie der werken van Nederlandsche Archivarissen over 1917; — C. D. Ebell, De nieuwe salarisregeling van de Rijksarchiefambtenaren.

— NEDERLANDSCH ARCHIEVENBLAD (1918-1919) : S. Gratama, De Archiefwet 1918; — Nederlandsch economisch-historisch Archief; — A. S. de Blécourt, De rechterlijke archieven in Groningen; — F. A. Beretta, Een Kijkje in Indische archieven; — R. Fruin, Dr. S, Muller Fz.; — R. Fruin, Historici en Archivarissen; — W. Moll, De gemeente-archieven in 1917; — S. Muller, Archivaris en historiograaf; — Concept-gemeentelijke archiefverordening; — H. Brugmans, Bibliographie der werken van Nederlandsche archivarissen over 1918.

4. — REVUE DES BIBLIOTHÈQUES (janv.-décembre 1919) : Ch. Beaulieux, Catalogue des livres du XVI^e siècle (1501-1550) de la Bibliothèque de l'Université de Paris; Supplément; — J. Duportal, Catalogue des estampes en feuilles conservées à la Bibliothèque de l'Université de Paris (France, XVII^e siècle); — J. Bonnerot, Les bibliothèques de Strasbourg et de Metz en 1866; — L. Barrau-Dihigo, Pour l'édition critique

du pseudo-Sébastien ; — L. Vallée, Catalogue des cartes et plans de l'estuaire de la Seine conservés à la Bibliothèque nationale ; — R. Doré, État des inventaires d'archives (France et colonies) ; — C. Couderc, Bibliographie historique du Rouergue [suite].

5. — NORDISK TIDSKRIFT FÖR BOK-OCH BIBLIOTEKSVÄSEN (1919, nos 3-4) : I. Collijn, De äldsta i Amerika tryckta upplagorna af Luthers lilla Katekes på engelska (Philadelphia, 1749-1761) ; — V. Madsen, Karen Brahes Bibliotek i Odense ; — S. E. Bring, Till den svenska slavistikens äldsta historia ; — E. Nygren, Aennu en handskrift från Stockholms dominikanerkloster ; — G. Lindstén, Ett unik svenskt 1709-talstryck : Skara stiftsbibliotek ; — C. S. Petersen, Et upaagtet Holbergtryck ; — S. E. Bring, En censurerad svensk Rysslandsbeskrifning från det stora nordiska Krigets tid.

6. — GLI ARCHIVI ITALIANI (1919, nos 3-4) : R. Filangieri di Candida, La Charta amalfitana (fin) ; — E. Re, L'Archivio del « Tribunale delle strade » e la sua fundazione ; — E. Casanova, Norme per scarti negli Archivi della rev. Camera apostolica ; — A. Lodolini, L'amministrazione pontificia dei « Buon Governo » ; — L. Guasco, I rogiti originali dell' Archivio urbano del Comune di Roma.

7. — HET BOEK (1919, no 5) : F. C. Wieder, D. Burgers Boekententoonstelling ; — L. Bendikson, Oude Hollandsche acten in een Amerikaansche bibliotheek ; — nos 6-7) ; Emm. de Bom en H. Pottmeyer, De incunabelen of wiegedrukken van de hoofdbibliotheek der stad Antwerpen ; — S. H. de Roos, Een onbekende Fransche inkunabel (Clemens V, *Constitutiones*, Paris, 1475) ; — C. van der Feen, Boekerij van Hubert Schuyten Merevin, † 1599 ; — C. P. Burger, Een 16e eeuwsch zeekaartboekje teruggevonden ; — L. Bendikson, De eerste en de derde uitgaaf van het fabelboek von John Ogilby.

— HET BOEK (1919, no 8) : E. Kronenberg, De geheimzinnige drukkers Adam Anonymus te Bazel en Hans Luft te Marburg ontmaskerd ; — C. P. Burger, De 16e eeuwsche Amsterdamsche schoolzangen ; — (no 9) : B. Kruitwagen, Spaansche-Portugeesche en Engelsche incunabelen ; — E. Kronenberg, Boekdruk te Munster in't begin van de zestiende eeuw ; — C. Ebbinge Wubben, Biblioteken in Scandinavië ; — (no 10) : C. P. Burger, Charles Enschédé (1855-1919) ; — C. P. Burger, De levensberichten van letterkunde.

— HET BOEK (1920, nos 1-2) : Boas, De illustratie der Tabula Cebetis ; — E. Kronenberg, Deensche Bibliographie van incunabelen en postincunabelen ; — R. Foncke, Program der latijnsche School te Mechelen (1605) ; — C. P. Burger, De 16e eeuwsche Amsterdamsche schoolzangen [suite] ; — Iets over de positie van den bibliotecaris in Nederland en in enkele andere landen ; — (no 3) : J. W. Enschédé, De oprichting in 1870 en de eerste jaren van het « Dagblad Het Nieuws van den

Dag »; — C. P. Burger, De bibliographie der Nederlandsche postincunabelen; — (n° 4): Timeëis, Het leeskaartboek van Wisbuy; — M. Boas, De illustratie der Tabula Cebetis [suite]; — (n° 5): J. F. Sterck, Onder Amsterdamsche humanisten; — C. P. Burger, Catalogiseering van incunabelen en postincunabelen; — (n° 6): M. Sabbe, Gedichten van en voor Chr. Plantin; — C. P. Burger, De 16e eeuwsche Amsterdamsche schoolzangen [suite].

8. — The Library Journal (july-dec. 1919): T. C. Tai, Brief sketch of Chinese libraries; — R. Em. Sternheim, Public Library of to-morrow; — G. F. Strong, Student access to book collections; — H. S. Babcock, Directory of high school librarians; — Ch. H. Chase, Government collection of reconstruction information offered to business world; — G. E. Marion, Interpreting the library movement; — A. Keogh, Our library resources as shown by some government needs in the war; — R. R. Bowker, Library service; — L. N. Feipel, Rise and development of libraries on board vessels; — W. Bishop, Michigan University new Library Building; — F. K. Walter, The relation of the librarian to the trustee; — S. H. Powell, The public library in British reconstruction; — G. O. Kelley, European war classification; — D. M. Kingsley, Recent tendencies in State publications; — M. F. Warner, The literature of horticulture.

---

## COMPTES RENDUS

**Gouvernement général de l'Indochine. Direction générale des Archives et des Bibliothèques. Règlement et instructions pour l'organisation et le classement des archives.** Hanoi-Haiphong, impr. d'Extrême-Orient, 1919; in-8 de 45 p.

**Les Archives et les Bibliothèques de l'Indochine,** par Paul Boudet. Hanoi, impr. d'Extrême-Orient, 1919; in-8 de 20 p. et pl.

Un arrêté du 29 novembre 1917 a créé un service des archives et des bibliothèques au gouvernement général de l'Indochine; le fonctionnaire qui en est chargé est M. Paul Boudet, ancien élève de l'École des chartes, membre de l'École française d'Extrême-Orient. Un bâtiment spécial (ancien palais du Kinh-luoc) a été aménagé; des fonds ont été votés; on aura donc à Hanoi une création semblable à celles qui existent depuis longtemps en Algérie et depuis quelques années en Afrique occidentale française. Une première tentative d'organisation avait bien eu lieu en 1902, mais, faute d'une bonne direction, les espoirs de cette époque étaient restés vains [1].

1. Cf. Tranvan-Ky, *Les archives du gouvernement de la Cochinchine* (Hanoi, imprimerie Tonkinoise, 1915).



Un autre arrêté, du 26 décembre 1918, a fixé à cinq le nombre des dépôts d'archives en Indochine : Hanoi, Saigon, Hué (Annam), Pnom-Penh (Cambodge), et Vientiane (Laos). Partout l'œuvre est en bonne voie ; et ces dépôts sont destinés à recevoir les documents émanés respectivement du gouvernement de la Cochinchine et des résidences supérieures, ainsi que des administrations en dépendant ; le dépôt central d'Hanoi aura, de plus, les papiers de la résidence supérieure du Tonkin et des provinces de ce pays, ainsi que les documents d'institutions ou de services supprimés et ayant acquis un caractère purement historique.

Le cadre de classement est ainsi établi : A (Actes officiels) ; B (Correspondance générale) ; C (Personnel) ; D (Administration générale) ; E (Administration locale) ; F (Affaires politiques et cultes) ; G (Justice) ; H (Travaux publics) : I (Mines, carrières, service géologique) ; J. Chemins de fer et transports) ; K (Postes et télégraphes) ; L (Commerce et industrie) ; M (Travail et colonisation) ; N (Agriculture et forêts) ; O (Navigation) ; P (Marine de guerre) ; Q (Affaires militaires) ; R (Instruction publique et arts) ; S (Hygiène et assistance) ; T (Finances) ; U (Douanes et régies) ; V (Archives et bibliothèques) ; X (Affaires diverses ; guerre de 1914-1918). La brochure officielle du Gouvernement général donne en outre les principales subdivisions et rubriques de chacune de ces séries, pour le dépôt d'Hanoi.

Sont prévus les versements réguliers des bureaux (après vingt ans de date au maximum), les ventes et destructions, les communications aux administrations et aux particuliers, les expéditions, la responsabilité des archivistes. Ces différentes prescriptions sont inspirées des règlements qui régissent la matière dans la métropole.

Tout ce qui a été tenté jusqu'ici pour les bibliothèques d'Indochine se réduit à des projets. On a bien songé à en créer dès la primitive organisation de la colonie, mais tout était à refaire, et nous ne sommes pas trop surpris d'apprendre que les ouvrages, journaux et périodiques réunis à cette époque sont réduits par les vers à l'état de dentelle et bons à mettre au pilon.

Le même arrêté du 29 novembre 1918 prévoit une bibliothèque centrale à Hanoi, enrichie en partie par le service du dépôt légal (à perfectionner), et des bibliothèques de lecture et de prêt dans chacune des villes mentionnées ci-dessus [1]. Cette organisation, aujourd'hui en bonne voie, n'a pu être entreprise qu'avec le concours bienveillant du gouverneur général Alb. Sarraut, auquel M. Paul Boudet rend un hommage mérité. Sa brochure est ornée d'une vue extérieure et d'une vue

1. A Saigon, la société des études indochinoises a déjà un fonds spécial, assez riche ; Hanoi possède une bibliothèque à l'École d'Extrême-Orient, ainsi qu'au service des Mines (voir *L'Èveil économique de l'Indochine*, n° 106, du 22 juin 1919).

de la salle de travail du palais de Kinh-Luoc, transformé et aménagé avec beaucoup de goût et d'intelligence pour sa nouvelle destination.

H. S.

---

**Bibliographie historique du Rouergue,** par CAMILLE COUDERC, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale. I (A-K). Paris, Ed. Champion, 1918-1920; in-8 de IV-168 p. (Extrait de la *Revue des Bibliothèques.)*

Il existe déjà plusieurs travaux bibliographiques ayant pour objet le Rouergue ou le département de l'Aveyron : un essai général très sommaire dû à Émile Cartailhac (1893), d'autres antérieurs signés des noms bien connus dans la province de H. de Barrau et du baron de Gaujal, d'autres enfin consacrés aux savants, aux écrivains et aux journaux. M. Couderc n'a pas craint de se lancer, à leur suite, dans des recherches très étendues et très complètes qui rendront inutiles celles de ses nombreux prédécesseurs. Cette première partie, qui s'arrête à la lettre C (Causses), — le titre donné par l'éditeur porte une indication erronée, — témoigne d'un effort considérable. L'auteur a fait entrer dans son vaste plan tous les personnages nés dans la région ou y ayant eu des attaches à une date quelconque de leur existence, toutes les localités, et a abordé tous les domaines : ainsi les mots « Archéologie », « Assignats », « Assistance publique », « Bibliographie », « Bibliothèques », « Beaux-Arts », « Biographie », « Botanique », « Camisards », avec la littérature complète du sujet, voisinent avec les noms propres Affre, Armagnac (cardinal d'), Aubrac, Belle-Isle (maréchal de), Bonald (de), Castelnau (de), et d'autres de moindre réputation. A cette allure modérée, que les circonstances ont rendue nécessaire, il nous faudra patienter longtemps encore avant d'arriver à la dernière lettre de l'alphabet; mais M. Couderc saura en profiter pour améliorer, s'il est nécessaire, son manuscrit, et l'augmenter d'un supplément, le moment venu, pour la partie postérieure à 1917, date à laquelle s'est arrêté son travail. Les Rouergats ne seront pas les seuls à se réjouir de l'apparition des fascicules ultérieurs, si, comme on peut en être assuré, ils ont la même tenue que celui-ci, préparé avec amour, disposé avec art, présenté avec une science bibliographique à laquelle nul reproche ne saurait être adressé.

H. S.

---

**Répertoire bibliographique sommaire de l'histoire du département du Loiret;** 1re partie (Généralités), par JACQUES SOYER. Orléans, 1915-1917; in-8 de LXXXIV p.

Il nous est agréable de signaler l'initiative de l'archiviste du département du Loiret, qui a voulu doter les érudits locaux et tous les travailleurs d'un répertoire concernant les travaux historiques relatifs à ce

département. Et nous ne voulons pas attendre que cette publication soit terminée pour en saluer l'apparition.

Le mot « histoire » est pris dans son sens le plus large, comprenant la linguistique, les lettres et les arts, l'industrie, le commerce, l'histoire naturelle, l'agriculture, l'hygiène et l'assistance, le droit et les mœurs. La seconde partie, à paraître, sera consacrée à l'histoire des localités.

Je demanderai à l'auteur de vouloir bien songer à compléter le tout par une table qui permettra de retrouver sûrement et sans peine les articles de ce répertoire qui concernent un même objet, un même sujet, un même personnage (ces articles étant classés d'après leur ordre chronologique sous chacune des huit rubriques adoptées par l'auteur). Je me permettrai en outre de lui faire observer qu'il s'est quelquefois abstenu de mentionner le périodique dans lequel tel ou tel de ces travaux a paru tout d'abord, et de le regretter, cette absence d'indication pouvant nuire à la rapidité des recherches. Son travail lui-même est un tirage à part de plusieurs *Bulletins* de la Société archéologique et historique de l'Orléanais où pourront toujours le retrouver ceux qui n'auraient pas la possibilité de se procurer la brochure même dont le titre est reproduit ci-dessus. H. S.

---

**La Geografia,** per Almagia (Roberto). — **Il Teatro,** per Levi (Cesare). Guide I. C. S. (Profili bibliografici dell' Italia che scrive, I et II.) Roma, Istituto per la propaganda della cultura moderna, 1919; in-16 de VIII-109 et 87 p.

Le groupe qui gravite autour de l'*Italia che scrive* et qui a reçu mission du gouvernement italien d'organiser la propagande italienne à l'étranger a eu l'heureuse idée de vouloir y faire connaître la place marquée par leur pays dans les diverses disciplines humaines. Les premiers volumes de la série ne sont pas inférieurs à l'espoir qu'on pouvait fonder sur l'intelligence de l'éditeur, M. Formiggini, et l'autorité de ses collaborateurs.

C'est ainsi que M. Roberto Almagià, professeur à l'université de Rome, fournit une biographie choisie de la production géographique italienne : publications des sociétés et institutions scientifiques, périodiques, ouvrages essentiels. M. Cesare Levi, de son côté, établit, dans l'ordre strictement alphabétique, la bibliographie des œuvres théâtrales publiées en Italie. L'une et l'autre de ces bibliographies sont précédées d'introductions fort utiles. M. Roberto Almagià étudie, dans la sienne, l'évolution de la science géographique en Italie dans la seconde moitié du XIX$^{e}$ siècle, évolution où la nécessité pour le jeune royaume de créer sa cartographie et le mouvement colonial d'après 1870 ont eu une action évidente; il y marque la place de savants comme Dalla Vedova et Marinelli et précise les directions dans lesquelles le travail des géographes italiens a été plus particulièrement fécond, sans craindre d'ailleurs de leur reprocher un manque fâcheux d'esprit synthétique. M. Ce-

sare Levi a écrit une introduction plus longue que celle de M. Almagià, et qui donne cependant une impression de sécheresse; on y trouvera, toutefois, de très intéressantes indications sur le théâtre dialectal, qui a gardé en Italie une vogue justifiée par sa valeur littéraire. G. Bn.

---

**Essai de bibliographie française sur les Serbes, Croates et Slovènes depuis le commencement de la guerre actuelle,** par R. J. Odavitch, professeur au premier Lycée de Belgrade. Paris, impr. artistique Lux, 1918; in-16 de 160 p. — Prix : 3 fr.

M. Odavitch a profité de son séjour en France pour recueillir toutes les publications littéraires, historiques, géographiques, économiques, musicales, et surtout d'actualité, qui ont vu le jour dans notre pays depuis 1914 concernant les Serbes, les Croates, les Slovènes et la question yougo-slave. Il n'a pas voulu garder pour lui seul le résultat de son travail, et a cru bon de montrer, dans une excellente étude bibliographique, comment les écrivains français ont manifesté leurs chaleureuses sympathies pour la Serbie et les peuples de la race serbe depuis l'attentat de juillet 1914. Bien entendu, l'auteur n'a pas négligé les travaux, brochures et conférences édités en France, dans le même temps, par les Serbes eux-mêmes, qu'ils s'appellent Cjivič, Marianovitch, Petrovitch, Sokolovitch ou Zujovič. Les livres sont nombreux, les articles de périodiques sont innombrables; toutes les questions à l'ordre du jour y sont traitées successivement, et, pour les principales publications ainsi répertoriées, M. Odavitch a eu l'idée heureuse de joindre quelques extraits des comptes rendus dont elles ont été l'objet; ainsi leur valeur et leur intérêt y sont mieux mis en lumière.

Jusqu'à la signature de la paix, et même après, d'autres sont venus, qui continueront à écrire sur la civilisation yougo-slave, sur l'histoire et sur l'avenir du peuple serbe et des Croates. M. Odavitch devra sans doute ajouter un supplément à son intéressant essai, qui, à l'heure actuelle, n'est déjà plus au courant. Nous le féliciterons en attendant de son initiative et du résultat obtenu. H. S.

---

**Éléments d'une bibliographie française de la Syrie,** réunis par Paul Masson, professeur à l'université d'Aix-Marseille. Paris, Champion; Marseille, Chambre de commerce, 1919; in-8 de xx-529 p. [Chambre de commerce de Marseille; Congrès français de la Syrie, 3-5 janvier 1919.] — Prix : 25 fr.

Ceci est un ouvrage de circonstance; c'est surtout un ouvrage de vivante actualité. La Syrie est au premier rang des préoccupations françaises en Orient, et l'intérêt séculaire porté par les Français aux choses syriennes a convié les négociateurs de la paix à y attacher une

importance toute particulière. Aussi faut-il remercier M. Paul Masson d'avoir entrepris un travail considérable avec des moyens insuffisants.

Les bibliothèques existant à Marseille, en effet, ne possèdent pas tous les répertoires bibliographiques et les ouvrages spéciaux qui devaient servir de base à ce travail; il a fallu les faire venir de Paris, obtenir d'amis complaisants des dépouillements de périodiques, compléter des collections, s'adresser à des concours bénévoles; il a fallu procéder avec tant de hâte que l'ensemble des fiches était loin d'être recueilli et que l'impression était encore à son début lorsque le Congrès s'est réuni. Ce n'est pas une œuvre de quelques semaines, mais de longue haleine, qu'un tel amoncellement de renseignements de toute nature sur un pays étudié depuis des siècles à tant de points de vue différents: géographie, ethnographie, histoire, archéologie, langues, littérature, religions.

Il convient donc de se montrer indulgent pour les insuffisances que l'on pourra constater, et dans les critiques que l'on aurait occasion de formuler. Les publications enregistrées se succèdent dans l'ordre chronologique; mais cet ordre chronologique reparaît plusieurs fois : ainsi voit-on une première liste (pp. 1-138), suivie d'un supplément (pp. 139-181), d'une deuxième liste (pp. 128-428) et d'un deuxième supplément (pp. 428-466), ce qui déroute un peu au premier abord. Heureusement un index alphabétique des auteurs (pp. 467-497), puis un index méthodique des matières (pp. 499-525), rachètent (en partie) ce qu'il y a de fâcheux et d'un peu incohérent dans ces listes. Il eût certes été préférable de suivre un ordre scientifique et méthodique, qui aurait donné à cette bibliographie un intérêt plus vif et plus réel. Peut-être aussi eût-il été préférable de laisser de côté toute la partie religieuse ancienne, qui a entraîné l'auteur sur un terrain difficile et compliqué. Songera-t-on à aller chercher dans cette « Bibliographie de la Syrie » les éditions ou traductions de la Bible, les ouvrages relatifs à la question nestorienne, à la vie de saint Jean-Baptiste ou de saint Gérasime, aux études talmudiques et à l'exégèse, aux prophètes et à l'Apocalypse? En allégeant son livre d'autant, M. Paul Masson aurait pu consacrer tous ses efforts à la partie vraiment essentielle de son sujet, et nous faciliter davantage les moyens de nous retrouver dans une compilation légèrement diffuse : son index méthodique, — trop méthodique parfois, et plus théorique que pratique, — ne nous donne pas toute satisfaction. Il nous est à peu près impossible, même au prix de longs tâtonnements, de connaître tout ce que contient sa nomenclature (plus de 4500 numéros) sur Sidon, Jaffa, ou Saint-Jean-d'Acre, par exemple, tant les indications cherchées sont réparties, dans le corps du livre, suivant l'ordre chronologique, et, dans l'index, suivant des rubriques variées telles que « descriptions géographiques », « voyages », « géographie humaine », « topographie », « villes actuelles », « ou-

tillage économique », « plans de ville », « histoire ancienne » (avec de nombreuses subdivisions), « histoire du moyen âge » (idem), « histoire moderne » (idem), « influence française », « missions françaises », « archéologie orientale », « épigraphie hébraïque », « numismatique », « monuments phéniciens », « empire des Perses », « épigraphie grecque », « archéologie romaine », « archéologie chrétienne », « archéologie du moyen âge », « croisades », « ruines », pour ne citer que les principales. Tous ceux qui consulteront le présent livre se heurteront aux mêmes difficultés. Ils constateront aussi que, dans certains cas, l'ordre chronologiqne n'a pu être suivi exactement, faute de connaître la date de publication, surtout lorsqu'il s'agit de périodiques.

Enfin, certaines personnes m'ont confié qu'elles auraient souhaité de trouver en M. Paul Masson, non seulement un savant bibliographe, mais un guide érudit, capable de leur donner une opinion utile sur la valeur intrinsèque de tel ou tel ouvrage mentionné par le titre seul. Ces personnes n'ont pas tort. Un peu de critique ne messied point quand l'auteur est capable de la faire avec discernement et en connaissance de cause. Ici, l'auteur sera excusé en raison de la hâte avec laquelle sa « Bibliographie de la Syrie » a dû être préparée et imprimée, et sera remercié de toute la peine qu'il a dû prendre pour nous apporter un instrument de travail qui vaut du moins par son ampleur et sa riche documentation. H. S.

---

**L'art typographique dans les Pays-Bas** (1500-1540), par M. Wouter Nijhoff. Fas. I à XXI. La Haye, Nijhoff, 1903-1918; in-folio. — Prix : 7 fl. 50 la livraison.

**Nederlandsche Bibliographie van 1800 tot 1840,** door Wouter Nijhoff. Fasc. I à VIII. 's Gravenhage, M. Nijhoff, 1919; in-8 de 512 p. — Prix : 3 fl. la livraison.

Tous les bibliographes connaissent les ouvrages célèbres de Holtrop (1868) et de Campbell (1874 — avec quatre suppléments parus en 1878-1890), consacrés à la typographie néerlandaise du xv^e siècle; le premier est une collection de facsimilés d'après les monuments typographiques les plus rares et les plus précieux; le second contient la description de tous les ouvrages connus qui sont sortis des presses néerlandaises dans le même siècle.

Émule de ces deux précurseurs, M, Wouter Nijhoff s'est donné pour tâche d'être à lui seul le Holtrop et le Campbell des quarante premières années du xvi^e siècle. Nous avons déjà cité, avec des éloges mérités, les premières livraisons de l'*Art typographique dans les Pays-Bas*, où l'on trouve la reproduction en fac-similé des caractères typographiques, marques d'imprimeurs, gravures sur bois et autres ornements employés dans les Pays-Bas entre les années 1500 et 1540; la

publication est parvenue aujourd'hui à la 21e livraison, les promesses du début sont actuellement dépassées, et nul ne s'en plaindra. On notera d'ailleurs qu'il s'agit tout ainsi bien des livres en langue néerlandaise imprimés à Anvers, à Bruxelles, à Louvain, à Gand, que des livres imprimés dans les limites actuelles du royaume des Pays-Bas; c'est ainsi que nous pouvons signaler, dans les dernières livraisons, un grand nombre de planches consacrées aux ateliers anversois (Graphaeus, Hillen van Hoochstraten, van Bergen, van Liesveldt, M. De Keyser, G. Bac, Eckert van Homberch, W. Vorsterman, De Grave, van Doesborgh, S. Cock, van Ghelen, J. Thibault, G. Montanus, H. van Ruremunde), gantois (P. de Keyser, G. De Rode), bruxellois (Th. van der Noot), louvanois (Thierry Martens, G. Maes), à côté d'autres consacrées aux ateliers d'Amsterdam, de Delft, de Deventer, de Gouda, de Kampen, de Leide, de Nimègue, d'Utrecht, de Zwolle. L'ensemble donne une idée très complète de l'art typographique et aussi de la gravure sur bois dans ces provinces où cet art fut extrêmement en honneur; il constitue un album de premier ordre. tiré sur papier de luxe, et magnifiquement présenté.

Quant à la *Nederlandsche Bibliographie*, on la jugera de tous points digne de l'album dont elle est l'indispensable accompagnement. On y trouvera la description complète, d'après les méthodes les plus modernes et les plus soignées, de chacun des volumes retrouvés dans les bibliothèques de tous les pays et dont quelques-uns sont d'une insigne rareté : par exemple ce *Diurnale Trajectense*, imprimé par W. Hopyl à Paris pour W. Houtmart à Bruxelles en 1506 (exempl. unique au musée archiépiscopal d'Utrecht). Toutefois je me permets de signaler à l'auteur quelques oublis, sans doute faciles à réparer dans un fascicule final, et qui porteront surtout sur les exemplaires conservés à la Bibliothèque nationale de Paris et dans les bibliothèques françaises, où les investigations ne paraissent pas avoir été poursuivies avec autant de zèle qu'en Belgique, en Angleterre et en Allemagne. Citerai-je quelques numéros de ce répertoire ? Les *Dialogi LVII* de Barlandus (nº 225 supplément), imprimés à Anvers [excudebat M. Hillenius 1530], existent à Paris, Bibliothèque nationale [Rés. p. z 32] (*Catalogue général*, t. VII, col. 811); — de même la traduction hollandaise de la *Somme rurale* de Jean Boutillier (nº 482), imprimée à Anvers [Claes De Grave, 3 avril 1529] (*Catalogue général*, t. XVIII, col. 267); — de même le *Pomarium mysticum* de G. de Branteghem, imprimé à Anvers, chez Vorsterman 1535 (nº 485) (*Catalogue général*, t. XVIII, col. 1055), ainsi que la *Jesus Christi vita* (nº 486); — de même le *De rebus in Italia gestis* de Galeazzo Capella (nº 518), imprimé à Anvers [apud M. Caesarem], dont le même établissement possède deux exemplaires à joindre à ceux des autres dépôts mentionnés (*Catalogue général*, t. XXIII, col. 499); — de même l'*Oratio contra mendicitatem* de Chr. Cellarius,

imprimée à Anvers [Henricus Petri Middelburgensis, anno MDXXXI, mense martio] (n° 548), dont l'exemplaire conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles est indiqué, mais non celui de la Bibliothèque nationale de Paris [E 2103] (*Catalogue général*, t. XXV, col. 581).

Ces observations ne sont pas destinées à diminuer les mérites de l'ouvrage de M. Wouter Nijhoff, mais au contraire à lui prouver qu'il conservera toute sa valeur aux yeux des bibliographes si son auteur veut bien faire un ultime effort en vue de la perfection, facile à atteindre. Le 8e fascicule, dernier paru, s'arrête au mot « Luther » et au n° 1429, sur les 2100 dont la description nous est annoncée. Dans quelques années, nous aurons donc un ensemble qui rivalisera avec les meilleures productions bibliographiques dont nos contemporains sont dotés. H. S.

---

**De Incunabelen en de Nederlandsche Uitgaven tot 1540 in de Bibliotheek der Universiteit van Amsterdam,** beschreven door C. P. BURGER JR. 's Gravenhage, M. Nijhoff, 1919; in-8 de IV-46-72 p. et fig. — Prix : 2 g. 50.

**De Incunabelen of Wiegedrukken van de Hoofdbibliotheek der Stad Antwerpen,** bibliografisch beschreven door EMM. DE BOM en H. POTTMEYER. 's Gravenhage, Nijhoff, 1919; in-8 de IV-49 p. — Prix : 1 g. 80.

A côté du grand recueil de M. Wouter Nijhoff que nous venons de signaler, il nous est agréable de citer les publications spéciales qui viennent de paraître, et qui signalent les richesses bibliographiques des bibliothèques de l'Université d'Amsterdam et de la ville d'Anvers; elles doivent être placées à côté des catalogues d'incunables de Deventer et de Groningue, dont le *Bibliographe moderne* a déjà parlé. M. Burger, le savant conservateur d'Amsterdam, est passé maître dans le domaine bibliographique, et son recueil, qui s'ouvre par la description de l'édition florentine princeps d'Homère par Démétrius Chalcondyle, peut être cité comme un modèle; les ouvrages y sont classés d'après leur pays d'origine, et dans chaque pays, quand il y a lieu, par matières.

Au contraire, MM. De Bom et Pottmeyer ont suivi l'ordre de classement du catalogue de la bibliothèque d'Anvers, ce qui peut paraître singulier et se trouve d'ailleurs racheté par plusieurs index; d'autre part, leur excessif flamingandisme les a portés, en décrivant des volumes imprimés à Milan, à Bâle, à Strasbourg, à traduire ces noms de villes qui deviennent Milaan, Bazel, Straatsburg. Cela, ils n'en ont pas le droit; il convient de conserver l'orthographe originale qui figure sur l'ouvrage décrit, de ne pas commettre un non-sens bibliographique. Leurs prédécesseurs se sont montrés plus respectueux. H. S.

# LIVRES NOUVEAUX

## *Archives.*

Archivalische Zeitschrift; 3e Folge, I. München, Ackermann, 1915; in-8 de III-300 p. et fig. (12 mk.)

GLOGAU. — Codex diplomaticus Silesiae. XXVIII. Die Inventare der nichtstaatlichen Archive Schlesiens. II (Kreis und Stadt Glogau), von Konrad Wütke. Breslau, Hirt, 1915; in-8 de VII-328 p. (10 mk.)

GUBBIO. — Carte e diplomi di Gubbio dall' anno 900 a 1200, per Pio Cenci. Perugia, tip. Cooperativa, 1915; in-8 de 394 p. et fig. (12 l.)

KRISTIANIA. — Geistlig Edsprotokol for Oslo og Hamar Stifter 1601-1730; utgiv av Riksarkivet ved S. H. Finee-Grœnn. I. Kristiania, Dybwad, 1918; in-8 de 236 et 10 p.

— Statholderskabets Extraktprotokol of Supplicatïoner og Resolutioner 1662-1669; udgivet fra den norske Rigsarkiv. I, 1-2. Kristiania, Dybwad, 1918; in-8 de 472 p.

LEEUWARDEN. — De archieven van het hof provinciaal en van de gerechten der grietenijen, steden, districten, eilanden en hoogeschool van Friesland, door J. L. Berns. Leeuwarden, Meijer en Schaafsma, 1919; in-8 de XXIV-204 p. (4 g.).

LEIDEN. — Archieven van de Kloosters te Leiden; Inventaris en regesten, door J. C. Overvoorde. Leiden, Theonville, 1917; in-8 de XXVI-480 et 512 p. (6 g. 40.)

LONDON. — State Papers; Foreign series: Elizabeth. Vol. XVIII-XIX (aug. 1583-dec. 1585). London, Wyman, 1914-1917; in-8. (35 sh. 6 d.)

— Calendar of Patent Rolls; Henry VII. Vol. I-II (1485-1509), London, Wyman, 1914-1916; in-8. (35 sh.)

— Calendar of Liberate Rolls; Henry III. Vol. I (1226-1240). London, Wyman, 1917; in-8. (15 sh.)

— The English factories in India (1651-1654); a Calendar of documents in the India Office, by W. Foster. Oxford, University Press, 1915; in-8 de XXXIX-324 p. (15 sh.)

MIDDELBURG. — De archieven van de rechtbanken, weeskamers en notarissen, die over het tegenwoordige grondgebiet der provincie Zeeland gefungeerd hebben. De Zeeuwsche eilanden (1456-1811), door L. W. A. Lasonder. 's Gravenhage, Nijhoff, 1917; in-8 de 702 p. (10 g.)

MONTBÉLIARD. — Le fonds Beurnier aux archives communales de Montbéliard; Inventaire sommaire rédigé par Julien Mauveaux. Paris, Champion, 1919; in-8 de 79 p. et fig. (5 fr.)

PRIVAS. — Archives départementales de l'Ardèche; Répertoire numérique, série L (période révolutionnaire), par Ch. Pintard. Largentière, impr. Mazel et Plancher, 1917; in-4 de 27 p.

RADDA. — Archivio comunale di Radda in Chianti; inventario delle carte, per B. Pianigiani. Siena, tip. Meini, 1918; in-8 de 48 p.

SAVONA. — Le pergamene dell' archivio comunale di Savona, raccolte e pubblicate dal F. Noberasco. I. Savona, Bertolotto, 1919; in-8 de 236 p. (Estr. delle *Atti della Soc. savonese di Storia patria.*)

SEVILLA. — Archivo general de Indias; Catalogo, por P. Torres Lanzas y G. Latorre. Sevilla, tip. Zarzuela, 1918; in-4 de 165 p. (3 p.)

— Colección general de documentos relativos a las Islas de Filipinas existentes en el Archivo de Indias de Sevilla. I-II (1493-1519). Barcelona, Tasso, 1918-1919; in-4 de XIX-365 et 359 p. (30 p.)

— Catalogue of materials in the Archivo general de Indias for the history of the Pacific Coast and the American Southwest, by Ch. E. Chapman. Berkeley, University of Caledonia, 1919; in-8 de V-755 p. ($ 3.50.)

TERUEL. — Catálogo cronológico e indice alfabético de los documentos históricos, desde 1208 hasta 1817, del Archivo municipal de Teruel. Madrid, Fortanet, 1918; in-4 de 87 p. (3 p.)

UTRECHT. — Regesten van het archief der bischoppen van Utrecht (722-1528); I, door S. Muller Fz. Utrecht, Oosthoek, 1917; in-8 de XII-282 p. (3 g. 50.)

WIEN. — Veröffentlichungen des K. K. Archivrats. I. Archivberichte aus Niederösterreich; I, 1-2, von Fr. Wilhelm. Wien, Schroll, 1915-1916; in-8 de 224 p. (6 mk.)

*Index de périodiques.*

Generalregister til *Nordisk Ugeblad for Katholske Kristne* for Aarg. 1853-1917, av N. Hansen. Kristiania, Ansgariusföreningen, 1919; in-8 de 88 p.

Direction générale des Contributions directes et du cadastre; Tables par ordre chronologique et par ordre alphabétique des *Circulaires* de la 2e série (années 1844 à 1917). Paris, impr. nationale, 1917; in-8 de 240 p.

Table vicennale de la *Revue de l'enregistrement, des hypothèques, du timbre et du domaine* (1892-1911). Bar-le-Duc, impr. Contant-Laguerre, 1918; in-8 de VII-986 p. (15 fr.)

Indice generale degli *Annali della facoltà di giurisprudenza* dal 1886 al 1918. Roma, Athenæum, 1919; in-8 de XIV p. (1 l.)

General-Register zu Bd. XXXI bis und mit LX der Amtliche Sammlung der *Entscheidungen des schweizerischen Bundesgerichts*, Gesetzes-

und alphabetisches Sachregister 1905-1914. Lausanne, impr. réunies, 1919 ; in-8 de xx-639 p. (10 fr.)

General-Register zur *Zeitschrift des bernischen Juristenvereins* (Bd. 48-52), bearb. von Paul Dumont. Bern, Wyss, 1918; in-8 de IV-79 et 272 p. (8 fr.)

Overzicht van de behandelde of aangeroerde onderwerpen in *Gemeentebelangen, Tijdschrift voor gemeentebesturen en gemeenteraadsleden;* jaarg. I-XIII (1905-1918), door C. D. Donath. Zwolle, Tjeenk Willink, 1919; in-8 de 176 p. (2 g.)

Registre till *Tidsskrift for Retsvidenskab,* XXI-XXX (1908-1917), af E. Bugge. Kristiania, Aschehoug, 1918 ; in-8 de 54 p. (2 kr. 50.)

Tioårsregister till *Svenska stadsförbundets Tidskrift* (1909-1918). Stockholm, Svenska stadsförbundet, 1919 ; in-8 de 176 p. (5 kr.)

Tables du Bulletin, des Mémoires et des causeries scientifiques de la *Société zoologique de France* ; t. II (années 1896 à 1905), rédigées par Fr. Secques. Paris, Société zoologique de France, 1919 ; in-8 de 100 p.

*Geographische Zeitschrift ;* Register zu den Jahrg. 1905-1914, von D. Haeberle. Leipzig, Teubner, 1915; in-8 de VI-160 p. (6 mk.)

*Le Globe*, organe de la Société de géographie de Genève ; Table des matières des vol. I à L (1860-1911), par Raoul Montandon. Genève, Burkhardt, 1917 ; in-8 de 31 p. (1 fr. 50.)

Index of the *Bulletin of the American geographical Society* (1852-1915), by Arth. A. Brooks. New York, American geographical Society, 1918 ; in-8 de x-242 p. ($ 2.)

Index to the *Transactions and Proceedings of the Geological Society of South Africa* (1897-1910), by A. Reynell. London, Wesley, 1915 ; in-8 de 204 p. (15 sh.)

Indice per autori e per materie dei vol. I-XXV degli *Annali della Società degli ingegneri e degli architetti italiani* (1886-1910), par A. Piccardo. Roma, impr. polyglotte, 1917 ; in-4 de 35 p.

*Bulletin officiel du Ministère de la guerre ;* Tables chronologique et alphabétique des recueils des documents insérés au Bulletin officiel et spécialement applicables pendant la durée des hostilités (t. I à VI). Limoges-Paris, Charles-Lavauzelle, 1918 ; in-8 de 327 p. (3 fr. 50).

*Annales du Commerce extérieur ;* Tables générales de 1843 à 1915. Paris, impr. nationale, 1915 ; in-8 de 165 p.

Register zu den *Gelehrten Anzeigen ;* Bd. I-L (1835-1860), von A. Hilsenbeck. München, Franz, 1915 ; in-8 de IV-79 p. (1 mk.)

*Kungl. svenska Vetenskapakademiens skrifter* (1826-1917) ; Register af El. Colliander. Stockholm, Bonnier, 1918 ; in-8 de XXIV-687 p. (15 kr.)

*Académie royale de Belgique;* Tables générales des *Bulletins* de la

Classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts; 4e série (1899-1910), par F. Leuridant et Jos. Perrée. Bruxelles, Hayez, 1919; in-8 de VIII-158 p.

*Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc;* Tables des Mémoires (1871-1912), par P. Errard et L. Thevenin. Bar-le-Duc, impr. Contant-Laguerre, 1914; in-8 de 191 p.

Register generel dellas *Annalas della Società reto-romanscha* sur las annedas 1-30, per J. Robbi. Coira, G. Casanova, 1915; in-8 de IV-16 p.

*Société d'archéologique de Beaune;* Table des travaux contenus dans les Mémoires (1874-1915), par A. Cornereau. Beaune, impr. beaunoise, 1917; in-8 de 72 p.

Table générale des matières publiées dans le *Bulletin de la Société Ramond* pour les cinquante premières années (1866-1915), dans le « Bulletin » de 1916.

*Boletin de la Sociedad española de Excursiones;* Indices generales de los 25 tomos (1893-1917). Madrid, Hauser y Menet, 1918; in-8 de 80 p. (3 p.)

Index to *American Journal of Numismatics* (1866-1916), by S. P. Noe. New York, American numismatic Society, 1918; in-4 de II-48 p, ($ 3.)

*Bibliothèques.*

AARHUS. — Statsbiblioteket i Aarhus; Aarskatalog. Fortegnelse over Erhvervelser af nyere udenlandsk Literatur. X-XII (1915-1917). Aarhus, Statsbiblioteket, 1916-1917; in-8 de 70, 76 et 84 p.

ABERDEEN. — A select bibliography of publications on foreign colonisation (german, french, italian, etc.), contained in the Library of the Royal Institute, by W. C. Hill. Aberdeen, The University Press, 1915; in-8 de 48 p.

BALE. — Papyrusurkunden der öffentlichen Bibliothek der Universität zu Basel, von E. Rabel. Berlin, Weidmann, 1917; in-8 de IV-100 p. et pl. (10 mk.)

BARODA (India). — The Baroda Library movement, by J. S. Kudalkar. Baroda, 1919; in-8 de 85 p.

BERLIN. — Die Inkunabeln der königl. Bibliothek und der anderen Berliner Sammlungen; Neuerwerbungen der Jahren 1907-1914, von Ern. Voullième. Leipzig, Harrassowitz, 1914; in-8 de III-120 p. (5 mk.)

BERNE. — Catalogue de la bibliothèque militaire fédérale; 3e supplément (1907-1914). Berne, Commission centrale des guerres, 1916; in-8 de XXXII-508 p. (4 fr.)

BOSTON. — A catalogue of the Allen A. Brown collection of books relating to the stage in the Boston Public Library. Boston, 1919; in-8 de VIII-952 p. ($ 3. 50).

BRESLAU. — Catalogus codicum latinorum classicorum qui in bibliotaca urbica Wratislaviensi adservantur; edit. K. Ziegler. Breslau, Marcus, 1915; in-8 de VIII-289 p. et pl. (8 mk.)

BRUXELLES. — Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique; Catalogue onomastique des accroissements de la bibliothèque (lettres et sciences morales et politiques), 1887-1914, par F. Leuridant et J. Perrée. Bruxelles, Hayez, 1919; in-8 de VIII-380 p.

CAMBRIDGE. — Fitzwilliam Museum; Mac Cleam bequest. Catalogue of the early printed books, by C. E. Sayle. Cambridge, University Press, 1917; in-8 de 194 p. et 6 pl. (15 sh.)

ESCORIAL. — Catálogo de los codices españoles de la Biblioteca del Escorial; I (Relaciones históricas), por el p. Minguélez. Madrid, impr. Helénica, 1917; in-4 de XLVII-359 p. (15 p.)

GENÈVE.— Bibliothèque publique et universitaire de la ville de Genève; Catalogue de la section des Archives de la Guerre; I. Genève, Kündig, 1919; in-8 de VIII-145 p. (5 fr.)

IENA. — Untersuchungen über die französischen illuminierten Handschriften der Ienaer Universitätsbibliothek vom Ende des XIV bis zur Mitte des XV Jahrhunderts, von W. Dexel. Strassburg, Heitz, 1917; in-8 de VI-50 p. et 10 pl. (4 mk.)

ITHACA. — Islandica; an annual relating to Iceland and the Fiske icelandic collection in Cornell University Library. I (Icelandic books of the sixteenth century), by H. Hermansson. Ithaca, Cornell University, 1916; in-8 de XII-72 p. et pl.

KARLSRUHE. — Die Handschriften der grossherz. badischen Hof-und Landesbibliothek in Karlsruhe, von Alfr. Holder. VI-VII. Die Reichenauer Handschriften beschrieben und erläutert; 2-3. Leipzig, Teubner, 1914-1916; in-8 de VI-684 et 103 p. avec pl. (27 mk. 50.)

LA HAYE. — Catalogus der Koloniale Bibliotheek van het Kon. Instituut voor de taal-, land-en volkenkunde van Nederlandsch-Indië en het Indisch Genootschaap; Aanwinsten over de jaren 1916-1918. 's Gravenhage, Nijhoff, 1919; in-8 de IV-86 p. (1 g.)

— Catalogue de la bibliothèque du Palais de la Paix, par P. C. Molhuysen et E. R. Oppenheim. Leide, Sijthoff, 1919; in-8 de XLVI-788 p. (16 g.)

LAUSANNE. — Catalogue de la Bibliothèque centrale suisse pour l'enseignement commercial. Lausanne, impr. réunies, 1919; in-8 de IV-92 p. (2 fr.)

LAVAL. — Notice sur la bibliothèque de Laval; son histoire, ses conservateurs, ses collections. Laval, impr. Beaumont, 1916; in-8 de 24 p.

LEON. — Catálogo de los códices y documentos de la catedral de Leon, por Z. Garcia Villada. Madrid, impr. clásica española, 1919; in-4 de 259 p. et 13 fig. (12 p.)

Linköping. — Strövtåg i Linköpings stiftsbibliotek, af C. M. Stenbock. Linköping, Carlson, 1919 ; in-8 de 84 p. (2. 50.)

London. — The British Museum Library, by G. Burford Rawlings. London, Grafton, 1916 ; in-8 de 231 p. (5 sh.)

— British Museum ; Catalogue of the hebrew and samaritan manuscripts, by G. Margoliouth. III, 8-9. London, Quaritch, 1915 ; in-8 de 234 p. et 10 pl. (45 sh.)

— India Office ; Manuscripts in european languages belonging to the Library of the India Office ; a catalogue. Pref. by F. W. Thomas. Vol. I (The Mackenzie collections), 1 ; the 1822 collection and the private collection, by C. O. Blagden. Vol. II, part 1 ; the Orme collection, being the papers collected by Robert Orme, by S. C. Hill. London, Milford, 1916 ; in-8 de 334 et 458 p. (23 sh.)

Lyon. — Bibliothèque de la ville de Lyon ; Catalogue du fonds de la guerre. Contribution à une bibliographie générale de la guerre de 1914-1918. Fasc. XIII-XV. Mâcon, impr. Protat, 1919 ; in-8, p. 481 à 600. (15 fr.)

Montpellier. — Catalogue de la bibliothèque de l'école régionale des beaux-arts de Montpellier, par Ch. Nourrit. Montpellier, impr. Roumégous et Déhan, 1916 ; in-4 de 66 p.

Munich. — Catalogus codicum manu scriptorum bibliothecae regiae Monacensis ; I, 7 (Die Zendhandschriften der k. Hof-und Staatsbibliothek in München beschrieben), von Chr. Bartholomae. München, Palm, 1915 ; in-8 de xx-70-382 p. et 17 pl. (15 mk.)

Neuchatel. — Catalogue de la bibliothèque de la Société des pasteurs et ministres neuchâtelois. Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1919 ; in-8 de xxviii-902 p. (25 fr.)

New-York. — New York Public Library ; List on works in the Library relating to Persia. New York, 1915 ; in-8 de vi-151 p.

Norwich. — Three centuries of a City Library ; an historical and descriptive account of the Norwich Public Library (1608), by G. A. Stephen. Norwich, Public Library, 1917 ; in-8 de 90 p. et fig. (3 sh.)

Oxford. — Catalogue of music in the Library of Christ Church, Oxford ; I (Works of ascertained authorships), by G. E. P. Arkwright. London, Milford, 1915 ; in-8 de xi-128 p. (7 sh. 50.)

Pittsburgh. — Carnegie Library ; Classified catalogue. VII-IX, X (Indexes). Pittsburg, 1914 ; in-8, p. 2021 à 3474.

Roma. — Supplemento al Catalogo alfabetico della Biblioteca militare centrale. I. Roma, tip. del Senato, 1919 ; in-4 de 125 p.

Strasbourg. — Katalog der kaiserl. Universitäts-und Landesbibliothek Strassburg ; Katalog der elsass-lothringischen Abteilung ; II, 3, bearb. von Ludw. Wilhelm. Strassburg. 1915 ; in-8, p. 321 à 448 (2 fr. 50.)

TRIER. — Beschreibendes Verzeichnis der Handschriften der Stadtbibliothek zu Trier; VIII (Handschriften des historischen Archivs), von Max Keuffer und G. Kentenich. Trier, Lintz, 1914; in-8 de 351 p. (7 mk.)

VENEZIA. — Elenco delle collezioni e delle pubblicazioni periodiche possedute dalla biblioteca Querini-Stampalia. Venezia, tip. Ferrari, 1916; in-8 de 98 p.

— Catalogo alfabetico della biblioteca (A-C) del Ufficio idrografico del r. magistrato alla acque. Venezia, tip. Ferrari, 1916; in-8 de XVI-140 col.

WASHINGTON. — United States War department Office of the Surgeon-General; Index-catalogue of the Library; Authors and subjects. 2nd ser., XIX. Washington, Government Printing Office, 1915; in-8 de III-674 p. ($ 2.)

— United States Congress; Senate Library. Catalogue of the Library, edit. by E. C. Goodwin. Washington, Government Printing Office, 1916; in-8 de 824 p.

*Histoire de l'imprimerie.*

Einblattdrucke des XV Jahrhunderts; ein bibliographisches Verzeichnis. Halle, Karras, 1914; in-8 de XIV-553 p. (38 mk.)

Die deutschen Drucker des XV Jahrhunderts; Kurzgefasste Einführung in den « Monumenta Germaniae et Italiae typographica », von Ern. Voullième. Leipzig, Harrassowitz, 1916; in-8 de XVI-123 p. (5 mk.)

Bibliographia medica typographica pedemontana sæculorum XV et XVI, per J. Carbonelli. Roma, tip. Centenari, 1914-1919; in-4 de VI-434 p. et fig. (50 l.)

Impresos de Alcalá en la Biblioteca del Escorial, con adiciones y correcciones a la obra « Ensayo de una Tipografia complutense », por el p. Benigno Fernandez. Madrid, Suarez, 1916; in-4 de 353 p. et fig. (6 p.)

Klosterneuburger Altdrucke (1501-1520), von V. O. Ludwig. Wien, Braumüller, 1917; in-8 de XIV-224 p. (5 mk. 40.)

Geschichte der Buchdruckerkunst in Schwäbisch Hall bis Ende des XVII Jahrhunderts, von Wilh. German. Strassburg, Heitz, 1916; in-8 de VII-162 p. et fig. (5 fr.)

Booksellers and printers in Devon and Cornwall (XVII-XVIII centuries), by. J. S. Attwood (*Devon and Cornwall Notes and Queries*, january 1917).

Rhode Island imprints (1727-1800), by G. Parker Winship. Providence, Rhode Island Historical Society, 1915; in-8 et fig. ($ 5.)

*Bibliographie.*

GÉOLOGIE. — Bibliografia glaciologica italiana (1851-1915), per U. Monterin (*Bulletino del Comitato glaciologico italiano*, 1917, n° 2, p. 55-65.)

— On the petrology of the Orijärir region in Southwestern Finland, par P. Eskola. Helsingfors, Fennia, 1914; in-8.

Avec une bibliographie (43 numéros).

— The principles of economic geology, by W. H. Emmons. New York. Mac Graw-Hill, 1918; in-8 de XVIII-606 p. et fig. ($ 4.)

Avec une importante bibliographie.

— Fossil plants; a text-book for students of botany and geology, by Alb. C. Seward. III. New York, Putnam, 1917; in-8 de XVIII-656 p. ($ 5.)

Contient 48 pages de bibliographie.

— Die geologische Literatur der Provinz Schlesien und der Nachbargebiete, von R. Michael und W. Quitzow. Berlin, Geologischer Landesanstalt, 1914; in-8 de IV-253 p. (8 mk.)

— Bibliography of the geology and eruptive phenomena of the more important volcanoes of Southern Italy, by H. James Johnston-Lavis; 2nd edit. completed by E. M. Stanton. London, University Press, 1918; in-8 de 543 p. (42 sh.)

— Bibliographie géologique du bassin du Congo, par J. Cornet. Liége, Vaillant-Carmanne, 1916; in-8 de 81 p. (Extr. du *Bulletin de la Société géologique de Belgique.*)

— A bibliography of Indian geology and physical geography, by T. H. D. La Touche. Calcutta, 1917-1918; in-8 de XXVIII-571 et II-490 p.

— Bibliography of North American geology for 1917, by J. M. Nickles. Washington, Government Printing Office, 1919; in-8 de 154 p.

— Bibliography and index of the publications of the United States Geological Survey relating to ground water, by O. E. Meinzer. Washington, Government Printing Office, 1918; in-8 de 169 p.

— United States Bureau of Mines; Bibliography of recent literature on flotation of ores, by D. A. Lyon. Washington, Government Printing Office, 1917; in-8 de 20 p.

CHIMIE. — Edible oils and fats, hy C. A. Mitchell. London, Longmans, 1918; in-8 de XII-159 p. (8 sh.)

Avec 27 pages de bibliographie.

— La fabbricazione delle materie coloranti derivate dal estrame di carbon fossile, per Andr. De Mitri. Torino, Lattes, 1919; in-8 de XXXV-539 p. et fig. (30 l.).

Contient la littérature du sujet.

— A bibliography on the roasting, leaching, smelting and electro-



metallurgy of zinc, by H. L. Wheeler. Rolla, University of Missouri, 1918 ; in-8 de 388 p. et fig.

AGRICULTURE. — The sugar-beet in America, by Fr. S. Harris. New York, Macmillan, 1919 ; in-8 de XVIII-342 p. et pl. ($ 2.50.)

Avec 16 pages de bibliographie.

BOTANIQUE. — The anthocyanin pigments of plants, by M. Wheldale. New York, Putnam, 1916 ; in-8 de X-318 p. et fig. ($ 4.)

Avec 76 pages de bibliographie.

— Muschi d'Italia ; I (Bibliografia), per A. Bottini. Pisa, tip. Toscano, 1914 ; in-8 de 80 p. (Estr. dei *Annali delle Università toscane.*)

BIOLOGIE. — Senescence and rejuvenescence, by C. Manning Child. Chicago, University, 1915 ; in-8 de XII-489 p. et fig. ($ 4.)

Contient la littérature du sujet.

ZOOLOGIE. — Bibliographia zoologica, auct. H. Haviland Field. XXVII-XXVIII. Zürich, Concilium Bibliographicum, 1915-1916 ; in-8 de IV-480 et III-464 p. (45 fr.)

— A bibliography of fishes, by B. Dean ; enlarged and edit. by C. Rochester Eastman. New York, Museum of Natural History, 1916 ; in-8 de 718 p. ($ 5.50.)

— A bibliography of British Ornithology from the earliest times to the end of 1912, by W. K. Mullens and H. K. Swann. Part. V-VI. London, Macmillan, 1916-1917 ; in-8, p. 497 à 691 et 20 p. (12 sh.)

— Index to the literature of american economic entomology (jan. 1905 to dec. 1914), by N. Banks. Melrose Highlands, American Association of economic Entomologists, 1917 ; in-8 de V-323 p. ($ 5.)

— The biology of dragon-flies (odonata or paraneuroptera), by R. J. Tillyard. New York, Putnam, 1917 ; in-8 de 396 p. et pl. ($ 4.50.)

Contient 12 pages de bibliographie.

MATHÉMATIQUES. — Historical introduction to mathematical literature, by G. A. Miller. London, Macmillan, 1916 ; in-16 de XIV-302 p. (6 sh.)

Avec 16 pages de bibliographie. — M. Ch.-H. Haskins a donné à l'*English historical Review* (1915) une bibliographie des œuvres des mathématiciens anglais du XII[e] siècle.

MÉTÉOROLOGIE. — Météorologie du Brésil, par C. M. Delgado de Carvalho. Londres, Clark, 1917 ; in-8 de XIX-528 p. et pl.

Avec la littérature du sujet (pp. 518-525).

ART MILITAIRE. — L'artiglieria e le sue meraviglie dalle origini fino ai nostri giorni, per E. Bravetta. Milano, Treves, 1919 ; in-8 de 577 p. et fig. (30 fr.)

Contient une bibliographie suivie.

— Essai de bibliographie hippique, donnant la description détaillée des ouvrages publiés ou traduits en latin et en français sur le cheval

et la cavalerie, par le général Mennessier de La Lance. II. Paris, Lucien Dorbon, 1917; in-8 de 740 p.

SCIENCES EN GÉNÉRAL. — Biblioteca cientifica Cubana; I (Matematicas, Astronomia, Ciencias militares, Ciencias fisicas, Ciencias naturales, Biologia, Antropologia, Agricultura); II (Ciencias medicas, Ingenieria), por C. M. Trelles y Govin. Matanzas, impr. Juan Oliver, 1918-1919; in-4 de VII-471 et X-503 p. avec fig. (60 p.)

— International Catalogue of scientific Literature. 12th annual issue. A (Mathematics). London, Harrisson, 1914; in-8 de IV-VIII-182 p. (15 sh.); — B (Mechanics). London, 1914; in-8 de IV-VIII-112 p. (10 sh. 6 d.); — C (Physics). London, 1914; in-8 de IV-VIII-416 p. (30 sh.); — D (Chemistry) London, 1915; in-8 de IV-VIII-910 p. (40 sh.); — E (Astronomy). London, 1914; in-8 de IV-VIII-230 p. (28 sh.); — F (Meteorology). London, 1915; in-8 de IV-VIII-194 p. (15 sh.); — G (Mineralogy, Petrology and Cristallography). London, 1915; in-8 de IV-XIII-233 p. (16 sh. 6 d.); — H (Geology). London, 1916; in-8 de IV-VIII-375 p. (16 sh. 6 d.); — J (Geography). London, 1915; in-8 de IV-VIII-275 p. (16 sh. 6 d.); — K (Palaeontology). London, 1914; in-8 de IV-VIII-192 p. (10 sh. 6 d.); — L (General Biology). London, 1914; in-8 de IV-VIII-111 p. (10 sh. 6 d.); — M (Botany). London, 1915; in-8 de IV-VIII-835 p. (40 sh.); — N (Zoology), London, 1914; in-8 de IV-XII-1274 p. (40 sh.); — O (Anatomy). London, 1916; in-8 de IV-VIII-268 p. (15 sh.); — P (Anthropology). London, 1915; in-8 de IV-VIII-489 p. (15 sh.); — Q (Physiology). London, 1917; in-8 de IV-VIII-890-VIII-146 p. (40 sh.); — R (Bacteriology). London, 1917; in-8 de IV-VIII-300-135 p. (28 sh.).

MÉDECINE. — Index medicus; War supplement. A classified record of literature on military medicine and surgery 1914-1917, by F. H. Garrison and Fr. J. Stockman. Washington, Carnegie Institute, 1919; in-8 de V-260 p. ($ 5.)

— Jahresbericht über die Fortschritte der Laryngologie, Rhinologie und ihrer Grenzgebiete; I (Literatur 1912-1913), 1, von Dr F. Blumenfeld. Würzburg, Kabitzsch, 1914; in-8 de 204 p. (6 mk.)

— Skandinavisk medicinsk Bibliografi for 1913, af O. Preisler. Kjoebenhavn, J. Lund, 1914; in-8 de 70 p.

— Oversigt over bibliografiske Hjaelpemidler til Orientering i den udenlandske medicinske Literatur, af O Preisler. Kjoebenhavn, J. Lund, 1914; in-8 de 32 p.

— Bibliography of feeble-mindedness in its social aspects, by L. W. Crafts. Faribault (Minnesota), Journal of psychoastenics, 1917; in-8 de 73 p.

— Dispensaries, their management and development, by Dr M. Davis and Dr A. R. Warner. New York, Macmillan, 1919; in-16 de IX-438 p. et pl. ($ 2.50.)

— Chirurgia ortopedica del sistema nervoso, per Dr D. Vitale. Napoli, 1914 ; in-4 de VI-506-XLV p.

— Malattie del sistema nervoso, per Dr E. Aruch. 2a ediz. riveduta ed ampliata. Milano, Vallardi, 1914 ; in-8 de XI-459 p. et fig. (12 l.)

— Ricerche sulle neuriti tossiche e post-infettive, per Dr L. Tabboni. Bologna, Zanichelli, 1915 ; in-8 de 574 p.

— Anatomia chirurgica delle base del cranio e chirurgia relativa, per Dr A. Scanga, Napoli, Idelson, 1916 ; in-8 de XIV-882 p. et fig. (14 l.)

— Forme anormali e larvate della meningite cerebro-spinale nell' infanzia, per Dr G. Zanetti. Parma, tip. Freisching, 1919 ; in-8 de 351 p.

— Rigenerazioni e plastiche dei vasi sanguigni, per Dr O. Tenani. Modena, tip. Parmeggiani, 1914 ; in-8 de VII-521 p. et pl.

— A text-book of Bacteriology, by Dr Ph. H. Hiss and Dr H. Zinseer. 4th. edit. New York, Appleton, 1918 ; in-8 de XXI-852 p. et 198 fig. ($ 4.)

— Chimical pathology, by H. G. Wells. 3rd edit. Philadelphia, Saunders, 1918 ; in-8 de 707 p. ($ 4.)

— Trattato completo di ostetricia, per Dr E. Bumm ; 3a ediz. italiana sulla 9a tedesca, con note di bibliografia italiana del C. Merletti. Milano, tip. Independenza, 1915 ; in-4 de XVI-844 p. et fig. (30 l.)

— La chirurgia dell' esofago, per Dr G. Pensa. Lecco, Grassi, 1916 ; in-4 de 345 p. et fig.

— Chirurgia del polmone, per Dr G. Ricciuti. Roma, tip. l'Universelle, 1917 ; in-8 de 256 p.

— I tumori della mammella, per De G. Masera. Milano, Vallardi, 1914 ; in-8 de VIII-633 p. et 10 pl.

— Tiroide e gozzo ; cura del Dr P. Sabbato. Napoli, Fiorenza, 1914 ; in-8 de V-320 p. (12 l.)

— Patologia del simpatico, per Dr P. Castellino e Dr N. Pende. Milano, Vallardi, 1915 ; in-8 de XXXV-536 p. et fig. (15 l.)

— Il trattamento delle anchilosi, per Dr O. Ortali. Ravenna, tip. Ravegnana, 1919 ; in-8 de 238-XIV p. et pl.

— Ulcera duodenale, per Dr F. Beati. Pavia, Mattei, 1914 ; in-8 de 615 p. (10 l.)

— La tubercolosi del rene, per Dr C. Calzavara. Venezia, tip. Callegari, 1914 ; in-8 de 210-LXXVII p.

— La ptosi renale, per Dr G. Amitrano. Napoli, tip. Giannini, 1918 ; in-8 de 209 p.

— La chirurgia dell' uretere, per Dr G. Sembianti. Milano, tip. Capriolo, 1915 ; in-4 de VII-429 p. et fig.

— La röntgenterapia in dermatologia, per Dr M. Pidone. Nicosia, tip. del Lavoro, 1919 ; in-8 de 288 p.

— Esatta determinazione del volume e della statica dello stomaco in condizioni normali e patologiche, esaminate ai raggi X, per Dr Ant. Coppola. Napoli, tip. Giannini, 1918; in-8 de XII-221 p. et pl.

— L'apparato digerente ai raggi X, fisiologia e patologia dal Dr Ant. Berti e Dr G. Giavedoni. Padova, Drucker, 1914; in-8 de VII-323 p. et pl. (20 l.)

— Il colera asiatico nell' infanzia, per Dr U. Nizzi. Modena, tip. Modenese, 1913; in-8 de 289 p. (5 l.)

— Le malattie del timo dal punto di vista chirurgico, per Dr P. Ferrara. Napoli, tip. Manfredi, 1916; in-8 de VII-288-XCVII p. (10 l.)

— La moderna chirurgia nelle deformità paralitiche e traumatiche, per Dr Alb. D'Agostino. Napoli, tip. Sangiovanni, 1915; in-8 de VIII-843-XXXII p. et pl. (15 l.)

— Ferite d'arma da fuoco del sistema nervoso centrale e periferico, per Dr F. A. Musumeci. Catania, tip. Galàtola, 1916; in-4 de 362 p. et pl. (10 l.)

— Le ferite del torace d'arma da fuoco in guerra. Bologna, Zanichelli, 1918; in-8 de XVI-319 p. et fig. (12 l. 50.)

— Infezioni delle ferite, per Dr U. Fabris. Pisa, tip. Simoncini, 1919; in-8 de 370 p.

— Trattamento delle fratture aperte da arma da fuoco, per Dr C. R. Belgrano. Genova, 1918; in-8 de VIII-496 p. et pl. (12 l.)

— Amputazioni cineplastiche per la vitalizzazione delle membre artificiali, per Dr A. Pellegrini. Torino, tip. Unione, 1919; in-8 de VII-175 p. et fig. (9 l.)

— La gangrega gassosa, per Dr C. Viscontini. Gozzano, tip. la Cartografica, 1918; in-8 de 159 p.

Tous ces ouvrages sont accompagnés d'une littérature du sujet traité.

JURISPRUDENCE. — Repertorium van de Nederlandsche jurisprudentie en rechtsliteratuur (1878-1912); 2e opnieuw bewerkte druk. 1e stuk. Haarlem, Veerman, 1918; in-8 de IV-240 p. (4 g.)

— De Nederlandsch-Indische rechtspraak en rechtsliteratuur van 1908 tot 1917, door J. H. Abendanon. 's Gravenhage, van Stockum, 1918; in-8 de XVI-366 p. (17 g. 50.)

Pour faire suite à une publication parue en 1908.

— Bibliografia de los estudos penales por orden alfabético de autores, por C. Amor y Naveiro. Madrid, Reus, 1918; in-4 de 567 p. (9 p.)

— Mohammedan theories of finance, with an introduction to Mohammedan law and a bibliography, by N. P. Aghuides. New York, Columbia University, 1916; in-8 de 540 p. ($ 4.)

La bibliographie occupe 37 pages.

Literatura českých právnich dějin, a J. Kapras. v Praze, 1918 ; in-4 de 32 p.

Bibliographie de l'histoire du droit tchèque.

— Commento alla legge sulla imposta di ricchezza mobile; I, per O. Quarta. 3ª ediz. riveduta ed ampliata. Milano, Società editrice libraria, 1917 ; in-8 de xxi-814 p. (24 l.)

Avec la bibliographie du sujet.

ÉDUCATION. — A bibliography of educational surveys and tests, by J. Levi Manahan. Charlottesville, University of Virginia, 1916 ; in-8 de 49 et 92 p.

— Bibliographies on educational subjects, by W. H. Burnham. V (Secondary education); VI (History of education). New York, Stechert, 1916-1917 ; in-8 de 41 et 34 p. ($ 1).

— A descriptive bibliography of measurement in elementary subjects, by H. W. Helmes. Cambridge, Harvard University Bulletin, 1917 ; in-8 de 54 p. ($ 0. 50.)

— Contributo alla bibliografia per una storia della scuola primaria in Italia, per I. Ciaurro. Milano, Albrighi e Segati, 1917 ; in-8 de 14 p. (Estr. dalla *Rivista pedagogica.*)

— An introduction to child psychology, by C. W. Waddle. Boston, Houghton Mifflin, 1918 ; in-8 de xv-317 p. et fig. ($ 1. 50.)

Avec la littérature du sujet.

— The prussian elementary schools, by T. Alexander. London, Macmillan, 1918 ; in-8 de viii-571 p. ($ 2.50.)

Contient 9 pages de bibliographie.

— Problems of subnormality, by J. E. W. Wallin. Yonkers-on-Hudson, World Book Co., 1917 ; in-8 de xv-485 p. ($ 3.)

Contient 10 pages de bibliographie.

— Vocational education, by Em. Robison. New York, Wilson, 1917 ; in-8 de L-303 p. ($ 1. 25.)

Avec une bibliographie de 40 pages.

— Jewish education in New York City, by A. M. Dushkin. New York, Bureau of Jewish Education, 1919 ; in-8 de ix-559 p. et pl. ($ 3.)

Contient 13 pages de bibliographie.

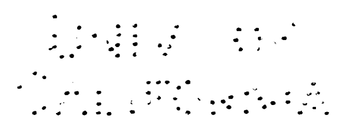
PHILOSOPHIE.— Problems of conduct ; an introductory survey of ethics, by D. Drake. Boston, Houghton Mifflin, 1914 ; in-8 de xiii-455 p. ($ 2).

Avec la littérature du sujet.

— Henri Bergson, a study in radical evolution, by Em. C. Wilm. New York, Sturgis and Walton, 1914 ; in-16 de 185 p. ($ 1.)

Avec 9 pages de bibliographie.

FOLK-LORE. — Volkskundliche Bibliographie für das Jahr 1917, von





Ed. Hoffmann-Krayer. Strassburg, Trübner, 1918; in-8 de XVI-108 p. (10 fr.)

SCIENCES SOCIALES. — Poverty and social progress, by M. Parmelee. New York, Macmillan, 1916; in-8 de XV-477 p. ($ 1. 70.)

La littérature du sujet occupe 12 pages.

— Economic development of modern Europe, by Fr. A. Ogg. London, Macmillan, 1917; in-8 de XVI-657 p. (12 sh.)

— The woman movement, by A. L. Mac Crimmon. Philadelphia, Griffith and Rowland, 1915; in-8 de 254 p. ($ 1.)

— The Monroe doctrine; an interpretation, by A. B. Hart. Boston, Little and Brown, 1916; in-8 de XIV-445 p. ($ 1. 70.)

— The profession of journalism, by W. Grosvenor Bleyer. Boston, Atlantic Monthly, 1918; in-8 de XXIII-292 p. ($ 1.)

— Selected articles on the city manager plan of government, by E. C. Mabie. New York, Wilson, 1918; in-8 de XXIX-245 p. ($ 1. 25.)

Chacun de ces volumes contient une bibliographie plus ou moins détaillée.

— Bibliography on valuation of public utilities to december 1915. New York, American Electric railway Association, 1916; in-8 de 72 p. ($ 0. 50.)

— The rise of rail-power in war and conquest (1833-1914), with a bibliography, by E. A. Pratt. Philadelphia, Lippincott, 1916; in-8 de XII-405 p. ($ 2. 50.)

— A bibliography of municipal utility regulation and municipal ownership, by Lorenzo Stevens. Cambridge, Harvard University, 1918; in-8 de IX-344 p. et pl. ($ 1.50.)

— History of labour in the United States, by J. Rogers Commons. New York, Macmillan, 1918; in-8 de XXV-623 et XX-620 p. ($ 6. 50.)

La littérature du sujet occupe 26 pages.

— The development of transportation in modern England, by W. T. Jackman. London, Putnam, 1917; in-16 de XVI-460 et VIII-360 p. avec pl. (30 sh.)

Avec 62 pages de bibliographie.

— History of transportation in the United States before 1860, by Barth. H. Meyer. Washington, Carnegie Institute, 1917; in-8 de XI-678 p. et pl. ($ 6. 50.)

Avec 27 pages de bibliographie.

— Selected articles on prohibition of the liquor trafic, by L. T. Beman. New York, Wilson, 1915; in-8 de LIV-168 p. ($ 1.)

Avec 36 pages de bibliographie.

— Bibliographie der mitteleuropaeischen Zollunionsfrage, von Imre Barcza. Budapest, Grill, 1917; in-8 de 72 p. (4 mk.)

— Il più grande sogno tedesco ; la ferrovia di Bagdad, per M. N. Salvati. Torino, Bocca, 1919 ; in-16 de XXIII-261 p. et pl. (8 l.)

Contient la bibliographie du sujet.

— The negro in literature and art in the United States, by B. G. Brawley, New York, Duffield, 1918 ; in-8 de 175 p. et fig. ($ 1.40.)

Avec 14 pages de bibliographie.

— Bibliography of food-economy for the house-wife; 2e edit. Pullman, Washington State College Library, 1918; in-8 de 59 p. et fig. ($ 1.40.)

— Paris charitable pendant la guerre ; 5e supplément, et Bibliographie charitable (années 1914-1918). Paris, Plon-Nourrit, 1918 ; in-8 de 253 p. (3 fr.).

— A bibliography of the war cripple, by D. C. Mac Murtrie. New York, Red Cross Institute for crippled and disabled men, 1918; in-8 de 41 p.

COMMERCE. — Cotton as a world power; a study in the economic interpretation of history, by J. A. Brown Scherer. New York, Stokes, 1916 ; in-8 de 452 p. ($ 2.)

Avec 11 pages de bibliographie.

— A history of travel in America, by S. Dunbar. Indianopolis, Bobbs-Merrill, 1915 ; in-8 de 1529 p. et pl. ($ 10.)

Avec 34 pages de bibliographie.

— The Illinois and Michigan canal ; a study in economic history, by J. W. Putnam. Chicago, University, 1918 ; in-8 de XIII-213 p. et pl. ($ 2.)

Avec 20 pages de bibliographie.

INDUSTRIE. — Bibliographie der schweizerischen Landeskunde ; V9f. Gewerbe und Industrie ; 5 (Baugewerbe, Wohnungsausstattung, Holzgewerbe, Elektrizität, Motorische Kraft, Maschinen, Metallindustrie und Gewerbe), von Ed. Boos-Jegher. Bern, Wyss, 1914 ; in-8 de X-368 p. (4 fr.)

— The zinc industry, by E. A. Smith. London, Longmans, 1918 ; in-8 de VIII-223 p. et fig. (19 sh.)

Avec une bibliographie sommaire (8 pages).

— Household manufactures in the United States (1640-1860) ; a study of industrial history, by R. M. Tryon. Chicago, University, 1917 ; in-8 de XII-413 p. ($ 2.)

Avec 20 pages de bibliographie.

STATISTIQUE. — The theory of statistics, their development and progress in many countries. London, Macmillan, 1917 ; in-8 de XII-773 p. (30 sh.)

Contient une littérature sommaire du sujet.

FINANCES. — The problem of a national budget, by W. Fr. Willoughby. New York, Appleton, 1918; in-8 de XII-219 p. ($ 2.65.)

Avec 19 pages de bibliographie.

— The movement for budgetary reform in the States, by W. Fr. Willoughby. New York, Appleton, 1918; in-8 de X-253 p. ($ 2.65.)

Avec 23 pages de bibliographie.

— Selected articles on income tax, by Edith M. Phelps. 3rd edit. White Plains, Wilson, 1917; in-8 de XXIII-235 p. ($ 1.25.)

Avec 24 pages de bibliographie.

— 1816-1916, one hundred years of savings banking, by E. Levi Robinson; including comprehensive bibliography on thrift, co-operation and good management as it relates to thrift, compiled by M. R. Glenn and Ina Clement. New York, American Bankers Association, 1917; in-16 de 89 p. ($ 0.50).

La bibliographie seule occupe 58 pages.

CIVILISATION. — The history of Civilization as shown in a catalogue incl. the library of the late Sir Laurence Gomme and of Henry Callaway. London, Sotheran, 1917; in-8 de 216 p. (2 sh. 6 d.).

— Modern european civilization, by R. Lewis Ashley. London, Macmillan, 1918; in-8 de VIII-324 p. et pl.

MYTHOLOGIE — The mythology of all races, by L. Herb. Gray; VI (Indian-Iranian). Boston, Jones, 1917; in-8 de IX-404 p. et fig.; — IX (Oceanic). Boston, 1916; in-8 de XV-364 p. et fig.; — X (North American). Boston, 1916; in-8 de XXIV-325 p. et fig.; — XII (Egyptian, Indo-Chinese). Boston, 1918; in-8 de XIX-450 p, et fig.

Chaque volume est accompagné d'une abondante bibliographie.

— Tannhaeuser and the Mountain of Venus; a study in the legend of the germanic paradise, by Ph. S. Barto. Oxford, University Press, 1916; in-8 de XIII-258 p. et pl. (5 sh.).

Contient 10 pages de bibliographie.

BEAUX-ARTS. — Internationale Bibliographie der Kunstwissenschaft; XI-XIII (Jahrg. 1912-1914), von Ign. Beth. Berlin, Behr, 1915-1916; in-8 de VIII-300, VIII-253 et VIII-260 p. (34 mk.)

— Hans-Baldung-Grien-Bibliographie (1509-1915), von M. Escherich. Strassburg, Heitz, 1916; in-8 de 136 p. et pl. (10 fr.)

— Bibliografia vinciana, par Luca Beltrami. Roma, tip. del Senato, 1919; in-8 de 21 p.

— An introduction to the study of landscape design, by H. V. Hubbard and Th. Kimball. London, Macmillan, 1917; in-8 de XX-406 p. et pl. (30 sh.)

Avec 18 pages de bibliographie.

MUSIQUE. — Die deutsche. Gluck-Literatur, von S. Wortsmann. Nürnberg, Koch, 1914; in-8 de VIII-121 p. (2 mk. 50.)

— Handbuch der musikalischen Literatur, von Fr. Hofmeister. XIV (von Anfang 1909 bis Ende 1913). Leipzig, Hofmeister, 1915; in-8 de 971-VI-218 et VIII-431 p. (120 mk.)

— American psalmody, or titles of books, containing tules, printed in America from 1721-1820, by F. Johnson Metcaft. New York, Heartman, 1917; in-8 de 54 p. et fig. ($ 6.)

VOYAGES. — Spanish exploration in the South-West (1542-1706), by H. Eug. Bolton. New York, Scribner, 1916; in-8 de XII-487 p. et pl. ($ 3.)

— British exploits in South America, by W. H. Koebel. New York, Century Co., 1917; in-8 de X-587 p. et pl. ($ 4.)

— Intervention and colonization in Africa, by N. D. Harris. Boston, Houghton Mifflin, 1914; in-8 de XVIII-384 p. et pl. ($ 2.)

Chacun de ces ouvrages contient une bibliographie du sujet traité.

— Studies in carto-bibliography, British and French, and in the bibliography of itineraries and roadbooks, by Sir Herb. G. Fordham. Oxford, University Press, 1914; in-8 de VII-180 p. (2 sh.)

— Verso l'Antartide, par P. Zunino. Milano, Albrighi e Segati, 1918; in-4 de 134 p. et pl.

Contient une bibliographie complète de l'exploration polaire antarctique.

GÉOGRAPHIE. — Bibliotheca geographica; Jahresbibliographie der geographischen Literatur; XIX (1911-1912). Berlin, Kühl, 1917; in-8 de XVII-596 p. (8 mk.)

— Geographisches Jahrbuch, herausg. von Herm. Wagner; XXXVII (1914). Gotha, Perthes, 1915; in-8 de X-366 p. (15 mk.)

— Norges Topographi; Bibliografisk fortegnelse over topografisk lokalhistorisk litteratur, av Joh. Schweigaard. Kristiania, Groendahl, 1918; in-8 de VIII-291 p. (10 kr.)

— A list of works relating to Scotland, edit. by G. F. Black. New York, Public Library, 1916; in-4 de 1233 p. ($ 3.)

— Bohemian bibliography, by T. and Anna Capek. Chicago, Revell, 1918; in-8 de 256 p. et fig. ($ 1.50.)

— Literatur der Landes-und Volkskunde der Provinz Schlesien, umfassend die Jahren 1907-1912; herausg. von H. Nentwig. Breslau, Aderholz, 1914; in-8 de VII-409 p. (5 mk.)

— Katalog der Druckschriften über die Stadt Breslau; Erster Nachtrag (Zugänge von 1903 bis 1913). Breslau, Morgenstern, 1915; in 8 de VIII-187 p. (3 mk.)

— La Suède et la Pologne; Essai d'une bibliographie des publications suédoises concernant la Pologne, par Stan. Wedkiewicz. Stockholm, Idun, 1918; in-8 de IV-112 p. (2.50.)

— Deutsche Bücher über Polen, von P. Reiche. Breslau, Priebatsch, 1917; in-8 de VIII-129 p. (4 mk.)

— Slavic Europe; a selected bibliography in the Western european languages, comprising history languages and literature, by R. J. Kerner. Cambridge, Harvard University, 1919; in-8 de 426 p. ($ 3.50.)

— Albania, the master key of the near east, by C. A. Dako. Boston, Grimes, 1919; in-8 de XII-289 p. et pl.

Contient 17 pages de bibliographie.

— Livres français des XVII° et XVIII° siècles concernant les États barbaresques, Régences d'Alger, de Tunis, de Tripoli et Empire de Maroc, par E. Rouard de Card; Supplément. Paris, Pedone, 1917; in-8 de 27 p.

— Selected bibliography of Africana for 1915, by R. F. Carrol; — for 1916, by C. Asheuden (Harvard African Studies; Varia Africana, I-II; Cambridge, Peabody Museum of Harvard University, 1917-1918, in-8).

— Die Palästina-Literatur; eine internationale Bibliographie, von Paul Thomsen. III (Literatur der Jahre 1910-1914). Leipzig, Hinrichs, 1916; in-8 de XX-388 p. (14 mk.)

— Le vieux Siam, ses mœurs et ses légendes, par N. Riem Dardarananda; étude suivie d'une bibliographie des ouvrages anciens et modernes écrits sur le Siam. Poitiers, impr. Juliot, 1916; in 8 de 24 p.

— A bibliography of Virginia, by Earl G. Swem. II. Richmond, Virginia State Library, 1918; in-8 de X-1404 p. ($ 2.50.)

— The Danish West Indies (1671-1917), by W. Chr. Westergaard. London, Macmillan, 1917; in-8 de XXIV-359 p. et pl. (10 sh.)

Contient 20 pages de bibliographie.

— Bibliografia Bogotana, por Ed. Posada. I. Bogota, impr. Arboleda y Valencia, 1917; in-4 de XVII-501 p. (15 p.)

ETHNOGRAPHIE. — The Japanese invasion; a study in the psychology of inter-racial contacts, by J. F. Steiner. Chicago, Mac Clurg, 1917; in-8 de XVII-231 p. ($ 1.25.)

Avec la littérature du sujet.

— Analytical and critical bibliography of the tribes of Tierra del Fuego and adjacent territory, by J. M. Cooper. Washington, Smithsonian Bureau of Ethnology, 1917; in-8 de 233 p.

HISTOIRE. — Intolerance in the reign of Elizabeth queen of England, by Arth. J. Klein. Boston, Houghton Mifflin, 1917; in-8 de XI-218 p. ($ 2.)

Contient une bibliographie de 18 pages.

— La vie militaire pendant la guerre de Trente Ans, essai historique et bibliographique par Aug. Bouvier. Genève, Kündig, 1917; in-8 de XVI-101 p.



— A History of diplomacy in the international development of Europe, by D. J. Hill. III (The diplomacy of the age of absolutism). New York, 1914; in-8 de xxvi-706 p. et pl. ($ 6.)

Une partie bibliographique est jointe à l'ouvrage.

— The french colonial question (1789-1791), by M. B. Gavritt. Ann Arbor, Wahr, 1916; in-8 de iv-167 p. ($ 1.25.)

— Bibliographie der neueren deutschen Kriegsgeschichte, von Alb. Buddecke. I (Die Literatur über den Feldzug 1864, bibliographisch bearbeitet). Berlin, Bath, 1915; in-8 de 92 p. (3 m. 50.)

— The expansion of Europe; a History of the foundations of the modern world, by W. C. Abbott. New York, Holt, 1918; in-8 de xxi-512 et xiii-463 p. avec pl. ($ 6.)

Avec 35 pages de bibliographie.

— Modern and contemporary european History, by J. S. Schapiro. Boston, Houghton and Mifflin, 1918; in-8 de xiv-804 p. et pl. ($ 3.)

Avec 30 pages de bibliographie.

— Approaches to the great settlement, with a bibliography of some of the more recents books and articles dealing with international problems, by E. Gr. Balch. New York, Hueboch, 1918; in-8 de 351 p. et fig. (§ 1.50.)

La partie bibliographique occupe 44 pages.

— Dansk historisk bibliografi; Systematisk Fortegnelse over Bidrag til Danmarks Historie til Udgangen af 1912, af B. Erichsen og Alf. Krarup. III (Dansk personalhistorisk Biografi). Kjoebenhavn, Gad, 1919; in-8 de 816 p. (9 kr.)

— Guide to the study of Norwich; select bibliography of the principal books, edit. by George A. Stephen. 2nd edit. enlarged. Norwich, Public Library, 1919; in-8 de 28 p. (3 d.)

— Fuentes de la Historia española; Ensayo de Bibliografia sistemática de las monografias impresas que ilustran la historia politica nacional de España, excluidas sus relaciones con América, por B. Sanchez Alonso. Madrid, impr. clásica española, 1919; in-4 de xxi-448 p. (20 p.)

— Bollettino bibliografico della storia del mezzogiorno d'Italia, per Gius. Ceci e A. Simioni. I (1914). Napoli, Pierro, 1916; in-8 de viii-183 p.

— Storia documentata della rivoluzione e delle difesa di Venezia negli anni 1848-1849, tratta da fonti italiane ed austriache, per V. Marchesi. Venezia, Arti grafiche, 1916; in-4 de 562 p.

— Government and politics of Switzerland, by R. C. Brooks. New York, World Book Co., 1918; in-16 de xv-430 p. et pl. ($ 1.50.)

— Russian expansion on the Pacific (1641-1850), by F. A. Golder. Cleveland, Clark, 1915; in-8 de 368 p. et pl. ($ 10.)

— Japan or Germany; the inside story of the struggle in Siberia, by F. A. Coleman. New York, Doran, 1918; in-8 de 382 p. ($ 1.25.)

— The Boxer rebellion; a political and diplomatic review, by P. H. Clements. London, Longmans, 1915; in-8 de 243 p. (8 sh.)

Chacun de ces volumes est accompagné de la littérature du sujet.

— The history of early relations between the United States and China (1784-1844), by K. Scott Latourette. New Haven, Yale University, 1917; in-8 de 209 p. ($ 2.20.)

Avec 55 pages de bibliographie.

— The commerce of Louisiana during the french regime (1699-1763), by N. Miller Surrey. New York, Columbia University, 1916; in-8 de 476 p. et pl. ($ 4.)

Avec 13 pages de bibliographie.

— The colonial merchants and the american Revolution (1763-1776), by Arth. M. Schlesinger. New York, Columbia University, 1918; in-8 de 647 p. ($ 4.)

Avec 15 pages de bibliographie.

— A bibliography of the english colonial treaties with the American Indians, by H. F. De Puy. Cambridge, Lenox Club, 1917; in-8 de 110 p. et pl. ($ 7.)

— A bibliography of the history of California and the Pacific West (1510-1906), by Rob. E. Cowan. San Francisco, Book Club, 1914; in-4 de xxxi-318 p. ($ 20.)

— Texas in the middle eighteenth century; Studies in spanish colonial history and administration, by H. Eug. Bolton. Berkeley, University of Caledonia, 1915; in-8 de x-499 p. ($ 3.50.)

Avec 24 pages de bibliographie.

— A selected bibliography and syllabus of the history of the South (1584-1876), by W. Kenneth Boyd and R. P. Brooks. Athens (Georgia), University, 1918; in-8 de 133 p. ($ 0.75.)

— A catalogue of books relating to the american civil War, by Arth. H. Clark. Cleveland, Clark, 1917; in-16 de 120 p. ($ 0.30.)

— The political history of the public lands from 1840 to 1862, by G. M. Stephenson. Boston, Badger, 1917; in-8 de 296 p. et pl. ($ 2.50.)

Avec 26 pages de bibliographie.

— Writings on American history (1914), by Grace G. Griffin. New Haven, Yale University, 1916; in-8 de 161 p. ($ 2.); — (1915). New Haven, 1917; in-8 de 200 p. ($ 2.50.); — (1916). New Haven, 1918; in-8 de xvi-200 p. ($ 2.50.)

— The French Revolution in San Domingo. Boston, Houghton Mifflin, 1914; in-8 de xviii-410 p. et pl. ($ 2.)

Avec 15 pages de bibliographie.

— Rise of the Spanish-American republics, as told in the lives of their liberators, by W. S. Robertson. New York, Appleton, 1918 ; in-8 de xv-380 p. et pl. ($ 3.)

Avec 28 pages de bibliographie.

HISTOIRE DES RELIGIONS. — Deutsche Bibliographie des Buddhismus, von H. L. Held. München, Hans-Sachs-Verlag, 1916 ; in-8 de VIII-190 p. (12 mk.)

— Manuale di bibliografia musulmana, per Giuseppe Gabrielli. I (Bibliografia generale). Roma, tip. Unione, 1916 ; in-8 de VIII-191 p.

— List of references of the history of the Reformation in Germany, by G. Linn Kieffer. White Plains, Wilson, 1916; in-8 de 60 p. (25 c.)

— Bibliographie der evangelisch-reformierten Kirche in der Schweiz; III (Genf), 1; von Henri Heyer und Eug. Pallard. Bern, Wyss, 1918; in-8 de XII-293 p. (3 fr.)

HISTOIRE LITTÉRAIRE. — Étude sur Pathelin, essai de bibliographie et d'interprétation, par R. Th. Holbrook. Baltimore, Johns Hopkins Press, 1918; in-8 de 124 p. et fig. ($ 1.25.)

— Les Incipit des poèmes français antérieurs au XVIe siècle; Répertoire bibliographique par Arth. Långfors. I. Paris, Champion, 1917; in-8 de VII-444 p. (18 fr.)

— Palinods ou puys de poésie en Normandie, avec appendices et bibliographie, par l'abbé Ch. Guéry. Évreux, impr. de l'Eure, 1918; in-8 de 206 p. (3 fr.)

— English translations from the greek ; a bibliographical survey, by F. M. K. Foster. New York, Lemcke, 1918; in-8 de XXIX-146 p. ($ 1.70.)

— Early english literature and its classical sources; a Catalogue of rare editions of english authors, including numerous early printed copies of greek and latin Classics, which have largely influenced english literature, by W. M. Hill. Chicago, Hill, 1918; in-8 de 106 p.

— A manual of tbe writings Middle English (1050-1400), by J. E. Wells. New Haven, Yale University, 1916; in-8 de xv-941 p. ($ 5.)

— Shakespearean playhouses ; a history of english theatres from the beginning to the restoration, by J. Q. Adams. Boston, Houghton Mifflin, 1917 ; in-8 de XIV-473 p. et pl. ($ 3.50.)

Avec 22 pages de bibliographie.

— Manual of play, by W. B. Forbush. Philadelphia, Jacobs, 1914 ; in-8 de 353 p. et fig. ($ 1.50.)

Avec 17 pages de bibliographie.

— English literature, by Herb. Bates. London, Longmans, 1918; in-8 de XIV-605 p. et fig. ($ 1.50.)

Contient d'abondants renseignements bibliographiques.

— The chief european dramatists (500-1879), selected and edited

with notes and bibliographies, by Br. Matthews. Boston, Houghton Mifflin, 1916; in-8 de XI-786 p. ($ 2.75.)

— Aspects of modern drama, by F. W. Chandler. London, Macmillan, 1914; in-8 de VIII-494 p. (8 sh.)

Contient la littérature du sujet.

— Community drama and pageantry, by M. P. Beegle and J. R. Crawford. New Haven, Yale University, 1916; in-8 de VI-370 p. et fig. ($ 2.50.)

Avec 78 pages de bibliographie.

— The drama of sensibility; a sketch of the history of english sentimental comedy and domestic tragedy (1696-1780), by E. Bernbaum. Boston, Ginn, 1915; in-8 de IX-288 p. ($ 2.)

Contient la littérature du sujet.

— Ballad criticism in Scandinavia and Great Britain during the eighteenth century, by S. B. Hustvedt. New York, American-scandinavian Foundation, 1916; in-8 de IX-335 p. ($ 3.)

Avec 12 pages de bibliographie.

— Rousseau and romanticism, by I. Babbitt. Boston, Houghton Mifflin, 1919; in-8 de XXIII-426 p. ($ 3.75.)

Avec 20 pages de bibliographie.

— Bibliographie du prince Charles-Joseph de Ligne et du château de Belœil, par H. de Backer (*Annuaire de la Société des bibliophiles de Belgique*, 1914).

— Syllabus and selected bibliography of Lessing, Goethe and Schiller, by W. Addison Hervey. New York, Lemcke, 1918; in-8 de 147 p. ($ 1.)

— English poetry and prose of the romantic movement, with notes and bibliographies, by G. B. Woods. Chicago, Scott, 1916; in-8 de XVIII-1432 p. ($ 3.20.)

— Oriental diction and theme in english verse (1740-1840), by Ed. Osborne. Lawrence, Kansas University, 1916; in-8 de 142 p. ($ 1.)

41 pages sont consacrées à la bibliographie.

— The Cambridge history of English literature, by A. W. Ward and Alf. R. Waller. XIII-XIV (The nineteenth century), 2-3. Cambridge, University Press, 1917; in-8 de x-670 et x-722 p. (21 sh.)

Abondante littérature (116 et 148 pages).

— Six French poets; studies in contemporary literature, by Amy Lowell. London, Macmillan, 1915; in-8 de XIII-488 p. et fig. ($ 2.50.)

Avec une bibliographie choisie de chacun des poètes suivants : Verhaeren, Samain, de Gourmont, de Régnier, Jammes et Paul Fort.

— Contemporary French dramatists, by B. H. Clark. Cincinnati, Steward and Kidd, 1915; in-8 de 225 p. ($ 1.50.)

Avec 18 pages de bibliographie.

— Bibliographie der in den Jahren 1912 und 1913 erschienenen Zeitschriftenaufsätze und Bücher zur deutschen Litteraturgeschichte, von Alf. Rosenbaum. Wien, Fromme, 1915; in-8 de v-407 p. (18 mk. 40.)

— The literary relations of England and Germany in the seventeenth century, by G. Waterhouse. New York, Putnam, 1914 ; in-8 de xx-190 p. ($ 2. 25.)

Avec 36 pages de bibliographie.

— English-german literary influences; bibliography and survey, by Lawrence M. Price. I (Bibliography). Berkeley, University of Caledonia, 1919; in-8 de 111 p. ($ 1.25.)

— Bibliographie hispanique 1915. Abbeville, impr. Paillart, 1918 ; in-16 de 341 p.; — Bibliographie hispanique 1916. Abbeville, 1919 ; in-16 de 213 p. ; — Bibliographie hispanique 1917. Abbeville, 1919; in-16 de 324 p.

— American literature in Spain, by J. de Lancey Ferguson. New York, Columbia University, 1916 ; in-8 de xiii-267 p. ($ 1. 50.)

Avec 56 pages de bibliographie.

— The Cambridge history of American literature, by W. P. Trent, J. Erskine, S. P. Sherman and C. Van Doren. I. New York, Putnam, 1917 ; in-8 de xvii-584 p. ($ 3.50.)

La bibliographie seule occupe 204 pages.

— A bibliographical checklist of American negro poetry, by Arth. A. Schomburg. New York, Heartman, 1916; in-8 de 57 p. ($ 2.)

— Poetry and the doctors; a Catalogue of poetical works written by physicians, by C. L. Dana. Woodstock, Elm Tree Press, 1916; in-8 de xxiii-83 p. et fig. ($ 5.)

— Catálogo paremiologico, por M. Garcia Moreno. Madrid, Soc. española de artes gráficas, 1918 ; in-4 de 248 p.

— Escritores agostinos de El Escorial (1885-1916); Catálogo bibliográfico, por el fr. J. Zarco Cuevas. Madrid, impr. Helénica, 1917 ; in-8 de xiv-394 p. (2 p.)

— Ensayo de una Biblioteca ibero-americana de la Orden de San Agustin; Obra basada en el Catálogo biobibliográfico agustino del p. Bonifacio Moral, por el p. G. de Santiago Vela. III. Madrid, tip. del Asilo de Huerfanos, 1917; in-4 de 728 p. (15 p.)

— Catálogo razonado de obras anónimas y seudonimos de autores de la Compañia de Jesus pertenecientes a la antigua asistencia española, con un apéndice de otras de los mismos dignas de especial estudio bibliográfico (1540-1773), por el p. J. Eug. de Uriarte. V. Madrid, Rivadeneyra, 1916; in-4 de xxv-652 p. (10 p.)

— Bibliographie franciscaine ; Inventaire des revues, livres, brochures et autres écrits publiés par les Franciscains du Canada de 1890

à 1915, par le P. Hugolin, O. F. M. Québec, impr. franciscaine, 1916; in-8 de 141 p.

— The poetry of Giacomo da Lentino, sicilian poet of the thirteenth century, by E. F. Langley. Cambridge, University Press, 1915; in-8 de 191 p. (6 sh.)

Avec 10 pages de bibliographie.

— Estudios de bibliografia Luliana, por él p. Pedro Blanco Soto. Madrid, tip. de la Revista de Archivos, 1916; in-4 de 118 p. (3 p. 50.)

— Simon Goulart (1543-1628); étude biographique et bibliographique par L. Ch. Jones. Genève, Georg, 1918; in-8 de XXII-688 p. et pl. (15 fr.)

— Bibliotheca Rudbeckiana; Beskrivande förteckning över tryckta arbeten, vilka författats aller utgivits av medlemmar; en släkthistoria i elva led från 1600-1900 talen; Bibliografi af Joh. Rudbeck. Stockholm, Lagerström, 1918; in-8 de XIII-561 p. (30 kr.)

— Bibliography of Johnson, by W. P. Courtney; rev. by D. Nichol Smith. Oxford, Clarendon Press, 1915; in-8 de 194 p. (7 sh. 6 d.)

— Gli scritti di Francesco De Sanctis e la loro varia fortuna; saggio bibliografico dal Ben. Croce. Bari, Laterza, 1917; in-8 de VIII-146 p. (2 l. 50.)

— Bibliografia aleardiana, per G. Biadego. Verona, tip. Franchini, 1916; in-8 de 178 p.

— Gérard de Nerval, le poète, l'homme; suivi d'une bibliographie et de notes, par Aristide Marie. Paris, Hachette, 1914; in-8 de VI-438 p. et pl. (12 fr.)

— The literature of the Restoration; being a collection of the poetical and dramatic literature produced between the years 1660 and 1700, with particular reference to John Dryden, described by Percy J. Dobell. London, Dobell, 1918; in-8. (1 sh.)

— A bibliography to the works of Rob. Louis Stevenson, by W. F. Prideaux. New edit. by Mrs L. S. Livingston. London, Hollings, 1918; in-8 de 401 p. (7 sh. 6 d.)

— A bibliographical checklist of the plays and miscellaneous writings of William Dunlap (1766-1839), by O. Wegelin. New York, Heartman, 1916; in-8 de 54 p. ($ 1.35.)

— Bibliography of the published writings of Henry Fairfield Osborn for the years 1877-1915, by H. Ern. Ripley. 2nd edit. Lancaster, New Era Press, 1916; in-8 de 74 p.

— Maurice Maeterlinck; a critical study, by U. Taylor. New York, Dodd and Mead, 1915; in-8 de 199 p. ($ 2.)

— Bernard Shaw; a critical study, by P. P. Howe. New York, Dodd and Mead, 1915; in-8 de 173 p. ($ 2.)

Ces deux ouvrages sont accompagnés d'une bibliographie.

Philologie. — The use of the infinitive instead of a finite verb in French, by B. Luker. New York, Lemcke, 1916; in-8 de 113 p. ($ 1.25.)

Avec 16 pages de bibliographie.

Bibliographie. — Guide to the study and use of reference books, by Alice B. Kroeger. 3rd edit. by I. G. Mudge. Chicago, Library Association, 1917; in-8 de xiv-235 p. ($ 2.50.)

— Indice per materie del Catalogo generale della libreria italiana dall' anno 1847 a tutto di 1899, per Att. Pagliaini. III, 1-2. Milano, Priola, 1916; in-8 de 128 p. (6 l.)

— Nynorsk Boklista; Skrifter i bokform paa norsk bygdemaal og landsmaal (1646-1915), utarbeidd of Anton Aure. Kristiania, Olaf Norli, 1916; in-8 de iv-312 p. (5 kr.)

— Aarskatalog over norsk litteratur 1915, av Chr. Dybwad. Kristiania, J. Dybwad, 1916; in-8 de 109 p. (2 kr.); — over norsk litteratur 1916. Kristiania, 1917; in-8 de 80 p. (2 kr.)

— Norsk bokfortegnelse for 1915. Kristiania, Aschehoug, 1918; in-8 de 108 p. (2 kr.); — for 1916. Kristiania, 1918; in-8 de 89 p. (2 kr.)

— Arskatalog för svenska bokhandeln; Aarg. 46 (1917), af C. Elvergren. Stockholm, Svenska Bogförlaggareföreningen, 1918; in-8 de 187 p. (2 kr.)

— Danske Folkeboeger fra 16 og 17 Aarhundrede, af J. P. Jacobsen og R. Paulli. II. Kjœbenhavn, Gyldendal, 1916; in-8 de 290 p. et fig. (4 kr. 50.)

— Dansk Bogfortegnelse for Aarene 1909-1914, av H. Ehrencron-Müller. Kjœbenhavn, Gad, 1916; in-8 de 598 p. (47 kr.)

Suite des publications de Fabricius, Vahl et Ehrencron-Müller.

— Brinkman's Alphabetische lijst van boeken, landkaarten, en verder in den boekhandel voorkomende artikelen die in het jaar 1916 in het koninkrijk der Nederlanden uitgegeven of herdruckt sijn. 71e Jaarg. Leiden, Sijthoff, 1917; in-8 de lvii-331 p. (2 g.); — 72e Jaarg. (1917). Leiden, 1918; in-8 de lvi-319 p. (2 g. 50); — 73e Jaar. (1918). Leiden, 1919; in-8 de lvi-355 p. (3 g.)

— The English catalogue of books; IX (1911-1915). London, Publishers' Circular, 1916; in-8 de 1581 p. (105 sh.)

— The English catalogue of books for 1916. London, Publisher's Circular, 1917; in-8 de 284 p. (7 sh. 6 d.); — for 1917. London, 1918; in-8 de 275 p. (8 sh. 6 d.)

*Le Gérant :* C. Baudin.



BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUES ET DEMONTROND.

VINGTIÈME VOLUME. JUILLET-DÉCEMBRE 1920-1921

# LE BIBLIOGRAPHE MODERNE

## Courrier international des Archives et des Bibliothèques

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. HENRI STEIN

SOMMAIRE DES NUMÉROS 118-120. — JUILLET-DECEMBRE 1920-1921



PARIS

AUGUSTE PICARD

LIBRAIRE-EDITEUR

82, rue Bonaparte, 82

1921

## OUVRAGES ANALYSÉS

**Dans les comptes rendus de la présente livraison :**

M. Bruchet : *Archives départementales du Nord; Répertoire numérique de la série B.*

J. Cuvelier : *Les Archives de l'État en Belgique pendant la guerre.*

P. Torelli : *L'Archivio Gonzaga in Mantova.*

A. Ferrão : *Os Archivos e as Bibliotecas em Portugal.*

P. C. Molhuysen et E. R. Oppenheim : *Bibliothèque du Palais de la Paix; Catalogue.*

R. Maunier : *Manuel bibliographique des sciences sociales et économiques.*

L. Gauchat et J. Jeanjaquet : *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*, II.

R. Geete : *Fornsvensk Bibliografi; Supplement 1901-1917.*

R. Montandon : *Bibliographie générale des travaux palethnologiques et archéologiques* ; France, II.

*Répertoires des ouvrages à consulter; L'Écriture et les Scribes* (H. Nélis); — *La langue, la littérature et les écrivains anglais* (H. de Vocht); — *La langue, la littérature et les écrivains italiens* (P. Afstanger); — *La philosophie et les philosophes* (J. Hoffmans).

Th. Wesley Koch : *Les livres à la guerre.*

J. Baudrier : *Bibliographie lyonnaise*, 12e série.

---





# L'ÉTAT PRÉSENT

DES

# ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES DE LA MARINE

On connait les plaintes dont les Archives de la Marine ont été l'objet de la part du public savant depuis près d'un demi-siècle. En 1883, elles étaient confiées à des bureaucrates tout à fait incompétents, et leur situation était particulièrement lamentable : classement tellement fantaisiste que les recherches étaient impossibles, défaut complet d'inventaire, surveillance insuffisante, au point que les vols de documents précieux se multipliaient d'une manière scandaleuse. La campagne retentissante menée par un ancien élève de l'École des Chartes, Jules Flammermont, eut pour résultat la nomination d'une *Commission Supérieure des Archives de la Marine*, qui fit, pendant quelques années, d'excellente besogne. Les Archives antérieures à 1789 furent, à sa demande, classées avec méthode par un autre archiviste-paléographe, D. Neuville, qui en publia un excellent *État sommaire* (Paris, 1898, in-8). Les séries de décisions et de correspondance ($B^1$, $B^2$ et $B^3$) de la même période furent, en outre, l'objet d'un inventaire analytique (Paris, 1886-1913, 5 vol. in-8°), dû au même érudit et à son confrère, Henri Buche. Mais ces anciens élèves de l'École des Chartes n'effectuaient leurs remarquables travaux qu'en vertu de commissions temporaires, l'exécution même du service des Archives restant confiée à un personnel incompétent.

Ce défaut d'organisation, joint à l'exiguïté des locaux de la rue Royale, contraignit le département de la Marine à verser en 1899 aux Archives nationales ses documents antérieurs à la

Révolution. Au Palais Soubise, les plus précieuses de ces séries furent l'objet de nouveaux travaux d'inventaire : table alphabétique de la série $C^7$ (dossiers individuels), lettres A à M (partie), par MM. Le Cacheux et Robert-André Michel ; — inventaire sommaire de la série D (Travaux hydrauliques et bâtiments civils), par M. Le Cacheux.

On le voit, les Archives anciennes de la marine sont dès à présent correctement classées et pourvues d'un bon état sommaire, doublé, pour certaines des séries les plus intéressantes, d'un inventaire analytique.

Il n'en est pas de même des documents de ce dépôt postérieurs à l'époque de la Révolution. En 1899, lorsque le Département de la Marine se résigna à envoyer ses Archives anciennes au Palais Soubise, il y joignit la partie antérieure à 1870 des séries BB (Service général) du fonds moderne. M. Georges Bourgin en a dressé un remarquable inventaire analytique, dont une partie ($BB^4$ 1 à $BB^4$ 303, campagnes des années 1790 à 1810) a été publiée dans la *Revue maritime* (octobre 1912 à juin 1914).

Le reste du fonds moderne demeura rue Royale. Une partie en fut transférée il y a une dizaine d'années au magasin central de la Marine, quai Debilly (aujourd'hui avenue de Tokio). En 1917, la totalité des documents qui constituaient alors les Archives centrales de la marine fut placée au rez-de-chaussée et dans le sous-sol d'un immeuble construit pour abriter certains services détachés du Département, avenue Octave-Gréard, 3.

Le personnel technique qui eût été nécessaire pour aménager le fonds moderne faisait toujours défaut. M. Léon Le Grand, conservateur-adjoint aux Archives nationales, reçut alors la mission de classer et inventorier le plus grand nombre possible de ces documents. Il mena cette tâche à bien pour les séries AA (Actes du pouvoir souverain), BB (Service général, partie postérieure à 1870), $CC^1$ (Personnel des officiers de vaisseau), $CC^2$ (Corps assimilés et agents divers) et $CC^3$ (Troupes, équipages et justice maritime).

Le reste, c'est-à-dire les quatre cinquièmes environ du fonds moderne (20.000 articles), demeurait dans le désordre tradi-

tionnel, lorsque le service des Archives et Bibliothèques de la marine fut réorganisé et placé sous la direction d'un ancien élève de l'École des Chartes, M. Charles Braibant (décrets et arrêtés des 19 et 20 juillet 1919). Il constitue aujourd'hui un des trois éléments du « Service historique » du département, dont les deux autres branches sont la *Revue Maritime* et la « Section historique » (organe utilisateur des documents), dirigées l'une et l'autre par des officiers supérieurs de la marine.

Cette très intéressante institution, dont la création fait le plus grand honneur à ses promoteurs, MM. Leygues, alors ministre de la Marine, et le capitaine de frégate Castex, fonctionne à l'heure actuelle depuis dix-huit mois. Elle mériterait de susciter l'institution d'organes analogues dans nos autres départements ministériels. C'est pourquoi nous avons jugé utile de publier un rapport que M. Braibant lut au cours de la 5e séance de la Commission supérieure des archives et bibliothèques de la marine, le 11 octobre 1920, et qui expose le progrès accompli par les archives et les bibliothèques de ce département depuis la création du service historique.

On nous permettra néanmoins de formuler une critique de la nouvelle organisation des archives et bibliothèques de la marine. Les locaux affectés actuellement aux Archives centrales de la marine sont beaucoup trop exigus. Ceux qui avaient été prévus pour elles lors de la construction de l'immeuble de l'avenue Octave-Gréard étaient suffisants. Malheureusement on a dû en affecter une partie à la Section historique, créée en 1916, une autre à la mise en place de 40000 volumes de la bibliothèque du ministère, évacués en 1917 de l'hôtel de la rue Royale, où ils ne purent être réintégrés après la guerre. Il en résulte que les Archives centrales de la marine, qui souffraient jadis d'être confiées à des mains inexpertes, mais disposaient d'un emplacement convenable, sont aujourd'hui dans une situation exactement inverse. Le Département de la Marine se doit à lui-même de trouver dans le nouvel immeuble de l'avenue Octave-Gréard un local qui permette à ses Archives centrales de se développer normalement.

*
* *

Le rapport qu'on va lire traite non seulement de la situation des Archives centrales, mais aussi de celle des Bibliothèques de la marine, à Paris et dans les ports militaires, et des Archives générales des arrondissements maritimes (dites naguère Archives des ports militaires). Il convient de rappeler en quelques mots l'organisation de ces divers établissements,

Il existe à Paris trois bibliothèques de la marine, dont la composition est brièvement indiquée dans le rapport de M. Braibant. Les deux principales d'entre elles, la bibliothèque historique de l'avenue Octave-Gréard et la bibliothèque scientifique du service hydrographique, se trouvaient en 1919 dans un état d'abandon ou de désordre qui exigeait une réorganisation complète. Elles sont, comme on le verra, déjà presque remises à flot.

Dans chaque port militaire, il existe un dépôt comprenant : 1° les Archives historiques du port; 2° les Archives militaires et administratives des unités et services de l'arrondissement maritime et des bâtiments en service soit dans le port, soit dans les divers océans du globe, conformément à une répartition réglementaire. Ces intéressants dépôts, qui étaient extrêmement négligés avant la création du Service historique, sont confiés depuis lors, du moins en principe, à des archivistes pourvus du diplôme de l'École des Chartes.

Ces fonctionnaires sont, aux termes des décrets et arrêtés qui ont créé le Service historique, chefs du service « Archives et Bibliothèques » des arrondissements maritimes. Comme tels, ils ont dans leurs attributions la direction des bibliothèques principales des ports chefs-lieux, dont les conservateurs relèvent de leur autorité. Ces bibliothèques, que créa le décret de la Convention du 27 pluviôse an II, par dérogation au principe de la concentration de toutes les collections publiques de livres dans les bibliothèques de district, languissaient avant la constitution du Service historique, en raison de l'absence complète de direction bibliographique et technique.

Il existe enfin un certain nombre de bibliothèques secondaires de la marine : à la mer, les bibliothèques d'instruction des officiers embarqués et les bibliothèques de bord destinées aux équipages ; à terre, les bibliothèques des dépôts des équipages, des bâtiments en réserve, des hôpitaux et des prisons maritimes.

H. S.

*
* *

**Rapport sur la situation actuelle des archives et bibliothèques de la marine, et l'inspection des archives générales du 2e arrondissement et de la Bibliothèque principale du port de Brest.**

La mission dont j'étais chargé à Brest avait pour objet l'inspection des Archives générales du IIe arrondissement et de la bibliothèque principale du port, ainsi que l'installation de M. René Prigent, élève de l'École des Chartes, nommé comme faisant fonctions d'archiviste, par décision ministérielle du 25 juin 1920.

Le présent rapport a pour principal objet d'en faire connaître le résultat à la Commission.

D'autre part, ma visite à Brest mettant fin à la première tournée d'inspection qui ait été entreprise depuis la constitution du Service historique, je crois utile de présenter à la Commission un tableau succinct de la situation actuelle des Archives générales des arrondissements et des bibliothèques principales des ports, établissements que j'ai tous visités au cours de la présente année. Je ferai précéder cet aperçu de quelques mots sur la situation des Archives centrales et des bibliothèques du département situées à Paris. De la sorte, la Commission sera renseignée sur le progrès accompli par les Archives et les bibliothèques de la marine, au terme de la première année d'existence du Service historique.

### A. — COUP D'ŒIL GÉNÉRAL SUR LA SITUATION DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES DE LA MARINE

#### I. — *Archives centrales et bibliothèques de Paris*

Je serai d'autant plus bref sur ces établissements que la Commission a été régulièrement tenue au courant de leur progrès.

En ce qui concerne les Archives centrales, nous avons dû remédier tout d'abord au congestionnement du dépôt, qui était l'une des principales raisons du désordre dans lequel nous l'avons trouvé. A cet effet, nous avons mis en dépôt aux Archives nationales la série G, demeurée seule du fonds ancien aux Archives centrales, et 3174 articles du fonds moderne (articles des séries AA et GG et des sous-séries $CC^1$, $CC^2$ et $CC^3$ antérieurs à 1870; articles de même date de la série BB dont le versement avait été omis en 1899; totalité de la sous-série $DD^5$). En acceptant d'abriter ces documents, M. Langlois, directeur des Archives, nous a rendu un service inappréciable.

En outre, on a procédé, avec toute la prudence qui convient, à de nombreuses suppressions de papiers inutiles. 5823 registres ou dossiers ont été minutieusement examinés à cet effet. Ceux d'entre eux qui n'ont pas paru devoir être conservés ont été condamnés avec l'approbation de la Commission.

Enfin, 4.282 articles, trouvés en désordre dans le dépôt ou versés par les services, ont été classés et inventoriés.

Le classement et le répertoire numérique des séries $DD^1$ (constructions navales), $DD^2$ (travaux hydrauliques) et $DD^3$ (services administratifs), ont d'autre part, été entrepris. Malheureusement, ces travaux ont été suspendus en raison du départ de deux des trois officiers qui étaient détachés en mission aux Archives centrales, M. le capitaine de frégate Ruffi de Pontevèz, désigné pour le commandement de la station navale de Terre-Neuve et d'Islande, et M. le capitaine de frégate Thomazi, qui vient de prendre sa retraite. M. le capitaine de frégate Cornillat reste seul attaché aux Archives centrales, où il rend, d'ailleurs, les plus éminents services.

Le cadre de classement des Archives centrales adopté en 1887 et maintenu en 1915 n'a pu être modifié qu'en partie, bien qu'il

soit beaucoup trop systématique. La raison en est que les premières séries du dépôt (AA, BB, CC[1] à CC[3]) ont toutes été classées d'assez longue date. Elles ont même été l'objet, il y a deux ans, d'un très remarquable inventaire dû à M. Léon Le Grand, conservateur-adjoint aux Archives nationales. A moins de reprendre à pied d'œuvre tout ce travail, à quoi il ne fallait pas songer, et de modifier des cotes dont quelques-unes figurent déjà à titre de référence dans des ouvrages imprimés, il était donc impossible de se défaire du cadre de 1887. C'est pourquoi on l'a laissé subsister dans ses grandes lignes, quelles que soient les difficultés qu'on éprouve à le mettre en harmonie avec le principe de provenance, hors duquel il n'est point de salut en matière d'archives.

Les bibliothèques de Paris ont été reconstituées selon le plan conçu par M. le capitaine de frégate Castex. Les 40000 volumes de la bibliothèque de la rue Royale, précipités, pendant la guerre, dans le sous-sol de l'immeuble des services détachés, en ont été retirés. Ils constituent maintenant la Bibliothèque historique de la marine (avenue Octave-Gréard, 3), qui fonctionne comme bibliothèque de l'École supérieure de marine. Les volumes demeurés rue Royale y forment une bibliothèque administrative et technique à l'usage de l'état-major général et des bureaux de l'administration centrale. Enfin la bibliothèque du Service hydrographique (ancien dépôt des cartes et plans, rue de l'Université, 13) sera désormais composée spécialement d'ouvrages relatifs aux sciences physiques, géographiques et nautiques. Les échanges se poursuivent entre les trois bibliothèques pour parfaire leur spécialisation conformément à ce plan.

## *II. — Archives générales des arrondissements maritimes et bibliothèques des ports*

Il me semble utile de faire connaître en premier lieu à la Commission la situation actuelle du Service « Archives et Bibliothèques » de chacun de nos ports.

### § 1er. — Cherbourg

Faute de local, les Archives du 1er arrondissement n'existaient pas lorsque fut créé le Service historique de l'état-major géné-

ral. J'ai obtenu du préfet maritime un local et deux annexes. L'ensemble est tout à fait convenable et si vaste qu'il serait possible d'y loger, me semble-t-il, non seulement les archives du port chef-lieu, mais encore la partie la plus intéressante des archives des directions et quartiers d'inscription maritime de l'arrondissement; il n'est pas besoin d'insister sur l'intérêt qu'il y aurait à mettre à l'abri de tout accident des documents aussi précieux que ceux qui composent les séries anciennes des Archives de Dunkerque, du Havre, de Honfleur, de Fécamp, etc.

Malheureusement, en raison de la modicité des traitements alloués aux archivistes d'arrondissement, aucune candidature d'archiviste-paléographe ne s'est produite jusqu'à présent pour Cherbourg. Il est possible que cette création si utile se trouve par là indéfiniment retardée.

### § 2. — Brest

La bibliothèque principale du port fonctionne convenablement. La nomination d'un archiviste jeune, actif et plein de zèle, et l'attribution aux Archives d'un local suffisant vont faire de ce dépôt, très négligé jusqu'à présent, l'un des mieux ordonnés et des plus riches de la marine.

La bibliothèque est tenue dès maintenant d'une manière très satisfaisante.

### § 3. — Lorient

Ici, j'ai trouvé bibliothèques et archives complètement embouteillées. J'ai obtenu de la préfecture, pour la bibliothèque, une annexe qui va donner de l'air à cet établissement. Quant aux Archives, elles vont occuper deux vastes locaux qui leur permettront de recevoir les très nombreux documents demeurés dans les services.

Le versement de ces documents, que j'ai demandé avec instance au cours de mon inspection, vient de commencer. La préfecture maritime, qui détenait encore lors de mon passage dans le port toutes les lettres au ministre depuis l'an VI et les dépêches du ministre depuis 1812, les a déjà envoyées aux Archives.

Au cas où le remplacement de l'archiviste actuel deviendrait nécessaire, il y aurait le plus grand intérêt à mettre un archi-

viste-paléographe à la tête de ce dépôt, qui possède le beau fonds de la Compagnie des Indes, et où les versements trés considérables qui vont être effectués nécessiteront la présence d'un fonctionnaire compétent et actif.

La bibliothèque est parfaitement tenue par un conservateur des plus laborieux et encore fort alerte en dépit de son âge.

### § 4. — Rochefort

Les arrondissements de Rochefort et de Brest sont actuellement les seuls dont l'archiviste provienne de l'École des Chartes. Le dépôt de Rochefort fut même le premier à avoir à sa tête un archiviste-paléographe, ce poste ayant été sollicité dès l'hiver dernier par M. Roussier.

Cet archiviste, qui a pris possession de ses fonctions le 1er mars dernier, a mis au point les travaux de classement et d'inventaires, auxquels son prédécesseur, M. le commandant Lemoine, avait procédé avec beaucoup de zèle et de sagacité. Les deux tiers environ des articles du dépôt restant à classer et à inventorier, et un nombre considérable de documents n'ayant pas encore été versés par les services, la tâche qui incombe à M. Roussier est très considérable. Il s'y consacre avec activité. Il a entrepris, d'après les instructions qu'il a reçues du Service historique, des répertoires numériques des divers fonds en commençant par les plus anciens. Il obtient des services des versements assez importants pour qu'il redoute dès maintenant l'encombrement de son dépôt. Les Archives devront donc, l'année prochaine, être pourvues d'une annexe. J'étudierai cette question au cours de ma prochaine inspection.

La bibliothèque fonctionne d'une façon satisfaisante sous la direction de M. Roussier. L'éclairage électrique vient d'y être installé, ce qui permettra de prolonger les séances pendant la mauvaise saison.

### § 5. — Toulon

Les Archives de l'arrondissement occupent un petit bâtiment et un vaste grenier assez éloignés l'un de l'autre. Aucun moyen pour le moment de remédier à cet inconvénient, car il n'existe pas dans l'arsenal de local vacant qui puisse recevoir la totalité

des articles. Du moins l'espace affecté au dépôt est-il considérable. Il n'était utilisé qu'en partie, mais des étagères qui permettront de loger plusieurs milliers d'articles sont en cours d'installation. On pourra alors exiger des services les très gros versements qui leur restent à effectuer.

L'archiviste actuel, M. Verron, a classé et inventorié une grande partie des documents. Mais, procédant sans préparation ni direction technique, il a nécessairement accompli cette tâche considérable sans beaucoup de méthode. Il a reçu récemment, sur le classement et la confection des inventaires, des instructions écrites et verbales qui le mettront en mesure de produire dorénavant des travaux utiles et même dignes de l'impression.

La bibliothèque principale du port, très fréquentée, est aux mains d'un conservateur extrêmement zélé, M. le capitaine de vaisseau en retraite Rey. Elle fonctionne parfaitement.

## § 6. — Conclusion

La situation des bibliothèques est dans l'ensemble satisfaisante. Elles ne souffrent plus du défaut de place, qui, il y a quelques mois encore, entravait le fonctionnement de la plupart d'entre elles. Ce résultat a été obtenu par un échenillage, d'ailleurs très prudent, par l'adoption d'un nouveau système de classement basé sur le format des volumes, enfin par des mesures locales et de circonstance, telles que les conseils que j'ai donnés sur place à certains conservateurs en vue d'une meilleure utilisation des tablettes, l'annexe que j'ai obtenue du préfet maritime du III[e] arrondissement pour la bibliothèque de Lorient, etc.

Les catalogues, inspirés du vieux cadre de classement Bajot, étaient tellement encombrés dans certaines de leurs subdivisions que leur maniement devenait très difficile. Ils seront remplacés par un catalogue alphabétique de noms d'auteurs tenu sur fiches et un catalogue méthodique conforme à l'état présent de la science.

Une réserve vient d'être constituée dans chaque bibliothèque en vue de protéger spécialement les ouvrages précieux.

*
* *

La situation des Archives des cinq arrondissements est encore loin d'être aussi satisfaisante que celle des bibliothèques. Pourtant elle s'est déjà améliorée avec une rapidité que des difficultés de toute nature ne permettaient guère d'espérer.

A l'époque où fut constitué le Service historique de l'état-major général, l'organisation des Archives des ports était entachée d'un certain nombre de vices, qui sont loin, il faut bien le dire, d'avoir complètement disparu.

Leur installation matérielle était extrêmement défectueuse. En moyenne, les archivistes ne disposaient pas du quart de la place qui eût été nécessaire pour loger tous les documents que les services devaient leur verser. A ce point de vue, une comparaison pénible s'impose à l'esprit de quiconque visite les Archives et les bibliothèques de nos ports. Ces dernières, aménagées pour la plupart sous la monarchie de Juillet ou le second Empire, ont été installées dans des locaux spacieux et bien éclairés, et pourvues sans parcimonie du mobilier nécessaire à des établissements de ce genre; leurs salles de lecture sont commodes et agréables. Les archives, au contraire, dont la création remonte à 1908, occupent, à l'exception de celles de Rochefort, des locaux beaucoup trop exigus ou sordidement aménagés.

Les conservateurs des Archives des ports, dont l'emploi avait été créé également en 1908, étaient recrutés théoriquement parmi des officiers ou fonctionnaires de la marine en retraite. Une indemnité annuelle de 720 francs leur était attribuée. En raison du chiffre ridicule de cette rémunération et de la tâche considérable et ingrate qui était offerte aux candidats, ceux-ci étaient nécessairement peu nombreux. On était obligé, le plus souvent, de nommer à ces emplois, non pas d'anciens officiers de vaisseau, mais des commis d'administration ou des fourriers en retraite. En dépit de leur bonne volonté, ces fonctionnaires n'avaient ni les connaissances générales ni la préparation technique nécessaires à leurs fonctions. Dénués en outre de toute

direction technique, ils travaillaient à tâtons. Les classements et inventaires qui leur sont dus seront tous à retoucher et le plus souvent même à refaire, à l'exception de ceux qu'a laissés M. le commandant Lemoine [1].

Ces observations ne peuvent pas faire oublier, d'ailleurs, le zèle qu'ont déployé presque tous ces fonctionnaires. Ils ont consacré à l'aménagement de leurs dépôts des efforts qui méritaient un meilleur résultat et dont il convient d'autant plus de les féliciter qu'ils étaient rétribués, comme on l'a vu, par une indemnité absolument dérisoire.

Ces archivistes improvisés n'inspiraient pas confiance aux services des arsenaux. En dépit des dépêches ministérielles les plus impératives, les directeurs refusaient donc de verser aux Archives du port les documents de leurs bureaux. Ils craignaient, au cas où ils eussent eu besoin d'une pièce versée aux Archives, de ne pouvoir la retrouver dans le galetas poussiéreux où un vieillard abandonné classait sans beaucoup de méthode quelques paperasses à leur sentiment nulles et indifférentes.

On sait combien le particularisme des bureaux de l'administration française est fortifié dans la marine par le principe de l'autonomie des services. Une des manifestations les plus curieuses de cet état d'esprit, c'est cette résistance que les directeurs locaux opposent aux règlements qui leur prescrivent de verser leurs archives anciennes aux dépôts généraux des arrondissements. Comme à des papiers de famille, ils s'attachent à ces titres qui établissent l'antiquité et, pour ainsi dire, la noblesse de leur administration. Les conservateurs des Archives des ports étaient bien peu armés pour imposer à ces puissants fonctionnaires le respect des règlements. Timorés, habitués

1. Cette situation a eu du moins l'avantage de permettre l'adoption d'un cadre de classement plus rationnel que celui que les Archives des ports avaient reçu en 1889. C'est ce qui a été fait. Le nouveau cadre de classement des Archives des arrondissements maritimes, qu'on trouvera annexé au présent rapport, a été conçu en vue de l'application exclusive du principe de respect des fonds. Par une conséquence indirecte de l'abandon dans lequel elles ont été laissées jusqu'à nos jours, les Archives locales de la marine se trouvent ainsi être les seuls établissements français de ce genre qui disposent d'un cadre de classement strictement conforme à ce principe fondamental.

par leur long service dans des emplois subalternes à la subordination et à l'effacement [1], ils n'osaient entreprendre une lutte vraiment inégale.

Les directions conservaient donc leurs archives. Les inconvénients de cet état de choses étaient nombreux. Les documents anciens de ces dépôts particuliers n'étaient pas inventoriés et demeuraient totalement inconnus des historiens. De temps en temps, ayant besoin de place, les directions faisaient parmi eux des coupes sombres, de telle sorte que des services qui devraient avoir des fonds anciens très riches n'en ont conservé que de rares épaves. Enfin, chacun de ces dépôts particuliers était confié à un ou plusieurs agents qui travaillaient le plus souvent sans beaucoup de méthode. La besogne dispersée et mal ordonnée de ce personnel relativement nombreux eût été effectuée à beaucoup moins de frais et avec l'assistance d'un ou deux employés seulement par un archiviste actif et centralisant dans un local unique toutes les archives du port.

*
* *

La Commission entrevoit, d'après les lignes qui précèdent, les mesures susceptibles de remettre à flot les Archives locales de la marine. Elles peuvent être précisées comme il suit :

1° Confier ces dépôts à un personnel compétent, c'est-à-dire à des archivistes-paléographes, comme l'exige d'ailleurs l'art. 6 du décret du 19 juillet 1919 portant constitution du Service historique de la marine ;

2° Remédier à l'insuffisance des locaux ;

1. Ceci peut être illustré par un petit fait récent. Une lettre personnelle que j'ai adressée à l'un de ces archivistes encore en fonctions et dont l'adresse était ainsi libellée : « M. X..., archiviste du nᵉ arrondissement à l'Arsenal, à Y... », a mis huit jours à lui parvenir. Il avait fallu tout ce temps aux employés de la poste pour découvrir dans l'arsenal l'archiviste de l'arrondissement. Et l'enveloppe de ma lettre, qu'il m'a envoyée pour excuser le retard de sa réponse, portait : « Inconnu aux constructions navales, inconnu au • dépôt, etc... » Inconnu dans tout l'arsenal, un fonctionnaire dont l'une des attributions essentielles est de le parcourir fréquemment, en quête des documents qui ont leur place dans son dépôt !

3o Stimuler le personnel, l'intéresser à sa tâche, le tenir en haleine par l'envoi de notes de service, des consultations techniques et surtout par des inspections.

Voyons ce qui a été fait en ce qui concerne chacun de ces points :

Je viens de rappeler que l'art. 6 du décret du 19 juillet 1919 exigeait le diplôme d'archiviste-paléographe des candidats aux emplois d'archivistes d'arrondissement.

Mais les traitements alloués aux titulaires de ces postes étaient de 6000 francs, traitement de début, à 7500, traitement supérieur. 6000 francs, c'est le traitement d'un brigadier facteur de 3e classe; 7500, c'est ce que touche un secrétaire d'inspection académique de la 6e et dernière classe! Croit-on que la perspective de recevoir ces appointements dérisoires après trente ans de service soit capable de séduire des jeunes gens conscients de leur valeur scientifique, au sortir d'une école dont seize anciens élèves sont à l'heure actuelle membres de l'Institut et trente et un professent à la Sorbonne, au Collège de France et dans nos autres établissements d'enseignement supérieur?

Je sais bien que, depuis un certain nombre d'années, on a pris l'habitude de considérer que les jeunes gens qui embrassent la carrière des archives et bibliothèques se vouent délibérément à la misère. Pourtant, un effort considérable a été fait récemment pour relever la situation matérielle du personnel de ces établissements. Les archivistes départementaux, dont la situation est tout à fait comparable à celle des archivistes de nos ports, reçoivent des traitements de début dont la moyenne peut être fixée à 10400 francs, depuis la dernière session des Conseils généraux. La moyenne de leur traitement supérieur est de 14000 francs, et un projet de loi, qui est en instance devant le Parlement et dont le vote est certain, de l'avis de tous, leur accorde un traitement de l'État de 7000 à 16000 francs [1], auquel s'ajouteront dans bien des cas des avantages supplémentaires alloués par les départements. Si l'on considère, d'autre part, que

1. Ce projet de loi a été voté le 11 mai 1921.

les cadres des autres administrations d'archives et bibliothèques sont très incomplets, malgré les améliorations pécuniaires dont leur personnel a été l'objet, il peut paraître surprenant qu'il se soit trouvé un seul archiviste-paléographe pour accepter un emploi dans nos ports. C'est néanmoins ce qui s'est produit. Deux de nos dépôts de province sont même dirigés à l'heure actuelle, comme on vient de le voir, par d'anciens élèves de l'École des Chartes. C'est le résultat des efforts de M. Langlois, directeur des Archives, du chef du Service historique de la marine et du personnel de la branche archives et bibliothèques de ce service. C'est aussi l'indice du prestige et de l'attrait qu'exerce notre marine sur la classe intellectuelle.

Au reste, on peut espérer que la situation pécuniaire des archivistes d'arrondissement sera améliorée incessamment : un projet de décret, qui va être soumis à la signature du ministre, prévoit, en effet, le relèvement de leur traitement, qui serait à l'avenir de 8000 francs (traitement de début) à 16000 francs (traitement supérieur).

Si cette mesure indispensable est prise, le recrutement des archivistes des arrondissements maritimes deviendra d'autant plus facile que la situation morale de ces fonctionnaires n'est pas dénuée d'avantages. Ils sont, en effet, investis de la direction technique du service (Archives et Bibliothèques) de leur arrondissement; comme tels, ils ont à conseiller et à guider les conservateurs des bibliothèques principales des ports, qui sont pour la plupart des officiers supérieurs de la marine en retraite; ils inspectent les archives particulières des unités et services de la marine militaire, à la mer et à terre, et l'on peut espérer qu'ils recevront des attributions analogues en ce qui concerne les archives de la marine marchande. Ils sont donc chefs de service, et ce poste est fait pour tenter de jeunes érudits ayant le goût de l'activité et de l'initiative.

La question des locaux est également capitale. Il y a quelques mois, voici comment elle se présentait :

1° *Cherbourg*, pas de local.

2° *Brest*, local bien situé, bien éclairé, mais à peine suffisant

pour recevoir le tiers, sinon le quart des archives dont le versement peut être obtenu dans un délai de quelques mois.

3° *Lorient*, local trop petit, tout à fait congestionné par l'invasion des volumes de la bibliothèque, elle-même trop à l'étroit.

4° *Rochefort*, locaux satisfaisants.

5° *Toulon*, locaux assez vastes, mais en partie inutilisés, faute d'aménagement.

Or, à l'heure actuelle, les dépôts disposent partout de locaux, sinon toujours très commodes, du moins assez vastes pour suffire au logement des séries actuelles et des documents beaucoup plus nombreux qui vont être versés par les services.

Enfin, les conservateurs d'archives de l'ancienne organisation qui ont été maintenus en fonctions par suite de la carence des archivistes-paléographes apportent à l'accomplissement de leur tâche une activité nouvelle depuis qu'ils reçoivent de Paris en abondance des instructions et des conseils techniques. Il en est de même, d'ailleurs, des bibliothécaires. J'en trouve la preuve dans le zèle avec lequel tous ces fonctionnaires appliquent nos circulaires et notes de services, les consultations qu'ils nous demandent fréquemment par écrit, et peut-être plus encore dans les questions qu'ils posent verbalement et les nombreux problèmes techniques dont ils provoquent la solution au cours des inspections. Sans aucun doute, ils comprennent mieux l'élément scientifique de leur service et exercent leurs fonctions avec plus de goût et d'entrain que par le passé, pour le plus grand bien des collections qui leur ont été confiées.

## B. — INSPECTION DES ARCHIVES GÉNÉRALES DU 2e ARRONDISSEMENT ET DE LA BIBLIOTHÈQUE PRINCIPALE DU PORT DE BREST

### *I. — Archives générales du IIe arrondissement*

#### § Ier. — Locaux

Le dépôt est établi au rez de-chaussée d'un immeuble dont le premier étage est occupé par le tribunal maritime, rue de la

Voûte. Ce local est clair, bien aéré, et présente le double avantage d'avoir accès directement sur la ville et d'être voisin de la bibliothèque. Malheureusement si les Archives actuelles, absolument squelettiques, ne l'occupent pas entièrement, il est beaucoup trop exigu pour recevoir les versements que les services ont encore à effectuer, et qui sont, on le verra plus loin, très considérables. Les versements du seul service de l'Intendance, qui possède des documents plus nombreux et plus volumineux que les Archives genérales elles-mêmes, suffiront à garnir complètement ce local. Il faut donc de toute nécessité que le dépôt dispose d'un plus vaste emplacement. Après avoir parcouru l'arsenal, j'ai envisagé deux solutions de ce problème :

La première consisterait à conserver le local actuel, mais en lui donnant pour annexes : 1° une pièce située dans son voisinage immédiat et qui abrite les Archives de l'escadre du Nord (annexe n° 1) ; 2° deux salles spacieuses, mais sombres et infestées de rats, qui se trouvent au rez-de-chaussée de l'ancienne école d'hydrographie et servent actuellement de dépôt d'archives au service de la solde (annexe n° 2) ; 3° l'ancien local des Archives du port, situé dans les combles du même immeuble (annexe n° 3).

Cette solution a l'avantage de ne donner lieu à aucune difficulté. En effet, les annexes n<sup>os</sup> 1 et 3, n'étant détenues ni convoitées par aucun service, seraient affectées aux Archives sans la moindre opposition. Le directeur de l'Intendance consent à nous céder l'annexe n° 2. Enfin, les annexes 2 et 3 sont pourvues d'étagères. Le directeur de l'Intendance m'a promis que les Archives recevraient celles de l'annexe n° 2 en même temps que les documents qu'elles supportent. Quant à celles de l'ancien dépôt d'archives, il nous serait facile de nous les approprier puisqu'elles sont *res nullius*. Il n'y aurait d'autres frais d'aménagement à prévoir que ceux que nécessiteraient de légères réparations à la toiture de l'annexe n° 3.

Mais, dans cette combinaison, les documents seraient répartis entre quatre locaux qui, sans être très éloignés les uns des autres, communiquent malaisément. Pour aller du local actuel à l'annexe n° 3, il faudrait gagner la grand'rue Pasteur par la rue

de la Voûte, entrer dans l'arsenal, contourner le bassin Tourville et monter les trois étages de l'école d'hydrographie. L'archiviste et ses gardiens emploieraient en allées et venues le plus clair de leur temps. C'est pourquoi j'ai envisagé une deuxième solution :

L'ancien bagne de Brest, construit en 1750, après la suppression de l'arsenal des galères de Marseille, est une vaste et robuste construction qui a gardé du séjour de la chiourme les plus curieux souvenirs. Il se compose de deux ailes, qui sont séparées l'une de l'autre par un pavillon central et dont chacune est flanquée à son extrémité d'un autre pavillon. Il comporte un rez-de-chaussée, un étage et des combles. Son aile nord avait été affectée par une décision ministérielle de juillet 1919 au service de santé, qui en disposait déjà pendant la guerre, et le réservait depuis lors pour le convertir en un hôpital au cas d'une épidémie ou de toute autre calamité publique.

Il n'était pas besoin d'une longue inspection pour me convaincre que le seul rez-de-chaussée de cette aile, formé d'un immense vaisseau de 95 mètres de longueur sur 14 de largeur, constituerait un incomparable dépôt d'archives. Il eût été possible d'y loger quelque 3000 mètres cubes de papier. Comme il avait servi d'hôpital pendant la guerre, ses murs comme son sol étaient d'une propreté irréprochable. En y transportant les étagères du local de la rue de la Voûte, des anciennes Archives du port et du dépôt du service de la solde, on pouvait l'occuper sans qu'il en coûtât un sou au budget.

On vient de voir que ce magnifique local était dévolu au service de santé. Je trouvai d'abord le directeur de ce service et le médecin chef de l'hôpital déterminés à le conserver envers et contre tous. Gens amis de la science, ils se laissèrent fléchir néanmoins en considération de l'intérêt que présente l'organisation d'un dépôt d'archives très précieux pour notre histoire maritime. J'obtins donc leur renonciation à ce commode et spacieux local.

Malheureusement, la direction des constructions navales le convoitait également. Elle l'avait demandé au service de santé quelques semaines auparavant, mais en vain. Ayant appris par

la rumeur du port que cette direction voulait bien le céder, elle entra immédiatement en campagne pour que cette renonciation tournât à son profit. Aussi, le préfet maritime ayant réuni, quelques jours après mon départ et comme suite à une note que j'avais adressée au chef d'état-major, une commission destinée à étudier la question, la direction des constructions navales en obtint des propositions favorables à ses prétentions.

Toutefois, mes efforts n'avaient pas été inutiles. En effet, la commission proposa d'affecter aux Archives le pavillon sud du bagne en compensation de la magnifique salle qui nous échappait, et le 2 septembre 1920, le préfet maritime prit une décision dans ce sens. Ce pavillon est d'une contenance sensiblement inférieure à celle du local que j'avais demandé, mais il est encore deux fois plus vaste que le dépôt actuel. Il est malheureusement en mauvais état, et les travaux hydrauliques estiment à 8500 francs la dépense nécessaire pour l'aménager. Les difficultés budgétaires actuelles ajourneront certainement beaucoup l'époque où les Archives pourront s'y transporter. En attendant, l'archiviste dispose du local actuel et des annexes que j'ai obtenues et il pourra y commencer ses travaux de classement et d'inventaire.

Dès l'aménagement du pavillon sud, les Archives y seront transférées. Le local de la rue de la Voûte restera affecté au service des Archives et constituera pour le nouveau dépôt une excellente annexe.

## § *II. — Composition du Dépôt*

La préfecture maritime, la majorité générale et la direction de l'intendance sont seules à avoir effectué des versements de quelque importance. Encore, la direction et les quatre services de l'Intendance conservent-ils à eux seuls, comme on le verra plus loin, une masse de documents plus considérable que le dépôt entier d'archives générales de l'arrondissement.

La préfecture maritime est représentée par 2087 articles, la majorité générale par un peu plus d'un millier, dont 992 journaux de bord. L'intendance a versé le fond des chiourmes

(381 articles), 876 volumes provenant du service de la solde et près de 500 articles d'origine diverse.

Les fonds des directions de travaux sont composés comme il suit :

Travaux hydrauliques, 93 cartons et 61 rouleaux.

Constructions navales, 38 cartons, et c'est tout.

Au total, le dépôt se compose actuellement d'environ 4000 articles.

### § *III. — Classement et Inventaire*

Le classement des documents du dépôt est à peine ébauché. Les quelques inventaires qui ont été rédigés jusqu'à ce jour sont insuffisants à tous points de vue et complètement à reprendre. Il convient de remarquer que l'inventaire que possèdent les Archives centrales ($BB^8$ 454), et qui paraît avoir été rédigé en 1890, donne simplement le résultat d'une reconnaissance des Archives particulières des services. Il est, d'ailleurs, beaucoup trop sommaire et tout à fait médiocre.

Il n'est donc pas un article du dépôt actuel ni un registre ou carton demeuré dans les Archives particulières des services que le nouvel archiviste, M. Prigent, n'ait à classer ou inventorier. On voit que la tâche qui lui incombe est immense. Intelligent et laborieux comme il est, la commission peut avoir la certitude qu'il la mènera à bonne fin.

Il commencera par rédiger des répertoires numériques, en commençant par les fonds les plus anciens. Son inexpérience, bien naturelle puisqu'il n'est pas encore sorti de l'École des Chartes, exigeait qu'il reçût verbalement ou par écrit des instructions complètes et précises. Elles ne lui ont pas été ménagées.

### § *IV. — Versements à effectuer par les services*

Une rapide reconnaissance des archives particulières des services m'a permis de constater que, lorsque les versements réglementaires auront été effectués, l'importance du dépôt se trouvera environ triplée. Voici le résultat de cette petite enquête.

### MAJORITÉ GÉNÉRALE

Son petit local d'archives est très encombré. Elle a correctement versé les documents âgés de plus de vingt ans. Les Archives pourront néanmoins recueillir un assez grand nombre de plans de coques et de machines qu'elle détient encore.

### DIRECTION DE L'INTENDANCE

On sait que les divers services de l'intendance jouissent, pour des raisons historiques, d'une demi-autonomie vis-à-vis de leur direction. Par suite, chacun d'eux se constitue des Archives et les verse directement au dépôt général de l'arrondissement.

Le service de l'intendance a ainsi, à Brest comme dans les autres ports, cinq dépôts d'archives particuliers. Les plus riches sont ceux de la direction et du service de la solde. Celui-ci comporte environ 2000 rôles d'équipages et contrôles. Celui-là se compose essentiellement d'une très belle série de correspondance dont 2324 volumes sont antérieurs à 1890.

Les plus anciens volumes de cette série forment un recueil de la correspondance échangée par l'intendant Desclouzeaux avec le roi et la cour, à partir de 1672. On sait que les ministres et officiers de l'ancien régime considéraient volontiers leur correspondance officielle comme des pièces de leurs archives privées. C'est ainsi que Desclouzeaux conserva par devers lui et fit relier, lorsqu'il était intendant à Brest, les minutes ou expéditions de la correspondance qu'il entretenait avec la cour lorsqu'il était en fonctions au Havre, à Dunkerque, à l'armée navale du duc de Vivonne, dans les mers du Levant, etc. Ces volumes offrent donc un intérêt considérable pour l'histoire générale. M. Servois les a étudiés sommairement dans un rapport publié en 1885 par les soins de la Commission supérieure des Archives. M. Prigent en reprendra l'examen avec attention et y trouvera certainement la matière de travaux historiques intéressants.

La série des lettres de la cour, depuis l'administration de Desclouzeaux jusqu'en 1790, comprend 307 volumes.

La direction de l'intendance se départira sans difficulté de

toutes ses archives antérieures à 1890. Il en est de même du commissaire de la solde, qui cédera en même temps aux Archives générales du port les étagères qui supportent sa très nombreuse série de rôles d'équipages et de contrôles.

### DIRECTION DES CONSTRUCTIONS NAVALES

La plus importante des directions de travaux n'a versé, on l'a vu, que 38 registres aux Archives générales de l'arrondissement.

Je n'ai donc pas manqué de trouver dans son dépôt particulier un grand nombre de documents précieux et relativement anciens. J'y ai relevé en particulier une série de registres tenus par l'ancien service du contrôle pour y consigner les événements, rapports, etc., concernant les constructions navales. Le plus ancien a été ouvert en 1675 et clos en 1685. Les autres se poursuivent sans solution de continuité de 1686 à 1791. La valeur historique de ces documents n'a pas besoin d'être soulignée.

Les lettres de la cour ont été conservées depuis 1775, mais non sans lacunes. Le dépôt possède en outre l'enregistrement *in intenso* de la correspondance au départ de la direction de Brest depuis 1815 et, probablement pour des motifs analogues à ceux qui nous ont valu le recueil Desclouzeaux, les minutes de la correspondance envoyée par le directeur des constructions navales d'Anvers en 1809 et 1810.

### DIRECTION D'ARTILLERIE

Un ordre du préfet maritime ayant rappelé les services à l'exécution des règlements concernant le versement de leurs archives, le directeur d'artillerie lui répondit en ces termes par une note du 7 avril 1920 : « En ce qui concerne les documents antérieurs au 31 décembre 1899, la direction n'en possède plus. »

En dépit d'une affirmation aussi catégorique, j'ai demandé à visiter les archives de cette direction. Je n'ai pas eu à le regretter, car j'y ai trouvé une collection de dépêches ministérielles qui remonte à 1817 et les ordres du préfet depuis 1829.

DIRECTION DES TRAVAUX HYDRAULIQUES

Les archives de cette direction, où l'on conservait des plans d'une valeur inestimable pour l'histoire du port de Brest, ont été incendiées en 1915. Je me suis assuré qu'aucun des rares documents qui subsistent n'est d'âge à rallier les archives de l'arrondissement. Comme, d'autre part, les travaux hydrauliques n'avaient versé à ce dépôt qu'une faible partie de leurs archives, presque tous les documents historiques qui en provenaient ont péri.

ARCHIVES DE L'ESCADRE DU NORD

On les avait entassées dans un local peu éloigné des Archives, où je les ai trouvées dans la plus grande confusion, en partie dévorées par les rats et l'humidité. Personne à ma connaissance ne les avait en charge. J'ai obtenu que le local et son précieux contenu fussent immédiatement cédés aux Archives. Un des premiers soins de M. Prigent sera de mettre ce fonds en ordre.

ARCHIVES DE L'ÉCOLE NAVALE

Les Archives centrales de la marine possèdent une partie de ce fonds, très précieux pour l'histoire et la biographie marititimes. Mais de nombreux documents doivent être demeurés à Brest. Ils ne sont pas conservés à l'École, où je n'ai trouvé qu'un registre des délibérations du conseil d'instruction (1871-1887), qui a été remis séance tenante à M. Prigent. L'école étant en vacances quand je m'y suis présenté, je n'ai pu savoir avec précision où ces archives avaient été déposées. C'est vraisemblablement à l'école des mécaniciens.

Le temps m'ayant fait défaut pour m'en assurer, j'ai donné mission à M. Prigent de rechercher ces documents.

## *II. — Bibliothèque principale du port de Brest*

### § 1er. — *Composition des Collections et Catalogues*

Outre sa belle série de manuscrits, qui comprend en particulier le fonds de l'académie de marine et les diverses collections

Levot, la bibliothèque possède actuellement (31 décembre 1919), 25773 volumes, dont un grand nombre d'ouvrages rares et précieux.

Le catalogue méthodique, établi sur registres d'après le classement de l'ancien catalogue Bajot, est complètement engorgé, comme ceux des bibliothèques principales des autres ports. Les recherches y sont par suite très difficiles. Il est urgent d'adopter un nouveau cadre de classement. C'est ce qui sera fait prochainement, comme le sait la commission.

Le catalogue alphabétique d'auteurs est établi sur fiches. Les notices en ont été rédigées d'une façon beaucoup trop succincte. On y déplore trop souvent l'absence de ces indications bibliographiques qui procurent instantanément au lecteur une notion de la valeur des ouvrages. J'en ai fait comprendre l'utilité à M. Cadiou, qui, étant en fonctions depuis quelques mois seulement, n'a pu acquérir encore toutes les habitudes d'esprit nécessaires à un bibliothécaire. En suivant les conseils techniques de M. Prigent et en s'inspirant des *Règles et Usages* de M. Mortet, que j'ai fait envoyer dans tous les ports et dont je recommande instamment la lecture à MM. les conservateurs, M. Cadiou va faire de ce catalogue encore très incomplet un instrument de travail tout à fait digne de sa belle bibliothèque.

En exécution de la dépêche ministérielle du 2 juin dernier, une réserve a été constituée où tous les ouvrages précieux de la bibliothèque ont déjà été classés. C'est une preuve entre beaucoup du zèle avec lequel M. Cadiou s'acquitte de ses fonctions.

### § 2. — *Fréquentation de la Bibliothèque*

Les rapports très abondants et très précieux de M. Cadiou nous apprennent que la fréquentation de la bibliothèque est en progrès constant. Le nombre des lecteurs, qui avait été de 3878 en 1918, est passé l'année suivante à 5094. Il sera peu éloigné de 7000 en 1920, car il atteint 4532 pour les huit premiers mois de cette année, contre 3025 pour la même période de 1919. Il aura donc presque doublé en deux ans.

La moyenne journalière, qui était de 12,1 en janvier 1918, est passée à 14,1 en janvier 1919 et à 21,5 en janvier 1920. Elle était

encore de 18,2 en août dernier, c'est-à-dire au cœur même de la période des vacances.

L'augmentation du nombre des présences est surtout considérable dans le corps des officiers de vaisseaux (1275 contre 859 en 1918), ceux des ingénieurs (346 contre 259) et des officiers mécaniciens (437 contre 169), le commissariat (406 contre 284), le corps de santé (397 contre 287) et chez les agents techniques (455 contre 272).

Pour stimuler la curiosité du personnel du port, j'ai demandé à M. Cadiou d'adresser tous les trois mois aux chefs de services une liste des dernières acquisitions, ce qui se fait déjà dans nos autres bibliothèques.

Paris, le 8 octobre 1920.

*Le Chef du Service des Archives et Bibliothèques de la Marine,*

Charles BRAIBANT.

# APPENDICE

## CADRE DE CLASSEMENT

### des Archives Générales des Arrondissements Maritimes

| DÉSIGNATION DES SÉRIES | Unités et services correspondants dans l'organisation actuelle |
|---|---|
| A. — *Commandement de la marine dans les ports militaires. — Arrondissements maritimes.* Organisation et direction générales. | État-major de l'arrondissement et petits services en dépendant (communications, observatoire, cartes et plans, etc.). |
| B. — *Défense des côtes.* Organisation générale, commandement, opérations. | Services O. D. |
| C. — *Forces navales.* Bâtiments, unités, formations, etc., dépendant de l'arrondissement ou y désarmant.<br>1 C. — Rôles d'équipages.<br>2 C. — Journaux de bord. | Forces navales, unités, formations, etc. |
| D. — *Ports et arsenaux.* Organisation générale, commandement des ports et arsenaux et services en dépendant. | Majorité générale. |
| E. — *Services administratifs.* | Intendance maritime. |
| F. — *Services sanitaires.* | Service de santé. |
| G. — *Constructions navales.* | Constructions navales. |

| DÉSIGNATION DES SÉRIES | Unités et services correspondants dans l'organisation actuelle |
|---|---|
| H. — *Artillerie.* | Artillerie navale. |
| I. — *Armes sous-marines.* Torpilles, mines, etc. | Constructions navales. |
| J. — *Matériel aéronautique.* | » |
| K. — *Travaux hydrauliques et bâtiments civils.* | Travaux hydrauliques. |
| L. — *Contrôle de l'administration de la marine.* | Contrôle résident. |
| M. — *Personnel.* Instruction des états-majors et des équipages. | Divers. |
| N. — *Troupes de la marine.* | Id. |
| O. — *Institutions de répression.* Justice maritime. — Prisons. — Chiourmes. | Id. |
| P. — *Navigation commerciale et recrutement des équipages.* Classes, sièges d'amirauté, inscription maritime, marine marchande, pêches. | Inscription maritime. |
| Q. — *Invalides et prises.* | Inscription maritime, Trésorerie des Invalides. |
| R. — *Colonies. — Pays étrangers. — Consulats.* | Divers. |
| S. — *Fonds, collections et documents divers.* | |

# UN POINT

## DE LA

# BIBLIOGRAPHIE DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU [1]

Au cours de recherches que j'avais entreprises sur un thème très fréquent du folk-lore oriental : l'oiseau ravisseur, le hasard m'a conduit sur un terrain tout nouveau pour moi, et m'a fait découvrir une particularité qui a, je crois, échappé jusqu'ici aux bibliographes de Jean-Jacques Rousseau.

Le thème en question roule sur l'enlèvement d'un objet précieux par un oiseau quelconque, aigle, milan, oie, canard, pie, etc. La recherche de l'objet volé entraîne des péripéties très diverses. Le plus ancien exemple attesté est originaire d'Égypte : c'est la légende de Rhodopis, dont la pantoufle est enlevée par un aigle, qui la laisse tomber devant le Pharaon. Celui-ci veut retrouver la propriétaire de la pantoufle et, l'ayant retrouvée, l'épouse [2].

Mais la variante la plus fréquente est dans l'ignorance où l'on est d'abord de l'auteur du vol. Un innocent est accusé, condamné, puis son innocence est reconnue, quelquefois trop tard. L'exemple le plus anciennement attesté paraît être d'origine bonddhique. On le trouve dans le *Tripitaka* chinois, traduction de textes indiens divers [3]. C'est à cette variante que se rattache

1. Communication faite à la Société française de Bibliographie, le 11 février 1921.

2. Strabon, *Geographica*, XVII, ch. 1 (808); éd. Didot, Paris, 1853, p. 656-657. A. Lang l'attribue à tort à Hérodote (sans autre référence) dans son Introduction au livre de Cox sur Cendrillon : *Cinderella*, Londres, 1893 (*Folk-Lore Society*, XXXI), p. IX.

3. Chavannes, *Cinq cents contes et apologues extraits du* Tripitaka *chinois*, tome III, Paris, 1911, page 210-211. Un perroquet avale une perle ; un men-

la légende bien connue de la pie voleuse. Je fus donc fort surpris d'apprendre qu'au XVIIIe siècle cette légende avait pris un caractère d'historicité, et, en particulier, que Rousseau et Mercier signalaient une « messe de la pie » régulièrement dite dans une église de Paris pour le repos de l'âme d'une servante qui, faussement accusée de vol, avait été condamnée à mort, puis exécutée. Le vol avait été commis par une pie, et c'est dans son nid que furent retrouvés les objets dérobés.

Lequel des deux auteurs précités avait, le premier, signalé le fait? Littré, dans son *Dictionnaire de la langue française*, à l'article : messe, ne citait que Rousseau, premier dialogue. Je retrouvai, en effet, le passage, qui est ainsi conçu : « ... en France, où tout se passe dans le plus effrayant mistère, les faibles sont livrés sans scandale aux vengeances des puissans, et les procédures toujours ignorées du public ou falsifiées pour le tromper restent, ainsi que l'iniquité des juges, dans un secret éternel, à moins que quelque événement extraordinaire ne les en tire.

« C'en est un de cette espèce qui me rappelle chaque jour ces idées à mon réveil. Tous les matins avant le jour la messe de la pie, que j'entends sonner à Saint-Eustache, me semble un avertissement bien solennel à tous les juges... »

Il était évident pour moi que Jean-Jacques Rousseau était le jouet d'une véritable hallucination. Le regretté Lacombe, à qui je parlai de ce texte, fut d'avis qu'il y avait un mélange arbitraire de deux éléments distincts : la légende de la servante innocente, et la chanson populaire de la pie qui, fréquentant l'église, avait appris les répons de la messe. Il me conseilla de me reporter à *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux*. J'y trouvai, en effet, les principales références et appris ainsi qu'il y avait deux autres témoignages, l'un de Sébastien Mercier, l'autre plus moderne, mais signalant une source ancienne. J'y trouvai également la chanson de la pie [1].

diant est accusé et frappé, mais se justifie. Ce conte (n° 420) est tiré d'un recueil compilé en 516. Voir la note *ibid.*, p. 207.

1. Années 1866 à 1869 (III), 451, 525; (IV), 86, 152; (V), 62).

La chanson est signalée par C. L. (IV, 152) et donnée tout au long (V, 62),

Voici le texte de Mercier : « Un bourgeois avait perdu plusieurs fourchettes d'argent ; il en accusa sa servante, porta sa plainte et la livra à la justice. La justice la pendit. Les fourchettes se retrouvèrent six mois après sur un vieux toit derrière un amas de tuiles, où une pie les avoit cachées. On sait que cet oiseau, par un instinct inexplicable, dérobe et amasse des matières d'or et d'argent. On fonda à Saint-Jean-en-Grève une messe annuelle pour le repos de l'âme innocente. L'âme des juges en avoit un plus grand besoin [1]. »

Ce passage se trouve pour la première fois dans l'édition d'Amsterdam de 1782. Dans la première, parue à Hambourg en 1781, il s'était contenté de parler d'une histoire de servante mal pendue. « Accusée faussement de vol par son maître, qui ne pouvait triompher de sa vertu », elle avait été pendue, il y a dix-sept ans environ, dit l'auteur, et il termine par ces mots : « Un livre à faire serait le *Recueil de tous les innocents condamnés* [2]. » Il est clair, d'après cela, que Mercier n'a connu l'histoire de la pie qu'après avoir publié la première édition, et qu'il l'a racontée de façon inexacte, s'il l'a empruntée à Jean-Jacques Rousseau, comme cela me paraît vraisemblable.

Passons au troisième témoignage. Gaudreau dit, dans son his-

par L. C., d'après Jérôme Bugeaud, *Chants populaires de l'Ouest* (Niort), 1866, 2 vol. 8°.

J'ajouterai que quelques couplets en sont reproduits par Gaboriau, *La Corde au Cou*, Paris, 1873, 8°, p. 353 (2° partie, ch. XXIII, fin), et 483-485 (3° partie, ch. III). Bujeaud, éd. de 1865-1866, tome II, page 258, donne ainsi le 6° couplet :

Quand le prêtr' dit : *Dominusse*, (*bis*)
*Vobiscum*, dit l'ageasson,
La pibole,
*Vobiscum*, dit l'ageasson
Pibolon.

Cf. éd. 1895, II, p. 262.

1. *Tableau de Paris. Nouvelle édition corrigée et augmentée, tome III, Amsterdam*, 1782, page 76, chapitre CCXXV, *Messe de la Pie.*

2. *Tableau de Paris. Tome second. A Hambourg... Et se trouve à Neuchâtel...* 1781, p. 111-113. Dans le tome premier, page 286, il est parlé des messes et, page 289, de la Fête-Dieu ; ces deux rubriques répondent, dans l'édition d'Amsterdam 1782, aux chapitres CCXXIV *Messes*, et CCXXVI *la Fête-Dieu*. C'est la preuve du caractère tardif du chapitre CCXXV.

toire de Saint-Eustache [1] : « M. Boblet possède un manuscrit très ancien donnant la liste des messes de fondation de la paroisse Saint-Eustache ; là se trouve mentionnée la fondation d'une messe dite *de la Pie voleuse*, qui devait être célébrée, à 4 heures du matin chaque jour, pour la pauvre servante injustement condamnée, parce qu'on l'avait crue coupable du vol d'un couvert d'argent porté et retrouvé plus tard dans la toiture d'une église. Cette servante s'appelait *Guillemette de l'Arche*, et nous voyons dans la généalogie des Brice une dame de ce même nom de famille. Cette servante était-elle proche parente des Brice ? » L'auteur pose cette question, parce qu'il a décrit à la page précédente la chapelle des Brice, consacrée à sainte Geneviève, dans l'église Saint-Eustache. Elle eut, dit-il, en 1542, pour fondateur Jéhan Brice, dont la veuve, Guillemette de l'Arche, en 1546, accomplit les dernières volontés, en la décorant d'une manière fort remarquable. C'est à cause de la similitude des noms qu'il a eu l'idée de rappeler l'épisode et de dire : « A cette chapelle se relie le souvenir d'un fait historique fort intéressant ». Or, rien absolument ne prouve que le fait soi-disant historique ait un rapport quelconque avec ladite chapelle. Il faudrait pour cela, il me semble, qu'il y ait eu non seulement parenté, mais identité entre la servante et la veuve du fondateur, ce qui, évidemment, est inadmissible.

Dom Beyssac, le savant bénédictin que je rencontrai à la Bibliothèque nationale, dont il classe les livres liturgiques, me déclara que cette messe de la pie lui était tout à fait inconnue, mais voulut bien faire pour moi des recherches aux archives sur cette prétendue fondation à l'église Saint-Eustache. Sa réponse fut négative. Juste à ce moment, M. Léon Mirot publiait une étude sur ces fondations [2], et voulait bien m'en offrir un

1. *Notice descriptive et historique sur l'église et la paroisse Saint-Eustache de Paris... par L. Gaudreau de Saint-Laurent, curé de ladite paroisse.* Paris, Dentu, 1855, page 199.

2. *Un inventaire des fondations de la paroisse Saint-Eustache au XV[e] siècle.* Paris, 1918. Extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, XLV (1918).

exemplaire en me confirmant qu'il n'y avait rien de semblable dans les Archives.

L'abbé V. Dufour, qui a signalé dans l'*Intermédiaire* (III, 525) ce texte de Gaudreau, a déjà remarqué : « Ni Lebeuf ni le *Calendrier historique*, journal des cérémonies qui s'observent à Paris, 1744, ne mentionnent cette messe. » Fr. Lock, qui revient sur la question dans le même recueil (IV, 86), dit que Cocheris, dans ses additions à Lebeuf sur Saint-Eustache, indique aux Archives de l'hôtel de Soubise un état des fondations de messes et donations. « Peut-être, ajoute-t-il, trouverait-on là la date de l'événement. » Je le répète, on ne trouve rien, et le manuscrit *très ancien* dont a parlé l'abbé Gaudreau est, à mon avis, postérieur à 1780, parce qu'il n'est qu'une réminiscence de Jean-Jacques Rousseau agrémentée d'une confusion de noms.

L'auteur d'une autre note dans l'*Intermédiaire* (III, 525), qui signe O. D. et parle d'une édition qu'il aurait faite de Jean-Jacques Rousseau, croit à « la réalité de la *Pie voleuse* ». Il ajoute : « Il est donc assez curieux de la retrouver dans les Sept Vizirs, conte arabe », et il en reproduit la variante. Il y en a bien d'autres exemples chez les auteurs arabes, et j'en ai signalé un dans un texte chinois. C'est, je le répète, un thème de folk-lore très répandu et qui n'a aucun caractère historique.

Mais ce ne sont encore que les à-côté de la question, et j'ai hâte de venir à mon sujet purement bibliographique. Le voici.

Je me suis reporté à la première édition des Dialogues de Rousseau ou plutôt de son premier Dialogue, et grande fut ma surprise, en consultant les deux exemplaires de la Bibliothèque nationale, de constater que le passage de la Messe de la Pie ne s'y trouvait pas !

L'histoire de cette première édition est fort curieuse. Voici ce qu'en dit Beaudoin [1] : « Il fallait que tout fût singulier dans ce livre des *Dialogues*, fruit de quatre années d'un douloureux travail. Jean-Jacques a fait lui-même l'histoire des moyens qu'il tenta pour en assurer la publication. A l'en croire, cela n'était

1. *La vie et les œuvres de Jean-Jacques Rousseau*. Paris, 1891, II, p. 541 et *seq*.

pas chose facile. Entouré d'ennemis, comme il l'était, « frappé « de l'insigne duplicité de Duclos, qu'il avait estimé au point de « lui confier ses *Confessions*, et qui, du plus sacré dépôt de « l'amitié, n'avait fait qu'un instrument d'imposture et de « trahison » ; n'ayant plus personne sur qui il pût compter, il résolut de se confier uniquement à la Providence. Il imagina à cet effet de faire une copie de son ouvrage et d'aller la déposer sur le grand autel de l'église Notre-Dame. ... Le samedi 24 février 1776, sur les deux heures, il se rendit à Notre-Dame. Mais, par suite d'une erreur ou de toute autre cause, il trouva les grilles fermées... et porta son manuscrit à Condillac ; mais il fut peu satisfait de l'accueil qui lui fut fait et eut le pressentiment d'une nouvelle déception. Il se trompait cependant ; Condillac se montra fidéle dépositaire. Il légua le manuscrit à l'abbé de Reyrac, lequel le rendit, avant de mourir, à la famille de Condillac. On se proposait de le publier en 1801 ; mais une autre personne avait pris les devants [1], Rousseau, en effet, avait eu l'occasion de voir aussi un jeune Anglais nommé Brooke Boothby, qu'il avait eu pour voisin à Wooston... Il avait recopié une partie du livre ; il la remit à son jeune ami, lui promettant le reste pour l'année suivante. Brooke Boothby fit paraitre à Londres, en 1780, le premier dialogue, le seul dont il eût reçu le dépôt. »

Voici la description de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale [Ln 27 17966], relié en maroquin rouge aux armes royales de France (8°) :

*Faux titre :* ROUSSEAU | JUGE DE | JEAN JACQUES.

*Titre :* ROUSSEAU | JUGE DE | JEAN JACQUES. | *Barbarus hic ego sum quia non intelligor illis.* | OVID. TRIST. | ——— | DIALOGUE. | ——— | D'après le manuscrit de | M. ROUSSEAU, laissé entre les mains de | M. BROOKE BOOTHBY. | ——— | A LICHFIELD, | CHEZ J. JACKSON, AUX DEPENS DE L'EDITEUR, | ET SE VEND A LONDRES CHEZ DODSLEY, | CADELL, ELMSLEY, ET STRAHAN. | ═══ | MDCCLXXX.

1. [Note de Beaudoin] : Ce manuscrit de Rousseau est actuellement à la bibliothèque de la Chambre des députés.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR, 3 pages non chiffrées. A la 4e page non chiffrée : Qui que vous soyez que le Ciel a fait l'arbitre de cet écrit,...

[Page 1] DU SUJET ET DE LA FORME DE CET ÉCRIT.

[Page 9] ROUSSEAU | JUGE DE | JEAN JACQUES. | DIALOGUE.

*Page 145 :* Suit la copie de la suscription du manuscrit contenant ces trois Dialogues que j'avais résolu de déposer à la seule garde de la Providence sur le grand autel de l'église de Notre-Dame de Paris.

Depôt remis à la Providence....

*Page 247* (*sic* pour 147) [fin du texte].

[Page 148] COPIE DU PROCÈS-VERBAL.

*De l'ouverture du corps de M. J. J. ROUSSEAU.*

*Page 150* [fin du procès-verbal].

[Page 151] : TABLE des MATIÈRES [contient l'énoncé des second et troisième dialogues et la remarque finale] : *Ces deux derniers dialogues ne m'ont pas été confiés.* | *Note de l'Editeur.*

Il existe à la Bibliothèque nationale un autre exemplaire qui n'est pas signalé dans le Catalogue général des imprimés à l'article BOOTHBY (Sir Brooke) [1], comme le premier; mais il est mentionné dans le catalogue spécial de M. Ledos [2] sous la cote : 8° Z 10380 (233[1]). Il ne diffère pas du premier.

C'est page 102 que devrait se trouver le passage sur la messe de la pie, qui figure dans les éditions postérieures de 1782 [3] et les suivantes. Que s'est-il donc passé? Ces dernières ont-elles

1. Tome XVI, Paris, 1903, col. 148.

2. *Catalogue des ouvrages de Rousseau (Jean-Jacques) conservés dans les grandes Bibliothèques de Paris.* Paris, 1912, page 59, n° 758.

3. *Rousseau juge de Jean-Jacques. Dialogues.* Tome premier. Londres. 1782, in-12, pages 167-168; *Collection complète des œuvres de J.-J. Rousseau, citoyen de Genève. Tome vingt-unième. Contenant le Ier et partie du IIe Dialogue de Rousseau Juge de Jean-Jacques.* Genève, 1782, in-8°, page 167; *Œuvres posthumes de Jean-Jacques Rousseau ou recueil de pièces manuscrites, pour servir de supplément aux Editions publiées pendant sa vie.* Tome cinquième. Genève, 1782, in-8°, page 166; *Collection complete des œuvres de J. J. Rousseau, citoyen de Genève. Tome onzième.* Genève, 1782, in-8°, [éd. Dupeyrou], page 114. Sur ces éditions, voir Ledos, *Catalogue*, n°s 32, 35, 39, 60.

été faites sur l'autre manuscrit? Ou bien le manuscrit de Boothby était-il incomplet? Ou l'édition n'a-t-elle reproduit ce manuscrit qu'imparfaitement?

A la fin de son avertissement, l'éditeur ajoute en note : « Depuis que l'impression est finie, le manuscrit original, tout très proprement écrit de la main de M. Rousseau, a été déposé dans le *British Museum* ». Je demandai donc, par l'obligeant intermédiaire de M. de La Roncière, le savant et aimable conservateur des imprimés à la Bibliothèque nationale, si le manuscrit était toujours au *British Museum*, et s'il était bien, sur ce point, conforme à l'édition de Lichfield. La réponse m'apporta une nouvelle surprise. M. Pollard, conservateur des imprimés de la grande Bibliothèque anglaise, me fit communiquer une lettre de M. Herbert, conservateur-adjoint des manuscrits, dont voici les principaux passages : « J'ai devant moi en ce moment *Rousseau Juge de Jean Jacques, Premier Dialogue, d'après le Manuscrit de M. Rousseau, laissé entre les mains de M. Brooke Boothby,* (Lichfield, 1780). Il contient seulement le « Premier Dialogue ».... Le texte est exactement celui du manuscrit (Add. Ms. 4925). Le passage que vous citez se trouve page 222 (non 102, comme il est dit dans votre lettre), exactement comme dans le manuscrit ».

Ainsi il était évident qu'il y avait à Londres une autre édition (de plus de 151 pages), et de l'enquête rapide à laquelle je me livrai, il me parut que personne ne soupçonnait cette double édition. L'édition Furne de 1822-1826, faite d'après Petitain et Musset-Pathay (IV, page 23), contient cette remarque : « C'est, en effet, un Anglais (M. Brooke-Boothby) que Rousseau a choisi pour dépositaire de ce premier dialogue, et qui l'a fait imprimer en 1780, à Lichtfield (*sic*), en Angleterre (in-8° de 150 pages) [1]. »

1. La note est empruntée à la première édition Petitain (cat. Ledos, n° 85), tome XX. Paris, 1820, page 393. Grimm, dans sa *Correspondance littéraire* de juillet 1780 (citée par Beaudoin, II, p. 543, note, où il faut corriger 1783 en 1780), paraît n'avoir connu que l'autre édition que j'appellerai A (voir plus loin). « Il n'existe encore dans Paris qu'un ou deux exemplaires du livre intitulé : Rousseau juge de Jean-Jacques, *dialogues* avec cette épigraphe : *Barbarus*, etc. ». Édition Tourneux, XII, 468. Comment les deux autres dialogues ont-ils été joints au premier dans les quatre éditions de 1782 que j'ai signalées plus haut, et d'après quel manuscrit? C'est ce qu'il m'a été impossible

Malgré cette remarque, le texte diffère sensiblement de celui de l'édition in-8° de 150 (lire : 151) pages. Le catalogue de M. Ledos, n° 758, ne connait également que celle-ci. En revanche, le *British Museum* ne la connait pas.

Il me fallait donc écrire de nouveau.

M. Barclay Squire, conservateur par intérim des Imprimés, à qui j'avais envoyé copie du titre de l'exemplaire de Paris, m'écrivit qu'effectivement les deux exemplaires du *British Museum* en différaient par le titre et par l'adjonction à la page 334 d'une table d'erreurs. Il ajoutait avec raison que, si cette table ne se retrouvait pas dans l'exemplaire de Paris, ce dernier appartenait à une édition postérieure.

Ce point acquis, je me demandai si, par hasard, un des trois autres exemplaires signalés par le catalogue de M. Ledos, en dehors de ceux de la Bibliothèque nationale, ne serait pas de la première. M. Henri Martin, le savant administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, voulut bien m'informer que les deux exemplaires appartenant à cet établissement répondaient à la seconde. Mais je fus plus heureux à la Sorbonne, où, grâce à l'obligeance de M. Barrau-Dihigo, bibliothécaire, je pus constater *de visu* les nombreuses différences des deux textes.

L'exemplaire de la Sorbonne (R. ra 392-8°) présente les particularités suivantes.

La couverture gris-bleu a été conservée sous une demi-reliure moderne très ordinaire. On y lit cet envoi manuscrit : « à Madame | Madame la Comtesse de Grammont, | avec les très respectueux complimens | de | l'Éditeur | Le 23 Juin 1780 ». Il n'est pas douteux que nous avons là l'édition originale ; je la désignerai par A.

*Titre :* ROUSSEAU | JUGE DE | JEAN JACQUES. | DIALOGUES. | *Barbarus hic ego sum quia non intelligor illis* | OVID. TRIST.

de savoir. Ceux qui ont parlé du manuscrit remis à Condillac, comme Bachaumont et Barbier (cités par Beaudoin dans la note précitée), ignorent ce que contenait ce manuscrit ; je m'en suis assuré en lisant les articles du *Journal de Paris*, auxquels Barbier fait allusion (10 et 19 janvier et 13 février 1783, pages 40, 77 et 183 ; 28 décembre 1789, page 1699 ; 10 fructidor an VIII).

| ——— | PREMIER DIALOGUE | ——— | D'après le manuscrit de M. ROUSSEAU, | laissé entre les mains de | M. BROOKE-BOOTHBY | ——— A LICHFIELD, | CHEZ J. JACKSON, AUX DÉPENS DE L'ÉDITEUR, | ET SE VEND A LONDRES CHEZ DODSLEY, | CADELL, ELMSLEY, ET STRAHAN. | ═════ | MDCCLXXX.

Suivent cinq feuillets non chiffrés contenant l'avertissement de l'éditeur et une table des matières avec l'annonce des deuxième et troisième dialogues et la note : « Ces deux derniers dialogues ne m'ont pas été confiés. Note de l'Éditeur. » Au verso du cinquième feuillet est l'adjuration de J.-J. Rousseau au lecteur : « Qui que vous soyez que le ciel a fait l'arbitre de cet écrit... ».

A la page 334, il y a une Table d'Erreurs.

On remarquera la différence de ce titre avec celui de l'autre édition que j'appellerai B (voir page 145). Dans A, *Dialogues* (au pluriel) est placé devant l'épigraphe d'Ovide ; dans B, *Dialogue* (au singulier) suit l'épigraphe, et la mention : *premier dialogue* est nécessairement supprimée. C'est pour cela que j'ai pensé que Grimm a eu A sous les yeux (voir page 147, note 1).

Ainsi B laisse entendre qu'il n'y a qu'un seul dialogue et qu'il est donc complet, tandis qu'A plus honnête annonce un premier dialogue. C'est là, je crois, une preuve de plus que B n'est qu'une copie de A. Nous verrons, d'ailleurs, qu'il a été corrigé sur un texte déjà imprimé, soit sur des épreuves, soit plus probablement sur un exemplaire de A sacrifié pour la circonstance.

Voici la concordance des pages des deux éditions :

| A | B | A | B | A | B | A | B | A | B | A | B | A | B | A | B |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| cinq feuillets n. c. | deux feuillets n. c. | — 44 | 19 | — 84 | 38 | — 124 | 57 | — 166 | 76 | — 207 | 95 | — 261 | 114 | — 304 | 133 |
| p. 1]-3 | p. 1] | — 46 | 20 | — 87 | 39 | — 126 | 58 | — 168 | 77 | — 209 | 96 | — 263 | 115 | — 306 | 134 |
| — 5 | 2 | — 48 | 21 | — 89 | 40 | — 129 | 59 | — 170 | 78 | — 212 | 97 | — 265 | 116 | — 308 | 135 |
| — 7 | 3 | — 50 | 22 | — 90 | 41 | — 131 | 60 | — 172 | 79 | — 214 | 98 | — 267 | 117 | — 311 | 136 |
| — 10 | 4 | — 52 | 23 | — 92 | 42 | — 133 | 61 | — 174 | 80 | — 216 | 99 | — 270 | 118 | — 313 | 137 |
| — 12 | 5 | — 55 | 24 | — 95 | 43 | — 135 | 62 | — 176 | 81 | — 219 | 100 | — 273 | 119 | — 315 | 138 |
| — 14 | 6 | — 55 | 25 | — 97 | 44 | — 137 | 63 | — 178 | 82 | — 221 | 101 | — 275 | 120 | — 318 | 139 |
| — 16 | 7 | — 58 | 26 | — 99 | 45 | — 140 | 64 | — 180 | 83 | — 234 | 102 | — 277 | 121 | — 320 | 140 |
| — 19 | 8 | — 60 | 27 | — 101 | 46 | — 142 | 65 | — 182 | 84 | — 236 | 103 | — 279 | 122 | — 322 | 141 |
| 21]-22 | 9] | — 62 | 28 | — 103 | 47 | — 144 | 66 | — 184 | 85 | — 238 | 104 | — 282 | 123 | — 324 | 142 |
| — 24 | 10 | — 65 | 29 | — 105 | 48 | — 146 | 67 | — 187 | 86 | — 241 | 105 | — 284 | 124 | — 326 | 143 |
| — 26 | 11 | — 67 | 30 | — 107 | 49 | — 149 | 68 | — 189 | 87 | — 243 | 106 | — 287 | 125 | — 328 | 144 |
| — 29 | 12 | — 69 | 31 | — 109 | 50 | — 150 | 69 | — 191 | 88 | — 245 | 107 | — 289 | 126 | — 330 | 145 |
| — 31 | 13 | — 71 | 32 | — 111 | 51 | — 152 | 70 | — 193 | 89 | — 247 | 108 | — 291 | 127 | — 332 | 146 |
| — 33 | 14 | — 73 | 33 | — 113 | 52 | — 155 | 71 | — 195 | 90 | — 249 | 109 | — 293 | 128 | — 333 | 147 |
| — 36 | 15 | — 75 | 34 | — 115 | 53 | — 157 | 72 | — 198 | 91 | — 252 | 110 | — 296 | 129 | — 334 | 148 |
| — 38 | 16 | — 77 | 35 | — 117 | 54 | — 159 | 73 | — 200 | 92 | — 255 | 111 | — 298 | 130 | Fin. | 150 |
| — 40 | 17 | — 80 | 36 | — 119 | 55 | — 161 | 74 | — 202 | 93 | — 257 | 112 | — 300 | 131 | | Fin. |
| — 42 | 18 | — 82 | 37 | — 122 | 56 | — 164 | 75 | — 205 | 94 | — 259 | 113 | — 302 | 132 | | |

J'y joins le tableau comparatif des différences de texte.

| A | B |
|---|---|
| [Avertissement de l'Editeur, longue note du feuillet 1 v° au 3 v° sur les persécutions excitées contre M. Rousseau]. | F° 1 v°] (la note a été supprimée). |
| [Voir page 334]. | F° 2 v°] Le lecteur aura quelque indulgence |
| [Page 59] (note) : remis par M. *Diderot* l'année suivante à M. d'Alembert | Page 27] (note) : remis par M. Diderot l'année suivante à M... |
| P. 81 : il est pourri de vérole | P. 37 : il est pourri de v.... |
| P. 98 : Il est vrai que le bon, le judicieux Joli de Fleuri, tout plein de l'horreur que lui inspiroit *le Système criminel de la Religion naturelle*, ne pouvoit gueres s'arrêter | P. 45 : Il est vrai que ces bons et judicieux censeurs, tout pleins de l'horreur que leur inspiroit *le Système criminel de la Religion naturelle*, ne pouvoient gueres s'arreter |
| P. 133 : d'un Auteur dont les séditieux écrits respiroient l'austérité républicaine, et qui, dit-on, haïssoit le Visirat, méprisoit les Visirs, vouloit qu'un Roi gouvernât par (p. 134) lui-même, que les Princes fussent justes, que les Peuples fussent libres, et que tout obéit à la loi. L'administration se prêta donc aux manœuvres | P. 62 : d'un Auteur dont les divers écrits respiroient une austérité révoltante, et qui vouloit que les mères fussent tendres, que les enfants fussent libres, et que tout obéit à la nature. Ontion[1] se prêta donc aux manœuvres |
| P. 162 : On en a même tenu un très longtemps à la Bastille sous d'autres prétextes, mais, en effet, pour l'endoctriner plus à loisir, (p. 163) sur le compte de J. J.* | P. 75 (Supprimé, ainsi que la note à la fin de la phrase.) |
| P. 222 : en Angleterre, où les procédures criminelles se font publiquement, au lieu qu'en France | P. 102 : en Angleterre, où les procédures criminelles se font publiquement[2] |

1. Ce monstre typographique prouve que les corrections ont été faites sur les épreuves. La dernière partie de « L'administration » a été oubliée par un typographe distrait ou facétieux, et s'est accolée au remplaçant : « On ».

2. Tout le passage ici supprimé est celui qui contient l'allusion à la messe de la pie et aux erreurs judiciaires.

| A | B |
| --- | --- |
| . . . . . . . . . . . . . . | Quoi! parce que vous me forgez un monstre |
| P. 231 : Quoi! parce que vous me forgez un monstre | |
| P. 254 : C'est pourtant le vôtre ou celui de ces Messieurs. | P. 111 : C'est pourtant le vôtre. |
| Vous m'assurez que c'est par leur grande bonté | Vous m'assurez que c'est par leur grande bonté |
| P. 278 : Pourri de vérole | P. 112 : pourri de v... le * (note)* : La fausseté de cette imputation est prouvée par le procès-verbal d'ouverture de son corps. Voyez cette Pièce à la fin de l'Ouvrage. |
| P. 312 : Ce ne sera ni à M. d'Alembert ni à ses suppots | — Ce ne sera ni à M. d'A......, ni à ses suppots |
| P. 334 : Le lecteur aura quelque indulgence | (Voir au début.) |
| (Suit la table d'erreurs [1].) | (Manque la table.) |
| | P. 148-150 (procès-verbal suivi de la table des matières). |

Il suit de ce tableau que l'édition B est une contrefaçon expurgée *ad usum Francorum*, et, comme nous l'avons vu, que le correcteur, soucieux d'éviter les passages scabreux ou susceptibles d'effaroucher l'administration, a travaillé sur les épreuves imprimées. Il s'est efforcé d'édulcorer la passion de Jean-Jacques, et il a supprimé tout le passage relatif à la messe de la pie, qui lui a paru, avec raison je crois, des plus suspects.

La postériorité de Mercier est ainsi bien mise en évidence. C'est une réminiscence de Rousseau qu'il a mal reproduite. Il y a ajouté, de son cru, l'explication de la servante faussement accusée. Plus tard, on a fixé la légende à Palaiseau; j'ignore pourquoi. Le théâtre s'en est emparé. Cette histoire, née du hasard des hallucinations propres à cet étrange fou, si admiré de ses contemporains, n'a donc aucun fondement. C'est ce que

1. Comme me l'a fait remarquer M. Ledos, un certain nombre de ces erreurs ont été déjà rectifiées dans le texte.

je voulais démontrer, et c'est ce qui m'a amené à pénétrer sur le terrain de la bibliographie des œuvres de Rousseau, qui, d'après cette incursion et quelques autres que j'ai faites à la suite, me paraît encore bien incomplète.

Il m'est très agréable de terminer en remerciant vivement M. Ledos de son obligeant concours. Non seulement je dois à son précieux catalogue d'avoir pu connaître les nombreuses éditions de Rousseau, mais lui-même m'a plus d'une fois donné les plus utiles indications. Il m'a signalé, en particulier, sur l'éditeur anglais du premier dialogue, Sir Brooke Boothby, un article du *Dictionary of National Biography*, tome V, Londres, 1886, page 391.

J'y relève les détails suivants qui se rattachent à la présente étude. Né en 1743, il fit partie du cercle littéraire de Lichfield, qui comptait le docteur Erasmus Darwin parmi ses membres. Il résida quelque temps en France et devint intime avec Rousseau. Il se fit son défenseur contre les attaques de Burke. Il mourut à Boulogne le 23 janvier 1824. L'auteur de cette notice ne signale pas l'édition du premier Dialogue.

La ville de Lichfield, d'après *The Encyclopædia Britannica*, tome XVI (Cambridge, 1911), page 586, est un très ancien évêché, à 118 milles au nord-ouest de Londres. On voit, par ce qui précède, la raison pour laquelle Sir Brooke Boothby y a fait imprimer le Dialogue de Jean-Jacques Rousseau.

Paris, 4 juillet 1921.

Paul Casanova.

---

LES

# ACTES DES SOUVERAINS

ANTÉRIEURS AU XIV[e] SIÈCLE

CONSERVÉS DANS LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU LOIRET

transcrits *in extenso*

AVEC DES ANALYSES, DES NOTES HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES
ET UN INDEX DES NOMS PROPRES

## II

## FONDS DU PRIEURÉ DE N.-D. DE BONNE-NOUVELLE D'ORLÉANS

dépendant de l'abbaye de Marmoutier-lez-Tours,
ordre de Saint-Benoît.

### INTRODUCTION

Les lettres royales et les bulles pontificales concernant le prieuré de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle[1] d'Orléans sont comprises entre les années 1029 et 1259. Elles sont au nombre de quinze, savoir : quatre chartes des rois de France Robert le Pieux (996-1031), Louis VII le Jeune (1137-1180), Philippe II Auguste (1180-1223); neuf bulles des papes Eugène III (1145-1153), Luce III (1181-1185), Urbain III (1185-1187), Innocent III (1198-1216), Grégoire IX (1227-1241), Alexandre IX (1254-1261); auxquelles j'ai ajouté (n° III) — bien que ce ne soit pas à proprement parler un

1. En langue vulgaire *Bonnenoix* (*Beata Maria de Bono Nuntio*) : « Le prieur de Bonnenoix », dans le Cartulaire de Saint-Samson d'Orléans, D. 371, f° 89, acte du xv[e] siècle. — Ce prieuré était situé sur l'emplacement de la Préfecture. Aucune rue, aucune place ne rappelle l'existence de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle à Orléans.

document diplomatique — une missive [1] du roi Louis VI le Gros (1108-1137), adressée au fameux canoniste Ives, évêque de Chartres, et un mandement d'Eudes, cardinal-diacre, légat du Saint-Siège (n° VI), faisant mention d'une bulle — aujourd'hui disparue — d'Eugène III ; ledit mandement rédigé peu après la mort de ce pape.

Sur ces quinze actes (dont cinq ont déjà été publiés), dix sont des originaux ; les autres sont ou des vidimus ou des copies informes. Leur authenticité est indiscutable.

Il est à remarquer que cet établissement, d'abord abbaye de chanoines, puis simple collégiale, ne fut rattaché qu'en l'année 1149 à Saint-Martin de Marmoutier [2].

A cette date, les bénédictins du célèbre monastère tourangeau unirent aux archives de leur nouveau prieuré les titres des biens qu'ils possédaient, ou qu'ils avaient possédés, dans l'Orléanais : ce qui explique la présence, dans le fonds de Bonne-Nouvelle, de certaines chartes — tel le diplôme n° I — qui n'ont aucun rapport avec ce couvent [3].

Je rappelle, en terminant, que j'ai exactement suivi pour cette publication le plan et la méthode exposés dans l'introduction du précédent recueil relatif au prieuré de Saint-Samson [4].

Jacques Soyer,
Archiviste du Loiret.

1. Les lettres de ce genre échappaient, en effet, au formulaire de la chancellerie.

2. Sur les archives de l'abbaye de Marmoutier, voir surtout Charles Loizeau de Grandmaison, *Inventaire des archives départementales d'Indre-et-Loire, série H*, Tours, 1891 ; préface, p. 9 et suiv. Il n'y a aux Archives d'Indre-et-Loire aucun document relatif à Bonne-Nouvelle.

3. Je publierai un jour les chartes orléanaises de l'abbaye de Marmoutier, antérieures au XII[e] siècle, classées dans le fonds de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

4. Paru dans le *Bibliographe moderne*, tome XIX, année 1918-1919, p. 44-100. Il existe des tirages à part de ce recueil.





# BIBLIOGRAPHIE

## DES TRAVAUX RELATIFS AU PRIEURÉ DE BONNE-NOUVELLE


SAUSSEYUS (CAROLUS) [= CHARLES DE LA SAUSSAYE], Annales ecclesiæ Aurelianensis; Paris, 1615, p. 390-391.

GUYON (SYMPHORIEN), Histoire de l'église et diocèse, ville et université d'Orléans [en 2 tomes]; Orléans, 1647-1650; première partie, p. 315.

GALLIA CHRISTIANA, tome VIII, Paris, 1744; col. 1514-1515; et col. 509 des *Instrumenta ecclesiae Aurelianensis.*

[BEAUVAIS DE PRÉAU], Essais historiques sur Orléans, ou description topographique de cette capitale et de ses environs [manuscrit de Polluche, publié et annoté par Beauvais de Préau]; Orléans, 1778, p. 103-105.

VASSAL (CHARLES DE), Recherches sur le monastère de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle (extrait des *Mémoires de la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, tome IV, 1842, p. 169-259, avec planches).

PATRON (L'ABBÉ), Recherches historiques sur l'Orléanais.... [en 2 tomes]; Orléans, 1873-1871 (sic), p. 105 du tome I.

BIÉMONT (RENÉ), Orléans; Orléans, 1880, p. 330-331.

DUCHATEAU (L'ABBÉ), Histoire du diocèse d'Orléans depuis son origine jusqu'à nos jours; Orléans, 1888, p. 127.

BEAUNIER (DOM), La France monastique..., tome I; Paris, 1905, p. 365-366.

SOYER (JACQUES), Identifications de noms de lieux : « Sarnacus ». « Spicariae » et « Spicariacus », mentionnés dans un diplôme de Robert le Pieux en faveur de l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle d'Orléans (extrait du *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques, année 1914*; Paris, 1915).

I

**Mars 1029 (?).**

*Robert le Pieux donne à cens, sur leur requête, à trois moines de Marmoutier une place, avec une petite maison, sise hors des murs de la cité d'Orléans, dans le bourg Dunois, au dessus des terres de l'église Saint-Victor, en un lieu dit « La Vigne ». Cette place est bornée de deux côtés par deux routes. Pour ce cens, les moines devront payer au roi douze deniers d'argent chaque année, au mois de mai, le jour de la messe de la Sainte Croix. Robert leur accorde la permission de donner et de vendre, en respectant cependant la coutume du pays.*

A. Original perdu.

B. Copie sur parchemin réglé au dos à la pointe sèche, contemporaine, ou à peu près, de l'original. Au dos, en écriture du XII^e siècle : « Beate Marie Boni Nuncii ». — « De vineis in Burgo Dunensi, prope muros Aurelianis » ; — « [carta (?)] de areis que sunt juxta Aurelianis » ; en écriture du XVIII^e siècle : « Année de J.-C. 999 », mention barrée et remplacée par la date de « 1033 ».

Publié inexactement par M. Ch. Pfister dans ses *Etudes sur le règne de Robert le Pieux (996-1031)*, Paris, 1885 (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes), p. LVI (analyse p. LXXXIV, n° 86). M. Pfister s'est servi du Cartulaire de l'abbaye de Marmoutier, Bibliothèque nationale, fonds latin, n° 5441², f° 455, et d'une copie de la collection Moreau, Bibl. nat., vol. XXI, f° 38 ; il n'a pas connu B.

Analysé par M. Frédéric Sœhnée dans son *Catalogue des actes d'Henri I, roi de France (1031-1060)*, Paris, 1907, p. 10, n° 11, d'après les copies de la Bibl. nat. citées précédemment. M. Sœhnée n'a pas connu B.

(*Invocation monogrammatique*). In Christi nomine, Rotbertus, gracia Dei rex, notum esse volo cunctis fidelibus sanctæ Dei ecclesiæ[1] curam gerentibus quia postulaverunt me quidam ex monachis Sancti Martini Majoris Monasterii, nomine Gausbertus

1. *ae* liés.

et Ulgerius et Warnerius, ut eis aream [1] con [2] casuale [3] ad censum concederem [4]; quod ita et feci. Quæ est (in prospec) [5] foris muros Aurelianis [6] civitatis, in burgo Dunensi, super terram Sancti Victoris, in loco qui dicitur Vinea; habet ipsa area in lungum pedes manuales [7] LXVII, in traversum ab uno fronte pedes XXXX, et ab alio fronte ex via pedes XXXX ; terminatur a duabus partibus ipsa terra et a duabus viis publicis. Infra has terminaciones præfatam rem eis ad censum concedo, ea racione ut in censu annis singulis, mense maio, missa sanctae Crucis [8], argenti denarios XII exolvant, et, si de eodem censu in exolvando tardi aut neglegentes [9] extiterint, fidem inde faciant et præfatam rem non perdant ampliusque eis non requiratur nisi superius est insertum. Dedi eis etiam licenciam dandi, vendendi, salvo jure sicut mos istius pagi est. Hæc vero cartula ut firmior sit, manu propria subterfirmavi.

† Signum Rotberti, regis.

Signum Ainriici [10], filii ejus. Signum Odoni, comitis; Hilduini, comitis; Burcardi de Monte Morentii.

Signum Wauterii [11], cantoris Sancti Martini.

(*Invocation monogrammatique*). Datum in minse marcio, anno II regnante Ainrico rege [12].

(*Invocation monogrammatique*). Benzo, levita.

1. *area* = place inculte.
2. sic, pour *cum*.
3. *casuale* = maison rurale.
4. M. Pfister a lu : *ad censum crederem* ; ce qui n'a aucun sens.
5. Les mots *in prospec* ont été barrés par le scribe, qui voulait écrire *in prospectu*. M. Pfister a lu *in prospre*, ce qui n'a aucun sens.
6. M. Pfister a lu *Aurelianensis*.
7. *Pedes manuales*. Sur le pied manuel, voir : P. Guilhiermoz, *De l'équivalence des anciennes mesures,...* dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXIV, année 1913, p. 279 et suiv.
8. Le 3 mai.
9. M. Pfister a lu *negligenter*, ce qui n'a aucun sens.
10. Henri régnait avec son père depuis 1027.
11. M. Pfister a lu *Wauterici*.
12. « M. Pfister », dit M. Sœhnée, *op. cit.*, « date cette charte de mars 1029, et, en effet, on peut penser avec lui que la deuxième année d'Henri s'étend du 14 mai 1028 au 13 mai 1029. Cependant, comme il déclare lui-même que l'indication de l'an du règne est souvent erronée, nous avons voulu marquer notre hésitation. »

## II.

### Orléans, 4 avril 1030.

***Robert le Pieux concède aux chanoines de l'abbaye de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, sise dans la cité d'Orléans, tout le domaine de Cernay et tout le domaine d'Epiès avec les serfs et les serves non partagés, ainsi que l'église d'Epiès.***

A. Original, réglé au dos à la pointe sèche. Le sceau, qui était plaqué à droite et au bas de l'acte, a disparu complètement. Au dos, en écriture du XII[e] siècle : « De Sarnaico et de Spicariis ; Aurelianensi ecclesie Boni Nuncii pertinet ». En écriture du XVIII[e] siècle, la cote « HBB ».

B. Copie figurée, presque contemporaine de l'original. Cette copie est aussi réglée au dos à la pointe sèche. Au dos, en écriture du XII[e] siècle : « Boni Nuncii. Aurelianis ». En écriture du XVII[e] siècle : « Ecclesia de Sarnaco et Spicarias Beatæ Mariæ Boni Nuncii donata ». La cote HBB de l'inventaire de 1707-1716, conservé aux Archives du Loiret, est aussi reproduite sur la copie.

C. Transcription inexacte au folio 1 (déchiré) du Cartulaire de Bonne-Nouvelle, papier, XV[e] siècle, 37 feuillets en mauvais état, avec couverture en parchemin. La feuille de titre de ce cartulaire est lacérée, mais on lit encore : « Copia aliquarum cartarum... Beate Marie Boni Nuncii Aurelianensis... » ; de la date de la rédaction il ne reste que « millesimo CCCC[mo]... ». Les dates extrêmes des actes y transcrits sont 1030-1425.

D. Autre copie dressée le 19 février 1670 par Dedynan et Basly, notaires au Châtelet d'Orléans, d'après une copie faite sur l'original par deux notaires de Tours le 22 janvier 1653.

Publié par Dom Bouquet, *Recueil des historiens de France*, tome X, 604 : La transcription faite « ex schedis D. Claudii Estiennot, page 396 ms. Sangerm. », est remplie de fautes de lecture ; de plus, la date de lieu y a été omise ; — par C. de Vassal, *Recherches sur le monastère de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle* (*Mémoires de la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, tome IV, Orléans, 1842, p. 169-259), avec une traduction infidèle et des notes. Vassal donne, dans cette étude, le fac-similé de la première ligne de l'acte, le fac-similé du *signum* et du monogramme du roi Robert, ainsi que deux plans du prieuré de Bonne-Nouvelle avant et depuis 1562.

Chose extraordinaire, ce diplôme de Robert, daté du 4 avril 1030, publié par Dom Bouquet et C. de Vassal, ne figure pas dans le catalogue

d'actes de ce souverain dressé par M. Pfister, *op. cit.* Pourtant M. Pfister, page 87, parle de ce diplôme : « Robert », dit-il, « donna aux chanoines de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle d'Orléans deux villages, *Sarnacum* et *Spicarias.* »

Mentionné en ces termes dans les lettres de maintenue du privilège de committimus en faveur du couvent de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, octroyées par le Conseil Privé, à Saint-Germain-en-Laye le 11 août 1672 : « . . . . . . . . . . . . ledit roy Robert, après la fondation, en l'an 1026, fait donnation de biens qu'il confirme en ces motz : « pro redemptione peccatorum complacuit de abbatia Sanctae Dei genitricis Mariae canonicis monasterii, quod est situm in civitate Aurelianis, quasdam res usibus et stipendiis canonicorum ibidem servientium deputare et perpetua lege habendas confirmare », etc. » (Archives départementales du Loiret, pièce cotée ADA, H 123 (cote provisoire).

Autre mention vague dans Beauvais de Préau, *op. cit.*, qui date ce diplôme de 1021, p. 103-105.

— Pour l'identification des noms de lieux contenus dans cette charte, voir Jacques Soyer, *Identifications de noms de lieux : « Sarnacus », « Spicariæ » et « Spicariacus », mentionnés dans un diplôme de Robert le Pieux en faveur de l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle d'Orléans* (extrait du *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques, 1914;* Paris, 1915.)

— Nota : L'original et la copie contemporaine ont été héliogravés en 1907 pour l'enseignement de l'Ecole des Chartes.

☧. — In nomine sanctae et individue Trinitatis, Rotbertus, gratia Dei rex. Quicquid erga Dei servos et Dei ancillas beneficienciae munere efficere contendimus, profuturum nobis et ad praesentem vitam cum felicitate transigendam et futuram beatitudinem facilius obtinendam omnino non dubitamus. Itaque notum sit omnibus fidelibus sanctæ Dei aecclesie et nostris præsentibus scilicet atque futuris quia, pro redemptione peccatorum nostrorum, complacuit Excellentiæ nostrae de abbatia Sanctæ Dei genitricis Mariæ canonicalis monasterii, quod est situm in civitate Aurelianis, quasdam res usibus et stipendiis canonicorum ibidem Deo servientium deputare et perpetua lege habendas ut sunt nostræ præcepcione confirmare : Hec est villam Sarnacum et Spicarias cum omni earum integritate, quæ habent

simul servos et ancillas numquam partitas [1], simul etiam et æclesiam de Spicariaco. Unde etiam hoc Altitudinis nostræ preceptum fieri jussimus per quod, veluti prescriptum est, memoratas res usibus et stipendiis secundum canonicam auctoritatem et proprii propositi ordinationem sive justa (*sic*) [2] communem eorum assensum vel dispositionem canonicorum prescripti monasterii habendas concedimus et confirmamus; eo videlicet modo ut nulli abbati sive rectori ejusdem loci de jamdictis rebus aliquid liceat abstraere aut minuaere vel in alios præterquam constituimus usus retorquere. Sed quicquid exinde fieri rationabiliter potest totum in usibus et stipendiis sæpedictorum canonicorum plenissime per omnia tempora habeatur, quatinus sine incomoditate intolerabili pro sanctæ Dei æcclesiæ statu divinam misericordiam semper eos et qui futuri sunt post illos exorare delectet. Et, ut hæc nostræ confirmationis auctoritas sive preceptionis largitio pleniorem semper in Dei nomine obtineat vigorem, manu nostra subter eam firmavimus et de anulo nostro sigillari jussimus.

Signum (*monogramme cruciforme* : Rotbertus) pii Rotberti regis.

Ӿ. Balduinus, notarius.

(*Chrisme défiguré*). Datum pridie nonas aprilis, X indictione [3], anno vero XXXIIII regni praedicti regis.

Actum Aurelianis feliciter in Dei nomine.

1. Ce féminin pluriel est assez embarrassant : d'après la règle classique *partitas* ne peut se rapporter qu'à *ancillas*. Mais, dans le latin du XI^e^ siècle, il n'y aurait rien d'étrange à ce que *partitas* se rapportât à la fois à *servos* et à *ancillas*. *Partitas* pour *partitos* s'expliquerait par l'attraction du dernier substantif *ancillas*.

2. Pour *juxta*. Il y a *juxta* dans la copie figurée.

3. Il y a erreur dans le calcul de l'indiction : La 10^e^ année de l'indiction = 1027, et non 1030.

## III.

### Sans lieu ni date [1110-1111].

***Louis VI le Gros écrit à Ives, évêque de Chartres, que l'abbaye de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle est une abbaye royale et que la terre qui est l'objet du litige entre les chanoines de Notre-Dame et Geoffroy Boureau [seigneur de Bury en Blésois], leur a été donnée par ses prédécesseurs les rois Charles et Robert, son bisaïeul. Il le prie de continuer à tenir Geoffroy, dévastateur des biens du monastère, sous l'excommunication jusqu'à ce que ce seigneur vienne demander pardon aux chanoines et leur offrir une réparation suffisante.***

A. Original perdu.

B. Copie sur parchemin réglé à la pointe sèche, sans caractère d'authenticité, en minuscules romanes du XIIe siècle; cotée HBA. Le manuscrit coté HBA contient, en plus de cette lettre de Louis VI, 1° une lettre d'Ives, évêque de Chartres (1090-1115), aux chanoines de Bonne-Nouvelle; 2° une lettre de Jean, évêque d'Orléans (1096-1135), à Ives de Chartres; 3° une autre lettre de Jean, évêque d'Orléans, à Ives; 4° une lettre d'Ives de Chartres à Jean, évêque d'Orléans; 5° une lettre dudit Jean audit Ives de Chartres; 6° une lettre des chanoines de Notre-Dame de Bonne Nouvelle à Ives de Chartres; 7° une lettre de Daimbert, archevêque de Sens (1098-1122) à Ives de Chartres; 8° enfin, et ajoutée au XIIIe siècle, une lettre d'Eudes, cardinal-diacre, légat du Saint-Siège (peu après 1153). Tous ces documents sont relatifs au différend existant entre le seigneur de Bury et les chanoines de Bonne-Nouvelle. — Au dos, en écriture du XIIIe siècle : « Aurelianis Boni Nunciii ». En écriture du XVIIe siècle : « Epistolæ Ivonis Carnotensis erutæ de archivis Majoris Monasterii HBA. 1112. »

Publié inexactement dans Dom Bouquet, *Historiens de France*, tome XV, p. 152. Publié de même inexactement, avec traduction et commentaire, par Ch. de Vassal, *op. cit.*, p. 208-209; cf. p. 175.

Analysé dans Achille Luchaire, *Louis VI le Gros, Annales de sa vie et de son règne (1081-1137), avec une introduction historique*, Paris, 1890, p. 66-67, n° 126. Luchaire n'a pas connu cette copie.

Lugdovicus, Dei gratia Francorum rex, Ivoni, Carnotensium episcopo, salutem et gratiam nostram. Scire te volumus abba-

tiam Sanctę Marię Boni Nuntii nostram esse et terram illam [1], unde querela est inter canonicos et Gaufridum Borrellum [2], antecessores nostri reges, videlicet Carolus [3] et proavus noster Robertus, canonicis ejusdem loci dederunt et privilegiis suis firmaverunt. Mandamus itaque tibi ut prędictum Gaufridum, bona sibi canonicorum cotidianis rapinis et oppressionibus usurpantem, sicut cepisti pro amore nostro, justiciare non desinas et tam diu eum excommunicatum teneas, donec ad ecclesiam cui injuriosus est veniat et, culpam suam recognoscens, de pręteritis malis satisfaciat et deinceps se nullatenus esse facturum promittat. Vale.

## IV.

**Orléans, novembre 1149.**

***Louis VII, roi de France et duc d'Aquitaine, après avoir établi dans l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle des moines au lieu des chanoines séculiers, confirme la donation de cette église à l'abbaye de Marmoutier; cette donation est faite par son vassal Simon, seigneur de Beaugency.***

A. Original; le sceau pendant a été enlevé. Au dos, la cote HCC et, en écriture du XVII<sup>e</sup> siècle : « Primarius titulus regis Ludovici »; en écriture du XII<sup>e</sup> siècle : « De ecclesia Sancte Marie Boni Nuncii ».

B. Copie du XIII<sup>e</sup> siècle sur une feuille de parchemin, contenant en plus 5 actes relatifs à cette donation; cotée HCG.

C. D. Deux copies peu fidèles dans Cartulaire de Bonne-Nouvelle, XV<sup>e</sup> siècle, f<sup>os</sup> 2 v<sup>o</sup> et 5.

E. F. G. Trois copies sur papier, collationnées par deux notaires en résidence à Tours, les 18 et 22 janvier 1653 et le 15 avril 1673. Ces copies donnent la description du sceau qui était encore suspendu à l'original : « Pendet sigillum orbiculare ex cera rubea filis sericeis viri-

1. Il s'agit de la terre de Mulsans, près Mer (Loir-et-Cher). Mulsans étai dans le diocèse de Chartres, archidiaconé de Blois.

2. Il s'agit de Geoffroy Boureau ou Bourel, seigneur de Bury, sur la Cisse, dans le Blésois. Geoffroy Bourreau était vassal du comte de Blois.

3. Probablement Charlemagne. Voir Ch. de Vassal, *op. cit.*, p. 170-171.



dibus implexum in cujus parte altera cernitur figura regis in solio sedentis; in altera equitis thorace et galea induti, dextra protensa gladium exertum, sinistra clypeum ante pectus gestantis, cum hac inscriptione in margine : Ludovicus, Dei gratia Francorum rex et dux Aquitanorum ».

H. Autre copie sur papier, collationnée sur la copie du 22 janvier 1653 par Dedynan et Basly, notaires royaux au Châtelet d'Orléans, le 19 février 1670.

Indiqué et partiellement cité dans Dom Mabillon et Dom Martène, *Annales ordinis sancti Benedicti*, t. VI, Paris, 1739, p. 465; dans la *Gallia christiana*, t. VIII (1744), col. 1515; dans Achille Luchaire, *Études sur les actes de Louis VII* (Paris, 1885), p. 177, n° 245 (analyse inexacte); dans Duchateau, *op. cit.* (1888), p. 127; dans Ch. de Vassal, *op. cit.*, p. 178.

Mentionné en ces termes dans les lettres de maintenue du privilège de committimus en faveur du couvent de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, octroyées par le Conseil Privé, à Saint-Germain-en-Laye le 11 août 1672 : « Louis VII confirme par sa chartre de l'an 1149 le don faict à ladite église par Simon de Boisgency, qui porte ces mots : quo jure fidelis noster Simon, qui eandem ecclesiam Dei regio fisco fundatam in feodalis jure possessionis a nobis antiquitus obtinebat; et, au lieu de chanoines que le roy y avoit mis, y met des religieux de Marmoutier » (Arch. dép. du Loiret, pièce cotée ADA; H 123, cote provisoire).

— Nota : Dans l'acte d'approbation de la donation de l'église de Bonne-Nouvelle aux religieux de Marmoutier, par Manassès, évêque d'Orléans, la date est ainsi formulée : « Actum publice Aurelianis, rege Ludovico, qui tunc temporis a Jerosolymitanis partibus redierat, concedente. Astantibus in palacio suo Sansone, Remensi archiepiscopo; Engelbaudo, Turonensi archiepiscopo; Henrico Belvacensi, Hugone Autisiodorensi, Gosleno Suessionensi episcopis; Suggerio, abbate Sancti Dionisii; Radulfo, Veremendorum comite; Theodorico Galeranni. Anno incarnati Verbi M°. C°. XL° VIII°, episcopatus vero nostri IIII° ».

Original, coté HDC, portant comme signature de l'évêque, une croix autographe avec la mention : « Signum Manasse Aurelianensis episcopi ».

In nomine sanctę et individuę Trinitatis, Ludovicus, Dei gratia rex Francorum et dux Aquitanorum, omnibus in perpetuum. Gloriosum et singulare beneficium, regię celsitudini principaliter congruum, facit nobilis excellentia regum quotiens enormitates ęcclesiarum redigit ad correctionem, ut et divinis cultibus amplior honor in eis excrescat et sacrosanctę religionis venerabilis ordo glo[rio]sius convalescat. Qua nimirum consi-

deratione habita super ęcclesia Beatę Marię Boni Nuncii, quę est in civitate nostra Aurelianis, quia in manu secularium canonicorum status illius non mediocriter citra profectum religionis in perniciem declinabat, complacuit nobis ex intuitu pię devotionis in meliorem ordinem ipsam ęcclesiam revocari atque monasticę religionis in ea fundamenta locari. Qua in re fidelis noster Symon de Balgentiaco, qui eandem ęcclesiam, de regio fisco fundatam, in feodalis jure possessionis a nobis antiquitus obtibat, primum habuit locum. Elegit quippe provida diligentia ut de ęcclesia Beati Martini Majoris Monasterii, quę et rebus et dignitate percelebris in estimationem probatę religionis excrevit, accederet ad prefatam Beatę Marię ęcclesiam monastici sanctitas ordinis et propagatio religionis. Donavit itaque Symon ille fidelis noster ęcclesiam Beatę Marię, de qua loquimur, quantum in se erat [1], prenominatę abbatię Majoris Monasterii in manu venerabilis personę Garnerii abbatis cum universis ad eam pertinentibus, in ordinem suę professionis redigendam et perpetua deinceps possessione tam sibi quam successoribus suis sine omni prorsus inquietatione tenendam. Quia ergo ex regia potestate ad nostram pertinet dignitatem hujusmodi donationes rationabiliter factas nostrę concessionis auctoritate fulcire, nos quoque regię pietatis respectu donum istud, a pretaxato Symone laudabili devotione factum, plena concessione firmavimus et perenni stabilitate stabilivimus permanendum, sub ea videlicet assignatione determinate constituentes ut quicquid ad jura prenominatę ecclesię Beatę Marię quacumque legę [2], quocumque modo, quacumque possessione vel ex antiqua vel ex recenti acquisi[ti]one generaliter pertinere cognoscitur, totum prorsus absque aliqua diminutione in liberam (transeat) et quietam transeat possessionem ęcclesię et monachorum Beati Martini Majoris Monasterii. Hujus itaque constitutionis

1. Cette charte permet de dater avec précision le « testamentum » de Simon de Beaugency, publié par MM. J. Thillier et E. Jarry dans le *Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans* (Paris, 1906). On y lit, p. 11 : « Postremo, ego Simon do ecclesie Beati Martini Majoris Monasterii ecclesiam Beate Marie Boni Nuncii ».

2. *Sic.*

donum, ut in memoriam presentium redeat atque in noticiam transeat posterorum, memorialis precepti testimonio comendandum decrevimus atque auctoritatis nostrę sigillo signari nostrique nominis subter notato caractere corroborari precepimus.

Actum puplice [1] Aurelianis, anno ab incarnatione Domini mº. cxlviiiº, regni vero nostri xiiiº. Astantibus in palacio nostro quorum nomina subtitulata sunt et signa :

Signum Radulfi, Viromandorum comitis, dapiferi nostri. Signum Guidonis, buticularii. Signum Mathei, camerarii. Signum Mathei, constabularii.

Data cancellario nullo.

Hludovvicus (*monogramme*).

## V.

**Frascati, 25 novembre 1149.**

***Confirmation par le pape Eugène III de la donation faite à l'abbaye de Marmoutier par Manassès, évêque d'Orléans, de l'église de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, que Simon, sire de Beaugency, avait injustement possédée pendant longtemps, et qu'il avait enfin spontanément remise à ce prélat.***

A. Original ; la bulle de plomb a disparu. — Au dos la cote HCE. En écriture du xiiiᵉ siècle : « Sancte Marie Boni Nuntii » ; en écriture du xviiᵉ siècle : « Unio ad Majus Monasterium. Eugène pape 3 ».

B. Copie infidèle du xiiiᵉ siècle, sur une feuille de parchemin contenant, en plus, 5 actes relatifs à cette donation ; cotée HCG.

C. Copie infidèle, du xvᵉ siècle, dans le Cartulaire de Bonne-Nouvelle, fº 3, papier.

D. E. F. Trois copies sur papier, collationnées en 1653 sur l'original par des notaires royaux en résidence à Tours : Elles donnent la description de la bulle de plomb, qui, à cette date, était encore suspendue à l'acte : « Pendet bulla plumbea filis sericeis rubeis innexa, in cujus altera parte imagines sunt sanctorum Petri et Pauli, in altera legitur : Eugenius papa III ».

1. *Sic*.

G. Copie, sur papier, faite sur les collations précédentes par deux notaires du Châtelet d'Orléans, 19 février 1670.

Indiqué dans la *Gallia christiana. op. cit.*, col. 1515; — dans Ch. de Vassal, *op. cit.*, p. 178; — dans Jaffé, t. II, p. 64, n° 9358, d'après le manuscrit latin 12739, f° 387, de la Bibl. nat., et le manuscrit latin 12879, f° 138, de la même Bibl. nat.

Eugenius, episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Warnerio, abbati Majoris Monasterii, salutem et apostolicam benedictionem. Divinis institutionibus et apostolicis monitis incitamur ut pro omnium ecclesiarum statu sollicite vigilemus et religiosorum fratrum quieti et tranquillitati paterna sollicitudine providere curemus, ne possessiones et bona, quę a Dei fidelibus locis venerabilibus devotionis intuitu juste ac rationabiliter conceduntur, pravorum hominum valeant inposterum refragatione turbari. Hoc igitur officii nostri debito provocati, donationem et concessionem ecclesię beatę Dei genitricis semperque virginis Marię Boni Nuntii, quam Symon de Baugnatiaco [1] diu injuste detinuit et in manu venerabilis fratris nostri Manasse, Aurelianensis episcopi, voluntate propria refutavit, ab eodem episcopo tibi et monasterio sollicitudini tue commisso rationabiliter factam, tibi tuisque successoribus et per vos eidem monasterio confirmamus, et futuris temporibus ratam et inconvulsam auctoritate Sedis Apostolicę manere decernimus. Si quis autem, hujus nostre confirmationis paginam sciens, contra eam temere venire temptaverit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Tusculani, VII kalendas decembris.

## VI.

**Sans date; peu après la mort d'Eugène III (1153).**

*Lettre d'Eudes [2], cardinal-diacre de l'Église romaine, légat du Saint-Siège, adressée à P. archidiacre. Il rappelle que le feu pape*

1. *Sic*, pour *Baugentiaco*, forme secondaire de *Balgentiaco*.
2. Peut-être un cardinal-diacre de Saint-Georges au Vélabre, ou un cardinal-diacre de Saint-Nicolas « in carcere Tulliano ».



*Eugène [III] avait ordonné que Geoffroy Boureau, seigneur de Bury, à cause des maux par lui causés à l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, fût excommunié et que sa terre fût frappée d'interdit. Le cardinal invite l'archidiacre à faire publier dans les églises de son ressort la sentence d'excommunication contre Geoffroy et ses complices; sentence qui sera maintenue jusqu'à ce que ledit seigneur vienne à résipiscence, répare les dommages et rende ce qu'il a dérobé.*

*(Le mandement du pape Eugène III, dont il est ici question, n'a pas été conservé.)*

A. Original perdu.

B. Copie dans un manuscrit du XIIe siècle, qui contient, avec des lettres d'Ives de Chartres, une lettre de Louis VI publiée plus haut sous le n° III. La lettre du légat a été transcrite au dos de ce manuscrit, et après coup, par un scribe différent.

Odo, Dei gracia sancte Romane ecclesie diaconus cardinalis, Sedis Apostolice legatus, dilecto fratri P. [1] archidiacono, salutem et sinceram dilectionem. Precepta sancte Romane [ecclesie] tanto diligentius observari debent quanto racionabilius fieri probantur. Mandavit felicis memorie papa Eugenius ut Gaufredus Burrellus de Bureio, propter mala que ecclesie Sancte Marie de Bono Noncio [2] inferet, donec ea cum satisfactione emendaret, excommunicaretur et terra ejus interdicta teneretur. Quia igitur tante actoritatis virum quod justum erat mandasse constat, debemus ratum habere quod mandavit. Unde mandamus vobis ut eum tamdiu publice per ecclesias vestras excommunicari et omnes coadjutores ejus faciatis donec resipiscat et dampna resarciat et ablata reddat.

1. Il s'agit évidemment d'un archidiacre de Blois, diocèse de Chartres; car les biens du seigneur de Bury étaient tous situés dans le Blésois.

2. Sic pour *Nuntio*.

## VII.

### Velletri, 1er avril 1182 ou 1183.

*Mandement du pape Luce III à Barthélemy, archevêque de Tours, à la suite d'une plainte de l'abbé et des moines de Marmoutier : Ceux-ci avaient fait savoir au Souverain Pontife que le curé de Josnes, nommé A...., à son dernier soupir, leur avait légué en aumône sa maison et sa terre, qui ne dépendaient nullement de l'église paroissiale; mais, après son décès, un prêtre eut l'audace de s'emparer illégitimement de l'église ainsi que de ladite maison et de ladite terre. L'archevêque est invité à convoquer les parties, à entendre leurs raisons et à terminer le différend sans appel. Si le prêtre intrus en question ne daigne pas se présenter devant l'archevêque ou devant le tribunal ecclésiastique, il devra être frappé de la censure, et cette censure sera maintenue jusqu'à réparation suffisante.*

A. Original perdu.

B. Copie informe, très médiocre, dans le Cartulaire du prieuré de Bonne-Nouvelle, xve siècle, fo 14; avec, en marge, la mention « Josnes ».

Lucius, episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri B[artholomeo], Turonensi archiepiscopo, salutem et apostolicam benedictionem. Dilecti filii nostri abbas et fratres Majoris Monasterii transmissa nobis conquestione monstrarunt quod, cum A., presbyter de Gaona, diem claudens extremum, domum suam et terram, minime ad ecclesiam pertinentes, eis in elemosinam in ultima reliquerit voluntate, presbiter, qui post illius obitum se ipsum intrusit, ecclesiam cum domo et terra illicite detinere presumit. Ideoque causam committentes experientie [tue] terminandam, per apostolica scripta mandamus quatinus, partibus ante tuam presenciam convocatis et racionibus hinc inde plenius auditis et cognitis, prescriptam causam appellatione remota debito fine decidas; si vero presbiter pre-

senciam tuam adire vel judicio stare contempserit, eum, nullius appellatione obstante, canonica censura percellas, quam absque satisfactione congrua non relaxes. Datum Vellitris [1], kalendis aprilibus.

## VIII.

### Fontainebleau, du 17 avril au 31 octobre 1183.

*Philippe-Auguste prend sous sa protection les « hommes de corps » ou serfs du prieuré de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.*

A. Original. Le sceau pendant a disparu. Au dos de l'acte, en écriture du XIII[e] siècle : « Auctoramentum Philipi regis Francie super hominibus Beate Marie Boni Nuncii. — Aurelianis »; — en écriture du XVII[e] siècle : « Bonne-Nouvelle : Sauvegarde. 1183 ».

B. Copie inexacte, sur papier, dans le Cartulaire du XV[e] siècle, f° 28 v°. En marge est écrit : « Ycy est contenu comment les gens qui sont au prieur sont francs et comment ilz sont en la sauvegarde du roy ».

Publié inexactement par C. de Vassal, *op. cit.*, p. 235-236, avec une traduction et un commentaire. Vassal donne, en plus, le fac-similé de la première ligne, des premiers mots de la seconde, de la date et du monogramme de Philippe. — Publié par M. H.-F. Delaborde, *Recueil des actes de Philippe-Auguste*, t. I (Paris, 1916), p. 110.

Analysé par L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste* (Paris, 1856), n° 77 ; avec transcription intégrale à l'appendice, p. 496, d'après une copie de Gaignières, Bibl. nat., ms. latin 5441, t. II, p. 456.

In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Philippus, Dei gratia Francorum rex. Noverint universi presentes pariter et futuri nos ecclesie Beate Marie Boni Nuntii, Dei et rationis intuitu, concessisse ut quicumque homines se cognoverint illius ecclesie homines esse de corpore, ex elemosina regia eorum saisinam dicta ecclesia habeat, salvo jure alieno; ita quod si quis aliquem illorum hominum suum hominem esse de corpore clamaverit, ad curiam prioris prenominate ecclesie accedat et in ejus curia de homine illo rectitudinem accipiat. Volumus

1. Sic pour *Velitris*.

etiam ad omnium noticiam pervenire quoniam homines illos, qui se homines de corpore esse Beate Marie Boni Nuntii recognoverint, cum rebus eorum in nostra suscipimus custodia, salvo cujuslibet jure, quamdiu illi homines per prefatum priorem stare voluerint justicie. Quod ut perpetuam obtineat firmitatem, presentem paginam sigilli nostri auctoritate et regii nominis karactere subtus annotato communimus. Actum apud Fontem Bleaudi, anno ab incarnatione Domini M° C° LXXXIII°, regni nostri anno quarto. Astantibus in palatio nostro quorum nomina supposita sunt et signa : Signum comitis Theobaudi, dapiferi nostri ; signum Guidonis, buticularii ; signum Mathei, camerarii ; signum Radulphi, constabularii. Data per manum Hugonis, cancellarii.

Philippus (*monogramme*).

## IX.

**Anagni, 1er décembre 1183.**

*Bulle de Luce III adressée aux moines de Marmoutier, demeurant dans le couvent de Bonne-Nouvelle d'Orléans. Ces religieux avaient fait savoir au pape qu'ils avaient autrefois des serfs dans un territoire appelé* Sigalonia (*lire :* Silva Lognia, *forêt de Marchenoir*).

*Par la négligence de divers prieurs et après que l'ordre monastique fut établi dans Bonne-Nouvelle, lesdits serfs devinrent la possession de certains seigneurs et furent mis dans l'obligation de payer à ces derniers la capitation qu'ils devaient à l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.*

*Le prieur dudit lieu finit par déposer une plainte au sujet de ces serfs; pour éviter que le couvent ne fût molesté plus longtemps par lesdits seigneurs, il fut statué par Philippe* [*Auguste*], *roi de France, et par Thibaud, comte* [*de Blois*], *et confirmé par leurs chartes que, si les seigneurs voulaient élever des prétentions sur certains serfs, ils devraient intenter leurs procès devant le prieur, de telle façon que les serfs ne fussent tenus de leur répondre devant aucun autre juge.*

*Le pape, à la demande des religieux et pour réprimer la malignité des seigneurs, confirme le droit de juridiction accordé sur lesdits serfs à Bonne-Nouvelle par le roi et le comte de Blois.*

A. Original ; la « bulla » de plomb a disparu. Au dos, l'acte porte cette mention : *De hominibus de Silvalognia*, en écriture du XIII[e] siècle.

B. Copie dans le Cartulaire du XV[e] siècle, f° 8.

Lucius, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis monachis Majoris Monasterii morantibus in ecclesia Sancte Marie Boni Nuntii, salutem et apostolicam benedictionem. Significatum est nobis, ex parte vestra, quod, cum olim quidam servi ecclesie vestre in terra quadam, que Sigalonia [1] vocatur, suas habitationes haberent, per quorumdam priorum negligentiam, postquam in ecclesia ordo fuit monasticus institutus, predicti servi a quibusdam fuerunt militibus occupati et eorum potestate compulsi capitalem illis censum exsolvere, quem reddere ecclesie tenebantur ; sed tandem a priore ejusdem loci mota super predictis hominibus questione, ne prior et fratres qui pro tempore essent per milites memoratos molestiam super ipsis hominibus sustinerent, a karissimo in Christo filio nostro Philippo illustri Francorum rege et nobili viro comite Teobaldo statutum est et scriptis eorum autenticis confirmatum ut, si milites adversus homines vellent quicquam proponere, coram priore suam prosequi justitiam teneantur, ita quod predicti homines non cogantur sub alio eis judice respondere, quamdiu prior eos exhibuerit ad justitiam faciendam. Eapropter, vestris justis pos-

1. Erreur de scribe pour « Silvalognia », comme l'indique la mention qui est au dos de la bulle. « Sigalonia » désigne la Sologne, région naturelle au sud d'Orléans, où Bonne-Nouvelle n'avait pas de serfs, tandis que « Silvalognia » désigne la forêt de Marchenoir (au nord-ouest d'Orléans), où ce prieuré possédait des hommes et femmes de condition servile. Un acte de 1288 mentionne « la forest de Marchesnoir, dicte Silveloigne » (*Cartulaire de la Ville de Blois*, par J. Soyer, G. Trouillard et J. de Croy, Blois, 1907, p. 253). Cette erreur est aussi rectifiée par un acte daté de Marmoutier, 1183, dans lequel l'abbé Hervé procède à la nomination de « maires », chargés de la surveillance des hommes du monastère habitant la *Silva Lognia* (Archives du Loiret, H, fonds de Bonne-Nouvelle) : « balliam hominum nostrorum de Silva Lognia, ad ecclesiam Beate Marie Boni Nuncii pertinentium ».



tulationibus inclinati, ad predictorum militum malitiam comprimendam, jurisdictionem vobis a rege et comite in predictis hominibus previa ratione concessam et scriptis eorum autenticis roboratam, vobis et successoribus vestris auctoritate apostolica confirmamus et presentis scripti patrocinio communimus; statuentes ut nulli omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Anagnie, kalendis decembris.

## X.

### Vérone, 1er août 1184-1185.

*Bulle de Luce III adressée aux évêques de Meaux et de Soissons : L'abbé et les moines de Marmoutier, par une requête transmise au pape, ont remontré qu'ils avaient acquis juridiquement l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle après autorisation de Louis [VII], d'illustre mémoire, jadis roi de France, et avec l'institution de l'évêque diocésain et l'assentiment du patron; qu'ils observaient depuis assez longtemps dans ladite église la discipline régulière et qu'ils produisaient relativement à la donation et à l'institution de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle des titres authentiques, tant au nom du roi, de l'évêque et du patron qu'au nom du pape Eugène, confirmant solennellement cette concession, ainsi, d'ailleurs, qu'il est contenu dans les copies envoyées au Souverain Pontife. Néanmoins, les chanoines de Sainte-Croix d'Orléans ne cessaient irraisonnablement de les molester et de les troubler dans la possession de Bonne-Nouvelle ; lesdits chanoines avaient réussi à obtenir du Siège apostolique des lettres adressées à l'évêque de Paris et à l'abbé de Sainte-Geneviève. Du tribunal de ces deux prélats, on avait fait appel au pape : les moines se présentèrent, mais les chanoines ne vinrent point et n'envoyèrent même pas de procureur. Pendant trois mois et plus, les moines de Bonne-Nouvelle attendirent leurs adversaires en la présence du pape. Luce III déclare qu'il ne veut pas que les droits d'aucune église soient troublés malhonnêtement. Il*

*invite les évêques de Meaux et de Soissons à vérifier si, dans les documents originaux, sont bien mentionnés, comme dans les copies à lui soumises et qu'il leur adresse sous son sceau, les droits que les moines avouent posséder. Dans ce cas, les deux évêques devront, de l'autorité du pape, imposer silence aux chanoines de Sainte-Croix au sujet de l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, afin que les moines de Marmoutier puissent dorénavant la posséder en paix.*

*Si les chanoines cités refusent de se présenter ou d'obéir aux injonctions desdits évêques, ceux-ci devront s'efforcer néanmoins d'exécuter les ordres du Souverain Pontife selon la forme prescrite.*

A. Original, coté HCH. — Au dos, en écriture du XIIIe siècle : « De ecclesie Boni Nuntii »; en écriture du XVIIe siècle : « Cela ne sert que pour l'histoire ». — La « bulla » de plomb a disparu, mais nous en possédons la description grâce à la copie B : « Pendet bulla plumbea in qua legitur : Lucius papa III ».

B. Copie sur papier, collationnée par deux notaires apostoliques en résidence à Tours, le 22 janvier 1653.

C. Autre copie sur papier, faite sur la précédente par Basly et Dedynan, notaires royaux au Châtelet d'Orléans, le 19 février 1670.

Mentionné dans la *Gallia christiana*, *op. cit.*, col. 1515 ; — dans Jaffé, t. II, n° 15226, d'après le manuscrit latin 12739 de la Bibliothèque nationale, f° 422, et le manuscrit latin 12879, f° 188, de la même Bibl. nat.

Lucius, episcopus, servus servorum Dei, venerabilibus fratribus Meldensi et Suessionensi episcopis, salutem et apostolicam benedictionem. Dilecti filii nostri abbas et fratres Majoris Monasterii transmissa nobis conquestione monstrarunt quod, cum ecclesiam Sancte Marie Boni Nuncii, de assensu et voluntate Lodovici illustris memorie, olim Francorum regis, per institutionem diocesani episcopi et concessionem patroni canonice adepti fuerint et in ea fratres eorum regularem diutius servaverint disciplinam et super hac donatione et institutione autentica scripta conpareant tam predictorum regis, patroni et episcopi quam pie recordationis Eugenii pape ipsum factum sollempniter confirmantis, sicut in transcriptis, que nobis fuerunt super hoc exhibita, continetur, dilecti filii nostri canonici Sancte Crucis Aurelianensis irrationabiliter eos super hoc sumptibus et

laboribus variis inquietant, litteris ad venerabilem fratrem nostrum Parisiensem episcopum el dilectum filium abbatem Sancte Genovefe a Sede Apostolica impetratis, a quorum audientia cum fuisset ad Sedem Apostolicam appellatum, monachis venientibus canonici neque per se neque per nuncium accesserunt, licet eos ipsi monachi per tres menses et amplius in nostra presentia expectassent. Quia vero jura ecclesiarum nullius volumus inprobitate turbari, Fraternitati vestre per apostolica scripta mandamus quatinus, si ita in autenticis que se habere monachi confitentur inveneritis, sicut in transcriptis nobis exhibitis, que etiam vobis sub bulla nostra transmittimus, perhibetur, prefatis canonicis auctoritate nostra super jam dicta ecclesia, contradictione et appellatione cessante, silentium imponatis et predictos monachos faciatis pacifice possidere. Quod si citati canonici venire aut mandato vestro parere noluerint, mandatum nostrum secundum prescriptam formam nichilominus exequi studeatis, non obstantibus litteris ad predictos judices impetratis. Datum Verone, kalendis augusti.

## XI.

### Vérone, 19 octobre 1184-1185.

*Luce III confirme à l'abbé Hervé et aux moines de Marmoutier la présentation de l'église de Saint-Nom, présentation qui leur a été concédée canoniquement par l'évêque de Paris, Maurice* [*de Sully*].

A. Original perdu.

B. Copie sur papier, authentiquée par cette mention : « Collationné à son original, remis au trésor de l'abbaye de Mairmoustier par frère Jacques Deloynes, garde des chartres et trésor en icelle, le 25me novembre mil six cens vingt-sept ».

(Signé) : J. Deloynes. »

Nota : Cette bulle, dont l'original était conservé à Marmoutier, n'intéresse nullement le prieuré de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

Lucius, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis Herveo, abbati, et fratribus Majoris Monasterii, salutem et apostolicam



benedictionem. Justis petentium desideriis dignum est nos facilem prebere consensum et vota, quae a rationis tramite non discordant, effectu prosequente complere. Ea propter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus grato concurrentes assensu, presentationem ecclesiae Sancti Nomni [1] a venerabili fratre nostro M[auricio], Parisiensi episcopo, canonice vobis concessam et de mandato ipsius episcopi a sacerdote qui per ejus institutionem in ea aliquandiu ministraverat in manu nostra resignatam, sicut eam juste et sine controversia possidetis et in praedicti episcopi scripto autentico continetur, vobis et ecclesiae vestrae auctoritate apostolica confirmamus et praesentis scripti patrocinio communimus; statuentes ut nulli omnino hominum liceat hanc paginam nostrae confirmationis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Verone [2], XIIII kalendas novembris.

## XII.

**Vérone, 29 janvier 1186-1187.**

***Urbain III confirme la sentence des évêques de Meaux et de Soissons rendue contre les chanoines du chapitre de la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans.***

A. Original, coté HCH. Au dos, en écriture du XIIIe siècle : « De ecclesia Boni Nuntii » ; — en écriture du XVIIe siècle : « Cela ne sert que pour l'histoire ». — La « bulla » de plomb a disparu.

B. Copie inexacte, sur papier, dans le Cartulaire de Bonne-Nouvelle, dressé au XVe siècle, f° 8 verso.

C. Autre copie inexacte, sur papier libre, faite au XVIIe siècle.

Publié par C. de Vassal, *op. cit.*, p. 230-231, avec traduction et commentaire. Vassal donne le fac-similé de la première ligne, des premiers mots de la deuxième, et de la date. Sa copie est infidèle.

1. Lire : *Sancti Nummi*, Saint-Nom-la-Bretèche (Seine-et-Oise). Voir Auguste Longnon, *Pouillés de la province de Sens*, Paris, 1904, p. 440.
2. Le scribe a lu : *Seroñ* (sic).

Mentionné dans la *Gallia christiana*, *op. cit.*, col. 1515; dans Jaffé, n° 15779, d'après le manuscrit latin 12739 de la Bibliothèque nationale, f° 121. Jaffé a cru à tort que cette bulle était inédite.

Urbanus, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis abbati et monachis Majoris Monasterii, salutem et apostolicam benedictionem. Cum controversie de apostolici auctoritate mandati concordia vel judicio finiuntur, ne in contentionem denuo reducantur, in scriptum sunt earum sententie reducende apostolicoque presidio roborande. Cum autem inter vos et dilectos filios nostros canonicos Aurelianenses super ecclesia Beate Marie Boni Nuncii diutius fuerit agitata contentio et a presentia venerabilis fratris nostri M., Parisiensis episcopi, et dilecti filii abbatis Sancte Genovefe, coram quibus tractari ceperat, ad Apostolicam Sedem appellatione delata, nuncio vestro apud eam per tres menses expectante partem adversam et illa minime comparente, felicis memorie Lucius, predecessor noster, venerabilibus fratribus nostris Meldensi et Suessionensi episcopis idem sub hac forma commisit negocium finiendum ut si in autenticis scriptis, que se habere monachi fatebantur, invenire valerent que jamdicto predecessori nostro monstraverant in transcriptis et idem judicibus ipsis sub bulla sua transmisit, prefatis canonicis silentium super ecclesia illa, cessante appellatione, imponerent et monachos ipsos eandem facerent ecclesiam pacifice possidere. Quod si legitime citati canonici eorum adire presentiam vel mandato parere contempnerent, ipsi nichilominus secundum prescriptam formam mandatum apostolicum adimplerent. Ceterum sepedicti judices, sicut per eorum scriptum accepimus, cum, vestra parte presente, canonicos illos legitime citavissent et illi nec ivissent nec misissent congruum responsalem, monachorum instrumentis diligenter inspectis et inventis in eis omnibus que habebantur in transcriptis sub apostolica bulla transmissis, eisdem canonicis super ecclesia illa silentium perpetuum imponentes, ipsam a vobis decreverunt pacifice de cetero possidendam. Ut igitur eadem sententia inviolabilem obtineat firmitatem, ipsam, sicut rationabiliter lata canonica non est appellatione suspensa et in scripto autentico continetur, auctoritate apostolica confirmamus et presentis





scripti patrocinio communimus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis vero hanc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Verone, IIII kalendas februarii.

## XIII.

**Latran, 21 novembre 1215.**

*L'abbé et le couvent de Saint-Martin de Marmoutier-lez-Tours s'étant plaints à Innocent III que le doyen d'Orléans, le curé de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et d'autres personnes des diocèses d'Orléans, de Chartres et de Meaux nuisaient à leurs droits sur l'église de Bonne-Nouvelle et sur d'autres biens, le pape mande à l'abbé de Saint-Jean, à l'archidiacre et à l'official de Sens que la cause soit entendue et réglée par eux, après convocation des parties, sans appel. La décision des délégués pontificaux sera fermement observée, sous peine de censure ecclésiastique.*

A. Original. La « bulla » de plomb a disparu. Au dos, en écriture du XIIIe siècle : « Beate Marie Boni Nuncii Aurelianensis » ; — en écriture du XVIIe siècle : « Hoc solum historiae prodest ».

Innocentius, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis abbati Sancti Johannis, archidiacono et officiali Senonensibus, salutem et apostolicam benedictionem. Abbas et conventus Sancti Martini Majoris Monasterii Turonensis nobis conquerendo monstrarunt quod decanus Aurelianensis, capellanus ecclesie Sancte Marie Boni Nuntii, et quidam alii Aurelianensis, Carnotensis et Meldensis diocesium, super ecclesia Sancte Marie Boni Nuntii et rebus aliis injuriantur eisdem. Ideoque Discretioni vestre per apostolica scripta mandamus quatinus, partibus convocatis, audiatis causam et, appellatione remota, fine debito terminetis, facientes quod decreveritis per censuram ecclesiasticam firmiter observari. Testes autem qui fuerint nominati, si

se gratia, odio vel timore subtraxerint, per censuram eandem, cessante appellatione, cogatis veritati testimonium perhibere. Quod si non omnes hiis exequendis potueritis interesse, duo vestrum ea nichilominus exequantur. Datum Laterani, XI kalendas decembris, pontificatus nostri anno octavodecimo.

## XIV.

**Latran, 17 décembre 1240.**

*Bulle de Grégoire IX adressée à l'archevêque de Tours, à la suite d'une supplique envoyée au pape par le prieur de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. Le souverain pontife avait invité par écrit l'archevêque de Sens à faire pourvoir par certains monastères et églises de sa province au logement et à la nourriture de l'évêque de Madyti, délégué apostolique, de passage avec six personnes et cinq voitures. L'évêque d'Orléans, selon les ordres de son métropolitain, avait mandé au prieur de Bonne-Nouvelle de fournir pour l'évêque de Madyti pendant quatre semaines la somme de 14 sous parisis par semaine. Ledit prieur allégua que, son couvent étant si endetté et si pauvre que ses moines pouvaient à peine vivre avec leurs propres ressources (comme il était prêt à le prouver), il ne devait pas être tenu de payer une pareille contribution. L'évêque d'Orléans se refusa à admettre cette fin de non-recevoir. Le prieur, voyant qu'il était injustement molesté, en appela au pape. Celui-ci mande à l'archevêque de Tours de remettre toutes choses en l'état dû, si les assertions du prieur sont reconnues exactes; dans le cas contraire, le prélat devra inviter l'évêque d'Orléans à se faire payer par ledit prieur la contribution demandée, et sans appel.*

A. Original, coté HDO. La « bulla » de plomb, suspendue à l'acte, a disparu. Au dos, en écriture du XIII[e] siècle : « Boni Nuncii » ; — en écriture du XVII[e] siècle : « Bref du pape Grégoire pour décharger les religieux de Bonne-Nouvelle de quelque contribution ; ne sert plus de rien. »

B. C. Copies authentiques infidèles, sur papier, faites sur l'original en 1653.



Gregorius, episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri archiepiscopo Turonensi, salutem et apostolicam benedictionem. Exhibita nobis, dilecti filii, prioris prioratus Sancte Marie Boni Nuntii Aurelianensis petitio continebat quod, cum venerabili fratri nostro archiepiscopo Senonensi direxerimus scripta nostra ut venerabili fratri nostro Maditensi episcopo in aliquibus monasteriis vel ecclesiis provincie Senonensis pro quinque evectionibus et sex personis provisionem congruam usque ad nostrum beneplacitum assignaret, et venerabilis frater noster Aurelianensis episcopus, cui archiepiscopus ipse mandavit ut eidem episcopo ab aliquibus ecclesiis seu monasteriis civitatis vel diocesis Aurelianensis faceret in quadam summa pecunie provideri, priori mandasset eidem quod singulis quatuor septimanis in quatuordecim solidis parisiensis monete ipsi Maditensi episcopo provideret, idem prior coram eodem Aurelianensi episcopo excipiendo proposuit quod, cum jamdictus prioratus adeo sit ere alieno et paupertate gravatus quod ipse ac monachi Domino servientes ibidem vix possint ex ipsius facultatibus sustentari, prout erat docere paratus, ad provisionem hujusmodi faciendam non debebat de jure compelli [1]; et, quia jamdictus Aurelianensis episcopus exceptionem hujusmodi admittere contra justitiam denegavit, idem prior, sentiens indebite se gravari, ad nos vocem appellationis misit. Quocirca Fraternitate tue per apostolica scripta mandamus quatinus, si est ita, revoces in statum debitum quicquid post hujusmodi appellationem inveneris temere attemptatum; alioquin, mandes eidem Aurelianensi episcopo ut dictum priorem ad solutionem ipsius pecunie juxta litterarum tenorem ad eundem archiepiscopum directarum, appellatione remota, compellat. Testes autem qui fuerint nominati, si se gratia, odio vel timore subtraxerint, per censuram ecclesiasticam, appellatione cessante, compellas veritati testimonium perhibere. Datum Laterani, XVI kalendas januarii, pontificatus nostri anno tertiodecimo.

1. Les auteurs de la *Gallia christiana*, qui ont connu cet acte, s'expriment ainsi (t. VIII, col. 1515) : « Anno 1240, aere alieno ac paupertate sic gravatus erat locus, ut prior ac monachi Domino servientes ibidem vix possent ex ipsius facultatibus sustentari. »



## XV.

### Anagni, 8 novembre 1259.

*Le pape Alexandre IV, à la demande de l'abbé et du couvent de Marmoutier, leur confirme la possession des prieurés de la Borde, de Neuville, du Verger, de Bonne-Nouvelle et autres, que le monastère possède dans les diocèses de Tours, de Bourges, d'Orléans, de Rouen, de Chartres, etc. Personne ne pourra exiger de ces établissements ni impôt ni droit de gîte.*

A. Original. La « bulla » de plomb, appendue à l'acte, a disparu.

Alexander, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis abbati et conventui Majoris Monasterii Turonensis, ordinis Sancti Benedicti, ad Romanam ecclesiam nullo medio pertinentis, salutem et apostolicam benedictionem. Religionis vestre meretur honestas et vestre devotionis merita nos inducunt ut, vos favore benivolo prosequentes, que digne poscitis ad exauditionis gratiam admittamus. Vestris itaque supplicationibus benignum impertientes assensum, ut de Borda [1], de Novavilla et de Viridario [2] et de Bono Nuncio ac aliorum locorum prioratus ad

1. Ce petit prieuré de « La Borde-aux-Moines », ou « La Borde-au-Moine », ou simplement « La Borde » (commune de Rilly, canton de Montrichard, arrondissement de Blois (Loir-et-Cher), situé sur les confins du Blésois (évêché de Chartres) et de la Touraine, fut donné par Marmoutier au seigneur de Chaumont-sur-Loire en 1274-1275 (voir abbé Ch. Métais, *Cartulaire blésois de Marmoutier*, [Blois, 1891], chartes nos 29, 107, 340, 341, 342). Les textes, publiés par l'abbé Métais, sont, vérification faite, très incorrects. Sur ce prieuré de La Borde, consulter aussi l'*Inventaire des Archives départementales d'Indre-et-Loire*, par Ch. de Grandmaison (Tours 1891), série H, p. 127, article H. 381.

2. Ce prieuré du Verger doit être le même que celui qui est indiqué dans le pouillé de l'abbaye de Marmoutier dressé en 1556 (Archives du Loiret, H. fonds de Bonne-Nouvelle, papier coté DFF) sous le nom de « prioratus Sancti Eligii de Virgulto » au diocèse d'Angers. Le prieuré de Saint-Éloi du Verger était situé dans la ville d'Angers : L'ancienne chapelle sert aujourd'hui de temple protestant (Renseignement fourni par mon confrère M. Saché, archiviste de Maine-et-Loire, auquel j'adresse mes bien vifs remerciements)



monasterium vestrum pleno jure spectantes, quos in Turonensi, Bituricensi, Aurelianensi, Rothomagensi, Carnotensi et aliis civitatibus et diocesibus obtinetis, sicut tam predecessores vestri hactenus quam vos postmodum eos sine alicujus exactionis seu procurationis onere possedistis, ita possidere imposterum sine hujusmodi onere valeatis, vobis auctoritate presentium indulgemus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre concessionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Anagnie, VI idus novembris, pontificatus nostri anno quinto.

# TABLE DES NOMS PROPRES

*(Les chiffres romains indiquent les numéros des actes transcrits.)*

---

## A



## B

C



D



E

F



G



H



I



J



L

W

# RÉORGANISATION

DES

# ARCHIVES D'ALSACE ET DE LORRAINE

## RAPPORT DU DIRECTEUR SUR SA MISSION

*Strasbourg, le 26 janvier 1920.*

MONSIEUR LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL,

Par un arrêté en date du 30 août 1919, pris sur votre proposition, à la suite d'un rapport de M. le directeur de l'intérieur en date du 14 août et de votre lettre du 18 (I. 5319), M. le ministre de l'instruction publique m'a mis, pour une durée de quatre mois, à votre disposition, pour réorganiser les archives d'Alsace et de Lorraine. Le 2 septembre, je commençais à m'occuper du travail qui m'était assigné et, par votre arrêté en date du 15 septembre, vous me nommiez directeur des Archives d'Alsace et de Lorraine. Arrivé au terme de ma mission, j'ai l'honneur de vous rendre compte de ce qui a été fait, et surtout de ce qu'il y a encore à faire dans les Archives d'Alsace et de Lorraine.

L'ordre chronologique est bien souvent l'ordre logique ; il l'est particulièrement dans ce pays où deux guerres ont marqué, pour les services, deux coupures importantes : j'examinerai donc successivement ce qui a été fait jusqu'en 1870, ce que les Allemands ont fait de 1870 à 1918, comment le service a été réorganisé depuis l'armistice et quel est le programme de travail dans chacun des trois départements et pour toute la région prise dans son ensemble.

I. *Jusqu'en 1870*, les trois départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle, avaient chacun, comme les autres départements français, un archiviste. A Strasbourg, depuis 1840, Spach, un Alsacien connu par ses travaux d'histoire locale, à Colmar, Félix Blanc, ancien archiviste de Loir-et-Cher, mort au début de 1871, à Metz, un Lorrain, Sauer. Le seul qui fût pourvu du diplôme d'archiviste-paléographe, c'était Félix Blanc. Le service des Archives départementales ressortissait alors au Ministère de l'intérieur, où un bureau spécial assurait, tant bien que mal, l'unité de direction et de méthode. Depuis plusieurs années, les trois départements avaient à leur budget un crédit annuel d'impression d'inventaire : dans le Bas-Rhin, l'actif Louis Spach fit paraître, de 1863 à 1867, l'inventaire des séries anciennes (A à E) (2 volumes), en 1868, celui de la série G (1 volume), et il acheva en 1872, par un tome IV contenant la fin de la série G et la série H, l'inventaire sommaire des papiers antérieurs à la Révolution. Dans le Haut-Rhin, le travail fut commencé par Brièle, le prédécesseur de Blanc, qui fit paraître, en 1863, un premier volume contenant les séries A et D et une partie de la série E; en 1870, Blanc faisait paraître un tome II, qui renfermait l'inventaire de la série E jusqu'à la cote E 2935. La guerre arrêta le travail, qui n'a jamais été poursuivi. Dans le département de la Moselle, l'inventaire était encore à l'état de manuscrit en 1870. C'est, comme nous le verrons tout à l'heure, sous l'administration allemande que Sauer et son successeur firent paraître les volumes actuellement existants.

L'installation matérielle des archives de Strasbourg et de Metz était très médiocre; seules les archives de Colmar venaient d'être logées dans une aile de la nouvelle préfecture, aménagée pour les recevoir et qui a été suffisante jusqu'à ce jour.

II. *Après 1870*, les Allemands ne changèrent rien aux cadres qu'ils avaient trouvés : dans chacun des trois départements, il y eut un archiviste dépendant alors du Bezirks-Praesident; à Strasbourg, Spach continua ses fonctions jusqu'à sa mort (1879); à Metz, l'archiviste Sauer termina sa carrière comme fonction-

naire allemand; à Colmar, BLANC, qui venait de mourir, fut remplacé par un immigré, PFANNENSCHMID, qui connaissait bien la matière et a laissé, sur les archives en Alsace, des travaux où il y a beaucoup à prendre. Les postes de Strasbourg, Colmar et Metz furent successivement occupés, le premier, après la mort de PFANNENSCHMID, par HAUVILLER et MENTZ; le second après la mort de SPACH, par WIEGAND et KAISER; le troisième, après la mort de SAUER, par WOLFRAM, HAUVILLER et RUPPEL.

Tous les archivistes, sauf HAUVILLER, furent des immigrés — (à partir de 1889 ils furent nommés par le statthalter et rétribués sur le budget d'Alsace) — choisis en raison de leur solide culture historique et qui tous, en particulier WIEGAND devenu professeur à l'université de Strasbourg, et WOLFRAM, devenu directeur de la bibliothèque régionale, ont eu une activité scientifique. Mais cette activité ne se manifesta pas suffisamment par des travaux purement professionnels menés avec esprit de suite et suivant un plan d'ensemble.

L'esprit de suite et le plan d'ensemble, qui avaient caractérisé les travaux des archivistes avant 1870, provenaient surtout de la forte centralisation des services reliés à un organisme commun; la constitution même du Pays d'Empire empêchait tout rattachement à la direction des Archives de Prusse à Berlin, par exemple, et l'on ne réussit jamais, à Strasbourg même, à créer un organisme qui aurait donné aux trois départements les directives nécessaires; les archivistes s'en plaignirent à maintes reprises et c'est à leur isolement qu'ils attribuèrent l'état de somnolence de leur service (Stillstand in den Inventarisierungsarbeiten).

De ce ralentissement progressif, la diminution des inventaires imprimés est un signe évident : à Strasbourg il y eut un crédit d'impression jusqu'à l'achèvement du tome IV de l'état sommaire (1872), puis on considéra la besogne comme terminée, sans se préoccuper des fonds de documents anciens qui étaient entrés aux Archives par voie d'échange avec les États allemands ou par réintégration normale. A Colmar, on laissa l'état sommaire dans l'état où on l'avait trouvé, c'est-à-dire inachevé. En revanche, à Metz, SAUER, puis WOLFRAM, publièrent en 1879,

1890, 1895, trois volumes consacrés aux séries anciennes (A à H).

Pour les papiers de la période révolutionnaire, on les classa médiocrement à Strasbourg, on en fit un répertoire sommaire à Colmar et à Metz; dans ce dernier dépôt, on a commencé, peu avant la guerre, la publication de leur inventaire dans une revue.

Les séries modernes (an VIII-1870) ont été à peu près reconnues, mais aucun état numérique n'en a été dressé, sauf cependant pour quelques-unes d'entre elles à Colmar et à Metz.

Quant aux versements nouveaux des préfectures ou des ministères, les Allemands n'en firent aucun répertoire et se contentèrent toujours des bordereaux de versement.

Dans leurs rapports et dans leurs livres, les Allemands ne cessèrent de vanter l'organisation française en matière d'archives; s'ils ne la modifièrent pas dans son ensemble, ils ne firent rien pour continuer les traditions de travail des archivistes français. Toutefois, pour être juste, il faut reconnaître que l'administration allemande eut le souci de l'installation matérielle des archives. A Strasbourg et à Metz, elle fit construire deux dépôts dont le premier fut, pendant de longues années, considéré comme un modèle, mais qui a maintenant été dépassé par les derniers édifices élevés en Allemagne. Pour quelques années encore, les bâtiments de Strasbourg et de Metz peuvent être considérés comme suffisants; à Strasbourg tout au moins, en raison du terrain prévu pour cela, l'agrandissement sera facile quand on le jugera nécessaire.

III. *Après l'armistice*, envoyé une première fois en mission en Alsace, alors que j'étais encore mobilisé, j'ai visité en novembre et décembre 1918 les trois dépôts départementaux. L'affaire la plus urgente était la désignation d'archivistes intérimaires pour remplacer les fonctionnaires allemands qui partaient ou allaient partir. A Strasbourg, où le titulaire KAISER fut expulsé deux jours après l'entrée des Français, on désigna, sur les indications du Conseil national, M. WILHELM, bibliothécaire à la bibliothèque régionale; à Colmar, où l'archiviste MENTZ revint de congé, en janvier 1919, pour se faire expulser, le Commissaire de

la République désigna M. Eberhardt, secrétaire des archives, qui connaissait parfaitement le service; à Metz, où l'archiviste Ruppel était resté à son poste et ne partit que quelques mois après, on confia à M. Christiany, secrétaire des Archives depuis de longues années, le soin d'assurer l'intérim.

Dans le rapport que j'adressai à la fin de ma trop courte mission à M. le haut commissaire de la République, je demandais que l'on se préoccupât de la réorganisation des Archives. A ce moment, les tendances de centralisation à Paris dominaient; on se contenta d'un régime transitoire et pendant quelques mois les intérimaires assurèrent seuls — sauf à Strasbourg, où tout le personnel subalterne allemand était resté en fonctions — la marche du service, rendu plus pénible par les nombreuses recherches que nécessitait l'établissement des cartes d'identité.

Ma première préoccupation, en prenant, au mois de septembre, la direction des archives, devait être de remplacer partout, d'une manière définitive, le personnel allemand. A Colmar, où plusieurs candidats étaient en présence, votre choix s'est porté sur M. Waldner, ancien archiviste de la ville; M. Waldner n'est pas archiviste-paléographe, mais il vous a paru que, la loi française n'étant pas encore applicable sur ce point, il y avait lieu de donner la préférence à un candidat de la région qui réunirait les qualités de compétence nécessaires. A Metz, vous avez nommé M. Paul d'Arbois de Jubainville, archiviste-paléographe, qui a fait ses preuves en France, comme archiviste de la Meuse, et que ses origines lorraines désignaient de préférence aux candidats locaux moins qualifiés. A Strasbourg, c'est M. Eckel qui a été nommé, un Strasbourgeois, archiviste paléographe également, archiviste du département de la Haute-Saône depuis trente ans. Ainsi les trois postes sont occupés désormais par des hommes restés ou revenus dans leur pays d'origine, en connaissant la langue, le patois et les habitudes, toutes conditions pour que les travailleurs locaux soient bien guidés dans leurs recherches et pour que la publication des inventaires et des documents ne soit pas négligée.

Le personnel des bureaux, à Strasbourg, a dû être entièrement renouvelé ; à Metz et à Colmar, les secrétaires, qui étaient

lorrain et alsacien, ont été maintenus dans leur emploi; des expéditionnaires leur ont été ou vont leur être adjoints. Jusqu'à nouvel ordre, les postes d'auxiliaire scientifique de Strasbourg et de Metz sont restés vacants, non seulement parce qu'il serait difficile de trouver des candidats en raison de la modicité des crédits, mais surtout parce qu'il est plus urgent actuellement de faire des travaux de versement et de classement des documents modernes.

*Programme de travail.* — En installant les trois archivistes dans leur poste, j'ai été naturellement amené à examiner avec eux le programme de travail pour l'avenir; voici, dans les trois dépôts pris d'abord séparément, les besognes qui apparaissent les plus urgentes :

A *Colmar*, l'inventaire sommaire des séries anciennes s'arrête à E 2935 et, s'il faut en croire un rapport de Pfannenschmid, il renfermerait beaucoup d'erreurs et aurait besoin — en particulier pour le fonds Mazarin — d'un sérieux erratum. Il reste à faire paraître E 2936 à 3335 (et l'inventaire des documents venus de Bavière depuis 1870), l'inventaire de F, celui de G et de H (rédigé par Pfannenschmid, sauf les cent cartons du fonds Munster).

Pfannenschmid a fait un inventaire très sommaire de la série L (Révolution, 1087 articles); l'archiviste devra en soumettre le manuscrit à la direction des archives, qui décidera s'il est possible de le livrer à l'impression dès à présent. Enfin il y aura lieu de se préoccuper de la publication de l'inventaire du fonds du Conseil Souverain d'Alsace (versé par la Cour de Colmar en 1882-1883); il a été fait par Pfannenschmid et pourrait être publié après traduction.

J'ai demandé le rétablissement d'un crédit d'impression d'inventaire, mais je ne me dissimule pas qu'il y aura des difficultés à surmonter pour l'obtenir; le Conseil général du Haut-Rhin avait autrefois donné une très large subvention pour une publication savante qui n'avait qu'un intérêt secondaire; des réclamations se produisirent, venant en particulier de Mulhouse, et le crédit d'impression pour les archives ne fut jamais rétabli; on

n'en obtiendra un nouveau que si l'on propose au Conseil général l'impression d'une série ayant à la fois un intérêt historique pour tout le département et un intérêt de propagande française, comme ce serait le cas pour la série des papiers de la période révolutionnaire.

L'archiviste du Haut-Rhin aura à classer les archives des notaires versées en 1876, et dont l'inventaire est incomplet, les archives des greffes de Mulhouse et d'Altkirch déposées aux archives départementales, les séries modernes R, S, U, X et Y, dont l'inventaire est insuffisant.

Les archives de Colmar ne contiennent encore, à peu près exclusivement, que les papiers antérieurs à 1870; le bâtiment est comble et quelques dossiers versés par les régistratures ont dû être logés dans le grenier d'une annexe de la préfecture; d'autre part, les régistratures sont pleines et le moment est venu où elles ont besoin de place. La question d'un bâtiment nouveau va se poser d'une manière urgente dans le Haut-Rhin. Après examen des locaux, j'ai reconnu qu'il était impossible de prévoir un agrandissement des bâtiments actuels; la seule solution, la moins coûteuse en tout cas, serait d'installer les archives dans les bâtiments de la préfecture de Colmar, quand celle-ci viendra à être supprimée; c'est cette solution que j'ai demandé au préfet de bien vouloir examiner.

Les archives communales sont en voie de classement suivant un plan détaillé dressé autrefois par Pfannenschmid : soixante communes sur six cents ont déjà envoyé leur inventaire manuscrit aux archives. J'ai demandé à l'archiviste départemental de commencer ses inspections par les communes qui étaient de part et d'autre de la ligne de feu; celles qui avaient envoyé leurs archives en lieu sûr à Colmar sont déjà rentrées en possession de leurs papiers; il faudra se préoccuper de savoir ce qui a été fait pour les communes qui étaient dans la zone occupée par les troupes françaises. Quelques caisses de documents anciens avaient été envoyées à Munich en raison des bombardements par avions; elles ont été réintégrées au mois d'octobre; les dossiers d'administration courante que les Allemands avaient transportés dans la Forêt Noire, où ils avaient constitué une

sorte de régistrature annexe, vont être renvoyés sous peu à Colmar.

A *Metz* l'état sommaire des séries anciennes est imprimé, mais il reste à dresser l'inventaire et ultérieurement à publier l'analyse des documents des séries F et H entrés aux archives après 1870, et des 3000 liasses et registres d'actes de notaires non encore reconnus. La série L est classée, inventoriée, et l'état sommaire des districts de Briey et Longwy a déjà paru dans les « Annales révolutionnaires »; l'œuvre est à continuer. Les séries M, P, Q, S (en partie), T sont inventoriées; M. d'Arbois de Jubainville se propose de publier l'inventaire de la série Q dès qu'il aura les crédits nécessaires. Il reste à inventorier les séries modernes K, O, P, R, S (en partie), U à Z.

On a commencé le versement des papiers des régistratures allemandes; d'autre part, tous les papiers provenant de l'administration, par les Allemands, des arrondissements de Longwy et Briey ont été réunis au dépôt départemental.

Lors du bombardement de Metz en octobre 1918, les séries anciennes et les papiers révolutionnaires ont été transportés à Leipzig; le commissariat général négocie actuellement le retour de ces documents.

A *Strasbourg* la tâche de l'archiviste du Bas-Rhin sera lourde : il devra d'abord procéder à un refoulement général de toutes les séries, ce qui lui permettra de gagner de la place pour les versements qui vont être nombreux et abondants; il aura ensuite à réorganiser, compléter et trier la série L (papiers révolutionnaires), totalement négligée par l'administration allemande, et à en préparer le répertoire numérique; il devra faire l'inventaire des fonds anciens entrés aux archives depuis 1870 (en particulier le fonds des minutes notariales); il devra classer les documents modernes de l'administration française (an VIII à 1870, séries K à Z), actuellement triés par séries, mais non encore classés dans le détail et qui n'ont reçu aucune cote.

A l'époque où Louis Spach entreprenait le classement sommaire des papiers postérieurs à 1790, il régnait, à l'égard des archives modernes, un dédain qui aujourd'hui nous étonne; en 1844, tout en reconnaissant que dans ces documents « il y aurait cer-

tainement à glaner au point de vue historique » (!), Spach souhaitait la disparition des pièces qu'il considérait comme inutiles (lettres particulières, dénonciations, etc) : « Je ne vois pas pourquoi, écrivait-il, on perpétuerait le souvenir de malheureuses discordes, surtout lorsque ce souvenir pourrait faire peser sur des familles honorables la réprobation qui s'attache à des actes commis par leurs grands-pères. » « La plupart des titres modernes, écrivait-il encore en 1845, se rapportent à des intérêts qui ne sont pas du domaine de l'histoire » ; mais il reconnaissait cependant que « dans ces cartons il y avait des pièces disséminées qui ont déjà ou qui acquerront de jour en jour une valeur politique plus grande » ; c'est à cette conception surannée que nous devons les dossiers factices consacrés aux « événements historiques » constitués autrefois par Spach et qui sont la négation même de la méthode historique.

J'ai commencé à faire réunir dans une salle unique les recueils de documents imprimés (décrets, rapports, délibérations d'assemblées) qui permettront aux travailleurs d'histoire moderne d'avoir sous la main les instruments de recherche indispensables.

*Dans les trois dépôts départementaux*, une tâche commune s'impose aux archivistes, après le recolement prescrit par les règlements ; c'est la préparation d'un *État général par fonds* de leurs archives destiné à compléter celui que la Direction des archives a fait paraitre en 1903. Quand cet état aura été publié, nous aurons une notion générale sommaire des archives civiles, des archives ecclésiastiques et des fonds révolutionnaires de l'Alsace-Lorraine.

Une autre tâche commune s'impose à Colmar, à Strasbourg et à Metz, c'est la constitution du fonds de l'administration allemande, formé par le versement des papiers des régistratures de 1871 à 1918.

A Strasbourg, les versements ont commencé en 1885 et, jusqu'en 1917, soixante-sept versements ont été opérés ; une partie de ces versements a été intégrée à tort dans les séries françaises, une autre partie est constituée à part. Dans une réunion que nous aurons à Strasbourg, les trois archivistes examineront

avec moi les principes de classement de ce fonds ; dès à présent il me paraît, en raison de l'excellent état dans lequel se présentent les dossiers déjà classés dans les régistratures, qu'il y aura grand avantage à maintenir le classement allemand et à rapprocher simplement par séries les dossiers au fur et à mesure de leur versement. Le *fonds allemand* constituera un tout et à ce fonds on ne saurait appliquer les principes de classement français : d'une part, les séries allemandes énumérées dans les Geschäeftsanweisungen des préfectures sont plus abondantes que les séries françaises ; d'autre part, le système allemand de la double régistrature (laufende et reponierte, c'est-à-dire documents du service courant et dossiers clos) permet d'éviter ce qui se produit trop souvent dans les départements français, le versement prématuré de liasses de dossiers non classés. Il serait à souhaiter que le système des régistratures fût continué là où il existe et créé dans les nouveaux services où il est inconnu. Ce système permet de faire des archives véritablement le dépôt des dossiers historiques et non un panier à papiers de la préfecture. De toute manière, les archivistes devront exiger le maintien absolu de la tradition du versement avec bordereau très détaillé, comme il était fait sous l'administration allemande.

Enfin, les archivistes auront à reprendre l'inspection des archives communales négligée pendant la guerre et à entreprendre le versement des archives des sous-préfectures dans les dépôts départementaux.

Mais dans les départements de nouveau réunis à la France les archivistes ne doivent pas être simplement des classeurs de documents et des éditeurs de répertoires ; ils ont encore une autre tâche à remplir, à la fois immédiatement utile et très haute : celle de faire renaître, d'accord avec les professeurs de l'Université, la vie historique dans ce pays, d'y réveiller les sociétés d'histoire locale actuellement assoupies, d'y stimuler la curiosité pour tout ce qui touche à l'Alsace française d'avant 1870, en un mot de renouer la tradition et, par dessus le demi-siècle de domination allemande, de faire connaître aux Alsaciens, qui l'ignorent, l'histoire vraie de leur propre pays.

Quand Pfannenschmid s'installa à Colmar, il y vint avec des idées de propagande et déclara que l'Allemagne attendait une nouvelle histoire de l'Alsace, écrite à la fois du point de vue critique et du point de vue « Deutsch national ». Il fallait, disait-il, réveiller le « sens allemand » dans ce pays et il assurait qu'une histoire scientifique de l'administration française de l'Alsace de 1648 à 1870 provoquerait le plus grand étonnement dans toute l'Europe (*sic*). Cette histoire, ni Pfannenschmid ni aucun de ses collègues ne l'écrivirent, on devine pourquoi. Mais la préoccupation de propagande des Allemands, nous avons le droit, nous avons même le devoir de la faire nôtre, et il appartient aux archivistes français de démontrer pourquoi l'Alsace a été attachée à la France.

A ce propos il est piquant de noter que, pendant la dernière guerre, M. de Romberg, à Berne, reçut un jour d'un anonyme une lettre où on lui demandait s'il ne serait pas possible de mettre fin, une fois pour toutes, à cette tenace légende de l'Alsace soudée à la France par la Révolution. Or, dans le même temps, le Ministre de l'intérieur, à Berlin, et ceux que le chancelier avait consultés sur le statut futur de l'Alsace, reconnaissaient que la Révolution avait définitivement marqué l'union de l'Alsace et de la France et que l'Alsace était démocratique et républicaine.

A l'une des séances de la Conférence d'Alsace-Lorraine, M. Albert Thomas faisait observer que l'on n'insisterait jamais assez sur la continuité de l'adhésion de l'Alsace à la France ; au cours de ses travaux de recherche, il avait constaté combien tous les mouvements démocratiques en France avaient trouvé leur répercussion en Alsace, ce qui impliquait ce fait que l'Alsace avait complètement adhéré à la France avant 1870.

Les archivistes failliraient donc à leur tâche s'ils se limitaient aux pures recherches d'érudition et s'ils ne se donnaient pas comme but de travailler, avec les professeurs de l'Université et les sociétés d'histoire locale, à réveiller en Alsace l'esprit de la Fédération de Strasbourg de 1790.

*Le fonds régional (Landesarchiv).*

L'Alsace-Lorraine, il ne faut jamais l'oublier, a formé un petit État de 1871 à 1918; cet État a eu ses archives et ces archives devront être un jour centralisées en un même endroit. Au dessus des trois dépôts départementaux, il y a donc à constituer le fonds des *Archives régionales d'Alsace-Lorraine*, le *Landesarchiv*, que les Allemands se préoccupaient d'organiser depuis plusieurs années, Quels seront les éléments de ce fonds régional? Ce seront les archives même des différents organismes du Reichsland, au fur et à mesure de leur transformation : jusqu'en septembre 1871, les papiers du « Gouvernement général d'Alsace-Lorraine », de 1871 à 1879, ceux de l' « Oberpraesidium », de 1879 à 1918, ceux du « Statthalter », ceux du Ministère avec ses différentes subdivisions, ceux de l' « Oberschulrat »; de 1874 à 1911, les papiers du « Landesauschuss » et de 1911 à 1918, ceux du « Landtag ». Tels sont les principaux fonds qui devront un jour être réunis en un tout, à Strasbourg.

L'un des objets de la mission que vous m'avez confiée était d'amorcer en quelque sorte cette réunion des archives centrales dans le seul bâtiment qui puisse les contenir, c'est-à-dire dans le dépôt des archives départementales qui devient ainsi, en même temps, dépôt régional. Avant la guerre, quelques versements avaient été faits : en 1898, en 1902, l'Oberschulrat, en 1900, 1903 et 1916, le Ministère (section des Finances), en 1905, le Ministère encore (section de l'Intérieur) avaient fait déposer rue de la Forêt-Noire des liasses de dossiers. Mon devoir était de demander aux chefs des différents services de prescrire à leur régistrature le versement de tous les papiers devenus inutiles; dès à présent, la direction de l'Intérieur, celles des Cultes, de la Justice, des Finances, de l'Agriculture et de l'Enseignement nous ont envoyé, depuis la fin du mois de septembre, des papiers politiques et administratifs importants; le Commissariat général nous a donné le fonds des papiers du Statthalter et, dans quelques jours, nous allons recevoir les dossiers du Lan-

desausschuss et du Landtag [1]. Au total, en y comprenant les versements de la Préfecture, 19 versements ont été effectués du 1er septembre au 31 janvier (il y en a eu 67 de 1870 à 1918). La direction de l'Intérieur et celle des Cultes vont continuer leurs envois; mais il est à prévoir que le fonds de la Justice (en majeure partie transporté à Colmar), celui des Finances, ceux de l'Agriculture et des Travaux publics, ne pourront, pour des raisons administratives, être versés que dans quelques années.

La constitution du fonds provincial est donc sérieusement amorcée. Les documents de l'administration centrale formeront un tout nettement séparé. Il y faudra logiquement ajouter le fonds de l'administration militaire de l'Alsace occupée (1914-1918), actuellement en dépôt aux archives de Colmar, le fonds du bureau d'Alsace-Lorraine (à Paris, pendant la guerre), celui de la Conférence d'Alsace-Lorraine et enfin les papiers du Commissariat général et de ses services quand le régime actuel aura cessé d'exister. On aura ainsi, réunis et groupés, les papiers de l'administration d'Alsace-Lorraine en tant qu'elle formait une *région* et jusqu'au moment où les trois départements auront repris rang dans l'ensemble des départements français.

Les archivistes allemands avaient naturellement examiné la question de ce fonds régional auquel ils auraient voulu ajouter tous les documents anciens de l'Alsace proprement dite; à plusieurs reprises, dans leurs rapports ils ont demandé la création d'un Vorstand des Landes-und Elsaessischen Gesamtarchivs, rapporteur au Ministère pour les affaires d'archives; mais — conflits et compétitions de personnes — leurs projets n'aboutirent pas et l'on s'en tint à l'organisation ancienne, l'archiviste de la Basse-Alsace devenant, du fait des documents qui lui étaient confiés, en même temps archiviste régional. Aujourd'hui encore, quand ma mission aura pris fin et qu'il n'y aura plus de direction des Archives, ce régime sera continué. Cependant, vous

1. Il faut prévoir un jour le versement des papiers de la Direction de la police à Strasbourg et peut-être aussi celui des dossiers de la Direction de la police de Mulhouse.

avez estimé, en raison de la connaissance des personnes que j'ai pu acquérir au cours de ma mission, que je devrai, par des inspections, surveiller la formation du dépôt régional. L'importance du fonds de l'administration allemande est considérable : il n'est pas nécessaire de démontrer qu'au point de vue des rapports avec la France, comme au point de vue de la vie politique, religieuse, économique d'un État devenu allemand pendant un demi-siècle, les papiers du Reichsland doivent, *a priori*, avoir un intérêt de premier ordre. Dès le mois de septembre, j'ai attiré votre attention sur des documents politiques laissés par les Allemands et qui permettaient de connaitre leur sentiment vrai sur l'Alsace et les projets qu'ils avaient formés pour son avenir constitutionnel et économique; sur ma proposition, vous avez créé une Commission chargée d'examiner ces papiers : cette Commission a décidé de préparer la publication de « Recueils de documents pour servir à l'histoire de la domination allemande en Alsace », et, dans quelques mois, un premier volume, consacré à l'Alsace pendant la guerre, va paraitre, dont on peut attendre le meilleur effet de propagande tant dans notre pays que chez nos alliés, chez les neutres et peut-être aussi chez les Allemands eux-mêmes. Il ne sera sans doute pas indifférent de faire la preuve, documents en main, que l'Alsace était, pour les gouvernants allemands, une véritable tunique de Nessus.

D'autres volumes suivront, car les sujets ne manquent pas.

Vous avez bien voulu décider que je resterai chargé de continuer à m'occuper de cette publication et que je serai maintenu dans la commission que vous avez créée; permettez-moi de vous en exprimer mes sincères remerciements.

D'une manière générale, qu'il s'agisse de la période ancienne ou de la période moderne et contemporaine, le plan de travail est très vaste et les matériaux ne manquent pas : archives nationales pour la période antérieure à 1870, archives départementales, archives régionales pour la période allemande, papiers des Affaires étrangères, — dont il faudra obtenir la communication officielle pour l'étude de certains documents allemands, — archives des départements rhénans, — si riches pour la période

révolutionnaire et napoléonienne, et où l'on retrouvera les problèmes qui se posaient en Alsace, — voilà de quoi tenter les historiens. Or, s'occuper d'histoire d'Alsace, ce n'est pas simplement, est-il nécessaire de le dire, faire de l' « histoire locale » : l'Alsace a été à toute époque mêlée aux mouvements d'idées venus de France et d'Allemagne; publier et mettre en œuvre les documents de son passé, lointain ou proche, c'est étudier l'histoire des rapports des deux grands pays dont elle était comme le trait d'union [1].

CHARLES SCHMIDT.

1. Ce rapport, dont l'essentiel a paru, récemment, dans le recueil des rapports des chefs de service intitulé *Les débuts de l'administration française en Alsace* (Paris, 1921), est de janvier 1920. Depuis cette date, plusieurs versements nouveaux ont été effectués à Strasbourg et à Metz, des principes de classement des fonds allemands ont été adoptés, des répertoires numériques ont paru (à Metz en particulier).

---

# CHRONIQUE DES ARCHIVES

**Autriche.** — On doit à M. Eug. Hubert une importante publication, tirée des Archives de Vienne, et devant servir à l'histoire diplomatique de l'époque révolutionnaire : *Le comte de Mercy-Argenteau et Blumendorf; Dépêches inédites*, 5 janvier-23 septembre 1792 (Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1919; in-4 de 219 p.).

**Belgique.** — Un inventaire sommaire des archives du château de Belœil a été imprimé par F. Leuridant dans les *Annales du Cercle archéologique d'Ath*, IV, 1919; in-8 de XI-154 p.

**Canada.** — M. P.-G. Roy, archiviste de Québec, a fait paraître l'*Inventaire d'une collection de pièces judiciaires, notariales, conservées aux Archives judiciaires de Québec* (Beauceville, 1918, 2 vol. in-8 de IV-306 et 583 p.); — et M. E.-Z. Massicotte a commencé dans les *Transactions of the Royal Society of Canada* (3rd ser., XI, pp. 147-174), un répertoire des arrêts, édits, ordonnances, mandements et règlements conservés dans les archives du palais de justice de Montréal. Cette première partie comprend les années 1653 à 1700.

**France.** — Depuis le 11 mai 1921, les archivistes départementaux sont nationalisés; nommés par le ministre de l'instruction publique, ils dépendent désormais de la Direction des Archives et non plus des préfets. La plupart des titulaires, répartis en dix classes, débutant à 7000 francs et augmentant jusqu'au maximum de 16000, ne peuvent être que satisfaits de cette mesure. La situation des archivistes départementaux avait été jusqu'ici, en effet, anormale et ingrate, et depuis longtemps ils protestaient contre la prolongation de cette situation. Le dernier en date, M. F. Claudon, dans une brochure[1] où règne une certaine indépendance d'esprit, n'a pas craint, en reprenant la question de haut, de plaider avec chaleur et amertume à la fois la cause de ses collègues; son intervention n'aura pas été inutile.

— A paru, comme les précédents volumes, d'après les documents conservés aux archives du Ministère des affaires étrangères, le tome XI de : *Les origines diplomatiques de la guerre de 1870-1871*, comprenant la période du 11 juillet au 6 août 1866 (Paris, 1920; in-8 de 439 p.).

1. *Archives et archivistes départementaux en 1920* (Moulins, impr. Crépin-Leblond, 1920; in-8 de 43 p.).



— Dans : *Le grand Condé et le duc d'Enghien; Lettres inédites à Marie-Louise de Gonzague, reine de Pologne, sur la cour de Louis XIV* (Paris, 1920 ; in-8 de XXXII-375 p.), M. Emile Magne a utilisé les originaux autographes des archives de Chantilly.

AIN. — Ont été classés les papiers des districts de Gex et de Belley. Le répertoire numérique de la série M a été entrepris sur un plan qui s'écarte de celui qu'a préconisé l'administration.

ALGÉRIE. — La « Collection de documents inédits sur l'histoire de l'Algérie après 1830 » s'est enrichie du tome II de la *Correspondance du duc de Rovigo, commandant en chef du corps d'occupation d'Afrique*, publ. par Ch. Esquer (Alger, 1920 ; in-8 de 584 p.) ; cette correspondance s'étend du 1er août 1832 au 21 mars 1833.

ALPES (HAUTES-). — Les archives de la commune de Ribiers ont été déposées aux archives départementales, qui, d'autre part, se sont enrichies d'archives notariales des études Escalle (de Briançon), Corréard (de Tallard), Vollaire (de La Saulce), Daurelle (de Saint-Martin-de-Queyrières, avec d'autres études et des archives communales de la Vallouise), Jouffrey (de Saint-Chaffrey) ; quelques-uns de ces fonds remontent au XVIe siècle. De l'étude Escalle sont venus également onze registres de délibérations de Villar-Saint-Pancrace (1722-1741) et un compte consulaire de 1787. — La belle collection des ouvrages locaux léguée par G. Guillemin s'est encore enrichie de quelques unités.

ARDENNES. — A signaler les dons aux archives départementales de pièces du XVIIIe siècle provenant de la maîtrise des eaux et forêts de Metz, du terrier de Servion-lès-Rouvroy (1528), d'une liasse de procès criminels de l'ancien bailliage de Sedan (1573-1749) et d'un fragment de cartulaire (ff. 34-43) de l'abbaye de Bucilly (copie du XVIIe siècle).

CALVADOS. — Parmi les dons au dépôt départemental, notons la correspondance de Boudard, receveur des décimes à Lisieux, et celle de Lebas de Préaux, receveur des tailles dans la même ville (fin XVIIIe s.) ; les papiers d'Isabel Desparcs, avocat à Pont-l'Évêque, et ceux de Constantin Le Bourguignon Duperré-Delisle (concernant le bailliage et siège présidial de Caen) ; les notes et mémoires de l'abbé L.-J.-Ph. Hébert du Val-Hébert ; les envois toujours précieux de M. Henry Le Court : titres relatifs à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive (depuis le XIIe s.), au prieuré de Sainte-Barbe en Auge (idem), à l'hôpital des Mathurins de Lisieux (XIIIe s.), à la région de Pont-l'Évêque (XVIe-XIXe s.), correspondance de M. de Brébisson, registres du tabellionage de Tournebu (1607-1608), etc. ; et les collections formées par Julien et Émile Travers, d'une part, par l'érudit lexovien H. de Formeville d'autre part. — A signaler quelques réintégrations du greffe du tribunal civil de Caen et des maisons d'arrêts du département. — L'impression du répertoire des archives municipales de Honfleur est commencée.

CHARENTE. — Dans le *Bulletin de la Société arch. et hist. de la Charente*, 8e série, VI (1916), pp. 1-17, M. E. Biais a publié un inventaire des titres qui se trouvaient en 1820 au château de Saveilles.

CHER. — La comtesse de Galard a offert aux archives départementales le riche chartrier du château de Sancerre (titres du comté de Sancerre; belle série de comptes depuis 1325) ; M. Jacquemet un lot de documents relatifs à des biens sis à Aubigny, Sancergues et Graçay. Le rapport de M. Gandilhon, archiviste, pour l'année 1920, donne le détail de ces deux collections, ainsi que de tous les autres documents offerts depuis quinze ans.

DOUBS. — On a reçu de M. de Velna, maire d'Arcier, les archives de cette seigneurie (XVe-XIXe s.), dont l'inventaire a été imprimé dans le rapport de l'archiviste pour 1918 (pp. 446-470), et de M. de Vrégille les papiers de la famille Caubet de Montussaint (depuis 1592).

DROME. — A signaler : versement de 143 registres de formalité du bureau de l'enregistrement de Saint-Vallier, dépôt des archives hospitalières de Grignan (XVIIe-XIXe s,), don d'un livre de raison (1663) par le marquis de Carmejane-Vesc, réintégration de documents du XVIIIe siècle sur la police de Saint-Paul-Trois-Châteaux. — Divers documents anciens, non signalés dans les inventaires imprimés, ont été retrouvés dans les communes de Cléon d'Andran, La Courcoude, La Loupie, La Touche, Marsanne, Malataverne, Montélimar, Montségur, Rochegude, Saint-Gervais, Sauzet et Saint-Paul-Trois-Châteaux. On a constaté l'existence de belles archives révolutionnaires à Marsanne, à Montélimar et à Tulette.

GARONNE (HAUTE-). — Versements opérés : 1600 registres d'enregistrement des années 1790 à 1813 ; archives du conseil de guerre de Toulouse (an III à 1830), importantes pour l'insurrection royaliste de l'an VII, et archives du conseil de guerre de l'armée de Catalogne (1823-1825). Dons reçus : plusieurs registres terriers et documents sur l'administration du diocèse de Rieux depuis le milieu du XVIIe siècle à 1792. — Archives communales signalées comme contenant des documents anciens : Avignonet, Beaumont-sur-Lèze, Calmont, Cintegabelle, Gaillac, Toulza, Gardouch, Gibel, Le Vernet, Montesquieu-de-Lauraguais, Saint-André, Villenouvelle.

— A citer une note de M. F. Galabert, dans le *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, nouv. série, n° 43 (1914, pp. 195-201), sur l'inventaire des archives municipales de Toulouse dressé en 1560 ; un fragment, après trois siècles d'absence, vient d'être restitué par un particulier.

GIRONDE. — Avant la Révolution, la corporation des notaires bordelais conservait ses archives et en imprima même un répertoire en 1762. La loi du 6 octobre 1791 ayant supprimé la corporation, les archives



devenues propriété nationale furent saisies en pluviôse an V. Les archives départementales reçurent bientôt (ventôse an VIII) l'autorisation (confirmée par quatre décisions du tribunal, 1828-1831) de garder les anciennes minutes notariales bordelaises. Un jugement du 9 avril 1919 a repris et confirmé cette jurisprudence.

ILLE-ET-VILAINE. — L'archiviste départemental a acquis des documents sur diverses seigneuries et sur l'amirauté de Saint-Malo, des aveux et rôles de fouages anciens, un inventaire des archives de l'officialité de Saint-Malo, quelques minutes de notaires; il a reçu les papiers du château de Sixt (1544-1844), légué à la commune de ce nom; et une importante collection de titres originaux et de copies provenant de l'historien A. de La Borderie (entre autres, archives de la baronnie de Quintin, actes et comptes de la baronnie de Vitré, pièces comptables provenant de la Chambre des comptes de Bretagne, la correspondance du marquis de La Coste, lieutenant général en Bretagne, 1666-1685). On pourra voir désormais aux archives départementales le manuscrit original, magnifiquement relié, des coutumes de Bretagne (texte officiel de 1580), précédemment conservé à la Cour d'appel. M. de Cazotte a transmis les titres et papiers (dep. le XIV<sup>e</sup> siècle) de la famille de La Landelle, originaire de la région de Redon (nombreux autographes de marins du XVIII<sup>e</sup> s.).

LOIR-ET-CHER. — On classe et on inventorie le fonds de Saint-Lomer de Blois, en s'aidant d'anciens inventaires des XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles.

LOIRE. — Acquisition de la correspondance de M. de Nonneville, préfet de la Loire de 1815 à 1818.

LOIRE-INFÉRIEURE. — On a poursuivi pendant la guerre l'inventaire monumental des registres de l'administration centrale du département pendant la Révolution (plus de 80000 fiches).

LOIRET. — Parmi les dons faits aux archives du département, mentionnons trois liasses de titres concernant Boucher de Mézières, trésorier de France au bureau des finances d'Orléans (1577-an IV); parmi les achats, une collection de plans relatifs à la cathédrale d'Orléans (XIX<sup>e</sup> siècle). La ville d'Orléans a remis en dépôt aux archives départementales tous ses titres anciens, à l'exception des registres paroissiaux.

MAINE-ET-LOIRE. — Les papiers révolutionnaires sont en classement. Ont éte acquis les papiers de P. de Farcy sur l'abbaye du Perray à Angers; a été donné un terrier (XVIII<sup>e</sup> s.) de la seigneurie de La Varanne à Saint-Germain-des-Prés.

MAYENNE. — En cours de classement : les minutes notariales versées en 1899, ainsi que le fonds Chantelou (depuis le XV<sup>e</sup> siècle), précieux pour l'histoire topographique de Laval.

Morbihan. — Le notaire Guibert, de Vannes, a versé ses minutes. Le dépôt s'est enrichi de lettres de Claude Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados et conventionnel.

Nièvre. — La direction des Postes a transmis les originaux des dépêches officielles antérieures à 1845.

Nord. — Les archives départementales ont récupéré un lot de documents du xv<sup>e</sup> siècle provenant de la Chambre des comptes de Lille et envoyés à l'arsenal de Metz pour la fabrication des gargousses. Elles ont reçu des documents concernant les opérations de l'armée du Nord pendant la guerre de 1870, une partie du fonds du conseil de guerre (Révolution et Empire), les papiers d'Émile Gachet, archiviste à Bruxelles († 1857), un résumé analytique des délibérations de la Société populaire de Lille sous la Révolution. — Le rapport de 1920 donne d'utiles détails sur l'organisation du classement de la série E, qui est achevé (20216 articles) et pour lequel ont été établies des concordances.

Saone (Haute-). — La *Revue de l'histoire de Versailles* a publié en 1917-1918 (pp. 5-30 et 93-184), sous la signature du général de Piépape, une série de lettres adressées par M[me] de Pompadour au duc de Choiseul; elles proviennent des archives du château de Ray-sur-Saône, classées par feu le marquis de Marmier et riches en titres relatifs aux familles de Choiseul, de Moustier, de Bauffremont, de Ligniville, de Bassompierre, du Châtelet, de La Baume-Montrevel, de Stainville.

Savoie. — Des chartes appartenant aux archives du château de Viry (xv[e] s.) ont été imprimées dans *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie; Documents*, t. VIII (1918).

— L'archiviste départemental déplore l'encombrement, l'insécurité et l'installation défectueuse de son dépôt. Si les réintégrations de ce fait sont impossibles, il a du moins reçu le don important du fonds Claudius Bouvier, intéressant pour les familles et les propriétés, notamment le fief de Saint-Cassin, près de Chambéry (dep. le xv[e] siècle), et plusieurs dépôts (archives de la Société savoisienne d'histoire, avec des parchemins remontant à 1265; délibérations des municipalités d'Avressieux, de La Balme et de Rochefort pour 1792-1795); il a, d'autre part, acquis un rouleau de comptes rendus par le châtelain de Seyssel (1353-1357), deux livres de raison, un dénombrement féodal de Montmayeur (xv[e] s.), des titres relatifs aux prieurés de la Motte-Montfort, de Lémenc et de Saint-Beron, aux Dominicains de Chambéry et à la Chartreuse de Pierre-Châtel.

Savoie (Haute-). — A signaler le don de cartes et plans, d'actes notariés (xviii[e]-xix[e] s.), de quatre registres de correspondance du procureur impérial à Bonneville (1807-1814) et un de la correspondance adressée au receveur des domaines d'Évian en l'an II; l'achat d'auto-

graphes (saint François de Sales, Berthollet, etc.). Le fonds de la guerre s'est enrichi d'affiches, tracts, et brochures diverses. — Un dépôt municipal important est signalé à Thônes.

SOMME. — Il appert des renseignements reçus que, dans ce département, 168 communes ont conservé tout ou partie de leurs archives, et que 116, par suite de la guerre et de l'occupation, ont tout perdu.

TARN. — M. B. Crozes s'est dessaisi en faveur du dépôt départemental des papiers de la famille d'Adhémar de Lautanhac et de ses alliances, d'un recueil de lettres adressées aux consuls d'Albi, de 1573 à 1625, d'un registre du notaire de Saint-Julien au diocèse de Toulouse pour les années 1544-1545. Ont été acquis les débris des archives de la justice seigneuriale de Massuguiès (1776-1785), des papiers relatifs au chapitre cathédral de Castres, et des registres de notaires de Castelnau-de-Brassac, d'Esperausses et de Nages (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s.). — L'archiviste signale le fâcheux chaos qui règne dans les archives communales de Rabastens.

TARN-ET-GARONNE. — Dons : papiers de famille du château d'Espanel, quelques documents sur Montpezat, deux registres notariaux de Moissaguel (1492-1514). Réintégration : nombreux cahiers de registres paroissiaux de Montauban, qui étaient en double au greffe. Dépôts : des notaires de Ferré à Montauban (62 articles) et Bastide à Nègrepelisse (400 art. remontant au XV<sup>e</sup> siècle). — On va enfin se préoccuper de la réorganisation des archives communales de Montauban, qui sont demeurées à peu près fermées aux travailleurs pendant près de cinquante ans ; il est vraiment temps que ce scandale cesse. Elles viennent d'être déposées à la préfecture.

YONNE. — Le dépôt départemental s'est enrichi des archives de l'ancienne fabrique et de l'ancien collège de Noyers, auxquelles se trouvent joints les délibérations, comptes, rôles de tailles, arrêtés de police, procès, etc. (en dépôt) ; et de l'importante collection de chartes et manuscrits formée à Vausse, sur l'histoire de Bourgogne, par l'historien Ernest Petit.

**Grande-Gretagne.** — A qui voudra se servir d'un guide pour se retrouver dans l'importante collection des *Reports* anglais, où tant d'archives publiques et privées sont répertoriées ou signalées, recommandons l'excellent petit travail, indispensable à tous les érudits, de R.-A. Roberts : *The Reports of the Historical manuscripts Commission* (London, 1920 ; in-8 de 91 p.).

— Sir Frederick G. Kenyon, directeur du British Museum, a adressé récemment par la voie des journaux un appel aux propriétaires d'archives privées de Grande-Bretagne, qui sont nombreux, les priant de songer à remettre leurs papiers, chartes, correspondances, etc., à un

dépôt public, en vue d'une conservation plus sûre et indéfinie, et aussi d'une meilleure utilisation pour l'histoire.

— Dom L. Guilloreau publie dans la *Revue Mabillon*, n° 41 (janvier 1921), pp. 1-29, les analyses des « Norman Rolls » du roi d'Angleterre Henri V (au Record Office) relatifs aux établissements religieux de Normandie.

**Italie.** — Les archives d'État de Parme ont fourni les matériaux de la publication de E. Porcelli, *Le nozze di Isabella di Borbone con l'arciduca Giuseppe d'Austria* (1760), *dal carteggio borbonico* (Palerme, 1919; in-8 de 86 p.).

— Les tomes III et IV des comptes rendus des *Assemblee della Repubblica cisalpina* (Bologna, 1919, in-8 de 919 et 924 p.) ont paru par les soins de C. Montalcini et A. Alberti.

— Par suite de la cession des biens de la Couronne d'Italie à l'État, les archives d'État de Naples, déjà si riches, viennent de recevoir le précieux dépôt d'archives de la maison royale de Bourbon, des années 1731 à 1860, précédemment conservé dans les palais royaux de Naples et de Caserte; c'est là une source capitale à laquelle sauront puiser les historiens.

**Suisse (archives économiques).** — Du rapport du *Wirtschafts-Archiv* de Bâle pour l'année 1920 (c'est le 11e), j'extrais les renseignements suivants : les Archives économiques sont désormais dirigées par M. F. Mangold, professeur de statistique administrative et économique à l'Université. En 1920, 1170 travailleurs ont fait des recherches aux Archives économiques (66 en 1911, 573 en 1917, 977 en 1919). Les dons continuent à enrichir les collections : la Bibliothèque nationale suisse, la Chambre de commerce de Bâle, les services du ravitaillement populaire pendant la guerre ont envoyé des documents. Parmi les visiteurs étrangers, le rapport note le professeur d'économie politique de l'Université de Tokio, M. Kimpei Matsuoka, directeur des *Archives économiques japonaises*, ce qui prouve que le Japon a imité l'Allemagne et la Suisse. Qu'attendent donc nos chambres de commerce pour créer des Archives économiques? C. S.

**Tchéco-Slovaquie.** — Du *Zpravy zemského Archivu wazek V* (v Praze, Kralovstvi Tcheského, 1918), nous citerons un article signé V. Klecanda, sur la reconstitution des pièces d'archives après l'incendie de 1541 (pp. 191-270), suivi d'un mémoire de J.-B. Novák, directeur de la publication : « Ce que doit être l'activité des archivistes » (pp. 271-312), avec un compte rendu des travaux accomplis aux archives nationales de Bohême pendant les années 1916-1917 (pp. 313-342).

---

# CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

L'histoire littéraire du moyen-âge aura grand profit à tirer des recherches de Paul Lehmann, parues dans l'*Historisches Jahrbuch*, XL (1920), pp. 44-105, sur l'histoire des bibliothèques et des manuscrits du moyen-âge. Elles ont trait aux anciens catalogues (imprimés de 1575 à 1650) de bibliothèques renfermant des manuscrits, puis à un catalogue aujourd'hui perdu, mais en partie reconstitué par M. Lehmann, d'un catalogue d'auteurs du moyen-âge, œuvre de deux dominicains gantois (morts en 1525 et 1557), contenant l'indication des bibliothèques où se trouvaient les ouvrages de ces auteurs.

**Allemagne.** — C'est d'un manuscrit d'Anhalt que P. Rudnitzki a tiré sa publication : *Der Turnierroman « Livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Zalaing »* (München, 1915 ; in-8 de v-39-26 p. et 21 pl.

— Un petit guide bâlois pour pèlerins de Terre-Sainte, composé vers 1450 et conservé à la bibliothèque de l'Université de Würzburg, a été publié par A. Bernouilli dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, XXXVIII (1920), pp. 79-86.

**Autriche.** — Le P. Stracke s'était mis à la recherche des manuscrits et incunables néerlandais conservés en Autriche et en Hongrie. Le résultat de son exploration a paru, au début de la guerre, dans les *Verslagen en mededeelingen der kon. Vlaamsche Academie*, 1914, pp. 750-788.

**Belgique.** — Le 25 août 1914, les Allemands incendiaient la fameuse bibliothèque de Louvain. Le 28 juillet 1921, M. Murray Butler, en qualité de président de l'Université de Columbia (New York) et de la dotation Carnegie, a posé solennellement la première pierre des nouveaux bâtiments de la bibliothèque, qui seront construits dans le style flamand du XVII<sup>e</sup> siècle, sur les plans de l'architecte américain Whitney Warren approuvés par le gouvernement belge [1].

1. Voir aussi : *La bibliothèque de l'Université de Louvain* (1636-1914), par Ed. de Moreau, S. J. (Louvain, 1918 ; in-8 de IV-114 p. et pl.) ; — et *La bibliothèque de Louvain ; Séance commémorative du quatrième anniversaire de l'incendie ; Discours* (Paris, Perrin, 1919 ; in-16 de IV-179 p.)



— Le tome X du *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique* a été distribué en 1919 ; M. Em. Wagemans en a extrait et tiré à part (in-8 de XI-29 p.) la partie consacrée au supplément du catalogue des manuscrits relatifs à l'histoire de France.

**France.** — M. Henri Omont a terminé sa publication des *Anciens inventaires et catalogues de la Bibliothèque nationale* par un tome IV, qui contient introduction et concordances (Paris, Leroux, 1921 ; in-8 de 186 p. et pl.).

— Les nouvelles acquisitions de manuscrits faites pendant les années 1918 à 1920 par la Bibliothèque nationale ont fait l'objet d'un inventaire dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1921, pp. 117-156, par M. H. Omont.

— C'est un manuscrit du même dépôt qui sert de base au travail de Hugo Andresen, *Eine altfranzösische Bearbeitung bibl. Stoffe, zum ersten Male herausgegeben* (Halle, 1916; in-8 de IV-85 p.)

— De même c'est un manuscrit de la bibliothèque du Musée Condé qu'a publié J. Stürzinger, *Hunbaut, Altfranzösischer Artusroman des XIII Jahrhunderts zum ersten Male kritisch bearbeitet* (Halle, 1914 ; in-8 de XXVII-203 p.).

— M. Alfred Morel-Fatio a déposé sa riche bibliothèque espagnole à la Bibliothèque de la ville de Versailles.

— M. Rondel a fait don à la bibliothèque de l'Opéra (Paris) de sa très belle collection de livres sur la musique et le théâtre.

— Au petit fonds Zaluski, de la bibliothèque publique de Nancy, M. P. Boyé a consacré quelques pages du *Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine*, 15e année (1920).

— L'ambassadeur des États-Unis à Paris a remis à la bibliothèque de l'Université de Strasbourg un lot assez considérable de volumes relatifs à l'histoire, à la littérature et aux institutions américaines, offerts par la Dotation Carnegie.

— D'après un catalogue appartenant au séminaire de Strasbourg, M. Gass étudie l'ancienne bibliothèque de l'abbaye de Münster, qui ne renfermait pas moins de 17360 volumes (*Bulletin ecclésiastique de Strasbourg*, XXXVII, 1918, p. 219).

— MM. Jeanroy et Langfors ont publié dans la *Romania*, 1919, pp. 351-396, une série de chansons inédites, extraites du manuscrit français 2406 de la Bibliothèque nationale, comme supplément à la publication de Gaston Raynaud.

— Le manuscrit français 2230 a fourni à Em. Winkler la matière d'une publication intitulée : *Französische Dichter des Mittelalters*; I (*Vaillant*) (Wien, 1918 ; in-8).

— Le missel de Claude de Longwy, cardinal de Givry, évêque de Langres, imprimé à Paris en 1525 et dont le seul exemplaire connu est conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève, a fait l'objet d'une étude

de M. Ch. Barbarin dans le *Bulletin de la Société archéologique de Langres*, avril 1921, pp. 189-198 et planches.

— *Mystères et moralités du manuscrit 617 de Chantilly*, publiés pour la première fois: tel est le titre d'une publication de Gustave Cohen (Paris, 1920; in-4 de CXLIX-138 p.). Le texte a été écrit dans la seconde moitié du XV[e] siècle au couvent de Saint-Michel à Huy (Belgique).

— Les miniatures du manuscrit de Dante (l'Enfer) à Chantilly ont été savamment commentées par M. L. Auvray dans *Dante : Mélanges de critique et d'érudition françaises* (Paris, 1921, in-4), pp. 93-106 et pl.

— Un bel évangéliaire, éxécuté à l'abbaye de Liessies en 1146 et appartenant à la bibliothèque municipale de Metz, a fait l'objet d'une étude de M. A. Boinet (*Bulletin de la Soc. nat. des antiquaires de France*, 1919, pp. 214-222).

— Une très intéressante exposition de manuscrits à peintures a été organisée en 1920 à la bibliothèque de la ville de Lyon, dont le catalogue suivant conservera le souvenir : *Bibliothèque de la ville de Lyon; Exposition de manuscrits à peintures ; Catalogue*, par l'abbé V. Leroquais (Lyon, 1920; in-4 de 43 p. et 56 pl.). On remarquait particulièrement dans cet ensemble : un évangéliaire du IX[e] siècle (du nord de la France), un autre du X[e], le Prudence du X[e] siècle publié jadis par U. Robert, le psautier de l'église de Jully-sous-Ravières (XIII[e] s.), le missel dit du pape Boniface VIII, un psautier à l'usage de Tours, un missel provenant de la Sainte-Chapelle de Paris, un missel de Saint-Vaast d'Arras, deux manuscrits ayant appartenu aux collections du duc de Berry, le missel du cardinal Rolin, des Heures à l'usage de Poitiers, le missel de Thomas James, évêque de Dol, exécuté en 1483 par Attavante, un missel franciscain attribué à Jean Colombe, une traduction de la « Vita Christi » de Ludolphe le Chartreux contenant les portraits de René II de Lorraine et de Philipote de Gueldre sa femme, un exemplaire de la « Passion » de Jacques Le Lieur, le missel de Roland de Neuville, évêque de Saint-Pol-de-Léon.

**Grande-Bretagne.** — Au British Museum a eu lieu en 1921 une exposition, en l'honneur du 6[e] centenaire de Dante, des plus importants livres relatifs à la littérature italienne, où l'on a pu voir des manuscrits et d'anciennes éditions de la Divine Comédie, de Pétrarque, de Boccace, de Brunetto Latini, la première édition (Vicenza, 1476), récemment acquise, des « Fioretti » de saint François, des lettres de sainte Catherine de Sienne, de l'Arioste, de l'Arétin, de Tasso, des manuscrits à miniatures, des morceaux de musique italienne (dep. le XII[e] siècle). — L'University College a fait une autre exhibition, plus spéciale aux ouvrages de et sur Dante, et dont le clou était le célèbre manuscrit de la collection Yates Thompson, orné de 112 illustrations.

— M. G. de Saint-Foix a consacré un article de la *Rivista musicale*

*italiana*, en 1920, à « Mozart et le jeune Beethoven », où sont décrits des manuscrits peu ou point connus du British Museum.

— Le nécrologe de l'abbaye de Talloires, du XIII$^{e}$ siècle, appartenant au British Museum, a été décrit et étudié par L. Ritz dans *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie; Documents*, t. VIII (1918), pp. 263-520.

**Italie.** — La collection des *Inventari dei manoscritti delle biblioteche d'Italia* s'est enrichie d'un tome XXVI (Firenze, 1920; in-8 de 279 p.), qui contient les manuscrits des bibliothèques communales de Faenza et de Castiglione Fiorentino.

— Dans la *Revue hispanique*, voir une étude sur les Romancerillos de la Bibliothèque ambrosienne (New York, 1919; in-8 de 119 p.).

— Dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. XLI, pp. 29-90, M. Ant. Thomas étudie le manuscrit latin 4788 du Vatican qui contient une traduction française, avec commentaire de l'italien Pierre de Paris, de la Consolation philosophique de Boèce.

**Portugal.** — M. A.-P. de Bettencourt Ataide, de la bibliothèque nationale de Lisbonne, est l'auteur d'une très utile bibliographie portugaise de tout ce qui intéresse les bibliothèques et archives ; comptant 292 articles, elle a paru d'abord dans les *Publicações da Biblioteca nacional*, I (1918), pp. 58-81, puis dans la *Revista de Historia*, VII (1919), pp. 87-106.

— Le même volume des *Publicações da Biblioteca nacional* nous donne tous les décrets relatifs à l'organisation de la Bibliothèque nationale de Lisbonne, précédés de notes historiques et descriptives.

— M. A.-P. de Bettencourt Ataide a étudié dans les *Anais das Bibliotecas e Arquivos de Portugal*, I (avril 1915), l'organisation de la première bibliothèque circulante portugaise, créée par décret du 18 mars 1911; il est revenu sur le même sujet dans sa brochure : *As bibliotecas populares e moveis em Portugal* (Ponta Delgada, 1919; in-8 de 25 p. et pl.).

**Suède.** — M. G. Binz a appelé l'attention, dans la *Mainzer Zeitschrift*, 1917-1918, pp. 157-165, sur quelques butins littéraires de guerre, provenant de Mayence, et conservés dans des bibliothèques suédoises.

**Suisse.** — *Das fränk. Sacramentarium Gelasiarum in alamannischen Ueberlieferung* est un manuscrit (n° 348) de la bibliothèque de Saint-Gall, que K. Mohlberg a naguère publié avec une copieuse introduction critique et philologique (Münster, 1918 ; in-8 de CII-292 p. et pl.).

**Yougo-Slavie.** — Le manuscrit 1552 de la bibliothèque publique de Zara, du XV$^{e}$ siècle, est décrit par le P. Golubovich dans l'*Archivum franciscanum historicum*, t. X (1917), pp. 220-226.

# CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

**A propos du Dépôt légal.** — Désormais le service du dépôt légal, en province, sera dirigé par l'archiviste départemental; souhaitons qu'il s'améliore, car il a grand besoin. A Paris, il ne vaut guère mieux, et le nombre de publications importantes qui échappent à la loi est incalculable et inouï, il augmente chaque jour, certains imprimeurs et éditeurs se faisant sciemment un malin plaisir de ne pas s'y conformer.

On a innové naguère dans le *Journal de la Librairie* en donnant, à chaque ouvrage nouveau qui y est catalogué, la cote sous lequel il est désormais inscrit à la Bibliothèque nationale; mais si cette méthode peut présenter quelque utilité, combien plus méritoire ce serait d'obtenir un meilleur rendement du service du dépôt légal, qui n'a jamais été plus défectueux !

**Bibliographie chimique.** — Trois spécialistes, R. Fumi, C. Gotusso et G. Vigna Dal Ferro se sont réunis pour publier un *Bulletin bibliographique de la chimie et de ses applications*, mensuel, dont le premier numéro a paru le 15 janvier 1916 (Genova, tip. Torre, in-8 de 20 p.).

**Bibliographie russe.** — Depuis janvier 1921 parait à Berlin (libr. Sachs) un journal de la librairie russe qui, sous un titre polyglotte mais en langue russe, renseignera désormais sur la production littéraire du pays des soviets : *Russkaja Kniga; Das russische Buch, Mitteilungen des russischen Buchhandels*. Sa périodicité s'annonce mensuelle.

**La Junta nacional de Bibliografia.** — Un récent décret a créé à Madrid une *Junta nacional de Bibliografia y Tecnologia cientifica*, rattachée à l'Union internationale de bibliographie hispano-américaine. Parmi les projets qu'elle s'efforcera de réaliser, figure un catalogue des œuvres d'intérêt scientifique publiées en Espagne depuis l'année 1900.

**Bibliographie des manuscrits à peintures.** — Dans le dernier *Bulletin de la Société française de reproductions des manuscrits à peintures* a paru une bibliographie, par les soins de M. Ph. Lauer, des travaux relatifs à ces manuscrits qui ont été imprimés de 1913 à 1920 (à part: Paris, in-4 de 30 p.).

**Helps for students of history.** — Sous ce titre ont paru à Londres, il y a quelques mois, de nouveaux petits manuels édités par la « Society for promoting christian knowledge », et qui sont plus spécialement

consacrés aux sciences auxiliaires de l'histoire, à l'usage des étudiants; ils ont le mérite d'être brefs et fort intelligemment présentés. C'est le cas de ceux qu'ont signés R.-L. Marshall, *The historical criticism of documents*; Rob. H. Murray, *Short guide to some manuscripts in the Library of Trinity College* (Dublin); W. Cunningham, *Monuments of english municipal life*; C. Jenkins, *Ecclesiastical records* [guide à travers les archives ecclésiastiques anglaises]; J.-P. Gilson, *A student's guide to the manuscripts of the British Museum*; Rob. H. Murray, *Ireland 1494-1603, 1603-1714, 1714-1829* [bibliographie historique raisonnée par périodes en 3 fascicules]; A. G. Little, *A guide to Franciscan studies* [bibliographie critique et raisonnée]; R. Cohen, *Knights of Malta 1523-1798*; H. Craster, *The western manuscripts of the Bodleian Library*; C. Graham Botha, *Records for the early history of South Africa*; J. Hungerford Pollen, *Sources for the history of roman Catholics in England, Ireland and Scotland from the Reformation 1533 to 1795*; J. Wallis, *English regnal years and titles hand-lists.*

**Bibliographie canadienne.** — Nous avons plus d'une fois appelé l'attention de nos lecteurs sur la *Review of historical publications relating to Canada*, publiée à l'Université de Toronto par MM. G.-M. Wrong, H.-H. Langton et W. Stewart Wallace. Cette publication s'est poursuivie pendant toute la durée de la guerre; le tome XX pour l'année 1915 (Toronto, 1916; in-8 de XII-224 p.), le tome XXI pour l'année 1916 (T., 1917; in-8 de XII-192 p.); le tome XXII pour les années 1917 et 1918 (T. 1919; in-8 de XII-203 p.). Ainsi s'est poursuivi sur un plan identique, pendant près d'un quart de siècle, un excellent guide bibliographique, dont on appréciera d'autant plus la valeur que les trois rédacteurs ont fait paraître un second *Index, vol. XI-XX* (Toronto, 1918; in-8 de VI-218 p.) dont la rédaction a été confiée à Laura Mason, et qui, comme le premier, rendra les plus grands services. — Depuis 1920, la *Review of historical publications* est supprimée, et on devra se reporter, pour la remplacer, à la partie bibliographique de l'*Historical Canadian Review.*

**Bibliographie des changes.** — L'ouvrage de M. J.-G. de Villefaigne, *Manuel pratique du change des monnaies étrangères* (Paris, 1921; in-16 de XVI-461 p.) est parvenu à sa 4e édition (annoncée pour paraître en 1914); nul doute qu'elle soit bien accueillie, comme l'ont été les précédentes, en raison de l'importance exceptionnelle de la question à l'heure actuelle. Inutile de dire qu'elle a été entièrement refondue et mise au courant. Comme les précédentes aussi, elle est accompagnée d'une excellente bibliographie (pp. 365-423) du change, des banques et des monnaies, également mise à jour, due à M. E.-D. Grand, qui s'est préoccupé surtout de cataloguer les travaux récents, renvoyant pour les autres aux bibliographies de Soetbeer (1892), de Stammhammer

(1903), et d'Helfferich (1903). Cette bibliographie, pour laquelle il a fallu se limiter d'ailleurs, rendra les plus grands services.

**Catalogues d'incunables.** — Un 2e volume du *Catalogus van de Incunabelen in het Museum Meermanno-Vestreenianum*, publié par R. Pennink, a paru à La Haye en 1920 (in-8 de XII-500 p.); le premier avait paru en 1910 par les soins du P. Kruitwagen.

— La bibliographie des incunables portugais a été traitée par R. Proenca et A. Anselmo, dans les *Anais das Bibliotecas e Arquivos* de Lisbonne, 1920, nº 3.

**Les incunables en Amérique.** — Un comité formé par la Bibliographical Society of America a édité (New York, 1919; in-4 de XXIV-245 p.), un *Census of fifteenth Century Books owned in America*, dont l'idée première avait été suggérée, il y a quelque quinze ans, par John Thomson, bibliothécaire de la Free Library de Philadelphie. Grâce au dévouement de nombreux collaborateurs, il a pu être catalogué (très sommairement) plus de 16300 ouvrages appartenant à 425 établissements ou collectionneurs différents, et classés par noms d'auteurs ou par le premier mot du titre si l'ouvrage est anonyme. Bien que ce recensement soit sans doute encore incomplet, et qu'il soit sujet à suppléments nouveaux dès que le nombre des acquisitions nouvelles les rendra nécessaires, on ne peut que se féliciter d'avoir entre les mains un instrument de travail aussi commode et aussi exact, qui avait paru d'abord par fragments dans le *Bulletin of the New York Public Library*.

**Réimpression du Brunet.** — Un libraire allemand a récemment mis en vente, à un prix fort élevé, une nouvelle édition par le procédé anastatique du « Manuel du Libraire » de Brunet, dont la dernière édition parut en 1860-1865. Le besoin de cette réimpression se faisait-il sentir, je ne sais, mais si le Brunet était un ouvrage excellent il y a cinquante ans, il aurait eu besoin d'être mis à jour et complété pour être au courant de la science. Ne s'agit-il pas d'ailleurs d'une réimpression par clichage vendu en France il y a quelque vingt ans ?

**Index de périodiques.** — MM. Sv. Dahl et Th. Doessing ont publié le 4e volume annuel du *Dansk Tidsskrift-Index* (Kjoebenhavn, 1920; in-8 de 386 p.), qui comprend le dépouillement systématique des articles contenus dans 200 périodiques danois pour l'année 1918.

— Un mouvement bibliographique similaire se dessine en Norvège où, pour la première fois, M. W.-P. Sommerfeldt publie un *Norsk Tidsskriftindex 1918* (Kristiania, 1920; in-8 de XXIV-132 p.), dépouillement de 184 périodiques norvégiens. Le volume afférent à 1919 a paru presque aussitôt (Kristiania, 1920; in-8 de VIII-151 p.) et s'étend à 200 périodiques.

**Anciennes papeteries.** — Celles de Suède continuent d'être étudiées par S. Ambrosiani : *Document rörande de äldre pappersbruken i Sverige*, II (Stockholm, 1920, in-8), p. 81 à 160.

— Les papeteries de Provence au XVIIIe siècle ont fait l'objet d'une étude, basée sur des documents inédits, parue dans la 4e série des *Mémoires et documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France* (Paris, 1916, in-8).

**Almanachs limousins.** — Une consciencieuse étude rétrospective de M. Paul Ducourtieux sur les almanachs, annuaires et calendriers de la Creuse, a paru dans le *Bulletin de la Société des sciences de la Creuse*, XXI, 1 (1919), pp. 12-39. Elle a été tirée à part.

**Topo-bibliographie.** — La dernière partie de l'*Essai de bibliographie berruyère; Topo-bibliographie* de L. Rollet a paru dans les *Mémoires de la Société historique du Cher*, 1917, pp. 13-51. On a le regret d'y constater un certain nombre d'omissions.

**Bio-bibliographies.** — Les bio-bibliographies locales viennent de s'enrichir de plusieurs publications utiles : Du chanoine O. C. Reure, *Bibliothèque des écrivains foréziens ou qui se rattachent au Forez par leur résidence ou leurs fonctions jusqu'en 1835* (Montbrison, 1914-1919; 3 vol. in-8 de XV-456, 530 et IV-279 p.). — De M. H. Barré, *Les Bouches-du-Rhône, Encyclopédie départementale*, 2e partie, t. XI (*Biographies*), Marseille, 1913; in-8 de XV-563 p.). — De M. C. Villani, *Scrittori ed artisti pugliesi antichi, moderni e contemporanei; Nuove addizioni* (Napoli, 1920; in-8 de 255 p.). — M. F. Van Ortroy, dont on connait les beaux travaux de bibliographie géographique, a fait paraître : *Bio-bibliographie de Gemma Frisius, fondateur de l'École belge de géographie, de son fils Corneille et de ses neveux les Arsenius* (Bruxelles, 1920; in-8 de 418 p. et pl.).

**Association des archivistes dauphinois.** — Cette association, créée le 17 novembre 1920, par un petit nombre de zélés, se propose de travailler à l'achèvement du catalogue [Maignien] du fonds dauphinois de la bibliothèque municipale de Grenoble, de publier une bibliographie annuelle des ouvrages relatifs au Dauphiné, de préparer un recueil des chartes de franchises et de coutumes dauphinoises et un album paléographique du Dauphiné, d'explorer les archives étrangères au Dauphiné qui méritent d'être consultées pour l'histoire de la province, enfin d'étudier les moyens d'écrire une véritable histoire critique du Dauphiné. Déjà la seconde partie du programme vient de recevoir un commencement d'exécution, par la mise en vente d'un *Annuaire bibliographique du Dauphiné, année 1920* (Grenoble et Paris, 1921 ; in-8 de XVIII-74 p.).

**Bibliographie de la guerre.** — Une Commission des Archives de la Guerre a été créée par le roi des Belges le 15 novembre 1919; elle a



déjà réuni une importante collection de documents de toute nature et provenant des administrations belges et allemandes, des organismes officiels et privés établis à l'étranger et en Belgique, de dons d'associations et de particuliers. Elle siège provisoirement rue Terre-Neuve, 105, à Bruxelles. Le premier *Bulletin de la Commission des Archives de la Guerre* vient d'être distribué (Bruxelles, 1921; in-8 de II-16 et 88 p.) et donne une idée avantageuse de l'activité de cet organe depuis sa fondation.

— M. Alb. Lumbroso a entrepris, comme beaucoup d'autres, d'enregistrer les publications parues sur la guerre; le tome Ier de sa *Bibliografia ragionata della guerra delle nazioni* comprend les ouvrages antérieurs au 1er mars 1916 (Firenze, 1920; in-8 de XXXII-259 p.).

— En mars-avril 1921 une exposition spéciale a eu lieu au Musée des beaux-arts de Berne, et le catalogue en a été publié sous le titre de : *Souvenirs de la mobilisation suisse* (*1914-1920*) ; *Catalogue illustré de la collection de gravures de la Bibliothèque nationale suisse à Berne* (Berne, 1921; in-8 de IV-80 p. et 7 pl.).

— Indépendamment du catalogue de sa déjà riche bibliothèque, le Musée-Bibliothèque de la Guerre (Paris) a inauguré un *Répertoire méthodique de la Presse quotidienne française*, par Camille Bloch, dont le tome I a paru (Paris, Émile-Paul, 1919 ; in-8 de XLVI-642 p.). L'utilité du présent répertoire, lit-on dans l'introduction, sera évidente pour quiconque a éprouvé la difficulté de s'orienter à travers l'énorme masse documentaire que représente la guerre. On a donc songé à signaler tous les articles « d'opinion » qui ont paru pendant les cinq derniers mois de 1914 (exactement depuis le 23 juillet), dans les plus grands journaux de Paris et de la province, choisis parmi ceux qui ont la plus grande diffusion et sont représentatifs d'une opinion déterminée, ou sont les organes d'un parti. Ces articles sont répartis en quatre sections (La guerre, la France et ses alliés, l'Allemagne et ses alliés, les neutres), chaque section étant subdivisée en un certain nombre de groupes (par exemple : Questions militaires, la politique, la vie économique, financière et sociale, l'université et l'enseignement, les sciences et lettres, l'esprit public, les départements envahis, pour la partie française) ; les articles sont classés chronologiquement et les auteurs (dont il y a un index) sont indiqués chaque fois qu'ils ne sont pas anonymes. Sans doute verrons-nous bientôt paraître la suite de ce dépouillement pour 1915; et, comme au fur et à mesure que le temps s'écoulera, le dépouillement prendra plus d'extension, peut-être pourrait-on adopter une justification qui ferait perdre moins de place et user moins de papier.

# COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

## REVUES SPÉCIALES

1. — Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (abril-dic. 1920); G. M. del Rio y Rico, La imprenta en el siglo XV, ocho ediciones conocidas de la imprenta de Botel en Lérida; — Guia histórica y descriptiva del Archivo de le Corona de Aragón; — A. Garcia Rives, Clases sociales en Léon y Castilla (sigl. x-xiii); — A. Gonzalez Palencia, Extracto del Catálogo de los documentos del Consejo de Indias conservados en la sección de Consejos del Archivo histórico nacional; — Catálogo de sellos espanoles de la edad media del Archivo histórico nacional [suite]; — C. Herrero, La letra visigoda en los reinos pirenaicos; — A. Gonzalez Palencia, El testamento de Juan López de Hoyos maestro de Cervantes; — M. Serrano y Sanz, Documentos ribagorzanos del tiempo de los reyes franceses Lotario y Roberto [suite]; — Guia histórica y descriptiva del Archivo histórico de Mallorca.

2. — Nederlandsch Archievenblad (1919-1920) : Model van eene gemeentelijke archiefverordening met model van eene instructie voor den Gemeentearchivaris; — A. C. Bouman, Historisch-diplomatische opmerkingen over oorkonden uit te geven in het Oorkondenboek van het sticht Utrecht; — W. Moll, De gemeente-archieven in 1918; — W. A. Smit, De plaats der oude burgerlijke-standsarchieven en der nieuwe notariëele- en rechterlijke archieven in de rijksarchiefdepots; — L. Lasonder, Het reglement op de kerkelijke archieven in de Nederlandsche Hervormde Kerk van 1919; — B. M. de Jonge van Ellemeet, Bibliographie der werken van Nederlandsche archivarissen over 1919.

3. — Nordisk Tidskrift för Bok-och Biblioteksväsen (1920, n° 1) : R. Dahlberg, En okänd upplaga af Olavus Petris postilla; — I. Collijn, Den Balhornska a b c- boken; — L. Bobé, Claude-Philibert (1709-1784); — G. Bucht, Härnösands läroverksbibliotek; — (n° 2) : H. O. Lange, Den nye danske Bibliotekslov; — S. E. Bring, Lundaafhandlingen « De virgine nobili stuprata » och förbudet mot densamma; — V. Grundtvig, Om nordisk Biblioteksstatistik; — G. Carlquist, Till den svenska bokcensurens historia; — H. E. Lagerquist, Utställningen af modern svensk bokkonst i Nationalmuseum; — (n°s 3-4) : P. E. Olason, Biskop Jon

Arasons Bogtrykkerí ; — E. Kock, En svensk bokkatalog från 1500-tälet ; — I. Henschen, Ett par medeltida bokband i Upsala Universitets-bibliotek ; — S. Blöndal, Londbiblioteket i Reykjavik.

4. — Gli Archivi italiani (1920) : A. Lodolini, L'amministrazione pontificia del « Buon Governo » [fin] ; — E. Casanova, Le carte di Costantino Corvisieri all'Archivio di Stato di Roma ; — E. Duranti-Valentini, E possibile la statizzazione del Notariato ? — M. Tosi, Le clausole cancelleresche del diritto feudale nella diplomazia pontificia in rapporto ai titoli e ai predicati nobiliari ; — E. Loevinson, Indice sommario della sezione delle corporazioni religiose all'Archivio di Stato in Roma.

5. — Het Boek (okt-dec. 1920) : C. P. Burger, De Poolzee-reis van 1595-1596 ; — G. A. Evers, Reyer Pauwelsz., de Utrechtsche boekbinder en rederijker ; — M. Sabbe, Het sonnet « Le bonheur de ce monde » ; — J. Berg, Refereinen uitgegeven ten bate van eene loterij ; — M. Boas, Een onbekende Nederlandsche Cato-vertaling uit het jaar 1653.

— Het Boek (jan.-juli 1921) : J. Hintzen, De geminieerde handschriften der Utrechtsche Universiteitsbibliotheek ; — C. P. Burger, Catalogiseering van incunabelen en post-incunabelen ; — C. P. Burger, Een monument uit den bloeitijd van de Alkmaarsche School ; — J. W. Enschedé, Een letterproef van de lettergieterij Egenolff- Luther te Frankfort uit 1592 ; — R. Foncke, Ruzie bij de Rederijkers te Mechelen (1718) ; — M. E. Kronenberg, Executie te Antverpen van Niclaes van Oldenborch drukker ; — Catalogus van vroege drukken in het bezit van Stephen Gaselee ; — M. Sabbe, Uit de briefwisseling van Clusius met Chr. Plantin en J. Moretus ; — A. van Schelven, Zeldzame Nederlandsche Theologica van omstreeks 1585 ; — M. Boas, Gillis en Sambucus ; — C. P. Burger, De haring in de geschiedenis en in de literatuur ; — — J. Coenen, Het oudste boek van België (L'évangéliaire de Maeseyck) ; — A. Hulshof, Een Egmondsch handschrift uit de xvi eeuw ; — M. E. Kronenberg, Een onbeschreven Incunabel van Johannes de Westfalia te Leuven ; — J. F. Sterck, Joannes Scorel en Joannes Secundus ; — B. J. Stokvis, Bibliographie van Deyssel.

6. — Bollettino del Bibliofilo [L. Lubrano, à Naples] (1920) : A. Bellucci, Descrizione di 22 ignote legature adèspote erroneamente dette Canevari ; — A. Miola, Catalogo topografico-descrittivo dei manoscritti della Biblioteca Brancacciana di Napoli [suite] ; — L. Rocco, La stampa periodica napoletana delle rivoluzioni [fin] ; — A. de Laborde, La librairie d'Anne de Polignac comtesse de La Rochefoucauld ; — M. Inguanez, Inventario di Pomposa nel 1459 ; — G. Aliprandi, La produzione stenografica napoletana ; — M. Cagiati, Elenco delle pubblicazioni numismatiche riguardanti le zecche delle provincie meridionali

d'Italia [suite]; — G. Pansa, Spigolature abruzzesi (inventari di codici e manuscritti, sec. XI-XV); — A. d'Amato, Saggio di bibliografia ragionata della Provincia di Avellino [fin]; — R. Filangieri di Candida, I « Curiales » di Amalfi; — L. Lubrano, Livres inconnus aux bibliographes.

---

## COMPTES RENDUS

**Archives départementales du Nord; Répertoire numérique, série B** (Chambre des comptes de Lille), par MAX BRUCHET, archiviste du département. Lille, impr. Danel, 1921; in-4 de XXVII-515 et IV-253 p.

L'importance historique des collections rassemblées à Lille est depuis longtemps connue. Sans remonter aux Godefroy, aux Le Mire et aux Saint-Genois, qui furent parmi les premiers à explorer scientifiquement les fonds de la Chambre des Comptes de Lille, les conservateurs de ce dépôt qui s'appellent Le Glay et Dehaisnes ont fait beaucoup pour la diffusion des magnifiques séries de documents qui le constituent, soit par des travaux d'érudition, soit par des travaux d'inventaire. Les innombrables publications historiques alimentées par ces documents sont des preuves évidentes de l'inépuisable richesse des collections. Mais il était réservé à M. Max Bruchet, le très actif et très entreprenant conservateur actuel, de nous donner de ce fonds de la Chambre des comptes, riche de plus de 20200 articles, un répertoire numérique complet qui servira désormais de guide indispensable et de livre de chevet pour tout érudit qui voudra mettre le cap sur Lille. Il est surprenant que pareil travail n'ait pas encore été entrepris; il est tel que l'on ne pourra s'en passer, et que l'on risquerait fort d'être en défaut si l'on n'y avait recours ; il est tel qu'on pouvait le souhaiter, avec un tableau synoptique, des index et des concordances nécessaires, car malheureusement les archivistes antérieurs avaient été amenés à changer certaines cotes (aujourd'hui périmées) et à décomposer un assez grand nombre de dossiers; et ce travail de concordance a été, à lui seul, une œuvre de patience dont il faut remercier M. Bruchet et qui sera fort apprécié.

H. S.

---

**Les Archives de l'État en Belgique pendant la guerre** (1914-1918). Annuaire publié sous la direction de JOSEPH CUVELIER, archiviste général du royaume. Renaix, impr. Leherte-Courtin, s. d. [1920]; in-8 de VIII-454 p.

Un premier annuaire avait paru à la veille de la guerre. Il était destiné à renseigner sur les locaux des différents dépôts d'archives d'État en Belgique, sur les travaux de classement et d'inventaire, les dons et les achats de documents, les communications au public, le

personnel. Voici le second, qui reparaît après la grande tourmente et les douloureuses années de l'occupation.

Malgré les difficultés considérables avec lesquelles il fallut lutter, l'activité scientifique des archivistes ne s'est pas ralentie pendant la guerre, mais, comme on sait, plusieurs dépôts provinciaux ont été fort maltraités. Celui d'Arlon, déménagé par ordre, transféré dans les combles du palais de justice, fut pillé et volé la veille de l'armistice : on compte parmi les pertes 5 cartons de chartes du fonds de Clairefontaine, 210 chartes (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.) du fonds de Saint-Hubert, 5 cartons de dénombrements de feux, 87 cartes et plans. — A Bruges, une bombe a éclaté (mai 1918) dans la salle de lecture et a endommagé une partie des bâtiments mais n'a guère nui aux collections, en grande partie d'ailleurs mises à l'abri. — A Liége, le pillage et l'incendie auraient pu compromettre définitivement le dépôt de l'État, qui trouva un asile dans des locaux dépendant de l'Université, et on n'a guère à déplorer que la perte de quelques liasses de la cure de Saint-Adalbert de Liége, un cartulaire (XIII<sup>e</sup> s.) de l'abbaye du Val-Saint-Lambert, quelques dossiers et registres, et des inventaires.

Il n'est pas inutile d'indiquer ici les volumes d'inventaires qui ont paru pendant ces quatre années par les soins de l'administration des Archives générales du Royaume, et qui n'ont été distribués qu'après l'armistice :

*Inventaire des chartes et cartulaires du Luxembourg*, par A. Verkooren ; 4 vol. in-8 de XXXIX-563, 479, 375 et 575 p. — 1914-1917.

*Inventaire des chartes et cartulaires des duchés de Brabant, de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse*, par le même ; 2 vol. in-8 de IV-614 et IV-431 p. — 1916-1917.

*Inventaire général des archives ecclésiastiques du Brabant*, par A. d'Hoop. Tome II ; in-8 de VI-446 p. — 1914.

*Inventaire des archives du Comité de commerce maritime*, par J. Mees ; in-8 de 34 p. — 1914.

*Catalogue des chartes du sceau de l'Audience*, par H. Nélis. Tome I ; in-8 de VI-XCIII-III-464 p. — 1915.

*Chambres des comptes de Flandre et de Brabant ; Inventaire des comptes en rouleaux*, par H. Nélis ; in-8 de 235 p. — 1916.

*Inventaire des archives de l'Université de l'État à Louvain et du Collège philosophique* (1817-1835), par H. Nélis ; in-8 de 75 p. — 1917.

H. S.

---

**L'Archivio Gonzaga di Mantova**, vol. I, a cura di PIETRO TORELLI. Ostiglia, Mondadori, 1920 ; in-4 de XCII-251 p.

L'Academia Virgiliana inaugure avec ce volume une série de « Monumenta » ; elle ne pouvait mieux faire pour seconder les recherches des travailleurs dans le magnifique dépôt de l'Archivio Gonzago.

Assurément, ce fonds ne peut pas passer pour inconnu ; des érudits comme Carreri, Bertolotti, Luzio, Tonelli, D'Arco, Davari, Baschet, L. G. Pélissier [1], y ont depuis longtemps et abondamment puisé ; mais un répertoire général manquait, et il était nécessaire pour y rendre les recherches plus fructueuses et familiariser davantage le public avec ce précieux fonds. Rendons grâce à M. Luzio et à M. Torelli, son zélé continuateur [2], grâce à qui nous serons en possession de ce répertoire, bientôt complet.

Une introduction très détaillée nous initie aux différentes parties de l'Archivio Gonzaga : archives de la commune de Mantoue (transmises en 1899) et de l'hôpital (transmises en 1877), des Bonacolsi, des Gonzague, des Monferrat, des Bozzolo et Sabbioneta, de Reggio et de Verscovato, des Guastalla. Elle en décrit l'histoire et les péripéties (un grand incendie en 1413, le vol Marazzi en 1842, etc.). Elle nous en fait valoir la richesse et la variété. C'est un excellent travail. H. S.

---

**Os Arquivos e as Bibliotecas em Portugal,** por ANTONIO FERRÃO. Coimbra, impr. da Universidade, 1920 ; in-8 de IV-331 p.

Membre de l'Académie des sciences de Portugal et initiateur d'une organisation complète des services du Ministre de l'instruction publique en ce pays, M. Ant. Ferrão est un fervent des études de bibliographie et d'archivéconomie. Le volume qu'il consacre aux bibliothèques et aux archives du Portugal en est la preuve formelle, comme aussi bien sa curiosité s'étend à l'heuristique et à la diplomatique. Il y passe en revue tous les travaux qui leur ont été consacrés depuis plus d'un siècle et les décrets et règlements qui ont organisé tous les dépôts ; il signale les catalogues et inventaires des différents fonds dont il donne un aperçu sommaire, non sans critiquer en passant ce qui lui semble devoir être blâmé. Ainsi défilent sous nos yeux les archives de la Torre do Tombo, la bibliothèque nationale de Lisbonne, les bibliothèques publiques d'Evora, de Porto et de Braga, celles des ministères, des académies et sociétés, les archives de Braga, des ministères, de la ville de Lisbonne, les bibliothèques populaires et circulantes.

Sa connaissance des services similaires des autres pays, il l'a prouvée en confiant aux *Trabalhos da Academia de Sciências de Portugal* un premier mémoire sur les archives de l'histoire du Portugal dans les archives étrangères (t. V, 1916), qui n'est peut-être pas très approfondi, et un second plus précis sur quelques archives diplomatiques de l'étranger (t. VI, 1917), qui se termine par les vœux suivants : com-

1. Voir l'indice bibliographique aux pages 195-212.
2. M. Torelli est l'auteur d'une étude sur l'Archivio del Monferrato (1909) et d'un « Regesto mantovano » (1914).

munication au public des documents historiques des archives des affaires étrangères du Portugal jusqu'en 1858, organisation des différents dépôts de Lisbonne sur des bases uniformes, publication des inventaires sommaires et analytiques des collections diplomatiques portugaises, ainsi que des instructions des ambassadeurs du Portugal auprès des cours étrangères depuis 1640. H. S.

---

**Bibliothèque du Palais de la Paix; Catalogue,** par P.-C. Molhuysen et E.-R. Oppenheim. Leide, Sijthoff, 1916; in-8 de xlvi p. et 1576 col.

Ce premier catalogue de la Bibliothèque du Palais de la Paix comprend un catalogue systématique, suivi d'un index alphabétique détaillé et précédé d'une table des matières indiquant le système d'après lequel les livres ont été classés. Une place prépondérante y est faite au droit des gens et au droit international privé, à la politique, à la diplomatie et aux guerres diverses depuis le début du xix^e siècle.

D'ailleurs les auteurs annoncent que cette bibliothèque s'accroît rapidement, et au moment où le catalogue a été distribué (en 1919 seulement), il n'était naturellement plus au courant. Ils annoncent leur intention de rédiger un répertoire systématique de la littérature relative au droit international et à la politique, disséminée dans les périodiques. Ce sera une œuvre d'une incontestable utilité si elle peut durer. Mais combien avons-nous déjà vu de ces travaux bibliographiques entrepris avec un zèle louable et bientôt interrompus après une vie éphémère ! H. S.

---

**Manuel bibliographique des sciences sociales et économiques,** par René Maunier, professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université de Bordeaux. Paris, Tenin, 1920; in-8 de xvi-225 p. — Prix : 20 fr.

Ce livre, disons-le tout de suite, est une bibliographie des bibliographies spéciale aux sciences économiques, c'est-à-dire une liste des ouvrages que peut ou doit consulter quiconque veut travailler dans le domaine, aujourd'hui si répandu, des sciences sociales et économiques, et par conséquent sur tout ce qui touche aux problèmes actuels, théoriques et pratiques; il y trouvera des mentions raisonnées, exactes, suffisantes, classées par rubriques, dont il devra faire son profit.

M. Maunier connait bien la bibliographie et la pratique avec beaucoup d'intelligence. Les publications étrangères lui sont familières autant que les françaises. Il a compris que les tables de périodiques étaient aussi nécessaires à mentionner que les ouvrages eux-mêmes et il s'est avisé que les répertoires de documents officiels, si peu connus et souvent si difficilement consultables, devaient être au premier chef des répertoires d'usage courant (on verra, il est vrai, que leur nombre est bien restreint et leur valeur parfois médiocre).

Voici l'économie générale de ce « Manuel » : 1re partie (Bibliographie générale, Documents officiels, Thèses et écrits académiques, Catalogues de périodiques, Biographie, Bibliothèques, Institutions scientifiques); — 2e partie (Philosophie générale, Sociologie, Science politique, Histoire sociale et économique par époques, Géographie sociale et économique par pays, Statistique sociale et économique, Ethnographie et ethnologie, Folklore, Doctrines sociales); — 3e partie (Économie politique en général et par pays, Économie rurale, Économie industrielle, Commerce et crédit, Transports, Économie coloniale, Finances, Questions sociales et ouvrières) ; et un appendice sur la guerre (où les nos 2002 et 2008 font double emploi). Le tout est suivi d'un index des noms d'auteurs et d'un index des matières, qui donnent toute satisfaction.

Un pareil travail se recommande de lui-même et sans qu'on ait besoin d'insister sur les grands services qu'il peut rendre. H. S.

---

**Bibliographie linguistique de la Suisse Romande**, par Louis Gauchat, professeur à l'Université de Zurich, et Jules Jeanjaquet, professeur à l'Université de Neuchâtel. II. Neuchâtel, Attinger, 1920; in-8 de xii-416 p. avec 3 facsimilés. — Prix : 15 fr.

Ce volume termine l'œuvre entreprise par MM. Gauchat et Jeanjaquet. Il complète la bibliographie spéciale des patois romands et réunit tout ce qui a été écrit sur les origines, l'histoire, la grammaire et le lexique des dialectes et parlers locaux. Il présente un intérêt capital pour les études lexicographiques, étymologiques, dialectologiques, les questions d'onomastique, de toponymie et de sémantique, la survivance des provincialismes et l'influence des idiomes locaux sur la langue officielle. La variété des sujets traités et l'abondance de la littérature ainsi cataloguée expliquent l'ampleur des matériaux réunis.

Les auteurs ne se contentent d'ailleurs d'une simple énumération. Chaque titre est suivi d'une notice critique et raisonnée, souvent fort développée, avec renvois aux comptes rendus s'il y a lieu, et tout en demeurant éclectiques, les auteurs ont eu raison de signaler tout ce que de nombreux étymologistes de rencontre ont ressassé et empilé d'erreurs et d'hypothèses dans leurs travaux. On y trouvera de très curieuses observations sur les provincialismes vaudois et genevois, sur les vieux termes employés dans les textes juridiques locaux (avec indication des ouvrages contenant des glossaires), les travaux de toponymie, les lieux dits, les noms de famille, les noms vulgaires de la faune et de la flore, etc., que l'on ne s'attendait peut-être pas à rencontrer dans un ouvrage qui, sur le vu du titre, paraît exclusivement bibliographique. MM. Gauchat et Jeanjaquet ont réussi à montrer, dans leur excellente publication, tout le parti que l'on peut tirer de recherches dont l'idée première, tout d'abord spécialisée, s'est considérablement

développée. Les Français qui s'intéressent à de semblables recherches auront grand profit à tirer de la lecture de cette « Bibliographie linguistique ». H. S.

---

**Fornsvensk Bibliografi, Supplement**; Förteckning öfver Sveriges medeltida bokskatt pa modersmalet 1901-1917, utarb. af Robert Geete. Stockholm, Norstedt, 1919; in-8 de xii-323 p. — Prix : 7 kr. [Samlingar utgifna af Svenska Fornskrift-Sällskapet, häft 155.]

On a pu lire le compte rendu que nous avons publié sur la *Fornsvensk Bibliografi* de M. R. Geete (Bibliographe moderne, 1903, p. 365). Dix-sept années ont passé, et M. Geete a continué de recueillir des fiches sur le même sujet, d'où le présent supplément, fort copieux comme l'on voit.

Il s'agit, — rappelons-le, — de la description bibliographique de tous les textes littéraires, romans, chroniques, légendes, vies de saints, chartes et diplômes, recueils de lettres, textes officiels, biographies constituant les sources de l'histoire, de la langue, de la littérature, du droit et des institutions de la Suède au moyen âge. Je ne crois pas qu'il soit possible de pousser plus loin le scrupule et la précision. Les bibliographes scandinaves nous ont d'ailleurs habitués à d'excellents travaux et ce n'est pas M. Geete qui nuira à leur brillante renommée.

H. S.

---

**Bibliographie générale des travaux palethnologiques et archéologiques** (France, II), par M. Raoul Montandon, Genève et Lyon, Georg; Paris, Leroux, 1920; in-8 de xxviii-507 p. et carte. — Prix : 25 fr.

L'énorme travail de M. Montandon, que nous avons annoncé lors de l'apparition du premier volume, paraît devoir se poursuivre avec régularité. Voici, trois ans après, le tome II consacré aux provinces suivantes : Alsace, Artois, Champagne, Flandre, Ile-de-France, Lorraine, Normandie, Picardie, soit tout le nord de la France; il convient d'ajouter toutefois que l'Alsace n'y est représentée que par le seul territoire de Belfort, et l'auteur s'en excuse, mais ses dépouillements, commencés depuis longtemps, ne pouvaient pas s'étendre au delà; il y aura sans doute de ce fait à prévoir un supplément.

Si l'on compare ce volume au précédent, on constate que l'économie générale de la publication n'a pas été modifiée; de multiples index (chronologiques, géographiques et généraux par auteurs, par noms géographiques, par matières) donnent satisfaction à toutes les recherches; l'abondance des notices démontre assez le nombre de travaux de tout genre qui ont paru concernant les époques préhistorique, protohistorique et gallo-romaine.

C'est, dans cet ensemble, la Normandie qui tient le premier rang, sans que pour cela, bien entendu, les autres provinces paraissent avoir été négligées. Bien au contraire, je constate un excellent dépouillement

des périodiques les plus divers, et les omissions sont très rares et de peu d'importance. Et cependant M. Montandon se plaint avec quelque amertume du peu d'empressement que les présidents ou secrétaires de sociétés savantes ont mis à lui répondre; le pourcentage de demandes de renseignements restées improductives est véritablement incroyable. Quand donc ces messieurs sortiront-ils de leur torpeur et comprendront-ils qu'ils ont un autre rôle à jouer, scientifique celui-là, que celui de présider quelques réunions de congratulations mutuelles ou quelques excursions servant de prétextes à banquets?

Heureusement, l'auteur ne s'est pas laissé rebuter, et, doué d'une activité que beaucoup lui envieront, il songe déjà à nous donner un tome III, qui comprendra les provinces d'Anjou, Berry, Bretagne, Maine, Orléanais, Poitou et Touraine (et la Bretagne à elle seule sera un chapitre considérable). Comme les précédents, il sera le très bien venu [1].

H. S.

---

**Répertoires des ouvrages à consulter. L'Écriture et les Scribes,** par Hubert Nélis. Bruxelles, Van Oest, 1918; in-8 de xii-159 p. — Prix : 10 fr.

**La langue, la littérature et les écrivains anglais,** par Henri de Vocht. Bruxelles, Van Oest, 1917; in-8 de x-65 p. — Prix : 2 fr. 50.

**La langue, la littérature et les écrivains italiens,** par Paul Arstanger. Bruxelles, Van Oest, 1918; in-8 de viii-49 p. — Prix : 5 fr.

**La philosophie et les philosophes** (Ouvrages généraux), par Jean Hoffmans. Bruxelles, Van Oest, 1920; in-8 de vi-xviii-395 p. — Prix : 12 fr.

Cette collection de répertoires d'ouvrages à consulter n'est pas la première qui ait été créée. La Société des Études historiques, à Paris, en a patronné une qui a compté vingt volumes et qui a disparu par la négligence de l'éditeur : on y trouve des bibliographies de toute nature dont quelques-unes (Bossuet, Bourdaloue, Taine, La colonisation allemande, Le théâtre espagnol, La sigillographie française, L'épigraphie latine, Les antiquités mexicaines) sont d'excellents instruments de travail.

La collection inaugurée en Belgique pendant la guerre est une reprise de la même idée. Des quatre publications que nous connaissons et dont nous venons de transcrire les titres (il y en a d'autres sur la gravure et les graveurs, sur la peinture et les peintres), deux nous paraissent excellentes : celle de M. Nélis sur l'écriture et son histoire (y compris la paléographie, les matières réceptives de l'écriture, la décoration et la restauration des manuscrits, la sténographie, la grapho-

1. Au moment où paraît cette livraison, nous recevons de M. R. Montandon : *Bibliographie générale des travaux palethnologiques et archéologiques; France*, Premier supplément du tome I (Genève-Lyon et Paris, 1921; in-8 de xvi-113 p.).

logie, etc.), et celle de M. Hoffmans sur la philosophie et l'histoire de la philosophie, très bien comprise et suffisamment complète, avec des divisions parfaitement claires et un choix judicieux; mais la partie contemporaine n'a-t-elle pas été quelque peu négligée ?

Je n'oserai adresser les mêmes compliments aux publications de MM. de Vocht et Afstanger, qui manquent de cohésion, sont trop insuffisantes pour rendre service, et où les renseignements donnés sont loin d'être dus, comme dans les précédentes, à un examen personnel des ouvrages eux-mêmes; on ne reconnaît pas là le travail d'un bibliographe de métier.

---

**Les livres à la guerre**, par Th. Wesley Koch, bibliothécaire, Northwestern University, Evanston. Trad. de l'anglais par Abel Doysié. Paris, Ed. Champion, 1920; in-8 de xx-407 p. et pl. — Prix : 20 fr.

Au point de vue social, la Grande Guerre présente certains caractères qui ne s'étaient pas manifestés dans les conflits antérieurs. Parmi ceux-ci, il faut ranger le ravitaillement intellectuel des combattants, indispensable à côté du ravitaillement physique assuré par les services de l'intendance. Il faut reconnaître que les Anglais et les Américains surtout s'y sont appliqués merveilleusement, et qu'une organisation générale américaine, ayant son point d'attache à Paris, a admirablement fonctionné dans les derniers mois de la guerre. Bibliothèques à bord des transports, dans les hôpitaux, dans les camps français et dans les camps de prisonniers, ont été créées par de généreux dons et des souscriptions volontaires, et ont été abondamment pourvues de livres qui ont prodigieusement circulé. Il importait qu'un tel résultat, si vite atteint et qui peut servir d'exemple, méritât d'être consigné dans un travail d'ensemble. C'est ce qu'a compris M. Koch, dont le livre s'ouvre par une note reconnaissante du maréchal Foch et une introduction de M. Burton E. Stevenson, qui fonda et dirigea la bibliothèque américaine de Paris. A. L.

---

**Bibliographie lyonnaise; Recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de Lyon au XVI<sup>e</sup> siècle**, par le Président Baudrier, publiées et continuées par J. Baudrier. XII<sup>e</sup> série, ornée d'un portrait de J. Baudrier et de 118 reproductions en fac-similé, dont 14 hors texte. Lyon, Brossier; Paris, A. Picard, 1921; in-8 de II-503 p. — Prix : 40 fr.

Julien Baudrier, digne continuateur de son père, est prématurément décédé en 1915, à l'âge de 55 ans [1]. Il a consacré pendant plus de vingt ans ses loisirs à utiliser les matériaux immenses d'une histoire de l'imprimerie à Lyon au XV<sup>e</sup> siècle, que son père avait amoureusement

1. Voir H. de Terrebasse, *Julien Baudrier bibliographe* (Lyon, Brun, 1917), in-16 de IV-110 p. et portrait.

rassemblés; il s'est acquitté de cette tâche avec amour et scrupule ; sa méthode de travail était parfaite, sa conscience et sa persévérance à nulles autres pareilles. En onze volumes imprimés jusqu'à sa mort, défilent plus de 1500 imprimeurs et libraires lyonnais avec une abondance exceptionnelle de notes biographiques, littéraires et bibliographiques qui font de cet ouvrage un monument d'exceptionnelle valeur et d'universel renom.

Il reste encore toute une série de volumes à paraître. M. Humbert de Terrebasse, beau-frère de Baudrier et bibliophile éprouvé, a tenu à poursuivre la tâche si malheureusement interrompue, et c'est à lui que nous devons la publication de ce XII[e] volume. Nous ne pouvons que nous en féliciter, et remercier l'héritier de tant de précieuses notes d'avoir tenu à en faire profiter la science bibliographique sans plus tarder.

Dans le tome XII sont passés en revue les Claude Nourry. les Jean Schwab dit Clein, les Jacques Sacon, les Jean Moylin de Cambray, les célèbres dynasties des Trechsel, des Balsarin et des de Vingle, quelques autres typographes moins connus, et cet Antoine Blanc (Antonius Candidus), bizarre et nomade auteur, propagateur de pamphlets et de livres de controverse religieuse, qui finit ses jours à Grenoble après avoir erré à Montpellier et à Genève, et avoir inscrit de fausses adresses sur quelques-uns de ses libelles. Les reproductions jointes sont, comme précédemment, variées et d'un puissant intérêt; marques, titres et vignettes complètent admirablement le texte qu'ils illustrent.

H. S.

---

## LIVRES NOUVEAUX

BIBLIOGRAPHIE. — American Bibliography ; a chronological dictionary of all books, pamphlets and periodical publications printed in the United States of America, from 1639 to and including the year 1820, with bibliographical notes, by C. Evans. VIII (1790-1792). Chicago, Evans, 1915; in-8 de 432 p. ($ 15.)

— American Library Association. A. L. A. index to general literature. Supplement 1900-1910. Chicago, American Library Association, 1914; in-8 de IV-125 p. ($ 4.)

— The periodical literature of Iceland down to the year 1874 ; an historical sketch by H. Hermansson. Ithaca, Cornell University, 1918; in-8 de 100 p. et fig. ($ 1.)

— Bibliografia Cubana del siglo XX, por Carlos M. Trelles y Govin. I (1909-1916). Matanzas, impr. Quiros y Estrada, 1916; in-4 de VI-415 p. ($ 2.50.)

---

# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME VINGTIÈME

### I. — Archives



### II. — Bibliothèques



### III. — Bibliographie



### IV. — Histoire de l'imprimerie et du papier

## V. — Sommaires des revues bibliographiques

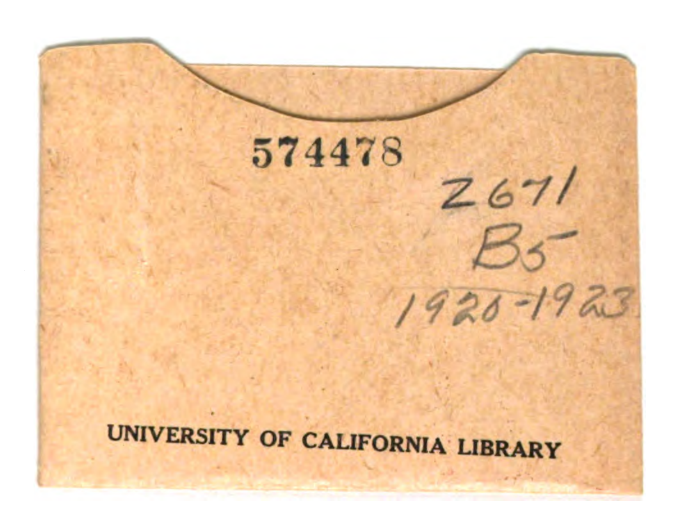


## VI. — Comptes rendus

## VII. — Matières spéciales des chroniques

*Le Gérant :* C. Baudin.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUES ET DEMONTROND.


574478
Z671
B5
1920-1923
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY



